



Des élections fédérales en mai?

Le Parlement serait dissous en mars

par Claude Turcotte

OTTAWA — Selon le scénario le plus frais, et qui s'appuie sur un certain nombre de faits, les élections générales auront lieu en mai, ce qui suppose la dissolution du Parlement au cours du mois de mars.

Pour les libéraux fédéraux du Québec, l'hypothèse la plus séduisante est celle de l'annonce d'un scrutin le 8 ou le 9 mars, juste avant le dîner-bénéfice du Parti à Montréal prévu pour le 10 mars. Le cas échéant, les élections auraient lieu — du moins est-il vraisemblable de le suppo-

ser — le 7 mai, une semaine après le date-limite pour la remise de la déclaration d'impôt.

Dans les milieux ministériels, c'est le mois de mai qui revient le plus souvent dans les conversations électorales. Quelques papiers retiennent plutôt le mois de juin. Mais tous tombent d'accord pour prédire que le nouveau Parlement sera élu avant juillet.

Il est évident que le sondage diffusé dimanche par le réseau CTV et qui accorde une avance de cinq points aux libéraux sur les conservateurs (bien que ces derniers conservent leur majorité en Ontario et dans l'Ouest), a provoqué une nouvelle flambée de rumeurs. Le premier ministre, malgré son apparent détachement, consacre beaucoup de temps et d'énergie à l'étude de cette question. Il consulte l'entourage et les spécialistes. Il pourrait arrêter sa décision ces jours prochains.

Des indices sérieux et des signes concrets accréditent la rumeur d'une dissolution au cours des premiers jours de mars.

Ainsi, c'est aujourd'hui même que les premiers chèques du gouvernement fédéral sont postés aux familles bénéficiaires du nouveau crédit d'impôt-enfant. On sait qu'avec la nouvelle formule d'allocations familiales, l'allocation mensuelle a été diminuée pour tous, mais les familles dont le revenu est en bas de \$18,000 ont droit à un crédit d'impôt de \$200 par enfant. Celles qui gagnent plus de \$18,000 peuvent recevoir une partie de ces \$200.

Ce remboursement fédéral se fait par chèque, environ cinq semaines après la réception de formule dûment remplie. La semaine dernière, il y avait déjà 630,000 déclarations d'impôts parvenues à Ottawa. Les premiers remboursements sont postés aujourd'hui: une très grande quantité le sera la semaine prochaine. Les autres, évidemment, au fur et à mesure que les formules seront reçues.

Au Québec seulement, cela veut dire que 75% des mères de familles recevront un chèque non imposable; cela veut dire aussi \$60 millions de plus à des familles québécoises qui gagnent moins d'argent que d'autres. Distribués en mars et en avril ces chèques seront sans aucun doute

une manne pour les candidats libéraux en pleine campagne.

Déjà, les annonces publicitaires sur ce crédit d'impôt ont fait grimacer les conservateurs qui ne sont pas sans se rendre compte que ce programme social peut avoir des retombées profitables aux libéraux.

Par ailleurs, l'absence du premier ministre durant la période de questions aux Communautés lundi et mardi a piqué la curiosité des observateurs qui se demandent bien ce qu'il a pu faire pendant ces deux jours. En dernière heure, on nous

disait qu'il serait présent en Chambre aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, M. Trudeau a passé ces deux journées à travailler au 24 Sussex, à « liquider des montages de documents en retard », selon un porte-parole. Une chose est certaine, c'est qu'il a reçu aussi. Par exemple, le ministre de la Justice, M. Marc Lalonde, qui cumule la fonction de co-président de la campagne libérale, qui s'est précipité au 24 Sussex dès sa sortie de la Chambre hier après-midi, en laissant tous ses documents à son adjointe. De quel dossier a-t-il pu être question?

Un troisième facteur qui a donné beaucoup de vigueur à la rumeur d'élections est ce sondage du réseau CTV, qui indique une remontée libérale, à la suite du voyage à l'étranger de M. Clark et des déclarations sur la souveraineté-association de M. David Crombie.

Les familiers des sondages pensent qu'il s'agit d'une enquête sérieuse aussi valable que celles de Gallup. Il n'en reste pas moins qu'au bureau du premier ministre on se dit étonné de cette avance libérale, particulièrement dans les provinces de l'Atlantique, ce qui peut avoir trois significations: 1. le sondage est réel-

lement incorrect; 2. les libéraux veulent avoir l'air plus faibles qu'ils ne le sont; 3. les libéraux veulent donner l'impression jusqu'au bout que le déclenchement des élections n'a rien à voir avec l'état de leur popularité.

On verra bien ce que dira le prochain Gallup prévu pour le 10 mars environ, mais on peut se rappeler que les deux derniers ont indiqué une remontée libérale; en décembre les conservateurs avaient 10 points d'avance et, au début de février, l'écart n'était plus que d'un seul point, et ce avant même les répercussions

Voir page 6: Fiction

AU SOMMAIRE

■ C'est une erreur des PTT, affirme la Délégation du Québec à Paris — page 2

■ À force de « rugir », les chercheurs du Québec obtiennent la part du lion — page 3

■ Marchandages au Moyen-Orient un éditorial de Gilbert Grand — page 4

■ Les Vietnamiens auraient pénétré en Chine — page 10

■ Les horizons illimités du recyclage — page 13

■ Les hausses «sauvages» se poursuivent au sein de l'OPEP — page 17

Begin refuse le sommet mais accepte de rencontrer Carter

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Agissant rapidement pour sauver de l'enlèvement les pourparlers de paix israélo-égyptiens dans lesquels il a mis en jeu, à plusieurs reprises, son prestige, le président Carter a annoncé hier l'arrivée à Washington demain soir de M. Menachem Begin pour « une franche discussion sur tous les problèmes impliqués ».

Ce n'est en effet que quelques heures après le rejet par le cabinet israélien, par 14 voix contre deux, d'un nouveau Camp David modifié — le premier ministre égyptien remplaçant le président Sadate — que le président américain a invité M. Begin par téléphone.

« J'avais espéré que nous pourrions mener des négociations permettant une rapide conclusion de l'accord de paix israélo-égyptien », a déclaré le président Carter. « Je regrette que de telles négociations directes ne soient pas possibles à l'heure actuelle ».

Pour expliquer l'invitation lancée au

président du conseil israélien, M. Carter s'est dit « préoccupé de l'impact que pourrait avoir ce développement (le refus israélien) sur les chances de paix ». Il a ajouté ressentir clairement la nécessité de clarifier après les cinq jours de négociations au niveau ministériel de la se-

maine dernière, les divergences entre l'Égypte et Israël.

À Jérusalem, M. Begin avait en effet déclaré qu'aucun progrès n'avait été accompli par MM. Moshe Dayan et Mustapha Khalil et que les nouvelles propositions égyptiennes, en fait, « étaient tout

leur sens au traité de paix entre les deux pays ».

En revanche, à son retour au Caire, M. Mustapha Khalil avait déclaré que de « véritables progrès avaient été accomplis ».

Voir page 6: Begin

Le comité national du Barreau endosse le rapport de Halifax

par Donald Charette

MONTEBELLO (PC) — Le Barreau canadien a finalement accepté hier de faire sien, un projet de réforme constitutionnelle préparée à sa demande et qui proposait un fédéralisme renouvelé pour le Canada.

Il aura fallu cependant l'intervention énergique des délégués du Québec pour que le conseil national du Barreau canadien ne relègue pas aux oubliettes un rapport qui suggère notamment d'abolir la monarchie au Canada.

La section québécoise a fait valoir en effet, au cours de cette session d'hiver qui se tenait à Montebello, située à environ 50 milles d'Ottawa, qu'il est essentiel que les avocats canadiens contribuent au débat national en reconnaissant la « paternité » de ce document qui a nécessité un an d'efforts et a coûté \$280,000.

Certains délégués d'autres provinces ont affirmé en revanche que le Barreau ne devrait pas endosser les recommandations d'un rapport qui sape les pouvoirs de la Reine au Canada.

C'est au cours de son congrès tenu à Ottawa en 1977, que le Barreau canadien décidait de former un comité sur la constitution, composé de 12 personnes, chargé de redéfinir le système politique canadien.

Le rapport de 175 pages contenant une trentaine de recommandations fut rendu public en août dernier lors du congrès tenu à Halifax. Dès lors, se manifestèrent de fortes réticences, particulièrement chez les partisans de la monarchie qui s'offusquèrent d'une proposition disant que « la Reine devrait être reconnue comme le chef du Commonwealth mais que le chef de l'Etat devrait être un Canadien ».

Toute la discussion devrait être reportée au congrès de février afin de permettre aux avocats d'étudier le document.

Le sujet est donc réapparu lundi au conseil national, qui regroupe l'exécutif et des délégués de toutes les provinces, mais devait être rayé de l'ordre du jour lorsque des représentants de l'Ontario émettent l'opinion que cette question devrait être abordée ultérieurement.

c'est-à-dire au moment de la présentation de résolutions à la fin de la réunion.

Selon la trentaine de délégués du Québec, c'était, à toutes fins utiles, réserver un enterrement de première classe au document intitulé « Vers un Canada nouveau » et renier sa paternité.

La résolution fut quand même adoptée par un vote serré de 43 contre 40. On laissait alors entendre parmi les avocats québécois qu'il pourrait se produire une scission si cette position était maintenue.

Un des membres de l'exécutif national, Me Yves Fortier, de Montréal, qui a participé à la rédaction de la position constitutionnelle, a adressé un vibrant plaidoyer à ses confrères, affirmant qu'il

avait honte de l'attitude du Barreau qui refuse de faire face à la réalité. Ces propos devaient trouver un écho auprès du trésorier de la Law Society de l'Ontario, M. George Finlayson, qui a reproché à certains de ses compatriotes de bloquer systématiquement le processus de révision constitutionnelle.

La session de lundi s'est terminée sur cette impasse.

Hier matin, dès le début des travaux, les avocats du Québec, menés par Me Pierre Sébastien, présentèrent une résolution en quatre points qui mentionnait, entre autres, que le Barreau « accepte la démarche suivie dans le rapport ».

Voir page 6: Barreau

La pénurie d'huile à chauffage

Les Indépendants accusent Ottawa d'irresponsabilité

par Gilles Prévost

L'Association des distributeurs indépendants d'huile à chauffage a dénoncé hier l'irresponsabilité du gouvernement canadien qui aurait laissé les grandes compagnies pétrolières créer une pénurie artificielle au Québec en leur permettant d'exporter en plein hiver 145 millions de gallons d'huile à chauffage vers les marchés plus lucratifs de l'Europe, des États-Unis et même de l'Afrique.

« Nous demandons une enquête pour faire la lumière sur toutes les circonstances qui ont entouré l'émission de ces Permis d'exportation et nous demandons

aussi à tous les paliers de gouvernement de se donner enfin les moyens législatifs requis pour protéger les consommateurs en forçant les multinationales à desservir en priorité le marché local », a déclaré hier le Président de cette association, M. Ghislain Gagnon.

Le plus gros exportateur hivernal d'huile à chauffage, la compagnie Golden Eagle, a d'ailleurs échoué hier dans sa tentative pour faire casser l'injonction provisoire émise contre elle, vendredi, par le juge Perry Meyers, de la Cour supérieure. Celui-ci l'avait obligée à respecter le contrat qui la lie à 70 distributeurs indépendants de la région de Québec et à

leur livrer environ 1,5 million de gallons supplémentaires en février pour respecter ses engagements.

Les distributeurs indépendants songent aussi à demander des injonctions similaires contre les raffineries de Montréal qui, à l'exception, peut-être de Shell, ne respectent pas davantage leurs contrats. Cependant, il s'agit cette fois de contrats séparés avec chaque distributeur et les démarches semblent plus difficiles.

Les distributeurs indépendants soutiennent que la pénurie actuelle ne peut s'expliquer uniquement par des problèmes de raffinage ou par la crise de l'Iran: les multinationales, disent-ils, ont com-

mencé à parler de pénurie dès le 15 octobre, c'est-à-dire dès le moment où elles ont reçu leurs permis d'exportation.

Même la compagnie Aigle d'Or, qui aurait commencé à ne plus respecter ses contrats locaux en décembre, a encore expédié un plein pétrolier d'huile à chauffage en Europe, le 10 janvier dernier.

Non seulement les grandes compagnies obtenaient-elles ainsi un profit rapide en exportant leurs réserves à prix fort mais elles ont prétexté de la « pénurie » ainsi créée pour éliminer les « esclaves » autoprofités consenties aux indépendants. Ces derniers voyaient ainsi leur marge de profit réduite tandis que les « gros » améliorèrent leur position concurrentielle dans le marché en régression de l'huile à chauffage. (L'électricité est de plus en plus utilisée pour le chauffage...)

Malgré tout, les cris des Indépendants sont demeurés discrets jusqu'à la fin de janvier puisque la bataille était surtout économique et que le consommateur n'était pas trop affecté.

Tout a changé lors de la vague de froid intense qui a frappé le Québec au début de février et avec la dégradation de la situation en Iran.

Les grandes compagnies qui prévoyaient pouvoir satisfaire aux besoins locaux malgré leurs exportations, se sont trouvées prises de court: Exxon a cessé ses livraisons à l'Aigle d'Or pour détourner plutôt son brut vers les États-Unis.

Ainsi privée d'approvisionnement après avoir déjà dangereusement abaissé ses réserves, l'Aigle d'Or s'est trouvée incapable de fournir le combustible essentiel à sa clientèle. Les autres compagnies ont donc dû être mises à contribution, ce qui a étendu la « crise » jusqu'à la région de Montréal.

Malgré les affirmations contraires du ministre de l'Énergie du Québec, M. Guy Joron, quelques familles de Québec ont été privées de combustible pendant 24 heures, a affirmé hier M. Gagnon. Le gouvernement québécois a d'ailleurs créé une sorte de « pool » des ressources pour

parer au plus pressé et les distributeurs ont dû rationner les clients. Cela les obligeait à retourner faire le plein plus souvent, avec les coûts supplémentaires que cela implique.

« Si la vague de froid s'était poursuivie, la situation aurait pu devenir tragique », soutient M. Gagnon.

En effet, cette vague de froid a causé des problèmes aux raffineurs qui poussaient leurs installations au maximum et plusieurs panes sont venues ajouter leurs effets négatifs à l'incendie qui a paralysé une partie des installations de la compagnie Gulf.

M. Gagnon reconnaît que ces « causes immédiates » sont réelles mais, à son avis, elles n'ont fait qu'aggraver une pénurie qui existait déjà, une pénurie artificielle que l'insouciance gouvernementale avait rendue possible.

Si le gouvernement n'avait pas autorisé les exportations d'huile à chauffage en plein hiver, s'il avait vérifié adéquatement l'état des réserves des multinationales, s'il avait eu les moyens de forcer les compagnies à accorder la priorité aux be-

Voir page 6: Huile

Le produit national brut croît de 3,4% en 1978

OTTAWA (PC) — L'économie canadienne a progressé à un taux de 3,4% en 1978, soit une légère hausse au regard de 2,7% en 1977, a annoncé hier Statistique Canada.

Au quatrième trimestre, la croissance réelle du produit national brut (PNB), soit la valeur des biens et services produits au pays, s'est chiffrée par 1,8%.

Aux Communautés, le critique conservateur en matière d'économie, M. Sinclair Stevens, a rappelé que la croissance de l'économie canadienne était loin de rejoindre les objectifs de 4,5% et de 5% que le gouvernement avait établi d'une part dans son der-

nier budget de novembre et d'autre part à la suite du sommet économique de Bonn.

M. Stevens s'est particulièrement dit inquiet du fait qu'au cours du dernier trimestre de l'année écoulée, les dépenses personnelles, notamment dans le secteur des biens durables, avaient régressé.

Le président du Conseil des ministres du développement économique, M. Robert Andras, a répliqué que, même si le taux de croissance de 3,4% était inférieur à l'objectif visé, le Canada n'en demeure pas moins le seul pays industrialisé d'importance à avoir enregistré une croissance réelle

à chaque trimestre de chacune des années depuis la crise provoquée par les pays exportateurs de pétrole en 1973.

Selon les données de Statistique Canada, on a accusé au quatrième trimestre une baisse de 0,3% du volume des dépenses personnelles en biens et services, dont une chute de 5,5% en biens durables.

Cette baisse s'explique par une dégringolade de 18,4% des achats d'automobiles, faisant suite à la suppression en octobre des réductions temporaires de la taxe de vente dans certaines provinces.

D'autre part les achats de biens

Voir page 6: Produit



À l'issue d'un conseil des ministres, le chef du gouvernement israélien, M. Menachem Begin, informe la presse qu'il ne participera pas au sommet tripartite convoquée par le président Carter. Il devait plus tard accepter de venir rencontrer personnellement le chef de la Maison Blanche. (Photolaser AP)

Jean Duceppe Biedermann
et les Incendiaires

THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) 392-1214

Rôtisserie
Au Poulet Doré

340 est, rue
Sainte-Catherine
près de Saint-Denis
288-2441

C'est une erreur des PTT, affirme François Giroux

PARIS (AP) — L'annuaire des postes de Paris indique, dans son édition de 1979, le numéro de téléphone de « l'ambassade du Québec »...

Erreur — par anticipation? — des PTT car, officiellement, il n'existe encore à Paris qu'une « délégation générale ». Et lorsqu'on téléphone au numéro indiqué, les standardistes répondent comme à l'accoutumée: « Délégation générale du Québec, bonjour ».

Le directeur administratif de la délégation, M. François Giroux, a souligné hier qu'il s'agissait « d'une erreur » et que des recherches avaient été entreprises dans les services de la délégation, ainsi qu'à l'Office d'Annonces chargée de la rédaction des annuaires, pour déterminer qui en était responsable.

Le porte-parole de l'ambassade du Canada, M. Jacques Noiseux, a qualifié cette affaire de « ridicule », et estime qu'il s'agit d'une tentative puérile de quelqu'un qui a voulu affirmer son nationalisme québécois. Mais il a ajouté que cette affaire ne manquera pas d'être soulevée devant le Parlement canadien.

D'autre part, dans un communiqué publié hier, le ministère des Affaires intergouvernementales a fait savoir que c'est l'éditeur du bottin et non le gouvernement du Québec qui

a choisi d'inscrire « Ambassade du Québec » dans l'annuaire téléphonique de la ville de Paris.

Selon le ministère, la maison du Québec à Paris était inscrite de trois manières dans les bottins téléphoniques antérieurs:

■ à la lettre D, on trouvait l'inscription « Délégation générale du gouvernement du Québec »;

■ à la lettre Q, on trouvait « Québec, délégation générale du gouvernement du »;

■ sous la rubrique générale Ambassades, on lisait dans la liste des représentants étrangers « Québec, délégation générale du gouvernement du ».

Dans l'édition du bottin de 1979, on retrouve les mêmes inscriptions qu'auparavant aux lettres D et Q.

Toutefois, l'éditeur du répertoire téléphonique a décidé cette année de faire précéder chaque inscription du mot « Ambassade », ce qui explique pourquoi on retrouve l'expression « Ambassade du Québec ».

Selon le communiqué, la décision a été prise par l'éditeur, soit l'Office d'Annonces, du ministère français des Postes et Télécommunications, sans que le personnel de la Délégation du Québec n'ait eu à reviser cette formulation.

Les prisonniers du Québec auront aussi droit à une libération conditionnelle

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Droit théorique jusqu'à maintenant pour les détenus purgeant des sentences de moins de deux ans de prison, la libération conditionnelle sera accessible à ce groupe de prisonniers avec la mise en place le premier avril de la Commission québécoise des libérations conditionnelles.

Le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard a annoncé hier en conférence de presse la composition de cette commission dont la formation a pour but de pallier aux carences du système actuel de réinsertion sociale des contrevenants.

C'est en vertu de la loi 95 adoptée en juin dernier que la Commission québécoise des libérations conditionnelles est créée, le tout dans le cadre d'un nouveau partage des responsabilités en cette matière entre les gouvernements pro-

vinciaux et fédéral.

Déjà le Québec assume la garde des détenus condamnés à des peines de prison de moins de deux ans. Cependant, les provinces n'avaient pas la contrepartie de ce devoir, soit la responsabilité d'administrer et d'octroyer les libérations conditionnelles. Cette responsabilité était du ressort du gouvernement fédéral qui avait mis en place un système de libération conditionnelle s'occupant de l'ensemble des détenus canadiens.

Il arrivait cependant que les détenus purgeant des peines de prison de moins de deux ans avaient difficilement accès à ce droit de la libération conditionnelle. Cela s'expliquait par le fait que l'organisme fédéral responsable des libérations conditionnelles donnait la priorité aux prisonniers purgeant de longues peines en raison du grand nombre de cas dont elle avait à s'occuper. Cela s'expliquait aussi par une procédure longue et compliquée qui faisait qu'un détenu avait le temps de purger au complet sa peine de prison avant qu'une décision puisse être rendue.

Le projet de loi C-51 adopté en août 77 par la Chambre des communes permettait de pallier à cette situation en donnant, par un amendement au Code criminel, le pouvoir aux provinces qui le désiraient, de se doter d'une commission des libérations conditionnelles. Il était entendu qu'une telle commission aurait la responsabilité des détenus dont la garde est assurée par les provinces.

Le projet de loi 95 adopté l'an dernier par l'Assemblée nationale visait à créer les mécanismes nécessaires à l'administration des libérations conditionnelles. Deux moyens étaient retenus: d'une part la création d'une commission des libérations conditionnelles s'occupant des prisonniers purgeant des sentences variant de six mois à 24 mois; d'autre part la révision du système de procédure d'absence temporaire pour les prisonniers purgeant des sentences de moins de six mois.

Pour ce groupe de détenus, il était illusoire de vouloir mettre au point un système de

libération conditionnelle, fut-il le plus efficace qu'on puisse imaginer, qui puisse fonctionner. En effet, la majorité de ces détenus purgeant des peines de trois mois, ce qui signifie qu'ils auraient été éligibles à la libération après un mois, et qu'il aurait fallu commencer les procédures de libération au moment de leur entrée en prison.

À la place, on a voulu améliorer la procédure d'absence temporaire. Dorénavant le directeur de la prison où est incarcéré un prisonnier octroiera les permissions d'absences temporaires sur la recommandation d'un comité de trois personnes qui aura dû purger le tiers de sa sentence.

Dans le cas des libérations conditionnelles, la Commission créée par le gouvernement québécois aura, il va de soi, nombre de similitudes avec la commission fédérale existante quant aux buts poursuivis et aux critères d'admissibilité des prisonniers à une libération conditionnelle. En raison de sa clientèle, il fallait cependant la doter de mécanismes de fonctionnement souples et rapides dans le but de protéger le droit du détenu à une libération, qui la distinguera de la commission fédérale.

C'est ainsi qu'on a formé une commission de cinq

membres permanents qui seront assistés d'une trentaine de membres à temps partiel qui seront répartis sur l'ensemble du territoire afin de desservir toutes les régions. Les membres permanents seront Mme Lise Deslauriers et MM. André Thiffault, Paul Picard, Roland Vadeboncoeur et Maurice Gauthier. Celui sous-ministre associé à la Justice jusqu'à il y a peu agira à titre de président. Les membres à temps partiel seront nommés sous peu.

Le nombre de commissaires aptes à assurer l'étude des dossiers des détenus sera de nature à accélérer le processus de libération. Toutefois pour faciliter encore les cho-

ses, on a prévu d'informatiser l'administration des dossiers dans toute la mesure du possible.

Quant au déroulement de la procédure d'une demande de libération conditionnelle, M. Gauthier qui assistait hier, à la conférence de presse du ministre de la Justice, a expliqué que cette procédure reposait d'abord sur le droit du détenu d'exiger l'étude de son cas en vue d'une libération. Ainsi il sera informé de ses droits ainsi que de la date d'admissibilité à une libération au cours des sept jours de son entrée en prison. Le détenu aura le droit d'être entendu par la commission et de s'y faire représenter.

Ottawa n'a pas l'intention de dédommager Peter Treu

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Justice, M. Marc Lalonde, a répété hier qu'il n'a pas l'intention de dédommager l'ingénieur montréalais Peter Treu qui a obtenu gain de cause en Cour d'appel du Québec après avoir été accusé en vertu de la Loi sur les secrets officiels.

« Cet homme a été acquitté par la Cour d'appel et devrait être reconnu innocent, mais je ne crois qu'il y a raison de le dédommager, compte tenu des circonstances », a affirmé le ministre, hier aux Communes. C'est le député conservateur M. Ged Baldwin, qui s'inté-

resse à la cause de M. Treu, depuis le début, qui a soulevé la question alors qu'il se demandait ce qui était advenu de la société juste du premier ministre Trudeau.

Le député Baldwin a soutenu qu'il y avait eu certains éléments troublants lors de cette cause. Il a rappelé que le ministre des Approvisionnement et Services, M. Pierre DeBané, a dit aux Communes qu'il met en doute les procédures utilisées par le gouvernement pour accorder des cotés de sécurité des employés de l'Etat.

Il a aussi indiqué que l'été dernier, toutes sortes de rumeurs avaient circulé à Ottawa dans le but de le faire taire ainsi que les journalistes, lorsqu'ils demandaient des explications sur cette cause.

On sait que le procès de Peter Treu a eu lieu à huis clos.

Il était accusé d'avoir eu en sa possession illégale des documents secrets et de ne pas avoir pris suffisamment de précautions pour assurer leur sécurité. Le juge de la Cour supérieure du Québec avait condamné l'ingénieur à deux années d'emprisonnement, mais la Cour d'appel du Québec a récemment renversé cette décision.

D'autre part, à la suite de la victoire remportée par M. Treu en Cour d'appel, le ministre des Approvisionnement et Services, M. Pierre DeBané a annoncé qu'il allait réviser toute la procédure qui sert à déterminer et à accorder les cotés de sécurité aux employés de l'Etat.

Hier, M. DeBané a fait savoir que ce travail va bon train, et que les conclusions de l'étude qu'il a réclamé de ses fonctionnaires, ne sauraient tarder.

NOUVEAUX PROGRAMMES EN ARTS CRÉATIFS

- DESSIN • DÉCORATION INTÉRIEURE
- AQUARELLE • ATELIERS EN ENCADREMENT • DÉCOUPAGE

Début: 12 mars 1979

Centre d'Éducation permanente CENTRE-VILLE
1441, rue Drummond, Suite 101
849-5331, poste 721 ou 723

LE COURS CHATEAUBRIAND

UNE ÉCOLE ET PLUS...

À cette école française mixte, vos enfants retrouveront une ambiance intime et familiale et bénéficieront d'un enseignement de qualité ainsi que des activités culturelles et artistiques nécessaires à leur épanouissement.

- Service de garderie de 8h à 18h
- Pré-maternelle
- Maternelle
- Élémentaire

Inscriptions: Janvier 1979
Téléphone: 489-1438
4119, av. Madison, Notre-Dame-de-Grâce.

(permis du Ministère de l'Éducation No 749-701)

Le "Chnac" ça s'attrape aux 4 coins de Montréal!

Nord-Ouest

Montréal Dauphine Inc.
12050, boul. Laurentien Montréal
331-6130

Nord-Est

Pavillon de l'Auto Inc.
7665, rue Lacordaire, Montréal
259-6981

Sud-Ouest

Lareau Automobiles Inc.
1824 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal
937-9551

Sud-Est

Automobiles Renault Ville-Marie Inc.
2230, rue Viau, Montréal
254-9971

Vos chances d'attraper le "Chnac", à Montréal, sont multipliées par quatre:

Venez faire l'essai d'une Cinq chez le concessionnaire Renault, le plus près de chez vous. A Montréal, ils sont quatre, et tous équipés d'un service après-vente vraiment professionnel.



RENAULT 5

À votre service.

Ce ne sont là que trois mots...mais ajoutés aux Services immobiliers du Trust Royal, ils revêtent une grande importance à l'achat ou à la vente d'une propriété.

Si vous désirez acheter une maison, vous serez enchanté du vaste choix que nous vous offrons. De plus, nous sommes en mesure de vous fournir, sur demande, une formule de financement expressément conçue en fonction de vos besoins.

Les trois mots en question sont également importants si vous vendez votre maison. Les contacts que nous suscitons entre vendeur et acheteur ont été couronnés de succès, au cours des années. Et si nos conseils peuvent vous être utiles, téléphonez-nous.

Ainsi, que ce soit pour la vente ou l'achat d'une propriété, faites-nous part de vos projets. C'est à ce moment que notre façon d'être "à votre service" se traduira par une relation professionnelle qui ne peut qu'engendrer un climat de confiance...et des résultats probants.

IMMEUBLE

Trust Royal

L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal

SERVICES IMMOBILIERS

À force de «rugir», les chercheurs du Québec obtiennent la part du lion

par Gilles Provost

Après avoir dénoncé avec vigueur la discrimination d'Ottawa à leur endroit, les hommes de science québécois qui tentent de domestiquer l'énergie en fusion thermonucléaire viennent de décrocher la part du lion dans le dernier programme de subventions thématiques du nouveau Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG).

En effet, ces chercheurs de l'INRS-Energie et de l'Université de Montréal ont obtenu les deux plus grosses subventions pour des recherches orientées sur l'énergie, les océans ou l'environnement. Ce montant global de \$300,000 ronsacré à la recherche sur la fusion thermonucléaire québécoise aura permis à la province de Québec d'aller chercher 19% des \$4.8 millions distribués. Cette part québécoise reste inférieure à

l'importance relative des Québécois dans la Confédération canadienne mais marque une hausse sur les 12% obtenus l'an dernier. Incidemment, même cette année, seulement 13% des 165 subventions accordées vont à des Québécois. N'eut été de l'importance exceptionnelle des montants consacrés à la fusion nucléaire, le Québec n'aurait encore reçu que 13 ou 14% des montants distribués. Contrairement à la fission atomique

utilisée couramment dans les centrales nucléaires et qui libère de l'énergie en brisant de gros atomes instables comme l'uranium, la fusion nucléaire n'a pu être utilisée par l'homme que dans des engins destructifs comme les bombes à hydrogène.

Pourtant cette autre forme d'énergie nucléaire, obtenue en fusionnant des atomes très légers, pourrait aussi fournir de l'énergie stable puisque c'est elle qui alimente le soleil et les étoiles. Tout le défi consiste maintenant à reproduire en laboratoire des conditions de température et de pression semblables à celles qui existent au cœur des étoiles... sans pour autant aboutir à une bombe hydrogène.

Si ce rêve pouvait se réaliser dans des limites compatibles avec les contraintes économiques, l'humanité serait théoriquement à l'abri des pénuries d'énergie pour l'éternité... ou presque.

Deux grandes voies s'offrent aux savants qui poursuivent cet objectif: l'une vise à provoquer de microscopiques explosions nucléaires dans un réacteur très solide en chauffant de petites pastilles d'hydrogène solidifié avec de puissants lasers qui s'allumeraient tous en même temps.

L'autre technique vise plutôt à enfermer dans des champs magnétiques stables l'hydrogène qu'on portera à de hautes températures et des pressions astronomiques. Evidemment, aucun récipient matériel ne pourrait résister à de telles températures. Les machines de confinement magnétique les plus prometteuses, les tokamaks, ont été conçues en Union soviétique. Ils ont la forme de gigantesques beignes.

Venu tard dans ce genre de recherches, le Québec a pensé miser sur les techniques par laser, plus récentes, en tirant parti de notre expertise dans les lasers au CO₂. Un consortium de cinq centres de recherche québécois avait même formulé un imposant programme dans cette veine, en 1974.

Loin d'encourager cet imposant projet francophone, le gouvernement fédéral confia le projet au Conseil national de recherches du Canada qui décida de développer sa propre expertise à Ottawa et d'aider plutôt des recherches similaires ailleurs au pays.

Au bout du compte, l'équipe québécoise de recherche sur la fusion par laser qui continuait à travailler contre vents et marées ne recevait l'an dernier que \$20,000, beaucoup moins que les autres équipes encore embryonnaires.

Cette année, cette injustice a été réparée, reconnaît M. Jacques Martel, directeur de l'INRS-Energie, à Varennes. Ottawa avait décidé de fournir environ \$100,000 mais une équipe de spécialistes américains venus voir sur place les résultats déjà obtenus devait recommander de porter la subvention à \$140,000, ce qui fut fait.

Pendant cette « bataille des subventions », les progrès de la recherche mondiale devaient montrer que les lasers n'étaient sans doute pas aussi prometteurs qu'on l'avait cru il y a deux ou trois ans. Par contre, les tokamaks, eux, permettraient sans doute une percée technologique intéressante.

C'est pour cela que les chercheurs québécois ont récemment décidé de se réorienter en proposant au gouvernement canadien de construire au moins un petit tokamak qui permettrait à nos savants de demeurer dans la course à cet égard et d'apporter même une contribution originale.

La réaction fédérale est jusqu'à maintenant assez décevante puisque la rumeur veut que le Conseil du Trésor ait récemment refusé tout budget pour la construction d'une telle machine et renvoyé le tout « pour étude ».

Quoi qu'il en soit, le CRSNG vient quand même d'accorder une subvention de \$260,000 aux onze hommes de science de l'Université de Montréal et de l'INRS-Energie pour des « études technologiques et scientifiques reliées à la fusion par confinement magnétique dans un dispositif torique (tokamak) ».

« Ce montant ne sera pas affecté à la construction d'un tokamak parce que ce serait une folie d'entreprendre un tel chantier sans avoir au départ l'assurance que l'on aura l'argent requis pour terminer la machine », explique M. Martel.

Sans engager l'avenir, la présente subvention permet quand même aux Québécois d'entamer les études et la mise au point de l'appareillage scientifique nécessaire pour faire des expériences vraiment utiles avec un tokamak. Il semble même que les Américains soient intéressés à uti-

Pierre Renaud: Je n'ai rien à cacher

Les enquêteurs de la police de Montréal pourront interroger trois des quatre suspects dans l'affaire de l'assassinat du policier René Vallée puisqu'ils sont attendus ce soir à Montréal en provenance de Porto-Rico.

Deux policiers de Montréal se sont rendus à Porto-Rico hier pour escorter les suspects arrêtés dimanche. Un porte-parole de la police porto-ricaine a déclaré que les trois individus avaient décidé de renoncer aux procédures d'extradition permettant ainsi aux policiers montréalais de les ramener.

Pierre Renaud, 25 ans, qui a été arrêté en compagnie de Maude Chauvin, 29 ans et de sa soeur Patricia, 23 ans, a confié qu'il était consentant à revenir à Montréal pour faire face à la justice parce qu'il est innocent.

« Nous voulons retourner à Montréal et faire face à toutes les accusations », a dit Renaud à un journaliste au poste de police de San Juan, où les policiers ont retrouvé les trois suspects.

« Je n'ai rien à cacher, a-t-il ajouté. Quelles preuves ont-ils contre moi? Je ne sais même pas de quel crime on m'accuse ».

Mais les policiers ont révélé que Renaud avait tenté de s'enfuir en sautant d'un balcon lorsqu'ils ont envahi un hôtel où les soeurs Chauvin habitaient, et qu'il s'est rendu lorsqu'il s'est aperçu qu'il ne pouvait plus s'enfuir.

Le frère de Pierre Renaud, Michel, 28 ans, est recherché par la police. Il est toujours en liberté et des informations non confirmées prétendent qu'il est en Floride ou à Porto-Rico.

Les suspects sont recherchés pour le meurtre de l'agent René Vallée et pour avoir causé des blessures à deux autres policiers le 16 février après avoir participé à un vol de bijoux de \$100,000 dans une résidence de la banlieue de Montréal.

Les deux jeunes femmes sont d'origine française et ont déjà travaillé comme danseuses nues dans des boîtes de nuit.

Attentats en série à Vancouver

VANCOUVER (CP) — Sept personnes ont réussi à s'échapper saines et sauvées de l'incendie provoqué par l'explosion d'un cocktail molotov lancé dans une maison du centre de Vancouver, tôt hier matin.

C'est la 14e attaque du genre depuis quelques semaines, mais la première dirigée contre une maison privée. Les autres visaient des banques et des bureaux du gouvernement fédéral.

Une mère, ses trois enfants et trois locataires, dont un homme de 78 ans partiellement paralysé, se trouvaient à l'intérieur de la maison quand le cocktail molotov y a fait explosion.

Un automobiliste a aperçu les flammes, a brisé une fenêtre et averti les occupants que les flammes dévoraient la maison. Tous ont pu sortir à temps.

L'explosion est survenue vers minuit. La maison, a relaté la police, a été touchée de deux cocktails molotov. Le premier a frappé le côté de la maison, mais n'a pas fait explosion. Le deuxième a été lancé à l'intérieur de la maison et a explosé.

Le premier attentat du genre est survenu le 12 décembre et visait un motel de la ville. Le 29 décembre, une annexe de l'hôtel de ville a également été touchée.

À la fin du mois de janvier, les attentats ont repris. Dans la plupart des cas, ils visaient des banques et des bureaux de la Commission d'assurance-chômage. On a compté trois tels attentats au mois de janvier, et environ deux par semaine au mois de février.

Selon la police, il s'agit de l'oeuvre d'une personne ou d'un groupe de personnes qui cherchent à se venger d'institutions financières ou gouvernementales.

On ignore comment la police pourra faire le lien entre l'attentat d'hier et les précédents. Quatorze policiers et



La famille Chimarios devant sa maison, après l'incendie provoqué dans la nuit de lundi à mardi par un cocktail Molotov lancé par un inconnu.

(Photolaser CP)

membres du service des incendies de Vancouver ont été affectés à l'enquête, et ont interrogé plusieurs représentants de

banques et des porte-parole des autres institutions visées à la recherche de mobiles pouvant expliquer ces attentats.

Bell a «tripoté» les listes de téléphonistes, accuse la FTQ

par Louis-Gilles Francoeur

Le Conseil général de la FTQ, la plus haute instance entre les congrès de cet organisme, a accusé hier Bell Canada « d'avoir tripoté » les listes d'employés soumises par cette compagnie au Conseil canadien des relations de travail (CCRT), qui se faisait reprocher de son côté de « s'être rendu complice de cette manœuvre en rejetant la demande des téléphonistes de Bell Canada pour être représentées par le Syndicat des travailleurs en communications du Canada (STCC).

Le grand gagnant dans cette affaire, le Syndicat des communications du Canada (SCC), s'est montré imperturbable devant les accusations de « syndicat de boutique » en provenance de la FTQ et il a convoqué Bell Canada pour une reprise des négociations la semaine prochaine. Les pourparlers amorcés l'automne dernier avaient été suspendus, en ce qui a trait aux années 1978 et 1979, à cause de la requête en accréditation présentée par la STCC.

Après avoir perdu les 12,000 techniciens de Bell Canada au profit du mouvement syndical organisé, le SCC, qui continuera de représenter les téléphonistes, a accusé son rival d'avoir retardé la négociation par sa campagne de maraudage. La présidente du SCC, Mme Shirley Nicholson, a dit: « Ces messieurs du STCC pensaient qu'il serait facile de manipuler les femmes. Cela montre bien à quel point quelqu'un peut se tromper ».

Si du côté du STCC le dépit était manifeste hier, l'état-major n'abandonnait pas la partie pour autant. Deux hypothèses de travail étaient essentiellement retenues, qui seront vraisemblablement raffinées prochainement.

D'abord, l'on songe sérieusement à contester la décision du CCRT devant la Cour fédérale parce que le Conseil canadien aurait effectué le calcul de la majorité syndicale sur des listes fournies par Bell, lesquelles auraient compris des surnuméraires, des employés à temps partiels, etc.

Dans son jugement, le CCRT reconnaît dans un premier temps, que, selon la partie patronale, l'unité d'accréditation contenait 7,688 membres. Le syndicat ramerait ce nombre à 7,064. Les avocats des deux parties ont entamé un long duel sur cette question névralgique lorsque les majorités en présence sont plutôt faibles. Le jugement du CCRT ne précise pas le chiffre qu'il a retenu dans cette affaire. Il se contente de dire que le requérant, le STCC, n'a pas fait la preuve qu'il représenterait la majorité des téléphonistes au moment de la présentation de la requête en accréditation.

Dans un deuxième temps, le syndicat songe à présenter une requête en accréditation pour les téléphonistes québécoises, chez qui il détient une majorité indiscutable. Alors que la FTQ prétend avoir l'appui de 76% des téléphonistes québécoises, le CCRT dans son jugement établit que l'affilié de cette centrale en représente 66.8%. En Ontario, le STCC

n'a obtenu que 34.3% des signatures requises.

Les démarches du STCC afin de former un syndicat autonome au Québec risquent de se buter une fois de plus à la politique officielle du Conseil canadien, qui précise dans son jugement son intention « d'éviter le plus possible de fragmenter les unités de négociation » existantes, surtout en les délimitant par le critère linguistique ou géographique. Les racines de ce problème remontent aux célèbres affaires Lapalme et des gens du Air, dont les revendications n'ont pas ébréché le code fédéral.

Le STCC, qui réunissait hier soir « ses » téléphonistes à Montréal, entend utiliser sa majorité au Québec pour prendre le contrôle des principales fonctions syndicales disponibles à l'intérieur du SCC, du moins au Québec. De cette façon, il pourra, de l'intérieur, galvaniser les troupes hésitantes de l'Ontario et mener la vie plus dure à Bell Canada en période de négociation. Cet objectif lui apparaît d'autant plus important que l'on craint que le syndicat désormais affilié au SCC ne signe un contrat de travail qui n'offrirait pas une sécurité d'emploi à toute épreuve aux téléphonistes actuellement confrontés

Voir page 6: Bell

Voir page 6: Chercheur

L'ex-maire DiZazzo devra répondre à 6 des 7 chefs

par Guy Bourdon

L'ex-maire de Saint-Léonard, M. Jean DiZazzo, a été libéré hier de l'un des sept chefs d'accusation de corruption municipale qui avaient été portés contre lui, mais le juge André Duranleau a retenu les six autres et il l'a cité à son examen volontaire.

Les avocats au dossier ont convenu de la date du 6 mars prochain pour la suite de la procédure alors que l'accusé annoncera s'il entend présenter une défense à ce stade.

Au terme d'une enquête préliminaire, le juge Duranleau estime qu'il y aurait matière à procès contre DiZazzo qui, selon la dénonciation de M. Jacques Buisson, officier de la Sûreté du Québec, aurait accepté des pots-de-vin de \$112,500 de six hommes d'affaires ou sociétés qui sollicitaient des avantages de la municipalité, entre 1971 et 1974.

Ainsi, le 23 novembre 1971 et le 11 octobre 1972, l'ex-maire aurait accepté deux sommes de \$6,000 chacune de l'entrepreneur Armand Payette en retour de l'obtention de deux contrats municipaux.

DiZazzo aurait également accepté \$53,000 de A. et L. Robert Auto Inc. pour un amendement au règlement de zonage, entre septembre 1973 et janvier 1974. Il aurait aussi accepté \$20,000 des Placements Denault Inc. pour un autre changement au règlement de zonage, entre avril 1971 et avril 1972.

Un troisième amendement à ce règlement de zonage, devant l'avantager Luigi Barone, en 1972, lui aurait rapporté un pot-de-vin de \$2,500.

Enfin, entre janvier et avril 1972, il aurait reçu \$25,000 de Luigi Barone pour hâter l'expropriation d'un immeuble appartenant à Enrico Pasereni.

Concernant toutes ces plaintes, le juge estime que le ministre public a présenté une preuve préliminaire suffisante pour que l'accusé soit cité à son procès... à moins que celui-ci, à son examen volontaire, parvienne à la réduire à néant.

Toutefois, le juge à l'enquête préliminaire a repoussé une autre prétention de la poursuite que DiZazzo aurait, entre novembre 1970 et août 1971, reçu \$50,000 de M. Dante Recine en retour d'un autre amendement au règlement de zonage.

Piraterie «religieuse»

STOCKHOLM, (Reuter) — Trois pirates de l'air — un quatrième suspect a été relâché après interrogatoire — ont tenté d'incendier en vol et de détourner un « Tupolev 154 » de la compagnie soviétique Aeroflot au cours d'un vol Oslo-Moscou.

Ils seraient, selon la télévision suédoise, des membres de la secte Ananda Marga, dont des adeptes se sont immolés par le feu à huit reprises ces trois dernières années.

Les trois pirates seraient un suédois de 27 ans, une Brésilienne de 42 ans et une Allemande de l'Ouest de 22 ans, a précisé la télévision suédoise.

La police a refusé de commenter ces informations, précisant qu'un communiqué serait publié aujourd'hui. En revanche elle a confirmé que le quatrième suspect,

un Indien, avait bien été relâché après six heures d'interrogatoire. Son seul tort était d'avoir occupé le siège voisin des « pirates de l'air ». Ceux-ci ont été inculpés de détournement d'avion caractérisé. Ils risquent une peine maximum de 10 ans de prison.

Selon une des passagères du « Tupolev 154 », Mme Monica Helversson, de nationalité suédoise, la Brésilienne a été la première à agir.

« Mi-chemin entre Oslo et Stockholm, elle a tenté d'incendier l'avion en versant de l'essence sur le sol. Elle fut rapidement maîtrisée par des gardes soviétiques et des membres de l'équipage. Le Suédois a alors quitté son siège et, armé d'une bombe de fabrication artisanale, s'est dirigé vers la cabine de pilotage. Il fut également maîtrisé par un passager norvégien.

AUJOURD'HUI

À 12 h 30, déjeuner-causerie de la Société pour le progrès de la Rive-sud. Conférencier: M. Jacques Gagnon, président de l'Association des caisses d'épargne économique. Sujet: évolution du mouvement des caisses d'épargne. À la Rotisserie Saint-Hubert, 1435 rue Saint-Charles ouest, à Longueuil.

À 16 h, dans le cadre d'une série de conférences de l'Institut Armand-Frappier, Mlle Micheline Favel, du Centre de recherche en virologie, parlera des « premiers cas d'encéphalite de Californie diagnostiqués chez des enfants au Québec durant l'été 1978 ». À la salle Pasteur du pavillon Edouard-Asselin de l'Institut Armand-Frappier, 531, boul. des Prairies, à Laval.

De 17 à 19 h, présentation publique de deux essais publiés à l'Hexagone, par Pierre Vadeboncoeur et Jean Bouthillier, à la Bibliothèque nationale, 1700, rue Saint-Denis.

À 19 h, dîner-causerie de la Chambre de Commerce de Laval. Conférencier: Mme Jeanne Sauvé, ministre des Communications du Canada. Sujet: la télécommunication. Au club de golf Saint-François-de-Sales, au 3000, boul. des Mille-Iles, à Laval.

À 19 h, assemblée pour le choix d'un candidat du Parti québécois en vue de l'élection partielle dans le comté de Jean-Talon. Au centre municipal des congrès, à Québec.

À 19 h, sous les auspices de la faculté d'éducation permanente à l'Université de Montréal, M. Alfred Rouleau, président du mouvement

Desjardins parlera du « mouvement Desjardins, dans les années 89 ». À la salle 4240 du pavillon Lionel-Groulx de l'Université de Montréal.

À 19 h 30, un colloque sur les projets de construction de nouveaux pénitenciers, organisé par la Société de criminologie du Québec en collaboration avec l'École de criminologie de l'Université de Montréal et du département des techniques auxiliaires de la justice du collège Maisonneuve. Au grand auditorium du collège de Maisonneuve, 3800 rue Sherbrooke est (métro Pie-IX).

À 19 h 30, M. Claude Lamarche présente une causerie sur la technique du greffage, le bouturage et la pollinisation des cactus et des plantes grasses, dans le cadre des activités du comité des cactus et des plantes de grasses de la Société d'animation du Jardin et de l'Institut botaniques. À la salle Provencher, au Jardin botanique.

À 20 h, rencontre avec l'écrivain Jean-Louis Victor, spécialistes des phénomènes paranormaux. Sujet: la réincarnation. À la Bibliothèque municipale de Saint-Laurent, 1380, rue de l'Église, à Saint-Laurent.

Collectes de sang: Saint-Jean, le maire de Saint-Jean avec le concours du club Optimiste, hôtel de ville, salle du conseil, 188, rue Jacques-Cartier, de 14 h 30 à 20 h 30; Montréal, Collège André-Grasset, salle des filles, entrée arrière du collège, 1001 est, rue Crémazie, de 12 h 30 à 16 h 30; Montréal, hôpital Sainte-Justine, salle de conférence, 3175, chemin Sainte-Catherine, de 9 h à 16 h.

LES ASSISES ANNUELLES DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES DE BANLIEUES

PRÉSENTÉES EN DIRECT

AU CANAL 9 DE:



1 et 2 MARS

8:30 à 20:30 (approx.)

Animés par M. MÂRC LAURENDEAU

Les jeudi et vendredi, 1er et 2 mars prochains, de 8h30 à 21h approximativement, le canal 9 CNL produira et diffusera intégralement les assises de la Conférence des Maires, en direct de l'hôtel Méridien.

Marc Laurendeau, journaliste et animateur bien connu, sera sur place pour la durée des assises afin de présenter les ateliers et par la suite d'en faire la synthèse. Des entrevues seront faites avec des personnalités de la scène politique municipale: ministres, maires et directeurs de service.

Les thèmes discutés lors de la première journée seront:

- Le transport en commun et l'aménagement du territoire
- Le transport en commun/responsabilité locale
- Le transport en commun et la justice distributive

Les thèmes de la deuxième journée seront:

- La police et le citoyen
- La police et les règlements municipaux
- La police de demain

LA BIBLE: LIVRE POUR AUJOURD'HUI

Une série de cinq conférences

données par les professeurs de la Section des études bibliques de la Faculté de théologie de l'Université de Montréal. LES LUNDIS SOIRS À VINGT HEURES, du 5 mars au 2 avril. Salle C-2335 Pavillon Lionel-Groulx (Sciences sociales) Université de Montréal, 3150, rue Jean-Brillant. Entrée: \$1.00 - Série: \$4.00.

La LOI MOSAÏQUE à l'heure de la liberté	Jean L.-DUHAIME 5 mars
Les PROPHÉTIES à l'heure des charismes	Guy CLOUTIER 12 mars
Les SAGES à l'heure du désarroi	Jean MARTUCCI 19 mars
Les EVANGELISTES à l'heure de l'incroyance	Pierre GUILLEMETTE 26 mars
PAUL à l'heure du féminisme	Olivette GENEST 2 avril

Si on veut s'inscrire à cinq conférences, se présenter à 19 h 30. Pour tout renseignement composer 343-7024

Marchandages au Moyen-Orient

En disant oui à une rencontre avec le président Carter après avoir rejeté un sommet « asymétrique » avec le premier ministre égyptien Mustapha Khalil, Menahem Begin a permis au chef de la Maison-Blanche de sauver un peu la face mais il a néanmoins rendu encore plus patente l'érosion de l'influence américaine au Moyen-Orient, déjà illustrée par la crise iranienne.

Le plus surprenant dans l'après Camp David est que Washington semble incapable de tirer la leçon des précédents blocages entre négociateurs israéliens et égyptiens, puisqu'à trois mois d'intervalle le président Carter répète la même bêtise à un moment crucial des négociations de paix. Avide de faire coïncider l'ouverture avec la Chine avec un traité israélo-égyptien, il avait d'abord multiplié les pressions publiques sur Israël pour obtenir de nouvelles concessions avec la date limite du 17 décembre. Israël, toutes factions politiques unies, n'avait pu que rejeter le chantage américain.

Le même scénario vient de se reproduire lors de Camp David bis: en proposant un sommet entre non pas le président Sadate et le premier ministre Begin mais entre le premier ministre égyptien, qui n'exerce pas la totalité du pouvoir et M. Begin, le président Carter, non seulement, ne tenait pas compte des susceptibilités de l'opinion israélienne mais indiquait une fois encore que c'était à la partie israélienne de faire des compromis. Que le président Sadate ne veuille pas prendre le risque de participer à une nouvelle ronde de négociations dont le succès n'est pas garanti, on peut le comprendre mais on ne voit pas pourquoi Washington appuie ce choix, tout en demandant au premier ministre israélien l'inverse. Aussi, le cabinet Begin a rejeté massivement l'invitation américaine, créant désarroi et agitation à la Maison-Blanche où l'on n'attendait pas pareille rebuffade. L'explication promet d'être « franche » dès demain entre MM. Carter et Begin. Mais cela suffira-t-il à remettre sur la bonne voie les négociations de Camp David? On peut en douter.

En fait, depuis plus de quatre mois, les pourparlers butent sur les mêmes problèmes, à savoir la volonté de l'Égypte de faire passer ses engagements militaires envers d'autres pays arabes avant les obligations du traité

israélo-égyptien, et le refus d'Israël de lier, par un calendrier précis, le retrait du Sinaï et l'autonomie des territoires palestiniens de Gaza et de Cisjordanie. Ces problèmes ne paraissent pourtant pas insolubles, mais jusqu'ici c'est la volonté politique de les régler qui a fait défaut de part et d'autre.

Ainsi, on ne voit pas comment le Caire pourra contraindre Israël d'accepter que le futur traité de paix n'ait pas prééminence sur les autres accords, spécialement de défense commune, passé avec les États arabes de la région. Contre quel ennemi, si ce n'est Israël, de tels accords pourraient être appliqués? Une telle exigence permet peut-être à Sadate de sauver la face vis-à-vis du front du refus et de la « nation » arabe mais elle en vient à dire aux Israéliens que la signature égyptienne au bas d'un traité de paix n'est pas crédible. Alors pourquoi signer?

De son côté, Israël devra un jour ou l'autre, le plus tôt possible sera le mieux, engager le processus d'autonomie dans les territoires occupés. Il n'est pas sûr certes que les Palestiniens des territoires occupés acceptent de participer à cette consultation mais on ne voit pas ce qui mettrait en danger Israël, si une date précise était fixée. Que l'échange d'ambassadeurs entre Jérusalem et Le Caire ne soit pas conditionné par la réalisation totale du processus, apparaît être une demande légitime mais Israël convaincrat plus facilement l'Égypte de sa bonne volonté s'il cessait de rogner les pouvoirs de la future assemblée « autonome » et de lancer l'implantation de nouvelles colonies de peuplement en Cisjordanie.

Pourtant, on aurait pu croire que le nouveau contexte géo-politique qui se dessine dans la région à la faveur de la crise iranienne pousserait les deux parties à s'entendre rapidement. Pour Israël, les nuages inquiétants s'accumulent ainsi sur le front nord: le rapprochement syro-irakien, bien qu'encore assez imprécis, rend possible la présence sur le Golan d'une armée beaucoup plus nombreuse et moderne que celle affrontée lors de la guerre du Yom Kippour et la visite spectaculaire de Yasser Arafat au nouveau maître de l'Iran, l'ayatollah Khomeiny, a redonné à la résistance palestinienne une base stratégique qu'elle avait perdue en Jordanie,

au Liban et en Syrie. La perte du pétrole iranien pourrait être compensée par les gisements du Sinaï, mais seulement en cas d'accord de paix rapide. Washington garantissant en cas de pénurie les approvisionnements de l'État israélien. Tout semble donc pousser Israël à ôter de ses préoccupations militaires le front sud et à consacrer toute son attention au nord; mais pas à n'importe quel prix, dit-on à Jérusalem.

Pour le président Sadate aussi, la crise iranienne est un avertissement: l'opposition religieuse n'a certes pas l'ampleur et l'activisme du chiisme iranien mais existe néanmoins. Mais c'est surtout la situation économique difficile qui risque de servir de détonateur social. Sadate ne peut réussir son décollage économique qu'avec l'aide occidentale et surtout en période de paix; la récupération du Sinaï et de ses gisements pétroliers n'est pas un élément négligeable dans ce contexte.

Très habilement, Sadate s'est posé en futur gendarme du Golfe et a réclamé aux États-Unis, une aide militaire de près de \$8 milliards. L'administration Carter tient à mettre en place de toute urgence et par tous les moyens une sorte de coalition d'États modérés pour contrer l'érosion de l'influence américaine dans cette région vitale sur le plan énergétique. L'Égypte, bien que plus que l'Arabie saoudite qui semble paniquée par l'évolution des événements et la faiblesse américaine, paraît être en mesure de jouer ce rôle en Mer Rouge et dans le Golfe, estime semble-t-il, Washington. Voilà qui peut expliquer en partie certaines « maladresses » américaines à l'égard du gouvernement Begin, qui traîne un peu trop les pieds dans la négociation de paix, au goût de Washington.

Mais, comment ne pas remarquer les limites des pressions américaines sur les divers acteurs de la région. Sadate fait monter à chaque tour les enchères (de deux milliards la facture serait de huit milliards maintenant); Begin dit non à deux reprises, contraignant Carter et Vance à reprendre leur bâton de pèlerin. Chacun semble escompter que de la situation toujours mouvante émerge un contexte qui rendra plus facile, ou plus urgent encore, un règlement. En attendant, le marchandage se fait sur le dos des États-Unis.

Gilbert GRAND



Pas de boucs émissaires

Depuis le 6 décembre dernier, 23 étudiants iraniens sont sous le coup d'accusations d'avoir « troublé la paix », parce qu'ils ont manifesté leur opposition au régime du Chah et leur solidarité avec la lutte populaire en Iran. Depuis lors, ils n'ont cessé d'être en butte au harcèlement des forces policières et des agents d'immigration canadienne. (cf. LE DEVOIR du 18 janvier 1979).

La signification politique des arrestations et du traitement « de faveur » dont ils ont été l'objet apparaît clairement si on se rappelle que, le 5 décembre, Jamieson avait réaffirmé la nécessité de « sauvegarder le régime du Chah »: pas question donc de tolérer que notre pays serve de tremplin à l'opposition.

Depuis, bien de l'eau a coulé sous les ponts: la détermination des masses iraniennes est venue à bout d'une dictature parmi les plus anciennes et les plus sanguinaires, le Chah est en exil et Bakhtiar en fuite. Quant au gouvernement canadien, il vient reconnaître le nouveau régime... seul espoir pour les

grandes entreprises canadiennes de voir honorer des créances qui se montent à des centaines de millions.

Qu'advient-il des étudiants iraniens dans tout ça? Officiellement, rien n'a changé: ils sont toujours poursuivis en vertu du code criminel et peuvent selon les dispositions de la loi C-24, être passibles de déportation. Même s'ils ne risquent plus la prison et la mort, comme lorsque le Chah était au pouvoir, cela n'enlève rien au caractère profondément injuste de tout le scénario policier et judiciaire mis en place et qui n'avait qu'un but, faire taire l'opposition au Chah sur le sol canadien.

Qu'attend l'État canadien pour retirer les accusations, à présent qu'il a reconnu le gouvernement de Bazargan? Veut-on éviter qu'une nouvelle « coïncidence » gênante comme celle du 6 décembre dernier ne vienne semer le doute sur l'« indépendance » du judiciaire par rapport à l'exécutif? Il y a pourtant longtemps que la majorité des

citoyens ne se font plus d'illusions sur cette belle « indépendance » et nos élus le savent bien. Reste une autre explication. Beaucoup d'étudiants étrangers et d'immigrants, particulièrement ceux du Tiers Monde, ont acquis dans leur pays une expérience de lutte face aux régimes réactionnaires en place dans nombre de pays. Ne craignent-ils pas en haut lieu qu'ils fassent part aux Canadiens de cette expérience et que le rôle réactionnaire que joue le gouvernement canadien sur la scène internationale ne soit davantage démasqué?

Les étudiants iraniens n'ont pas à servir de boucs émissaires dans cette entreprise qui ne vise rien d'autre que museler une opposition qui devient de plus en plus forte. La liberté d'expression qu'ils revendiquent, c'est aussi la nôtre.

Pierre BEAUCAGE, professeur au département d'anthropologie de l'Un. de M. Montréal, le 20 février 1979

Un groupe haïtien s'explique

Nous avons lu, dans votre numéro du 22 février 1979 un article dans lequel mention a été faite de l'appui apporté par le Regroupement des forces démocratiques haïtiennes à une déclaration commune dénonçant la soi-disant agression chinoise contre le Vietnam.

Le Groupe d'action démocratique Vanyan, membre du Regroupement (RFDH) s'empresse de faire une mise au point nécessaire, en rapport avec cette question. Pour l'édification du public en général et des lecteurs de votre journal, en particulier, signalons que mandat n'a été donné à aucun groupe, membre de RFDH, pour adopter, en son nom, une telle position.

Quant à nous, voici notre position sur cette question. Depuis belle lurette, les chinois ne cessent de lancer des avertissements aux dirigeants vietnamiens qui, faisant la

sourde oreille, ont persisté à multiplier intrusions, actes de sabotage et provocations de toutes sortes le long de leur frontière avec la Chine, causant ainsi des pertes matérielles et en vie humaine. Si l'on ajoute à cela l'invasion barbare de la République démocratique du Kampuchéa par le Vietnam et le déploiement de 19 divisions vietnamiennes sur le territoire de ce petit pays, on peut aisément s'expliquer la riposte de la Chine.

Poussé par ses visées expansionnistes, pressé de réaliser son rêve, longtemps caressé de réaliser une fédération indochinoise sous la direction de Hanoi, le Vietnam, de concert avec l'Union soviétique, a défilé impudemment l'opinion mondiale. L'un et l'autre s'acharnant à violer, par la force des armes, la souveraineté nationale des pays d'Indochine, menaçant la sécurité

des autres pays du Sud-Est asiatique et mettant gravement en péril la paix mondiale.

C'est en fonction de ces considérations que nous considérons la cession de l'agression vietnamo-soviétique au Kampuchéa démocratique, la fin des provocations du Vietnam contre la Chine et de leur immixtion dans les affaires intérieures des autres pays d'Asie comme des conditions indispensables à la solution des graves problèmes qui se posent actuellement dans cette partie du monde.

Espérant que cette mise au point sera publiée dans les colonnes de votre journal très prochainement, nous vous présentons nos remerciements anticipés et nos meilleurs salutations.

Edgard SAINT-JUSTE, pour le groupe d'Action démocratique Vanyan Montréal, le 22 février.

LIBRE OPINION

Démagogie ronflante ou mauvaise foi?

par Micheline Carrier

Le gouvernement du Parti québécois à l'intention de maintenir les femmes mariées dans la dépendance financière et sous la tutelle de leur mari. Si l'on voulait faire de la restriction mentale et se montrer aussi intellectuellement malhonnête que M. Jacques Parizeau, c'est ainsi que l'on interpréterait les confidences qu'il a faites à Normand Girard dans le Journal de Québec du 22 février dernier.

Le ministre des Finances du Québec, drapé cette fois dans sa souveraine indignation, rejette la proposition du Conseil du statut de la femme de remplacer l'exemption de personnes à charge (conjoint, enfants) par une allocation de disponibilité (pour enfants de 0 à 12 ans) et des allocations familiales accrues.

« On ne va pas faire avancer la cause de la libération de la femme par l'injustice sociale », de dire M. Parizeau. On ne va pas enlever un maigre revenu à 450.000 Québécoises mariées, qui ne travaillent pas et n'ont pas d'enfants de 0 à 12 ans, ou encore qui ont déjà élevé leur famille, pour le donner aux plus jeunes. Il aurait été plus juste de dire qu'on ne va pas enlever aux hommes mariés l'exemption qu'ils touchent quand leur épouse les entretient au foyer. M. le ministre ne devrait pas l'ignorer: l'épargne que permet cette exemption ne bénéficie pas toujours à la famille, mais plutôt aux loisirs des hommes.

Dans son rapport « Pour les Québécoises: Égalité et indépendance », le

Conseil du statut de la femme allègue que cette exemption avantage les personnes à revenu plus élevés, traite les services rendus par une femme au foyer comme une dépense nette et non une contribution positive et va tout bonnement à l'encontre de l'autonomie des femmes.

Pour M. Parizeau, ce que demande le CSF, c'est de commettre délibérément une injustice sociale, notamment à l'endroit des couples qui ont déjà élevé leur famille. Il oublie de signaler que le CSF a au moins voulu éviter cette injustice en demandant l'abolition graduelle de l'exemption de personne mariée.

Même graduelle l'abolition de cette exemption serait injuste. Il faut le reconnaître. Toutefois, cela dit, M. Parizeau passe sous silence les solutions de rechange que lui ont suggérées des groupes féministes. Cette fois, le ministre des Finances se drape ou dans la restriction mentale ou dans la mauvaise foi.

Le 30 octobre 1978, pour la 1^{ère} fois, le Réseau d'action et d'information pour les femmes dénonçait le « flagrant sexisme des méthodes fiscales gouvernementales ». Il signalait à MM. Marois et Parizeau, de même qu'à Mme Lise Payette, que leur gouvernement oubliait les pages 29 et 30 du programme du Parti québécois. Le PQ y préconise l'égalité des femmes dans le mariage et des mesures favorables à l'autonomie financière de tous les citoyens et de toutes les citoyennes.

Le RAIIF demandait à M. Parizeau

de verser directement à la conjointe au foyer le montant épargné par son mari grâce à la déduction sur l'impôt pour la soi-disant « personne à charge ». Au moins, disait en substance l'organisme, les femmes mariées, qui ne travaillent pas, pour une multitude de raisons, « auraient un minimum d'autonomie financière, donc de dignité. Elles ne se verraient plus dans l'affligeante nécessité de dépendre totalement d'un mari, bien ou mal disposé à leur égard ». Compte tenu du faible montant épargné par cette déduction, il ne s'agirait là que d'une reconnaissance minimale de l'autonomie des femmes mariées, à tout le moins la reconnaissance officielle du principe de l'autonomie.

Tenant à M. Parizeau le langage qu'il aime entendre, c'est-à-dire celui des gros sous, le RAIIF lui rappelait que ce sont les femmes « qui font tourner la roue de la production et de la consommation surtout dans les secteurs mous, secteurs privilégiés au Québec ». Car ce sont elles qui dépendent 80% du budget familial comme l'a déjà souligné le premier ministre dans un discours inaugural. Ainsi, cette redistribution minimale des fonds familiaux aurait un effet bénéfique sur l'économie québécoise tout en rendant justice aux femmes mariées.

Le 23 janvier 1979, se cachant cette fois derrière le rapport du Conseil, le cabinet de M. Parizeau répondait au RAIIF comme s'il n'avait pas lu sa lettre. Bien sûr, il oppose la demande du CSF à celle du RAIIF. Le CSF propose des choses différentes, dit-il, on ne peut donc donner suite à votre de-

mande. Du bien-fondé des arguments du RAIIF, le cabinet ne fait aucun cas.

Ainsi, on utilise les uns contre les autres les positions du CSF et celles de certaines Organismes féminins. Et on se croise les bras. Va-t-on faire longtemps et dans tous les domaines le jeu de Machiavel?

Le CSF a proposé des jalons de politique. Mais tout est négociable. Si on lui démontre que ses propositions entraîneraient des injustices, il acceptera sûrement de se mettre à table et de discuter des solutions de compromis. Mais M. Jacques Parizeau n'a rien à proposer. Il incarne le statu quo. La femme mariée doit demeurer sous la tutelle financière de son mari au cas où, après avoir goûté une certaine autonomie, elle s'aviserait de se donner elle-même toute l'autonomie financière en allant travailler.

Inutile de jouer bien longtemps sur les mots. Quand on fait la sourde oreille à une demande ou qu'on embrouille délibérément les choses pour ne pas avoir à se compromettre, c'est une fin de non-recevoir déguisée.

Il est plutôt singulier de voir le ministre des Finances prêcher la justice sociale alors que son gouvernement diminue l'aide sociale à certaines catégories de citoyens parce qu'Ottawa leur en donne un peu plus. Et cette justice chère à M. Parizeau, comme jadis à M. Pierre Trudeau, ne devrait-elle pas commencer dans la famille par l'égalité et l'autonomie des conjoints?

Voyons, cher M. Parizeau! Un peu moins de démagogie ronflante et un peu plus d'imagination créatrice!

La vigilance doit commencer chez soi

(Lettre adressée à M. René Lévesque et aux 82 autres signataires de la lettre ouverte au consul général de l'Union soviétique)

Nous avons suivi votre exemple et nous avons signé la pétition pour la libération de Ida Nudel, Vladimir Slepak et d'Anatoly Tchcharansky, à qui l'on nie, en autres, le droit d'immigrer. Le texte accompagnant la pétition fait aussi mention que ces personnes ont été bâfoûtées dans leurs droits à la liberté d'association et de conscience, ainsi qu'à l'inviolabilité de la personne et de la maison.

Dans la lutte pour le respect et le maintien des droits de l'homme, il faut comme vous l'avez fait, dénoncer la répression qui s'exerce partout dans le monde. Mais il faut aussi surveiller ce qui se passe chez

nous... pas seulement à gauche, mais aussi à droite!

Trop de mesures répressives ont été adoptées depuis quelques années, et particulièrement contre les immigrants. Qui n'a pas entendu parler de Chiliens, d'Haïtiens, d'Iraniens menacés par le ministère de l'Immigration dans leur juste lutte contre des régimes dictatoriaux dénoncés de toutes parts.

Encore dernièrement, 23 étudiants iraniens ont été sauvagement arrêtés le 6 décembre 1978 par la police de la Communauté Urbaine de Montréal, parce qu'ils manifestaient pacifiquement contre le régime du Shah. Cette attaque de la police est survenue le lendemain même de la proclamation d'appui au Shah par le gouvernement canadien... éloquent n'est-ce pas

ou inquiétant.

Ne trouvez-vous pas gênant de voir que ce que l'on dénonce tant à l'étranger puisse se produire ici?

Messieurs les 83 signataires, nous espérons vous voir aussi empressés de défendre ces 23 étudiants iraniens que vous l'avez été pour appuyer la lutte étudiante pour les juifs soviétiques et d'y aller de votre poids pour que les accusations portées contre les 23 étudiants soient immédiatement levées... et n'oubliez pas de demander du même coût que cesse immédiatement le harcèlement de la Gendarmerie Royale du Canada et du ministère de l'Immigration auprès de ces étudiants et auprès de tous les immigrants.

Danyelle GALARNEAU, Jean-Yves JOANNETTE, Montréal, le 8 février 1979

Un silence néfaste

Je viens d'apprendre avec stupeur qu'on parlait de supprimer le programme « Rencontres », dirigé, à Radio-Canada, par M. Beaugrand-Champagne.

Comme plusieurs Québécois, j'ai habituellement la réaction négative. Je prends difficilement la plume pour témoigner de mon admiration, mais cours à l'encrier dès que je suis insatisfait. D'autres sont peut-être dans le même cas que moi. Ils n'auraient jamais imaginé que leurs lettres d'approbation pouvaient aider à la poursuite de ce programme; leur silence, aujourd'hui, devient cause de sa mort probable.

Connaissant la qualité du haut personnel de Radio-Canada, j'aurais plutôt ima-

giné qu'ils allaient maintenir le programme, même entre une marée de protestations et d'oppositions. Je m'étonne qu'il suffise du silence des auditeurs intéressés pour qu'on le laisse tomber.

Ceux qui ont suivi ce programme savent que l'équipe de Beaugrand-Champagne a interrogé des centaines d'hommes et de femmes à la pointe de l'actualité à travers le monde. Des témoignages d'un extrême intérêt ont été recueillis et entendus à cette occasion. Quelqu'un a été converti à Dieu par cette multitude de témoignages souvent concordants. D'autres ont appris ce qui mijotait dans le cœur ou dans l'âme de tant de leurs contemporains, et ont tiré de cette ré-

véléation une meilleure connaissance et acceptation du monde varié dans lequel nous évoluons tous. On voudrait que ces entretiens soient imprimés, publiés, on suppose toujours qu'ils le seront... et on se tait, et on attend... et parce qu'on ne va pas plus loin, non seulement les entretiens ne sont pas publiés, mais le programme lui-même risque d'être retiré.

Après, on se plaindra qu'il n'y ait que du Rock & Roll et du Yéyé à la Radio...

Si donc on désire que le programme soit continué, qu'on cesse d'être passif et admirateur: qu'on le dise et qu'on le réclame. En démocratie, c'est ainsi que les choses arrivent...

Une solution fédéraliste

Si le parti au pouvoir veut la séparation, il devrait l'avoir. Pourquoi forcer les gens à accepter ce qu'ils ne veulent pas conserver?

Après avoir étudié le résultat du vote en 1976, je me suis aperçu que c'était surtout dans la région du Saguenay-Lac St-Jean, que le P.Q. a obtenu une majorité absolue. C'est une façon comme une autre de déterminer qui est pour la séparation et nous devrions donc leur donner le Nord-Est du Québec, mais non pas la rive sud du St-Laurent, ni la Baie James.

La frontière irait de Québec au parc des Laurentides, vers l'ouest jusqu'à Chibougamau, vers le nord jusqu'à Schefferville et vers l'est jusqu'au Labrador pour ensuite re-

joindre la rive nord du St-Laurent et regagner Québec.

Il y a des comtés dans l'est de Montréal, plus exactement onze, qui ont aussi donné une majorité absolue au gouvernement actuel, mais comme la plupart de ces électeurs sont des locataires, il devrait leur être facile de décider s'ils veulent rester au Canada ou déménager dans ce nouveau pays.

De cette façon, nous resterions l'une des 10 provinces, ce nouveau petit pays au nord de chez nous pourrait s'appeler la Nouvelle France, ou n'importe quoi, et nous autres, fédéralistes, pourrions reprendre une vie normale.

Anne VAULETEL DURAND, Rosémère, le 18 février 1979.

Edmond ROBILARD de l'Académie canadienne-française Montréal, février 1979.

HÉMOIGNAGE

L'économie et la Constitution

par John E. Trent

Professeur au Département de science politique de l'Université d'Ottawa, directeur général de la Fédération canadienne des sciences sociales, l'auteur a prononcé à Québec, le 23 février, au cours du colloque organisé par le Conseil de l'unité canadienne, une communication dont nous reproduisons la conclusion.

Voici quelques préférences personnelles concernant les orientations constitutionnelles en matière économique. Si on veut faire une constitution qui puisse tenir durant les 100 prochaines années, et puisque nous sommes entourés dans le monde de pays dont les constitutions comportent des droits économiques, partie intégrale des droits démocratiques, je crois qu'on devrait analyser, beaucoup plus sérieusement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, la possibilité d'inscrire des droits économiques dans la Constitution. Il faut se demander si un pays aussi riche que le Canada pourra continuer d'accepter la pauvreté? Ou encore, face à l'aliénation de beaucoup de travailleurs et à l'improductivité de nos relations de travail, il faut nous demander si nos lois fondamentales ne devraient pas rendre possible une plus grande participation dans le contrôle

des entreprises.

Je ne suis pas certain que je puisse convaincre mon auditoire de ces idées mais, je suis d'avis que si l'on n'accorde pas une importance suffisante aux droits et à la participation économiques on décevra grandement la population canadienne d'aujourd'hui et de demain. On prétend que l'inclusion des droits spécifiques (tels le droit de travail ou l'égalité de chances) aurait des effets néfastes parce qu'ils sont soit des vœux pieux, soit trop difficile à appliquer. Néanmoins, nous avons fait des grands progrès dans nos recherches sur un revenu annuel minimum garanti et, peut-être est-ce la meilleure approche pour une constitution. Deuxièmement, en principe, je crois que le gouvernement fédéral doit coordonner plutôt que d'accomplir lui-même. Le vrai rôle du gouvernement fédéral devrait être de planifier à moyen et à long terme et de voir à la coordination des politiques provinciales. Il pourrait jouer ce rôle d'une manière plus efficace s'il était moins préoccupé par les questions administratives quotidiennes et s'il se retirait de beaucoup de domaines où il fait double emploi avec le gouvernement provincial.

Ceci ne veut pas dire que le gouvernement central devrait être dépourvu de tous pouvoirs économiques et fiscaux. Mais ces pouvoirs devraient être davantage précisés et limités, et les

gouvernements provinciaux doivent jouer un rôle dans les institutions du gouvernement central pour assurer l'intégration et la coordination des politiques économiques. En plus, je crois que le gouvernement fédéral devrait avoir des ressources nécessaires pour maintenir sa politique de péréquation et même que cette politique devrait être enchâssée dans la constitution. On propose aussi que sa portée soit étendue. Sujet moins discuté, mais également important: celui des pouvoirs permettant au gouvernement central de mobiliser des ressources de capitaux canadiens pour les rendre disponibles aux régions du pays et aux industries qui dépendent actuellement des investissements étrangers.

On ne peut terminer une liste de priorités constitutionnelles au Québec sans mentionner ce qu'importe quelle province devrait avoir le droit de se soustraire à des programmes fédéraux, avec lesquels, du moins dans certains secteurs, elle est fondamentalement en désaccord, moyennant un remboursement fiscal. La flexibilité doit être un élément important de notre nouvelle constitution pour répondre aux besoins très diversifiés des régions économiques du Canada.

En dernier lieu, il faut rappeler que la Constitution ne peut prévoir ou résoudre tous nos problèmes économiques. Une des grandes théories économiques aujourd'hui prétend que la po-

litique et le gouvernement ne sont que les reflets de l'infrastructure économique. Concrètement nous savons qu'au Canada les décisions du monde des affaires peuvent avoir une énorme influence sur les rapports entre les groupements culturels, religieux et régionaux. La compréhension du secteur privé peut aider à surmonter beaucoup de conflits dans notre société et ces actions économiques, si elle sont réfléchies, pourraient aider à restreindre l'expansion du secteur gouvernemental.

Mise au point

En réponse au texte d'opinion publié hier dans cette page sous le titre « Se retrouver en traduction » et signé Louis Duchesne, M. Jean-Luc Pépin, co-président de la Commission de l'unité canadienne, fait observer que les erreurs relevées par notre correspondant (glissements de sens, contre-sens et omissions) ont toutes été corrigées dans la deuxième édition du rapport de la Commission. Sans chercher à se disculper, M. Pépin invoque à la défense de son groupe les circonstances atténuantes: c'est dans la fébrilité d'une fin de mandat que rédacteurs, traducteurs et réviseurs ont dû achever leur travail, d'où les écarts signalés par M. Duchesne.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: \$65 par année, six mois: \$36, trois mois: \$24. À l'étranger: \$70 par année, six mois: \$38, trois mois: \$27. Editions du samedi: \$19 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de fabrication: \$1.00 par copie. Le journal est distribué gratuitement par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 8255. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Des problèmes qui coûtent cher au Québec et à Montréal

Quand le maire d'une grande ville parle, on s'attend qu'il ne fera pas que parler, mais qu'il va se prononcer, qu'il va exprimer non pas une opinion, mais une conviction, qu'il va dire non pas ce qu'il pense, mais qu'il va annoncer ce qu'il fera, s'il était à la place des autres. Voilà un jeu que le maire de Montréal ne peut jouer sans risquer d'ajouter à la confusion déjà suffisante.

par **Jean Drapeau**

Le maire de Montréal a prononcé devant le Canadian Club le lundi 26 février une allocution dont nous reproduisons (dans sa version française) un large extrait.

- la question constitutionnelle et son corollaire: la tenue d'un référendum au Québec, peut-être d'un référendum dans tout le Canada, sur la même matière mais une autre question; aussi un troisième référendum appréhendé et, alors pourquoi pas, un quatrième?
- Tous ces sujets de discussions et de discussions, et bien d'autres aussi, sont invoqués comme les causes d'un certain mal. Imaginez un peu la situation dans laquelle je me trouve s'il faut que je rende jugement sur chacun de ces sujets comme sur autant de chefs d'accusation.
- Je les prendrai donc « en bloc » et je dirai la conviction profonde à laquelle j'en suis arrivé après consultations et conversations à titre privé, avec de nombreux concitoyens et concitoyennes chargés de lourdes responsabilités, dans la vie publique aussi bien que dans la vie privée, administrateurs élus ou nommés, profes-
- le salaire minimum plus élevé qu'ailleurs et ses conséquences sur toutes les autres conditions de travail: salaires et avantages sociaux;
- les relations de travail en général et la puissance des centrales syndicales dans les domaines privé, public et para-public;
- le déménagement de sièges sociaux, d'usines et de manufactures;
- la loi 101 et ses conséquences bonnes ou mauvaises sur l'affichage et la francisation dans plusieurs champs d'activités;
- les prescriptions relatives à l'éducation;

seurs, techniciens, industriels, hommes d'affaires, gros, moyens et petits, praticiens et théoriciens, et gens du peuple, d'âge varié, d'expérience complémentaire.

J'ai déjà dit, il y a quelques moments, comment, à mon sens, la question doit se poser. Mais je me place dans l'hypothèse où il faudrait répondre à la question suivante: « Aux prises avec les problèmes que je viens d'énumérer, Montréal pourrait-elle demeurer la métropole du Canada? Peut-être continuer de jouer le rôle de tout premier plan qu'elle a toujours joué dans le Canada? » Je devrai, en toute honnêteté, élargir la question car la réponse dépend d'une autre question plus conforme à la situation véritable, les problèmes énumérés n'étant ni par leur origine, ni dans leurs conséquences, à caractère exclusivement montréalais.

Voici donc, je crois, la question primordiale, dont la réponse doit être au moins parallèle à toute réponse à l'autre question: « Aux prises avec les problèmes que je viens d'énumérer, à quel avenir le Québec tout entier peut-il s'attendre? » On ne peut vraiment pas dissocier Montréal du Québec. On ne peut pas dissocier le Québec de Montréal.

Je sais que vous souhaitez et vous vous attendez même à ce que je me prononce sur un certain nombre de points qui font quotidiennement les manchettes depuis une certaine date de novembre 1976:

Tout ce qui tend à, ou a pour effet de gêner, de paralyser le bon fonctionnement de Montréal, d'en diminuer l'importance, et d'en atténuer le rayonnement, la grandeur, est mauvais pour l'ensemble du Québec, et pour l'ensemble du Canada (...)

Mesdames, Messieurs, je ne m'éloigne pas de mon sujet. On ne peut pas étudier l'avenir économique de Montréal en dehors de l'avenir économique du Québec.

Tous les problèmes qui conduisent à la question que j'ai posée par hypothèse tout à l'heure pourraient se résoudre, sans pour autant donner l'assurance que nous recherchons quant à l'avenir de Montréal.



tionne à plein que si le Québec tout entier comprend, admet et favorise son plein fonctionnement de grande métropole.

Je suis sûr que vous souhaitez et vous vous attendez même à ce que je me prononce sur un certain nombre de points qui font quotidiennement les manchettes depuis une certaine date de novembre 1976:

— quand l'impôt sur le revenu serait corrigé;

— quand le capitaine aurait redressé l'orientation du bateau vers un objectif plus rassurant;

— quand le salaire minimum serait rajusté par rapport aux taux des autres provinces;

— quand les centrales syndicales consentiraient à réduire leur puissance;

— quand les sièges sociaux, les usines, les manufactures cesseraient de quitter et ceux qui ont quitté reviendraient;

— quand la loi 101 serait abrogée;

— quand les parents pourraient inscrire leurs enfants aux écoles de leur choix sans restriction;

— quand la question constitutionnelle soulèverait moins de bruit et que l'idée même d'un ou de plusieurs référendums serait bien morte;

— quand tout cela n'appartiendrait plus qu'à la légende;

— qu'y aurait-il de vraiment changé au Canada, au Québec, à Montréal?

Quand tout cela ne paraîtrait plus qu'un mauvais rêve, notre rêve ne nous replacerait que quelques années en arrière. Au cauchemar de la nuit succéderait peut-être un beau songe séduisant du matin qui se lève mais ce ne serait quand même qu'un songe.

Le 15 novembre 1976, un grand vent a soufflé sur le Québec, mettant à l'épreuve la solidité de certaines structures, secouant durement certaines branches de certains arbres, cassant même certains troncs et arrachant de leurs tiges des fruits pas mûrs. Après les orages, toujours des gens font examiner leurs bâtiments, refont leur toiture, « renchassent » les plants de légumes et de fleurs, émondent des arbres.

Les relations Ottawa-Paris-Québec

1) La fixation gaulliste

par **Paul Painchaud**

Ancien directeur du Centre québécois de relations internationales, l'auteur est professeur au Département de science politique de l'Université Laval.

Le dernier voyage du premier ministre Barre au Canada et au Québec a révélé les contradictions et la faiblesse d'analyse qui caractérisent désormais la diplomatie canadienne et québécoise à l'égard de la France. Le but manifeste de ce voyage, en effet, du côté français, était de montrer que la France n'avait plus l'intention d'intervenir dans les affaires canadiennes. Or les deux gouvernements, à Ottawa et à Québec, ont tout fait pour contraindre le premier ministre français à s'en mêler. Le gouvernement fédéral, en invitant la France à se pencher sur le sort des minorités francophones hors Québec oubliait d'ailleurs un peu vite le traitement qu'il avait infligé il y a quelques années à un certain « espion » français qui oeuvrait précisément au sein de ces minorités. Le gouvernement du Québec, en associant constamment la coopération franco-québécoise à son projet constitutionnel, forçait « l'intériorisation » de ce qui ne devait être qu'une entreprise diplomatique, montrant par là et sa gaucherie et son ignorance en la matière.

On ne parle plus de la libération du tiers-monde, mais de son développement. On ne parle plus d'aide, mais de commerce. Les États-Unis ont perdu la guerre de l'Indochine, et l'Occident celle du pétrole et de l'inflation, en même temps que le modèle soviétique se dévalait sous le triple coup de butoir du Goulag, du nationalisme, et de la remontée des forces religieuses. La Grande-Bretagne est entrée dans le Marché commun, et la Chine fait la guerre au Vietnam. L'Allemagne de l'Ouest domine l'Europe occidentale, la CEE s'élargit, et l'URSS étend ses zones d'influence en Afrique et dans l'Océan indien. Aux deux extrémités de l'Europe, au Portugal et en Iran, deux régimes autoritaires, fidèles aux intérêts occidentaux, sont remplacés par des régimes instables.

Bref, la diplomatie française est placée devant un système international dont de Gaulle lui-même — comme il l'a fait à quelques reprises — aurait reconnu qu'il forçait à un renversement des priorités, et en particulier à un resserrement des rapports occidentaux. Dans ce contexte le problème du Québec ne peut plus avoir la même importance, ni être traité selon la même méthode. Le Canada, pièce essentielle du système économique et stratégi-

que de l'Occident, nécessaire en tout cas à l'équilibre des relations transatlantiques, prend, aux yeux de la diplomatie française, une signification qu'il avait beaucoup moins à l'époque de de Gaulle. En fait, à court et à long terme, les intérêts géopolitiques de la France au Canada sont plus importants que ses intérêts au Québec. Par ailleurs, les liens privilégiés qu'elle maintient avec celui-ci lui profitent à maints égards. Sur le plan de sa diplomatie culturelle globale, tout d'abord, sur le plan politique ensuite: ainsi, la carte du Québec lui permet de freiner le projet de Commonwealth francophone, auquel elle croit peu, parce qu'il risque de faire échec à son influence traditionnelle en Afrique.

A tous points de vue, par conséquent, le statu quo constitutionnel, dans sa dialectique de poids et contrepoids, de forces centrifuges et de forces centripètes, est utile à la France. Pourquoi donc celle-ci voudrait-elle le modifier? Tous les calculs conduisent à l'hypothèse inverse. Dans ces conditions, le premier ministre Barre ne pouvait avoir reçu qu'une seule mission du président Giscard d'Estaing: réaffirmer la détermination de la France à ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Canada. La pratique internatio-

nale, ici, coïncidait parfaitement avec les intérêts de la France. Il n'y avait là ni moralité ni bons sentiments, mais seulement une analyse lucide de la conjoncture.

Mais Ottawa et Québec, prisonniers d'une vieille perception de « guerre froide » des relations franco-canadiennes, ont été incapables d'une analyse du même type, et en pressant la France de prendre position dans le débat constitutionnel canadien, ont choisi de lui donner un atout supplémentaire dans ses relations avec eux. Ainsi, la France qui venait au Canada sur la défensive, parce qu'elle devait faire oublier une politique qui ne la servait plus, peut maintenant se réclamer d'une pureté diplomatique qui lui permettra de jouer, à son avantage, le jeu très classique de la « balance of power » entre Ottawa et Québec.

Mesdames et Messieurs, je ne m'éloigne pas de mon sujet. On ne peut pas étudier l'avenir économique de Montréal en dehors de l'avenir économique du Québec.

Mais ce retard dans l'appréciation des intérêts français s'explique aussi, surtout chez certains Québécois, par une image des « retrouvailles » avec la France qui est devenue désuète. Le temps n'est plus, en effet, où le moindre film québécois de second ordre faisait l'admiration d'une critique parisienne en mal de grand air; où l'on pouvait espérer jouer sur le tiers-mondisme d'une gauche qui n'avait pas encore connu ses « nouveaux philosophes »; où l'on pouvait capitaliser, en province, sur le folklore des « cousins » d'Amérique; où l'accent québécois faisait s'ébahir les télespectateurs de l'ORTF à l'heure du pot-au-feu.

En réalité, les Français ont appris à connaître les Québécois et à les respecter, mais aussi à les juger — et ce n'est pas la moindre des retombées de la coopération franco-québécoise. Ils ont appris à évaluer le Québec comme société distincte, avec son potentiel, mais aussi avec ses faiblesses et ses défauts. Ils ont mesuré ce qu'ils ont de commun avec les Québécois, mais aussi ce qui rend la France profondément étrangère au Québec. Bref, la fraternité franco-québécoise a des limites. Elle ne pourra jamais aller au-delà d'un certain seuil. En cela, les vues du Général de Gaulle étaient idylliques. Elles ont créé une illusion et une naïveté qui se perpétuent au sein d'une partie de l'intelligentsia et des milieux nationalistes du Québec.

À Ottawa, par ailleurs, on compte beaucoup sur la vieille imagerie de la « mère patrie » pour faire croire que les Francophones de Saint-Boniface ou de Sudbury peuvent servir de pilier à une diplomatie biculturelle, alors que le principal intérêt de la France en dehors du Québec est, et sera longtemps, économique. Dans ce cas comme dans l'autre, on trouve la même complaisance qui interdit de penser en termes proprement politiques les rapports que doivent entretenir entre eux les trois acteurs de ce jeu.

Mesdames et Messieurs, je me suis présenté à vous aujourd'hui comme « un chercheur qui vient vers d'autres chercheurs ». Ne soyez donc pas surpris si aujourd'hui je pose plus de questions que je n'apporte de réponses, ne soyez pas non plus surpris ni effrayés de ma franchise. Elle n'a rien de la précaution oratoire à l'endroit de personne.

Vous voulez savoir. Vous pensez peut-être que mon silence sur ces questions, que mon absence aux débats publics pouvaient traduire ou de la fatigue ou du désintéressement.

J'espère vous avoir rassurés: je ne suis pas fatigué, et la question me passionne. Il ne suffit pas certes, j'en conviens avec vous, de poser des questions. Mais pour savoir que je ne suis pas porté à jongler avec des pensées, avec des idées. Une idée, une pensée ne retient vraiment mon esprit que si elle débouche sur l'action.

A cause de tout ce que vous savez ça ne sera pas facile, ça pourra requérir un certain temps. Il faudra mettre beaucoup de monde d'accord.

Les qui-perd-gagne

2) Définir l'espace d'un peuple

par **Pierre Vadeboncoeur**

Les raisonneurs raisonnaient. Les philosophes philosophaient. Il n'y a pas de marches dans l'histoire, pas de marches ascendantes ni de marches descendantes. Nous n'étions pas engagés dans des degrés fatals vers des états désespérés, vers une condition terminale. Nous ne descendions pas vers des conséquences irréversibles et lamentables. Il n'y avait pas de lourdeur excessive dans ce qui pèserait contre nous dans les temps qui s'annonçaient. Il n'y a pas de telles choses que celles qu'on nomme décadence, enchaînement des causes d'infériorisation, liquidation de la valeur individuelle par la liquidation de la force commune, abaissement des êtres pris dans le tourbillon d'un mouvement d'histoire échappant sans retour aux commandes de leur nation.

Mais c'est beaucoup nous demander que de nous offrir de vivre comme des trepassés. Convoquer le peuple à une rencontre avec la politique et avec la démocratie, comme Cité libre l'a fait, mais ne pas s'attendre à ce que ce peuple définisse son propre espace et, au besoin, lui refuse de le faire s'il s'en avise, comme des survivants de Cité libre l'ont prouvé; sortir cette collectivité de son marasme, mais sans qu'elle puisse toucher aux causes, aux conditions, aux cadres, aux contraintes, qui l'ont fait se replier sur soi; l'inviter à faire effort pour cesser d'être ce qu'elle est, c'est-à-dire un peuple qui ne met pas en oeuvre la moitié de ses virtualités, mais pourvu qu'elle agisse sans rassembler les pouvoirs indispensables à cette fin exclusive principale: le sens national nécessaire à la prise de conscience générale qu'une renaissance suppose, — qu'elle suppose puisqu'il s'agit justement d'une nation dont l'ensemble se trouve entravé par des milliers de causes se conjuguant et qu'on a

affaire à une problématique dont les données ne peuvent précisément pas être traitées une à une à moins de l'être d'abord et en même temps d'une manière collective, nationale! Ce peuple, c'est historiquement, politiquement, — et organiquement dans les deux cas — qu'il a un mal. Il était handicapé pour cause de non-existence historique, politique, économique et, jusqu'à un certain point, sociale et culturelle, par courbature contractée à la suite de sa mauvaise venue dans l'histoire. Ce n'était pas une simple affaire de mal ici ou de mal là. Tout l'organisme était atteint et la volonté était épuisée. Nier qu'il puisse guérir sans une résolution collective dont on voit mal qu'elle épouse une autre forme que celle qui correspond précisément à l'ampleur du corps ainsi paralysé, c'est-à-dire à la nation, et sans faire appel à celle-ci interpellée nommément, c'est renvoyer le problème à la foule des spécialistes du gros orteil. S'imaginer en outre que l'opé-

Voilà page 6: Qui-perd-gagne

(A suivre)

La protection du public

On y croit!

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec a toujours veillé à la protection du public. Ses membres ont reçu une formation qui leur permet de donner des soins de haute qualité auxquels le public a droit dans le domaine de la santé.

Or, à l'heure actuelle, le Gouvernement du Québec veut approuver deux nouveaux règlements qui auraient pour conséquence de diminuer la qualité des soins infirmiers. Désormais, des personnes qui n'ont pas la formation ni la compétence requises pourraient accomplir les mêmes fonctions que l'infirmière et l'infirmier.

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec s'oppose donc catégoriquement à l'approbation de ces nouveaux règlements et s'interroge, à juste titre, sur les véritables motifs du Gouvernement dans cette affaire.

La protection du public, on y croit!

...mais le gouvernement y croit-il vraiment?

AMÉRIQUE



Outaouais, Montréal: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 2. Aperçu pour jeudi: beau et températures saisonnières.

Pontiac-Gatineau, Rivière-du-Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 2. Aperçu pour jeudi: beau et températures saisonnières.

Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga Gouin: ensoleillé. Vents modérés. Maximum 0. Aperçu pour jeudi: ensoleillé et plus froid.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, région montagneuse de l'Estrie-Beauce: dégelage en matinée. Maximum 0 à 2. Aperçu pour jeudi: beau et températures saisonnières.

Lac-Saint-Jean, Mauricie: dégelage en matinée. Vents modérés.

Maximum -2 à -5. Aperçu pour jeudi: venteux et froid.

Saguenay, Parc des Laurentides: dégelage en matinée. Vents modérés. Maximum -2. Aperçu pour jeudi: venteux et froid.

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski-Matapédia, Sainte-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé: neige cessant en matinée et dégelage par la suite. Vents modérés. Maximum -2 à 0. Aperçu pour jeudi: venteux et froid.

Baie Comeau, Sept-Îles, Basse Côte-Nord, Ile Anticosti: neige intermittente. Dégelage en fin de journée. Accumulation totale de 15 à 20 cm et localement de 25 cm. Vents modérés par moments. Maximum -2. Aperçu pour jeudi: venteux et froid.

du document aurait pu provoquer un certain malaise au sein de l'organisme pan-canadien, qui regroupe les tiers avocats du Québec.

De son côté, le président national, M. Tom Walsh, de Calgary, a également exprimé sa satisfaction de voir cette résolution adoptée. Il a souligné qu'il est normal qu'il existe des divergences de vues au sein du Barreau canadien.

◆ Huile

soins locaux, la pénurie qu'on connaît n'aurait jamais eu lieu, soutient-il.

Selon lui, les gouvernements semblent oublier facilement qu'il peut encore faire très froid en février et que trois familles québécoises sur quatre se chauffent encore à partir du pétrole. La moitié d'entre elles sont d'ailleurs desservies par des distributeurs indépendants.

Il est quand même vrai aussi que 15% environ des distributeurs indépendants n'ont même pas de contrat ferme avec une raffinerie dont ils ont besoin là où cela coûte le moins cher.

Selon M. Gagnon, il serait injuste de rejeter la responsabilité de la crise sur ces petits distributeurs qui ont été durement touchés puisque même ceux qui avaient des contrats en bonne et due forme n'ont pas obtenu satisfaction.

Quoi qu'il en soit, la situation devrait s'améliorer au cours des prochains jours: Aigle d'or doit recevoir un chargement de brut cette semaine et le gouvernement fédéral a obtenu qu'Invering envoie aussi au Québec un pétrolier des maritimes chargé d'huile raffinée. Shell a obtenu 175.000 barils de l'Ontario. Et le printemps approche...

◆ Begin

Pour sa part, le président américain a démenti hier soir que les propositions présentées la semaine dernière durant les entretiens Dagan-Khalil-Vance aient dépassé les accords conclus au mois de septembre dernier.

M. Carter a déclaré être également entré en contact avec le président Sadate. Après avoir rencontré M. Begin, «j'examinerai s'il y a lieu de demander à M. Khalil, ou au président Sadate, de se joindre aux discussions».

Par ailleurs, le gouvernement israélien se réunira aujourd'hui en séance extraordinaire, pour examiner les tout derniers développements, et la ligne à adopter au cours des conversations que le premier ministre Menahem Begin aura avec le président Carter à Washington, à la fin de cette semaine.

Le départ de M. Begin est prévu à Jérusalem pour demain matin. Un communiqué officiel de la présidence du conseil a annoncé, hier dans la nuit, que M. Begin avait accepté l'invitation du président Carter, après une conversation téléphonique avec ce dernier.

Interrogé à ce sujet, le chef de cabinet du premier ministre israélien a précisé qu'il n'avait été question, au cours de cette conversation, que d'entretiens personnels entre le président Carter et M. Begin. Cette précision vise, semble-t-il, à écarter l'idée d'une rencontre imminente à Washington avec le président Sadate ou le premier ministre égyptien Mustapha Khalil.

On sait que M. Carter, dans sa conférence de presse, avait exprimé le vœu que ces deux personnalités puissent se joindre aux pourparlers.

L'annonce du départ pour Washington de M. Begin a suscité un vif soulagement dans l'opinion publique israélienne. Cette dernière avait certes dans l'ensemble approuvé la décision du gouvernement de rejeter la participation de M. Begin à un sommet auquel le président Sadate n'assisterait pas, et où toutes les pressions américaines s'exerceraient nécessairement sur le premier ministre israélien.

Mais elle craignait aussi les conséquences que ce refus pourrait avoir sur les relations bilatérales d'Israël et des États-Unis, ainsi que sur la recherche de la paix. Le prochain tête-à-tête Carter/Begin donne l'espoir que les bonnes relations Israël-américaines seront maintenues, et que la recherche de la paix continuera d'une façon ou d'une autre.

Quant à la presse arabe de Jérusalem, qui avait déjà préparé des commentaires et éditoriaux se félicitant, sous de grosses manchettes, de la crise israélo-américaine, et de l'arrêt des négociations sur l'autonomie en Cisjordanie et à Gaza, elle a été obligée en toute dernière minute de modifier ses éditions.

En fait, après la rencontre des ministres des Affaires étrangères d'Égypte et d'Israël aux États-Unis, on avait déjà démenti l'usage, de sources proches de M. Begin, que des «progrès» aient été faits à Washington.

De plus, les partis de la majorité avaient jugé «dégradante» et «insultante» l'invitation faite par le président Carter à M. Begin de négocier avec le premier ministre égyptien, M. Moustapha Khalil, et non plus avec le président Sadate, qui avait été son premier interlocuteur.

Par conséquent, le gouvernement de Jérusalem avait répondu dans un sens voulu par l'opinion publique israélienne qui n'admettait pas les pressions américaines sur l'État hébreu. Le vote du gouvernement par 14 voix contre 2 est très significatif. Mais le refus de Jérusalem était nuancé, puisque M. Begin avait offert au président Carter de le rencontrer «à n'importe quel moment» pour réexaminer avec lui le processus de paix et les questions bilatérales. Comme le suggérait déjà hier matin le quotidien Maariv dans son éditorial, la réponse donnée se résume dans la formule: «Oui à Carter, non au sommet».

De l'avis des observateurs à Jérusalem, les négociations ont buté certainement sur la volonté de l'Égypte de faire passer ses engagements militaires envers d'autres pays arabes avant les obligations du traité israélo-égyptien. Elles ont échoué aussi sur le refus d'Israël de lier, par un calendrier précis, le retrait israélien du Sinaï et l'autonomie des territoires palestiniens de Gaza et de Cisjordanie.

Pour l'avenir, cette situation aura deux conséquences. D'une part les États-Unis auront les pires difficultés pour défendre leurs positions au Proche-Orient, surtout après les événements en Iran. D'autre part, Israël se montrera de plus en plus méfiant, surtout si, après l'Iran, les événements dans les autres pays voisins lui donnent l'impression que l'état se resserre.

La valeur du travail serait un phénomène typiquement anglophone

TORONTO (PC) — Le président d'un conseil consultatif du gouvernement ontarien a déclaré hier que les Canadiens anglais étaient bien libres de travailler au point de négliger leur vie sociale et leur famille.

M. Omer Deslauriers, président du Conseil des affaires franco-ontariennes de Toronto, a souligné que plusieurs Canadiens anglais faisaient des ulcères parce qu'ils travaillaient trop fort et oublièrent qu'il y avait autre chose dans la vie que le travail.

«Je ne veux pas vivre comme cela», a dit M. Deslauriers, qui a déjà été directeur de l'école Champlain, à Ottawa.

M. Deslauriers commentait les conclusions du rapport d'un chercheur de l'université McMaster, de Hamilton, voulant que les Canadiens français aient besoin de leçons d'éthique protestante de travail, s'ils veulent obtenir des promotions.

Selon M. Harish Jain, en effet, l'appréciation du travail pour lui-même semble être un phénomène typiquement anglophone.

M. Jain a fait son étude auprès de 1.700 salariés, de langues anglaise et française, d'un hôpital d'Ottawa.

L'étude de M. Jain démontre que les francophones ont tendance à oublier les soucis du travail, à la fin de la journée, et à s'intéresser plus que les anglophones au salaire, aux avantages marginaux et aux conditions de travail.

Pour M. Deslauriers, l'homme a été créé pour vivre aussi bien que pour travailler, une philosophie que plusieurs Canadiens anglais oublient, ce qui les différencie d'un grand nombre de Canadiens français.

«J'aime mon travail a-t-il noté, mais j'aime aussi jouer de la vie à la maison... bavarder avec des amis et être en compagnie de ma femme et de mes enfants».

M. Deslauriers a affirmé que les Canadiens français qui ont beaucoup d'argent dans les affaires sont beaucoup plus enclins que les Canadiens anglais à vendre leur commerce et à jouer de la vie. Les Canadiens anglais, eux, voudront garder l'entreprise dans la famille.

M. Deslauriers a pourtant fait remarquer que les jeunes francophones, fonctionnaires ou hommes d'affaires, sont beaucoup plus agressifs qu'il y a 20 ans, alors qu'ils ne croyaient pas possible d'obtenir des promotions.

À Ottawa, le directeur général de la Fédération des francophones hors Québec a soutenu que les Canadiens français tenaient autant à leur carrière que les Canadiens anglais, mais que la culture française avait sa propre éthique de travail.

Ce qui prouverait, a ajouté M. Don Cyr, qu'il existe deux nations fondatrices au Canada agissant différemment, comme le répète la fédération.

«Qui peut dire que l'éthique de travail est meilleure que l'autre?», a lancé M. Cyr. Si nous disons que l'une est la bonne, les francophones sont réellement sans pays et les choses devront être rectifiées.

Pour les salariés anglophones, selon l'étude de M. Jain, c'est l'indépendance qui est le plus important, alors que les conditions de travail ont la faveur des francophones.

Devant un emploi, les francophones s'intéressent moins aux chances d'avancement, mais, comme les anglophones, ils trouvent important l'intérêt que suscite la nature du travail.

Les questions de M. Jain ont été posées au hasard au personnel de l'hôpital, des concierges aux infirmières, en passant par les techniciens et les administrateurs. M. Jain a tenu à préciser qu'il avait eu affaire, en général, à des gens d'âge moyen et que les résultats seraient probablement différents avec de jeunes Québécois.

«Is sont de plus en plus nombreux à se lancer en affaires, a-t-il souligné, et ils sont plus motivés. Ils ne sont plus orientés vers l'Église catholique et la famille.»

«Is réalisent que le monde des affaires est le même par toute la terre. Ils ne le font pas pour perdre leur culture, peut-être ne réalisent-ils pas ce qu'ils font.»

«Mais ils donnent une orientation plus commerciale à leur culture.»

◆ Produit

semi-durables ont progressé à un rythme modéré de 0,7%, tandis que la consommation de biens non durables a augmenté de 1,5%.

Au quatrième trimestre, les bénéfices des sociétés ont progressé de 8,7%, pour une hausse annuelle de 24%; l'essentiel de cette hausse a été enregistré dans le secteur manufacturier.

Le revenu personnel disponible s'est par ailleurs accru de 2,5%.

Le déficit des échanges de biens et services s'est par ailleurs aggravé de \$1,7 milliard au quatrième trimestre, en raison surtout d'une augmentation de 72,1% des dividendes versés à des non-résidents, l'excédent du commerce des marchandises s'étant modestement amélioré.

Pour l'ensemble de l'année, Statistique Canada rapporte que ce sont les exportations, avec une hausse de 8,5%, à qui il faut attribuer la moitié de la croissance totale de la production.

L'augmentation des exportations de marchandises a été concentrée dans les matériaux d'investissement, en particulier dans le secteur de la construction et dans les produits du papier et de l'automobile, dont la demande est demeurée vigoureuse aux États-Unis.

◆ Bell

Suite de la page 3

avec l'informatisation de leurs tâches.

D'autre part, LE DEVOIR a appris hier de source autorisée que les négociations, qui ont été interrompues par la requête en accréditation du STCC, auraient pu se poursuivre en ce qui a trait aux salaires de l'année 1977.

Lorsque la convention collective liant Bell Canada et ses téléphonistes a été signée en 1976, on ne prévoyait des augmentations de salaires que pour une seule année. La question avait été laissée ouverte pour 1977 et lorsque vint le temps d'en parler, les négociations n'ont mené nulle part.

Si les négociations pour l'année 1978 ont effectivement été gelées par la requête en accréditation du STCC, celles portant sur 1977 auraient pu se poursuivre. Par contre, la marge de manœuvre des négociateurs était fort mince à cause de la limite de 4% définie par les indicateurs anti-inflation. Les téléphonistes ayant déjà reçu un ajustement de salaire de \$5,00 en vertu des hausses du coût de la vie, ainsi qu'un certain nombre de bénéfices secondaires, il ne restait à négocier qu'une faible augmentation de 0,92% avant d'atteindre le plafond légal de 4% fixé par la loi. Par contre, cette somme n'a pas été versée aux 7.000 «et quelque» téléphonistes.

◆ Chercheur

Suite de la page 3

liser ces résultats sur leurs propres machines, si jamais le Canada décidait de ne pas pousser plus avant de son côté.

L'idée de base des chercheurs francophones serait de coupler des lasers et un tokamak pour en tirer des résultats inédits. Comme les lasers au gaz carboniques avec le préte mal à cet usage, on songe à utiliser un tel laser pour fournir de l'énergie à une autre laser qui émettrait plutôt dans l'infra-rouge lointain et qui s'adapterait mieux à un tokamak.

Quoi qu'il en soit, à peine le dixième des récentes subventions thématiques du CRSNG est consacré à la recherche sur la fusion thermonucléaire.

Parmi les autres subventions importantes accordées à des Québécois, on note aussi un montant de \$100.000 alloué à six chercheurs de Sherbrooke qui tentent de mettre au point des techniques inoffensives pour transformer les produits de l'amiant. Sous la direction de M. Jean-Marc Lalancette, ils tentent de trouver ce qui rend des fibres d'amiant dangereuses et de quelle façon il serait possible de bloquer cette activité toxique.

◆ Qui-perd-gagne

Suite de la page 5

ration pourrait s'effectuer autrement que par un mouvement qui réclamerait, comme toute croissance, la totalité de son champ d'évolution, c'est vouloir mettre dans une série simple d'applications mécaniques un processus essentiellement organique. C'est absolument méconnaître la nature de ce qui par essence est dyna-

mique. C'est en réalité d'une grande bêtise.

Réductions fédéralistes. Nous sommes d'un peuple dont les mouvements de libération présents, devant le siècle futur, possèdent un caractère capital et sont plausiblement ultimes, mais Trudeau, Pelletier & Cie, assis comme ils le sont sur la force des autres et sur l'ordre établi par les autres, et tout mêlés par union politique à la souveraineté voisine, prononcent que cela ne constitue pas une perspective. Il n'y a pas, dans nos images de peuple aliéné et cherchant sa libération, de quoi se représenter quoi que ce soit d'objectif. C'est extraordinaire! Autant dire que nous ne sommes pas, mais eux ne s'aperçoivent pas du rapport entre la fixité qui fait le fond de leurs représentations politiques et la nécessité, dans pareille condition statique, de ne pas exister.

Passé difficile — mais sans leçons à saisir fermement; présent énergique — mais condamnable; avenir qu'il ne faille pas conquérir pour y mettre l'empreinte de notre possession: voilà à peu près ce qu'ils nous disent, mais sans remarquer l'absurdité de ce vide qu'on nous propose

comme à des morts. Quand tout dans l'histoire est mouvement, effort concerté, ment immobile et passivité. Ils doivent être inconscients. La non-existence. L'étonnant, en effet, c'est qu'ils ne fassent pas la relation et qu'ils tiennent un discours qu'ils continuent de croire en rapport avec quelque chose qui serait. Avec l'histoire, disons, avec une population animée dans cette histoire. Avec un avenir que cette population aurait tout de même. Avec, disent-ils, la raison! Avec la survivance des Canadiens français. Avec le maintien de leur culture. Avec nos lendemains. Nonobstant tout. Malgré la défaite à laquelle les libéraux francophones travaillent comme s'il s'agissait d'une conquête à faire! Ce serait à croire qu'ils feignent. Les faits qu'ils croient voir comme objectifs et réels leur commandent de tenter de ruiner notre effort politique. Cette ruine servirait encore les nôtres, qui retomberaient sur leurs pieds. Il découlerait de cet échec, survenu à la veille d'une période pour nous encore plus redoutable, un mieux.

(A suivre)

Un dernier hommage à W.A.C. Bennett

KELOWNA, C.-B. (CP) — Des hommes politiques, des parents, des amis et des admirateurs ont rendu un dernier hommage hier à M. W.A.C. Bennett, ex-premier ministre de la Colombie-Britannique.

Des milliers de personnes se sont pressées dans, et autour de la petite église de brique rouge de l'Église unie du Canada où un service a été chanté hier après-midi pour M. Bennett. Ceux qui n'avaient pu prendre place à l'intérieur ont pu assister à la cérémonie grâce à un circuit fermé de télévision.

Simultanément, des services ont été chantés à Vancouver et Victoria. Le ministre fédéral des Finances, M. Jean Chrétien, et le sénateur libéral Ray Perrault représentaient le gouvernement tandis que M. John Diefenbaker et M. Elmer Mackay représentaient le parti conservateur.

Le secrétaire de presse du premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bill Bennett, le fils du défunt, a fait remarquer que des télégrammes de condoléances avaient été reçus de tous les coins du monde.

La reine Elizabeth II, par exemple, a fait savoir son immense chagrin devant cette mort. Le gouverneur général du Canada, M. Ed Schreyer, a écrit qu'il avait bien connu M. Bennett père, auteur de grandes réalisations, qui ne sera pas de si tôt oublié du peuple.

Tous les résidents de la ville de Kelowna, où M. Bennett exploitait un commerce de quincaillerie, ont été unanimes à reconnaître la grande admiration qu'ils vouaient à M. Bennett, «le plus grand premier ministre de cette province».

Pendant 26 ans directeur des campagnes électorales de M. Bennett, M. Ted

Dodd, un grand ami du défunt, a déclaré que ce dernier avait toujours rêvé de faire de la Colombie-Britannique une province riche. «Ses rêves ont été réalisés. C'était véritablement un grand citoyen».

Un ex-journaliste, M. R.P. MacLean, a rappelé que M. Bennett était probablement l'un des plus grands premiers ministres que la province avait jamais connus. C'était un homme qu'on aimait ou qu'on détestait, a-t-il ajouté.

«Il gagnait à être connu et inspirait une grande loyauté à ses amis. Ceux qui le connaissaient mal, généralement ne l'aimaient pas».

Les sociétés privées auront accès aux satellites

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Communications, Mme Jeanne Sauvé, a décidé d'étendre le service de télécommunication par satellite aux radio-diffuseurs, sociétés de télévision par câble et aux sociétés de télécommunications.

Ces sociétés seront ainsi dorénavant autorisées à posséder des «stations terrestres de réception» par satellite, ce qui, selon le ministre, permettra un meilleur service aux régions éloignées et des prix plus bas aux consommateurs.

Jusqu'à présent, seule la société TéléCanada était autorisée à exploiter des stations terrestres par satellite.

28 février

par la PC et l'AP

Il y a 23 ans aujourd'hui, le 28 février 1956, un restaurant de Chatham, en Ontario, était condamné à \$50 d'amende pour avoir refusé de servir deux étudiants noirs.

1978 — Le président Gerald Ford accuse Fidel Castro d'être un hors-la-loi international pour avoir envoyé 12.000 soldats cubains en Angola.

1975 — Accident dans le métro de Londres; 37 morts.

1973 — Environ 400 Sioux oglala s'emparent du village de Wounded Knee, dans le Dakota du Sud, et prennent 10 otages pour appuyer leurs revendications.

1942 — Les Japonais débarquent à Java.

1924 — Débarquement de marines américains au Honduras.

1845 — Le Texas est invité à se joindre aux États-Unis.

1808 — Les Français s'emparent de Barcelone.

Is sont nés un 28 février: le peintre italien Raphaël (1483-1520); l'écrivain français Michel de Montaigne (1533-1592); le danseur russe d'origine polonaise Vaslav Nijinski (1890-1950); le chimiste américain Linus Pauling (1901).



◆ Élections

du voyage de M. Clark, de la conférence sur la constitution et de plusieurs autres facteurs accumulés plus récemment.

Selon les libéraux, le creux de la vague pour eux a coïncidé avec les élections partielles d'octobre. Comme le retour inévitable du pendule, ils ont toujours pensé que la faveur électorale finirait par leur revenir. C'est ce qui a effectivement semblé se produire depuis le début de l'année.

En fait, la bonne fortune du gouvernement Trudeau semble déjà retrouver ses ailes avec la nomination de M. Ed Schreyer comme gouverneur général. La réaction à cette nomination fut excellente. Mais, il y a eu la conférence sur la constitution, qui sans donner des résultats spectaculaires, n'a certainement pas nui à M. Trudeau, qui a profité de l'occasion pour se faire valoir pendant plusieurs heures à la télévision.

Sur le plan diplomatique, la visite du premier ministre Raymond Barre ne semble pas avoir desservi M. Trudeau et cette rencontre qu'il compte avoir en fin de semaine à New York avec M. Jimmy Carter pourrait lui donner un petit coup de pouce aussi.

Toutefois, la mini-crise du pétrole qui a duré quelques heures ou quelques jours, à probablement été beaucoup plus profitable aux libéraux, en permettant merveilleusement au gouvernement de démontrer l'importance ou la nécessité de Pétro-Canada, que les conservateurs proposent de démanteler.

AUFIL DES MOTS

De l'emprunt

par Louis-Paul Béguin

Emprunter aux autres langues des mots dont une langue a besoin est un phénomène courant, depuis que les hommes parlent. Il n'y a rien là qui puisse effrayer les défenseurs de la langue emprunteuse. À moins que d'autres facteurs psychologiques ne viennent brouiller les cartes. Quand les emprunts sont si nombreux qu'ils constituent, à une époque donnée, une véritable invasion, ou une preuve d'assimilation, naturellement, il faut réagir. Les commissions terminologiques de France et du Québec font justement ce travail.

Il faut, toutefois, distinguer entre les emprunts passés dans la langue française et les mots qui commencent à être utilisés dans les textes techniques et aussi dans la langue courante. Si la situation linguistique d'un pays est faible et qu'on craint l'assimilation, on peut remédier à cette invasion en bloquant la voie aux termes étrangers. Il suffit de former, aussitôt qu'il est possible de le faire, des mots tenant compte des traditions, de l'étymologie, par analogie, par rappel d'autres mots, et de les lancer publiquement. Prenons quelques exemples: logiciels, média(s), listage, informatique, etc. Ces mots remplacent des mots anglais, et ils sont ac-

ceptés aujourd'hui. D'autres mots ont de la difficulté à prendre la place des mots étrangers: marketing, parking, etc. Pourquoi? Simplement parce que la forme étrangère est passée dans l'usage. Ce n'est pas plus difficile que cela. C'est une question de temps et d'acclimatation. Si le mot week-end était un nouveau venu en français, il serait encore temps de le remplacer. Mais s'attaquer à des mots bien français, depuis très longtemps passés dans l'usage, pour la seule raison qu'ils proviennent d'une autre langue et que cette autre langue est redoutée pour des raisons politiques et sociales, est une perte de temps: stop, week-end, etc. Le fait qu'un calque ait été «trouvé» dans une région de la francophonie n'est pas convainquant: il y a des régionalismes partout, et ils sont justement cela, des régionalismes. Ils ont leur place à un certain niveau, mais ne peuvent être considérés comme des termes compris partout. «Chien chaud» pour hot dog, «hamburgerois» pour hamburger, calques qui sont une perte de temps, ne passeront pas nos frontières. On paralyse, on immobilise la langue en la bourrant de régionalismes. Ajoutons que traduire pour ne pas affronter l'anglais (arrêt pour stop), est une réaction qui explique peut-être la psycholinguistique (défense, peur, proximité de l'aire linguistique dominante), ou la sociolinguistique (la société québécoise doit se faire une langue propre à son identité). Il demeure qu'on ne peut justifier ces écarts de vocabulaire (sauf pour des réalités bien régionales) sans donner caution aux écaris syntaxiques qui les accompagnent souvent. Alors que les gens utilisent quand même 98% de la langue française internationale. Il y a un manque de yog-

Tarification de l'eau: les audiences sont remises en mai

par Alain Duhamel

La Commission municipale du Québec (CMQ) a reporté au 29 mai prochain l'audition des requêtes des villes de banlieue sur la tarification de l'eau de la Ville de Montréal.

Ce faisant, elle a acquiescé en partie aux désirs des villes de la banlieue montréalaise qui lui demandaient des délais de six mois pour terminer une enquête commune sur les méthodes de tarification de l'eau potable que la Ville de Montréal leur vend.

Les commissaires, MM. Roger Desjardins et François Mathieu, ont conclu que les banlieues n'avaient pas besoin de délais aussi grands après avoir constaté que les experts conseils en ingénierie et en comptabilité retenus par la Conférence

des maires de banlieue avaient déjà commencé l'examen des livres de la Ville de Montréal.

Les commissaires ont laissé en plan une proposition des banlieues par laquelle elles auraient versé sous protêt le prix de leur consommation d'eau jusqu'à ce que la CMQ ait déterminé le tarif et défini les méthodes de calcul des coûts du service d'eau.

La CMQ n'a pas non plus accepté d'entreprendre elle-même l'examen détaillé des livres comptables de Montréal comme le lui proposaient les villes de banlieue. La Conférence des maires examinera elle-même les documents de l'administration montréalaise et il n'est pas exclu qu'elle tente de recourir au ministère des Affaires municipales, lequel a entrepris de son côté une enquête sur le

coût de construction de l'usine Charles-Des-Baillets. Les conclusions de cette enquête ne sont pas encore connues.

Le coût de l'eau potable est passé de 28 cents le mille gallons en 1977 à 38 cents le mille gallons en 1978. En 1979, la Ville de Montréal a indiqué qu'elle exigerait 46 cents.

La progression des tarifs de la Ville de Montréal a un rapport direct avec la construction de l'usine Charles-Des-Baillets dont le coût, selon des estimations de 1972, avait été évalué à \$25 millions. En 1978, la construction de cette usine dépassait \$204 millions.

La Ville de Montréal a informé ses clients pour l'année administrative 78-79 qu'elle allait désormais les approvisionner en eau selon des tarifs annuels déterminés par la méthode que la Commission

municipale avait elle-même définie en 1973 dans le cas des villes de Westmount, Outremont, Côte Saint-Luc et Saint-Pierre.

En 1973, la méthode définie par la CMQ paraissait avantageuse aux villes de banlieue. C'était avant que le programme d'expansion des aqueducs de Montréal ne commence à apparaître sur les factures d'eau potable.

Les avocats de la Ville de Montréal se sont opposés aux démarches des villes de banlieue en affirmant qu'elles avaient eu suffisamment de temps pour préparer leur dossier et avaient eu tout loisir d'examiner les livres de l'administration municipale. Aux yeux de la Ville de Montréal, le droit de vérifier les coûts du service des aqueducs ne donne pas ouverture à des négociations sur le taux lui-même.

Les villes de banlieue ne paraissent pas contester les coûts directs de la Ville de Montréal, mais s'interrogent sur les frais indirects et sur de nouveaux éléments que l'administration montréalaise ajoute au prix qu'elle demande. A titre d'exemple, la Ville de Montréal inclut cette année dans le calcul de son tarif le coût de financement temporaire de ses travaux d'investissement alors que ceux-ci devraient être inclus dans le coût des règlements d'emprunts et répartis sur les coûts annuels de remboursement.

Le litige entre la Ville de Montréal et ses clients pourrait se compliquer davantage dans le cas de Saint-Laurent. Cette municipalité conteste le taux de Montréal pour les années 1977, 78 et 79 et, selon son procureur, Me Irving Gaul, en

visage de contester devant les tribunaux la compétence de la CMQ dans cette affaire.

Le contrat liant Saint-Laurent et Montréal date de 1958 et a été renouvelé jusqu'à ce qu'il soit dénoncé par l'administration montréalaise, en 1977. Or, en 1958, selon Me Gaul, la CMQ n'avait pas l'autorité de régler les litiges entre les villes sur les prix de l'eau potable et les pouvoirs que la Loi sur la protection de l'environnement lui attribue à cet égard n'auraient pas d'effet rétroactif.

Les commissaires n'ont pas fait droit à cette objection et ont résolu d'étudier le cas de Saint-Laurent avec les autres villes de la banlieue, laissant le soin aux tribunaux de déterminer plus tard s'ils ont outrepassé leur compétence.

LES TRIBUNAUX

■ Voyageur Colonial poursuit les chauffeurs pour \$200,000

Soutenant qu'il n'y aurait aucun lieu de droit entre les compagnies Voyageur et Voyageur Colonial, cette dernière a intenté hier une action de \$200,000 en dommages-intérêts contre l'Union des chauffeurs d'autobus et la Fraternité internationale des routiers dont les membres sont présentement en grève, à la compagnie Voyageur.

Voyageur Colonial assure le service d'autobus vers l'ouest du Québec et l'Ontario tandis que Voyageur dessert l'est et le centre du Québec.

La plainte de Voyageur Colonial a trait à des incidents qui seraient survenus à Québec les 11 et 12 février derniers quand ses véhicules ont été endommagés et empêchés de ramener des Ontariens venus fêter le Carnaval dans la vieille capitale.

La requérante, qui impute la responsabilité aux grévistes de Voyageur, se plaint qu'elle a dû assumer à ses frais le transport de ses clients par d'autres moyens et elle estime injustifiés les gestes posés par les manifestants qui n'appartiennent pas au même syndicat que ses employés et qui sont régis par des conventions collectives différentes.

Enfin, Voyageur Colonial rappelle qu'elle a fait parvenir, la semaine dernière, une mise en demeure aux deux syndicats mais que cette initiative est demeurée sans réponse.

■ Le Cégep du Vieux-Montréal sommé de payer \$6,000,000

La société Alta Construction (1964) Ltée, qui a exécuté une partie du contrat pour l'érection d'un nouveau pavillon au Cégep du Vieux-Montréal, a inscrit hier une demande de paiement de \$6,009,533.44 qu'elle estime pouvoir réclamer à cause de débours supplémentaires et imprévus dont elle lui impute la responsabilité.

Alta avait assumé l'obligation de la construction de la phase 2 du projet soit l'excavation et l'érection proprement dite de trois bâtiments alors que d'autres entrepreneurs devaient se charger de la démolition de certains autres bâtiments, de la construction de murs de soutènement et de fondations à paroi moulée ainsi que de la fourniture de certains équipements (audio-visuels, alimentaires, laboratoires).

Répondant à un appel d'offre, en mai 1973, Alta avait soumis le meilleur prix soit \$18,897,000 qui fut, par la suite réduit de \$235,683 pour se situer définitivement à \$18,661,317. Enfin, il avait été convenu que les travaux d'Alta seraient terminés 21 mois plus tard. Il appert, toutefois, qu'il aurait fallu 36 mois pour réaliser cette partie du contrat.

Alta fonde sa réclamation sur le fait que le retard apporté serait dû à la nécessité de mener les travaux de jonction avec ceux exécutés par les autres entrepreneurs qui n'avaient pas terminés les autres phases du projet. Ce retard, à son tour, aurait entraîné des demandes de paiements additionnels de la part de certains sous-traitants qui avaient été choisis par le cégep. Ces paiements additionnels seraient de l'ordre de \$3,208,411.19.

■ Fonds de retraite de 62 ex-employés de St-Michel

La Cour supérieure aura, d'ici peu, à trancher une délicate affaire concernant le fonds de retraite de 62 ex-employés municipaux de l'ex-Ville de Saint-Michel qui, on le sait, a été annexée à Montréal en 1968.

C'est une requête pour jugement déclaratoire dont le tribunal est saisi pour que celui-ci décide si la compagnie d'assurance Crown Life devrait remettre aux requérants certaines sommes « figées » depuis 10 ans sous forme de rentes libérées.

Pendant qu'ils étaient les employés de Saint-Michel, ces 62 travailleurs contribuaient à un fonds leur garantissant des prestations au moment de leur mise à la retraite, de leur décès ou de la cessation de leur emploi.

Lors de l'annexion, ils furent remerciés de leurs services mais ils furent immédiatement réembauchés par la Ville de Montréal, comme employés permanents.

Les requérants estiment que, leur emploi à Saint-Michel ayant pris fin, ils ont droit aux prestations prévues au plan original mais la compagnie et la Ville de Montréal ne partagent pas cette opinion puisque, selon eux, il n'y aurait pas eu « terminaison » d'emploi mais seulement « transfert ».

Les 62 requérants demandent donc à la Cour supérieure de se prononcer, en faisant valoir que leurs contributions « figées » ne leur rapportent qu'un intérêt de trois pour cent alors qu'elles pourraient rapporter beaucoup plus s'ils pouvaient en disposer pour les investir ailleurs.

■ Ils ont trompé le fisc

Deux juges des Sessions de la paix ont imposé hier des amendes totalisant près de \$20,000 à des hommes d'affaires qui se sont reconnus coupables d'évasion fiscale.

La compagnie Supreme Laces Inc, du 988 De Bullion, et leurs responsables, Henry et Edward Naimark, du 5320 avenue MacDonald et du 4631 avenue Bessborough, devront payer \$14,000, d'ici six mois, pour avoir fait état de dépenses fictives et de fausses factures pour \$183,430.22 dans leurs déclarations de revenus pour les années 1972 à 1975 inclusivement, s'étant évités ainsi de contribuer \$41,119.93 au fisc fédéral.

A défaut de payer les amendes imposées par le juge Jean Longtin dans les délais impartis, les biens de la compagnie pourraient être saisis tandis que MM. Naimark devraient aller en prison pendant trois mois.

De son côté, le juge Cyrille Morand a imposé un total de \$3,734.53 d'amende à l'entrepreneur Léo Viens, du 10390 de Martigny, pour avoir omis de déclarer des revenus de \$91,137.86 pour les années d'imposition 1971 à 1975 inclusivement, s'étant ainsi évités de payer \$10,670.09 en impôt fédéral.

— Guy Bourdon



Accoucher sous hypnose

Cette Montréalaise a donné naissance, cette semaine à l'hôpital St. Mary's de Montréal, à un bébé en grande santé, après n'avoir subi que l'hypnose comme anesthésie. Il s'agirait d'une première canadienne. Mme Sharon Bergstaler (ci-dessus) a expliqué que, souffrant du diabète, elle avait éprouvé d'énormes difficultés à accoucher de son premier enfant il y a cinq ans. Se

retrouvant de nouveau enceinte, elle avait d'abord songé à l'avortement avant de se raviser et d'opter pour des séances d'hypnotisme auprès de M. Reubin Percave (à gauche). Ce dernier était à l'hôpital pour l'accouchement, et il a « transporté » sa patiente dans les mers du Sud pour lui rendre cette fois la tâche des plus agréables. (Photolaser CP)

La CECM intente une poursuite de \$2,150 à la garderie La Sourithèque

par Paule des Rivières

La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) a porté devant les tribunaux le cas de ses relations avec la garderie La Sourithèque de qui elle réclame plus de \$2,150 ainsi que la cessation de tout lien.

La Sourithèque, qui occupe l'ancienne école Garneau annexée située aux coins des rues Saint-André et Robin dans le quartier centre-sud de la métropole, doit présenter sa défense cette semaine.

La garderie accueille actuellement environ 75 enfants par jour et elle est la première à avoir utilisé des locaux de la commission en 1971; ses activités étant alors comprises dans un projet-pilote et subventionnées par le ministère des Affaires sociales, elle ne paya pas de loyer durant ses premières années d'occupation.

En 1977, la commission et la garderie ont discuté afin de convenir d'un loyer (la garderie était alors admissible au Plan Bacon) et éventuellement de signer un bail (ce qui ne se fit jamais). Il fut entendu que le loyer serait progressivement haussé au niveau de celui des autres garderies qui commencent à utiliser les écoles vides de la com-

mission et la garderie s'est dite d'accord pour établir le loyer de 1977-78 à \$4,300, celui de 1978-79 à \$8,600, celui de 1979-80 à \$12,900 et celui de 1980 à \$16,700, à condition que la CECM s'engage à assumer les coûts d'entretien et de réparations, qui entraînent des déboursés de plus de \$3,000 en vitres et grillage.

La commission ne répondit pas à cette lettre et en janvier 1978 elle demanda le versement d'un loyer pour les sept premiers mois de 1977-78 sur une base annuelle de \$4,300.

En février 1978, la commission fait parvenir un bail-type à la Sourithèque et cette dernière demandera en vain qu'il y ait négociations ou du moins rencontre sur les dispositions du bail proposé.

En mars 1978, la garderie a reçu une mise en demeure de la commission; en mai elle paie un loyer de \$4,300 à la commission, cette somme couvrant le loyer pour l'année s'étendant de juillet 1977 à juin 1978.

Une lettre de la CECM datée de mai 1978 proposera à nouveau un bail basé sur une hausse graduelle des loyers, soit de \$8,600 en 1978, \$12,900 en 1979, \$16,700 en 1980. Cette

lettre n'est, semble-t-il, pas parvenue aux nouveaux responsables de la garderie avant novembre et entre-temps les événements se précipitent et les loyers grimperont.

En octobre 1978, la garderie reçoit un compte de \$1,433 pour les quatre mois compris entre le premier juillet et le 31 octobre 1978, calculé sur un loyer annuel de \$4,300.

En novembre la garderie reçoit un nouveau compte demandant \$3,583 pour cinq mois, cette fois sur une base annuelle de \$8,600. En décembre, la Sourithèque envoie à la commission un chèque de \$2,150 pour couvrir six mois, à \$4,300 par année.

A la mi-décembre, la CECM réclame par un bref d'assignation en Cour provinciale, la différence de \$2,150 pour six mois et réclame la cessation de toutes relations contractuelles qui ont existé ou auraient pu exister depuis juillet 1978 entre les parties.

Enfin, le 16 janvier dernier, le service de l'équipement de la commission fait parvenir une lettre à la garderie dans laquelle il est déclaré que le montant du loyer pour la période du premier juillet 1978 au 30 juin 1979 sera de \$16,671,

L'enseignement moral: franchise à B.-Cartier

La Commission scolaire Baldwin-Cartier a révisé sa politique d'information en matière d'enseignement moral: elle a opté pour une information simple, claire et annuelle.

C'est ainsi que les commissaires ont décidé de faire parvenir aux parents le dépliant sur l'enseignement religieux et moral du comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation et la demande d'exemption dans la même enveloppe que celle contenant la demande d'inscription de l'enfant et invité les parents à retourner les deux feuilles en même temps.

Les élèves qui, à Baldwin-Cartier, sont exemptés de l'enseignement religieux traditionnel sont au nombre de 950 sur 11,000 au secteur français cette année et dans seulement trois écoles sur plus de 15 relève-t-on des difficultés d'organiser l'enseignement moral. Les demandes ont été beaucoup moins nombreuses au secteur anglais où seulement trois élèves sur 8,000 sont « exemptés ».

Les commissaires ont également décidé, après avoir pris connaissance des recommandations d'un rapport de son comité de religion, de permettre le perfectionnement des enseignants qui choisissent dispenser la formation morale, au cours de l'été.

Par ailleurs, au cours de cette même réunion, la commission a adopté une série de recommandations touchant l'enseignement de l'anglais langue seconde au primaire.

Une de ces recommandations prévoit d'enseigner l'anglais dès la troisième année du cours primaire et elle devra donc être examinée à

nouveau à la lumière du Plan d'action École québécoise qui fixe le début de l'enseignement de l'anglais langue seconde au plus tôt à la quatrième année.

Cette discussion sur l'enseignement de l'anglais était elle aussi alimentée par un rapport sur la question et un sondage auprès des parents.

Le calendrier adopté récemment prévoit donc de doubler le temps consacré à l'anglais langue seconde, en y consacrant deux périodes de 23 minutes par semaine en troisième année, deux périodes de 46 minutes en quatrième, trois périodes de 46 minutes en cinquième et en sixième.

Le sort réservé à cette décision permettra de voir avec

quelle rigidité ou quelle souplesse le ministère de l'Éducation entend appliquer cette disposition de son Plan d'action. À l'heure actuelle, bien que l'enseignement de l'anglais langue seconde ne doive pas commencer avec la cinquième année, une quarantaine de commissions l'ont inscrit à l'horaire un peu plus tôt dans la vie de l'élève.



LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D. MARC COSSETTE B.A.O.O.D.
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL

- 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
- POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL 12245 rue Grenet (Cartierville)
- 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL

- POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE 300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

Fédération des courtiers d'assurances du Québec
Fédération formée en vertu de la loi des syndicats professionnels 1964 S.R.O.

Présentation: (suite)

Directeur Général
Pierre Gélinas
2080, Boul. Des Chenaux
Trois-Rivières, Québec

Contrôleur
Suzanne St-Cyr
2080, Boul. Des Chenaux
Trois-Rivières, Québec

Secrétaire
Mlle Diane Magny
2080, Boul. Des Chenaux
Trois-Rivières, Québec

Loi 67
Depuis l'adoption de la Loi 67 qui a rendu obligatoire l'assurance automobile pour dommages matériels, nous constatons que plusieurs individus inconscients et irresponsables se promènent sur les routes du Québec sans assurance pour dommages matériels. Il pourrait y avoir un contrôle beaucoup plus efficace.

Dépenses d'automobile
Monsieur Parizeau, ministre des Finances a fait voter la Loi 65 qui diminue de moitié les dépenses d'automobile qu'un travailleur autonome peut déduire de l'impôt. Par contre, M. Parizeau rembourse ses propres employés selon un tarif nettement favorable. N'est-il pas injuste de pénaliser des travailleurs autonomes...

Nous vous prions de nous informer de vos commentaires et de vos critiques, en nous écrivant au **Dossier 3128, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal, H3C 3C9.**

Nous vous souhaitons une bonne semaine.

Michel Vachon Longueuil

Exposition gravures originales de Roland Pichet R.C.A.

Du 3 au 17 mars.

Le peintre-graveur sera présent entre 14h et 17h les samedis 3 et 10 mars et signera l'affiche originale conçue spécialement pour cette exposition.

Tirage limité \$10.00 l'affiche.

Atelier 68 1024 ouest, ave Laurier, 279-2188

Nous deux Inc.
... pour rencontrer cette personne avec qui vous serez vraiment bien.

Dans notre société moderne qui engendre la solitude, les gens évolués trouvent normal de recourir aux agences de rencontres.

Il est toujours difficile de trouver la personne avec qui on est vraiment compatible.

C'est là où **Nous deux** vous est nécessaire.

Nous deux, une agence de rencontres légalement constituée, vous accueillera avec compréhension, chaleur et discrétion, pour vous offrir un service efficace et humain.

Pour un rendez-vous sans aucune obligation de votre part, téléphoner à 861-0485

Agence de rencontres **Nous deux Inc.** 1440, rue Sainte-Catherine ouest, bureau 512 Du lundi au vendredi, de 13h à 21h

Simard expose aux Affaires culturelles

QUÉBEC — Une exposition des œuvres de Claude-A. Simard se tient présentement au ministère des Affaires culturelles situé au 955, Chemin Saint-Louis à Québec, jusqu'au 15 avril 1979.

Plus de vingt tableaux composent cette exposition où l'on se familiarise aux différents procédés qu'utilise l'artiste, notamment la sérigraphie, l'aquarelle sur papier, le pastel et principalement l'acrylique sur canevas.

Né à Québec, en 1943, Claude-A. Simard enseigne à l'École des arts visuels de l'Université Laval. Diplômé de l'Ontario College of Art de Toronto en 1966, il a effectué entre 1966 et 1971 des stages d'étude en Angleterre, en France, en Suisse, en Allemagne et au Danemark. Il a participé à plusieurs expositions à travers le pays et il est fondateur du studio de graphisme et d'illustration Kommunikart. Claude-A. Simard est également membre-fondateur de la Société des graphistes du Québec et membre de la « Society of Illustrators » de New York.

Les œuvres exposées au ministère des Affaires culturelles évoquent, entre autres, des scènes caractéristiques de la Vieille Capitale. Claude-A. Simard se définit ainsi, « Je peins ce « moment qui passe » et qui m'attache. Pour qu'il ne passe pas tout-à-fait. Pour affirmer dans ma mémoire les liens qu'il a créés. Pour que le temps n'efface pas l'essentiel ».

Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, le ministère des Affaires culturelles invite les amateurs d'art à visiter l'exposition de Claude-A. Simard.



Une scène du film *Express de minuit* mettant en vedette Mike Kellin (à gauche) dans le rôle d'un père qui tente de consoler son fils emprisonné à l'étranger (Brad Davis). Le film a reçu six mises en nomination pour les plus prestigieux des Oscars qui seront décernés lors de la remise des «Academy awards» le mois prochain à Hollywood. (Photolaser AP)

La SDICC participe à 23 projets québécois

Lors de sa dernière réunion, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne a décidé de participer à quatre nouveaux projets québécois. Ceux-ci portent à 23 le nombre de productions d'expression française dans lesquelles la SDICC a injecté des capitaux depuis le 1er avril 1978.

Parmi ces 23 projets, huit sont en production courante, six sont en voie d'être achevés et neuf en scénarisation active. Le budget total de ces

films se monterait à environ \$20,000,000.

Un des traits saillants, cette année, a été l'augmentation des investissements de la SDICC dans la production française; cette participation atteint plus de \$2,500,000 com-

parativement à \$580,000 qu'elle investissait, l'année précédente, dans quinze longs métrages avec des devis combinés de \$1,280,000.

Des cinéastes, producteurs et artistes des plus connus au Québec tels que Gilles Carle,

Michel Moreau, Jean-Claude Lord, Denys Arcand, Réjean Ducharme, Pierre Lamy, Denis Héroux, Monique Mercure, Guy L'Écuyer, Diane Juster, Denise Filiatrault, Emile Genest et Jean Lapointe, sont impliqués dans ces productions.

Ainsi a-t-il été décidé que les *Voyages de Tortillard*, une série de films d'animation de Peter Sanders et Danielle Marleau produite par Louise Ranger recevra un montant additionnel.

TELEVISION

CBFT

- 8.55 Ouverture et horaire (En mouvement)
- 9.00 Faculté de préparation pour les urgences physiques
- 9.15 L'évangile en papier
- 9.30 Pense-partout
- 10.00 Tam Tam
- 10.15 You Hou
- 10.30 Magazine express
- 10.35 «Prématurité» avec Nicole Hébert-Marchand, «A votre santé» avec Louise Lambert-Lagacé
- 11.00 Les trouvaillies de Clémence
- 11.30 Mon pays, mes amours
- 12.00 Touloulou
- 12.30 Les cochardelles
- 12.35 Le téléjournal
- 13.35 Femme d'aujourd'hui
- 13.40 «Homage à Gaston Miron»
- 14.30 Le temps de vivre: «Les pieds agiles», danses folkloriques de Yvan. Inv. M. Omer Labonté et Mme Marie-Jeanne Nadon, chanteurs. M. Arthur Carle, joue de la banjo-louche. M. Doréine Boiteau raconte ses souvenirs
- 16.00 Bohème
- 16.30 Le grenier
- 17.00 L'heure de pointe
- 17.30 Chronique du mercredi: le théâtre, avec Michèle Talbot
- 18.00 Ce soir
- 18.50 Nouvelles du sport
- 19.00 Sur la côte du Pacifique
- 19.30 Aventures réalisées par Michael Berry
- 19.35 La petite patrie
- 20.00 Téléroman de Claude Jasmin
- 20.30 Race de monde
- 20.35 Téléroman de Victor-Lévy Beaulieu
- 21.30 Hors-série
- 21.35 «Au plaisir de Dieu» D'après le roman de Jean d'Ormesson, avec Jacques Duménil, France Lambotte, Elizabeth Janvier et François Maitre
- 21.35 Scénario
- 22.00 «La femme au géranium» Drame de Michèle Gierin et Andrée Saint-Laurent
- 22.00 Science-réalité
- 22.05 «L'obésité» Différence entre l'obésité et l'embonpoint: Traitement, facteurs psychologiques ou sociologiques.
- 22.30 Le téléjournal
- 23.10 Nouvelles du sport
- 23.15 Reflets d'un pays
- 23.30 Témoignage d'une femme qui a pratiqué plus de 3.000 accouchements à la maison et d'une autre qui a 82 ans, expérimente d'anciennes et de nouvelles recettes à base de plantes
- 23.35 Celebrity Cook
- 23.40 «Main basse sur la ville» (France-Italie) 1962 Film réalisé par Francesco Rosi, avec Rod Steiger, Salvo Randone, Guido Alberti et Carlo Ferrarini
- 1.55 Téléjournal

CBMT

- 9.00 A thought for Today
- 9.05 CBC 6 Good Morning
- 9.15 The Frimley Giant
- 9.30 Quebec School Telecasts
- 10.00 Mr. Dressup
- 10.30 Sesame Street
- 10.40 Coronation Street
- 12.00 Search For Tomorrow
- 12.30 CBC News
- 12.40 The Bob McLean Show
- 13.00 The Edge of Night
- 13.30 Beyond Reason
- 13.40 The Muppet Show
- 15.30 Celebrity Cook
- 16.00 Famous five
- 16.30 The Magic Lie
- 17.00 The Partridge Family
- 17.30 All in the Family
- 18.00 The City at Six
- 18.30 The Mary Tyler Moore Show
- 19.30 The Muppet Show
- 20.00 Mork and Mindy
- 20.30 The Great Detective
- 21.30 Drying up the streets
- 22.00 The National
- 22.45 The City Tonight
- 23.15 Canada Games Report
- 24.00 American film theatre
- 1.00 Station Closing

CFMT

- 7.50 Horaire
- 8.00 Les sports au 10
- 8.55 Les p'tits bonshommes
- 9.00 Canlan Dédé
- 9.45 Les p'tits bonshommes
- 9.50 A la bonn'heure
- 10.30 «Les activités artistiques», «Les activités de l'âge d'or», «Le bonjour madame», «La boîte à idées» avec Francine Vandellac
- 11.15 Saturnin, le petit canard
- 11.30 Les p'tits bonshommes
- 11.45 Les sateloppettes
- 12.00 Les p'tits bonshommes
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 A vous de jouer
- 13.10 Personnalité
- 13.30 Cinema
- 13.35 «Comme un cheveu sur la soupe» (Francis 1957) Comédie réalisée par Maurice Regamey avec Louis de Funès, Noël-Adam et Jacques Jouanneau
- 13.40 Service à la communauté
- 16.00 Le monde de Monsieur Tranquille
- 16.30 Les tannants
- 17.30 Parle, parle, jase, jase: Patrick Norman, chanteur. Mme Nicole Andrieu, la femme et le rôdeur. M. André Daglis, directeur du mouvement pour la libération des animaux. M. André Moreau. Test sur les animaux avec des produits médicaux et articles de toilette. Denise Guetteau. Monologue.
- 18.30 Le droit vous informe
- 19.00 Drôle de monde

SUR SCÈNE

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — L'Amante anglaise de Marguerite Duras, tous les jours 19 h 30, 21 h 30. Relâche dimanche.

CENTRAIR, 453 St-François-Xavier (286-1229) — «Abos» de David Rudkin, du mar. au sam. 20 h 00. Dim. 19 h 00. Matinées, mer. 13 h 00, sam. 14 h 00.

CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — «Belle famille», 19 h 00, 21 h 30.

EL CASINO, 316 ouest, Ste-Catherine (866-8228) — «La Mirlitonille», 21 h 30, 23 h 00.

LA CHACONNE, 435 ouest, Ontario (843-8620) — Relâche.

LA CASANOVAS, 408 ouest, Sherbrooke (844-3691) — Relâche.

LA GRANDE PASSE, 411 est, Ontario (844-3691) — Relâche.

L'IMPREVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier, (879-8977) — Stephen Barry Blues Band. Sem. dim. 22 h 00, 24 h 00. Sam. ven. 22 h 30, 1 h 00. Entrée libre.

SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Joe Pass, tous les soirs de 20 h à 0 h.

PATRIOTE, 1474 est, Ste-Catherine (523-1131) — Pierre Labelle, Sem. dim. 21 h 00, 23 h 00.

PATRIOTE EN HAUT, «Un attendant Trudot» de Victor Lévy Beaulieu, par le Théâtre de l'Espérance, du mar. au dim. 20 h 00.

PIONNIER NOBLE, Place des Arts. Concerts-midi: Divertissement de Mozart et Haydn, midi.

SALLE DE CONCERT POLACK, 355 ouest, Sherbrooke (862-4242) — Louis-Philippe Pélissier et Eugène Flawitky, pianistes, duettes. 20 h 30. Oeuvres de Ravel, Debussy, Satie, Fauré, Bizet.

SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — L'OSM, dir.: Charles Dutoit, soliste: Misha Dichter, pianiste, 20 h 30. Programme: J. Joachim, W.A. Mozart, J. Sibelius.

THEATRE ARLEQUIN, 1094 est, Ste-Catherine (288-2943) — «Le temps d'une vie» de Roland Lepage, 20 h 30. Relâche lundi.

THEATRE D'ALDOUROU, 1297 Paquet (523-2111) — «La tête de Monsieur Ferron» de Victor-Lévy Beaulieu, du 1er mars au 8 avril 20 h 30. Relâche lundi.

THEATRE DENISE PELLETIER, 4533 est, Ste-Catherine (553-8761) — Salle Denise Pelletier — «La cantatrice chauve» et «Luncheon» d'Eugène Ionesco. Sam.: 20 h 30. Lun. mar. mer. jeu.: 14 h 30.

THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL, 220 est, Notre-Dame (879-1306) — «Inceste» (étude à 3) de Francis Poulenc, Alice Ronfard et Jean-Pierre Ronfard. 21 h 00. Relâche dimanche.

THEATRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Le Compagnon de théâtre et Centre national des Truilles (894-6222) — «Sylvie, hôtesse de l'air» de Claudine Raymond et Nicky Roy, 20 h 30. Relâche lundi, Marie Vaillancourt, Jacques, 225 est, de Maisonneuve — Le Théâtre de la Grande Répétition présente: «Ce soir en ton nom j'ai aimé tous les hommes» 20 h 30. Sauf dim. lun. mar. Rens.: 282-0866.

UNIVERSITE CONCORDIA, Chapelle de Loyola, 7141 ouest, Sherbrooke — Le Quatuor Kuyken: B. Kuyken, flûte traversière; S. Kuyken, violon baroque; W. Kuyken, viole de gambe et R. Kohen, clavecin, 20 h 30. Oeuvres de Couperin, Marais, Rameau, Telemann et Bach. Rens.: 482-0202 poste 615.

CAFÉ THEATRE LE ZINC, 9 rue des Ursulines (894-6222) — «Sylvie, hôtesse de l'air» de Claudine Raymond et Nicky Roy, 20 h 30. Relâche lundi, Marie Vaillancourt, Jacques, 225 est, de Maisonneuve — «Vi-sages» aquarelles, de 8 h 00 à 20 h 00.

GRAND THEATRE, 209 est, boul. St-Cyrille (643-4975) — Salle Louis-Frèchette — «Le bateau pour Lipala» d'Alexei Arbouzo, 20 h 30.

GRAND THEATRE, Salle Octave-Crémeau — «La cuisine» d'Arnold Wesker, adaptation de René Dionne, par le Théâtre du Trident, du 1er mars au 7 avril 20 h 30. Relâche dimanche et lun. Au Salon: «Burrotopos» de René Thilly, 12 h 10.

THEATRE DU VIEUX QUEBEC, 30 St-Stanislas (892-4212) — «Au cabaret qui louche» HIR, par le T.V.Q.

CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa 1 (813) 996-5051 — Opéra — L'Orchestre du CNA, dir.: Zdenek Kosler et Alexis Weissenberg, pianiste, 19 h 30. «Les Canadiens» production du Théâtre Passe Maraille, 20 h 00.

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — «Ice Castles» 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (935-3313) — «Mighty Express» 21 h 10, 23 h 20.

AVENUE, 1234 Avenue Green Westmount (937-2747) — «Lord of the Rings» 18 h 15, 20 h 45.

BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — «Manaschino Cherry» 12 h 00, 14 h 30, 17 h 45, 20 h 30 et «Visions» 13 h 30, 15 h 20, 19 h 10, 22 h 00.

BERNARD, 1280 St-Denis (288-2115) — «La fureur du danger» 14 h 45, 16 h 15, 21 h 45 et «Un couple en fuite» 13 h 00, 16 h 20, 20 h 00.

BIJOU, 5035 Papineau (528-9131) — «Les hommes à tout faire» 12 h 15, 15 h 40, 18 h 50, 21 h 15 et «Une fille très recherchée» 17 h 00, 19 h 00, 21 h 15.

BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — «Brink's Job» 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

BONAVENTURE II, «Les bronzés» 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5996) — «L'express de minuit» 19 h 15, 21 h 15.

BROSSARD II, «La fureur du danger» 18 h 00, 21 h 30 et «Un couple en fuite» 19 h 45.

CAMPUS LOYOLA, Auditorium F.C. Smith — «Hiroshima mon amour» d'Alain Resnais — 1959 19 h et «La femme infidèle» (de C. Cahrol) — 1960 20 h 45.

CARREFOUR, 318 ouest, Ste-Catherine (866-8067) — «L'express de minuit» 17 h 00, 19 h 00, 21 h 30.

CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1665) — «Château de rêves» 14 h 20, 18 h 00, 21 h 40 et «Les 7 cités d'Atlantis» 12 h 45, 16 h 15, 19 h 15.

CHAMPLAIN II, «Les bronzés» 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 20.

CHATEAU I, 6966, St-Denis (271-1103) — «Rage» 14 h 45, 18 h 05, 21 h 20 et «Frissons» 13 h 10, 16 h 25, 19 h 45.

CHATEAU II, «Britannique» 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

CINEMA DE PARIS, 896 Ste-Catherine O. (861-2996) — «Halloween» 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

CINEMA 76 ART, 3180 est, Bélanger (722-0022) — «Jonathan Livingston le goéland» 21 h 30 et «François et le chérubin du soleil» 19 h 30.

CINEMATHEQUE GIBERNEAU, 1700 St-Denis (844-8734) — «Attente de l'enfance» de G. Wilhem Palot — «Quelqu'un 1930» 19 h 30 et «Jani» (de H. Aik et S. Findlay — Canada 1974) 21 h 30.

LA CITE I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — «The Great Train Robbery» 19 h 05, 21 h 05.

LA CITE II, «The Death on the Nile» 18 h 10, 20 h 40.

LA CITE III, «Movie, Movie» 19 h 00, 21 h 00.

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — «The Wild Bunch» (de S. Peckinpah) — 1969 20 h 30.

CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — «Warriors» 19 h 10, 21 h 10.

COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-5141) — «Vas-y maman» 12 h 15, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25.

COMPLEXE DESJARDINS II, «Elita mon amour» 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 10.

COMPLEXE DESJARDINS III, «Lily l'insatiable» 14 h 10, 16 h 40, 19 h 15, 21 h 45. «Les inspirations érotiques de Martine» 12 h 15, 14 h 20, 17 h 50, 20 h 25.

COMPLEXE DESJARDINS IV, «Portier de nuit» 12 h 20, 14 h 35, 16 h 50, 19 h 05, 21 h 20.

CÔTE-DES-NEIGES I, 6880 Côte-des-Neiges (725-5528) — «Brink's Job» 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

CÔTE-DES-NEIGES II, «Ice castles» 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — «L'express de minuit» 19 h 15, 21 h 15.

DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — «Cri de femmes» 19 h 30, 21 h 30.

DAUPHIN II, «Sonate d'été» 19 h 30, 21 h 30.

DORVAL I, 260 Dorval (631-8586) — «Lord of the rings» 18 h 45, 21 h 15.

DORVAL II, «Silent partners» 19 h 00, 21 h 00.

DORVAL III, «Superman» 18 h 30, 21 h 00.

DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 8685 Clarendon (941-3190) — «Same time next year» 19 h 15, 21 h 15.

DÉCARIE SQUARE II, «Halloween» 19 h 00, 21 h 00.

ELYSEE I, 355 Milton (843-6053) — «Demier amour» 19 h 15, 21 h 30.

ELYSEE II, «Robert et Robert» 19 h 15, 21 h 30.

GREENFIELD I, 515 Taschereau Greenfield Park (891-6129) — «Eclair au chocolat» 19 h 15, 21 h 15.

GREENFIELD II, «La trappe aux filles» 18 h 15. «Amour, passion et violence» 19 h 50.

GREENFIELD III, «Superman» 19 h 10, 20 h 45.

GUY, 1435 Guy (931-2912) — «Manaschino cherry» 12 h 00, 15 h 00, 17 h 40, 20 h 20.

«Mme Zénobia» 13 h 30, 16 h 20, 19 h 00, 21 h 40.

JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — «L'express de minuit» 19 h 00, 21 h 30.

KENYON, 619 ouest, Sherbrooke (489-9707) — «Superman» 18 h 10, 21 h 00.

LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (888-7776) — «Eclair au chocolat» 19 h 00, 21 h 00.

LAVAL II, «Le ciel peut attendre» 19 h 15, 21 h 15.

LAVAL III, «Superman» 18 h 25, 21 h 00.

LAVAL IV, «Sensations hollandaises» 19 h 00. «Hamburg ville du plaisir» 20 h 15.

LAVAL V, «Britannique» 19 h 00, 21 h 00.

LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin Chomedey (887-5207) — «Les 7 cités d'Atlantis» 19 h 25 — «Château de rêves» S.W.T.

LAVAL-ODEON II, «La fureur du danger» 18 h 15, 21 h 40 — «Un couple en fuite» 19 h 50.

L'IMPREVU, 446 place Jacques-Cartier (878-8297) — «En haut» «Taxi mouve» de Yves Botset 19 h 00 — «En bas» «Welcome to my nightmare» 20 h 30.

LOEWS I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — «Warriors» 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

LOEWS II, «Silent Partners» 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

LOEWS III, «Superman», 12 h 55, 15 h 35, 18 h 15, 21 h 00.

LOEWS IV, «Up in Smoke» 13 h 10, 14 h 50, 16 h 30, 18 h 10, 19 h 50, 21 h 30.

LOEWS V, «The invasion of the body snatchers» 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.

LONGUEUIL I, Place Longueuil, Longueuil (677-7933) — «Les bronzés» 18 h 15, 21 h 45.

MARIE-ROSE, 420 ouest, Ste-Catherine (866-6241) — «Les bronzés» 18 h 15, 21 h 45. «Arrête ton char» 20 h 00.

MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — «Silent Partners» 19 h 15, 21 h 15.

MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Belloil (664-0041) — «L'homme de la terre» 19 h 00. «L'express de minuit» 20 h 50.

MONTENACH II, «La brigade du Texas» 19 h 30. «Le ciel peut attendre» 21 h 15.

OMEGA I, Place K-Mart, Longueuil (463-3320) — «Le rayon bleu» 21 h 30 et 4 milliards en 4 jours — 19 h 00.

OMEGA II, «Les hommes à tout faire» et «Une fille très recherchée».

OUMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-6260) — «Mabius» (de Ken Russell G.B. 1974) 19 h 15, 21 h 15.

OUMETOSCOPE II, «J'irai comme un cheval fou» (de F. Arrabal - France 1973) 19 h 00, 21 h 00.

OUTREMENT, 1248 ouest Bernard (277-4165) — «El Topo» (en français) 19 h 00. «Haran county USA» (en anglais, s.-français) 21 h 30.

PARADIS I, 8215 Hochelaga (364-3110) — «Le rayon bleu» 19 h 30, 21 h 30 et «Le cynique», l'infâme, le violent» 20 h 10.

PARADIS II, «La malédiction de la panthère rose» 18 h 30, 22 h 10. «L'Age de cristal» 20 h 00.

PARADIS III, «Sexe à l'heure USA» 18 h 30, 21 h 30. «Flosse» 20 h 00.

PARALLELE, 3982 St-Laurent (843-4725) — «Je suis en même temps muet et classique» (de G. Simenon, Québec 1970) 20 h 00 et 21 h 00.

PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — «Eclair au chocolat» 13 h 40, 15 h 40, 17 h 40, 19 h 40, 21 h 40.

PARISIEN II — «L'arbre aux sabots» 13 h 00, 16 h 30, 20 h 00.

PARISIEN III, «Le ciel peut attendre» 13 h 20, 15 h 25, 17 h 30, 21 h 30.

PARISIEN IV, «Mort sur le Nil» 13 h 15, 15 h 55, 18 h 30, 21 h 30.

PARISIEN V, «Harold et Maude» 13 h 00, 14 h 40, 16 h 10, 18 h 50, 21 h 40.

PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4955) — «Same time next year» 19 h 15, 21 h 15.

PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie (866-2644) — «Heaven can wait» 12 h 40, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15.

PLACE VILLE-MARIE II, «Unmarried women» 12 h 10, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 45, 21 h 05.

PUSVYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — «Bel am» 11 h 45, 14 h 00, 17 h 35, 20 h 30. «Mad memories of a liegman» 14 h 05, 16 h 10, 18 h 55, 21 h 50.

RIVOLI I, 6006 St-Denis (277-3125) — «Trappe aux filles» 14 h 50, 18 h 05, 21 h 25. «Amour, passion et violence» 13 h 05, 16 h 25, 19 h 45.

RIVOLI II, «Le ciel peut attendre» 13 h 30, 15 h 20, 17 h 10, 19 h 00, 21 h 00.

SAINTE-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — «Cœurs après toi» 14 h 05, 17 h 30, 21 h 40. «Les montages russes» 12 h 00, 15 h 45, 19 h 35.

SAINTE-DENIS II, 1590 St-Denis — «Le rayon bleu» 14 h 15, 17 h 50, 21 h 30. «44 spécial» 12 h 30, 15 h 15, 19 h 30.

SAINTE-DENIS III, «Graftiti américain» (de G. Lucas 1973) 12 h 00, 14 h 00, 16 h 00, 18 h 00, 20 h 00, 22 h 00.

SEVILLE, 2155 Ste-Catherine O. (932-1139) — «Coming home» 19 h 00. «The boys from Brazil» 21 h 30.

SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — «Jabberwalk» 19 h 00, 21 h 00.

VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-4243) — «Love bug» 18 h 45, 20 h 45.

VERDUN, 3641 Wellington, Verdun (768-2091) — «Château de rêves» 18 h 00, 21 h 30. «Les 7 cités d'Atlantis» 19 h 55.

VERSAILLES I, 1785 est, Sherbrooke (363-7880) — «Eclair au chocolat» 19 h 05, 21 h 05.

VERSAILLES II, «Trappe aux filles» 18 h 15. «Amour, passion et violence» 19 h 50.

VERSAILLES III, «Superman» 18 h 20, 20 h 50.

VIAU, 225 des Laurentides, Front-Vieux (669-3866) — «Le rayon bleu» — «Opération casseurs» 19 h 15.

VILLEMARY, 842 St-Denis (388-5577) — «Les bronzés» 19 h 20, 21 h 20.

WESTMOUNT SQUARE, Westmount Square, Westmount, (931-9477) — «The great train robbery» 13 h 00, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 50, 20 h 00.

YORK, 1487 Ste-Catherine O. (937-8978) — «Tomorrow never comes» 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 05, 21 h 00.

Le Périscope refait surface

Les Editions de l'Hexagone viennent de faire paraître un petit livre pour le moins inusité: *Le Périscope*.

Le poète Claude Haefely, alors installé en France, faisait paraître quatre fois l'an, de 1958 à 1960, un cahier de 16 pages qui portait en sous-titre la mention « cahiers des poètes d'expression française ». Des poètes et des illustrateurs québécois, français, belges, suisses collaboraient à cette publication modeste qui prenait la forme d'une lettre amicale adressée à quelques centaines d'abonnés de par le monde. On y retrouvait, entre autres, les noms de Léon Bellefleur, Marie-Claire Blais, Roland Giguère, Gilles Héneault, Paul-Marie Lapointe, Gaston Miron, Fernand Ouellette, Jean-Guy Pilon, Gérard Tremblay, Michel van Schendel.

Il y a quelques mois, 300 exemplaires de ces cahiers ont été retrouvés dans le grenier du presbytère d'un petit village près de Bordeaux, où Haefely les avait remis avant de faire un retour définitif au Québec.

C'est alors que l'Hexagone a voulu s'offrir un petit cadeau à l'occasion du 25ème anniversaire de sa fondation, en réunissant ces huit cahiers en un volume sous une couverture humoristique du dessinateur André Montpetit. Une préface manuscrite de Claude Haefely et une note liminaire de Louis Portugais complètent cet ouvrage de 144 pages dont l'édition définitive est strictement limitée à 300 exemplaires numérotés.

LE PÉRISCOPE



Nominations au Conseil des arts

OTTAWA (PC) — Un nouveau président, un vice-président et huit nouveaux membres, dont l'homme d'affaires montréalais Arnold Steinberg, ont été nommés au Conseil des arts du Canada.

Dans une déclaration rendue publique lundi, le secrétaire d'Etat, M. John Roberts a annoncé la nomination de M. Mayor Moore, 70 ans, de Toronto, à la présidence, M. Germain Perreault, 73 ans, de Montréal, président de la Banque Canadienne Nationale, agrira comme vice-président.

Professeur d'art dramatique à l'Université York, M. Moore, qui est membre de l'Ordre du Canada, a écrit plus de 50 pièces dramatiques.

M. Perreault siège sur le conseil de direction de 14 organisations, y compris l'Orchestre symphonique de Montréal et le Musée des Beaux-Arts.

CENTRE D'ESSAI CONVENTUM CINÉMA DE QUARTIER

Aujourd'hui: 19h00 et 21h30

BELLE FAMILLE

Les films d'aventures sociales du Québec Inc. docum./101 min./1970-77

Une famille ouvrière de St-Henri se construit une maison dans le bois.

Même programme 1er et 4 mars.

Entrée: \$2.00

1237 rue Sanguinet, Métro Berri rds.: 284-9352

14 ANS

MELINA MERCOURI

ELLEN BURSTYN

CRI DE FEMMES de JULES DASSIN

1e DAUPHIN 1



Plume et la nouvelle chanson fast-food.

PLUME: le blues de la bêtise ou comment bien vivre ses contradictions

par Nathalie Petrowski

Plume, 33 ans, dessinateur de 4,000 chansons (à vérifier), cinq ans de reconnaissance et de nuisance publique, provocateur de profession, esprit vif de contradiction, exemple typique du cas problème. Avec lui, la dialectique est de mise, peu importe ce que vous dites, vous avez tort et il a raison. Plume ne prend pas grand-chose au sérieux et recherche avant tout ce qui n'est pas sérieux. L'humour absolu, absolument, l'humour dans le guetto québécois, dans

la mentalité de petit peuple: Quand t'es au bas de l'échelle, tu peux pas tomber de très haut. Plume le Québécois moyen: une maison dans une cour de la rue Saint-André, une femme, un p'tit, une caisse de bière pour déjeuner et la petite misère monotone et quotidienne qu'on partage avec le dépanneur du coin et le livreur de pizza. La chanson populaire, dit-il, c'est du fast food, c'est de la consommation faite pour du monde entre 15 et 25 ans, de la consommation purement cégepienne. Après ça les gens n'ont plus le temps, ils ont d'autres préoccupations. À 40 ans, par exemple, ils ont besoin de se rassurer avec le char à crédit, la maison à Laval et la télévision. Moi je ne vis pas à Laval mais mon truck est payé. C'est ce qu'on appelle évoluer à son propre rythme en n'en faisant qu'à sa tête, sans motivation sinon celle de faire parler le monde qui n'ont pas d'autre chose à faire que de parler de Plume.

prétention, se défend d'avoir un « idéal artistique », refuse les problèmes de tour d'ivoire et préfère rester parmi le monde. Mais ma foi du bon Dieu, Plume le grand cynique corosif, est un pur. Au bout du compte, il n'est pas le Québécois moyen, il est Monsieur humilité lui-même en personne. Il ne fait pas ses disques à Morin Heights mais les enregistre dans le salon de son bassiste, Maurice Richard, au moment précis où le propriétaire vient réclamer trois mois de loyer en menaçant tout le monde d'expul-

sion. Il n'apprend pas ses paroles de chansons parce qu'il trouve cela plus sympathique de sortir sa feuille toute fripée et de lire à haute voix ce qu'il n'a pas écrit, mais griboillé dans un moment d'inspiration. Sur scène, c'est la thérapie. « Je ne fais rien gratuitement » dit-il. En effet, à chaque fois il est bien payé. Côté étiquette, Plume aime mieux s'en passer, il n'est ni rocker, ni chansonnier, il est d'une caste à part: « J'ai une patte dans le rock'n roll parce que je vis en Amérique et une patte en France parce que j'ai

connu Brel, Brassens. Il est presque zonard mais pas encore tout à fait. « Je suis un dessinateur de chansons, j'ai un sens de la caricature québécoise que je colle sur des beats importés. Je ne suis pas un musicien québécois, de toutes façons la musique du Québec n'existe pas, elle est un sous-produit, même notre fameux reel vient d'ailleurs. » La morale de l'histoire, c'est que Plume aimerait bien être immoral. La morale de l'histoire c'est qu'il ne l'est pas tout à fait puisqu'il est là et qu'on le tolère encore.

LABOIRE-ÉCHOS

Le mezzo-soprano allemand Christa Ludwig donnera son premier récital à Montréal le lundi 5 mars, à la Salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts. C'est un programme composé essentiellement de mélodies à caractère lyrique et germanique qu'elle offrira au public montréalais. Accompagnée au piano par John Wustman, elle interprétera alors des lieder de Franz Schubert, Johannes Brahms, Gustav Mahler ainsi que les chansons tziganes d'Anton Dvorak.



Christa Ludwig, en récital le lundi 5 mars à la Place des Arts.

Le Conseil du Maurier des arts d'interprétation octroiera des subventions totalisant \$272,500 à 40 troupes canadiennes. Les noms des récipiendaires ont été sélectionnés lors de l'assemblée annuelle du Conseil, la semaine dernière à Winnipeg. A cette occasion, chacune des demandes a été étudiée par les membres du Conseil. La province de Québec hérite d'une large part de ce montant en s'appropriant \$60,000, une somme qui sera divisée parmi huit troupes québécoises. Le Québec n'est devancé que par l'Ontario qui verra dix de ses troupes se partager \$74,000. Voici les élus du Québec: Les Grands Ballets canadiens, l'OSM, Théâtre Phoenix, OSQ, Centre Saïdye Bronfman, Théâtre de la Fenière, Théâtre des Marguerites et Théâtre du Bois-de-Coulonge.

Au Soleil Levant cette semaine jusqu'à dimanche, le guitariste de jazz Joe Pass.

Le service d'animation et d'éducation du Musée d'art contemporain présente le dimanche 11 mars à 15 h, le documentaire *Documenta VI* produit à l'occasion de l'exposition internationale d'art tenue à Kassel en Allemagne en 1977. A tous les quatre ou cinq ans, la ville de Kassel devient pour quatre mois le centre d'attraction mondial de l'art contemporain. Le film dresse le bilan de l'évolution des diverses tendances artistiques contemporaines depuis l'exposition précédente en 1972. Renseignements: 873-2878.

Le service des expositions itinérantes du Musée d'art

Robert Motherwell, Ellsworth Kelly, Jasper Johns et Andy Warhol. Cette exposition se tiendra au Musée d'Art de Saint-Laurent, 615, boul. Ste-Croix, entre les 28 février et 21 mars.

Le cinquième récital de l'intégrale de l'oeuvre d'orgue de Buxtehude, présentée par Les Concerts d'orgue de Montréal sera donné par Mireille Lagacé, le dimanche 4 mars. Ce récital aura lieu à l'église de l'Immaculée-Conception (angle Rachel et Papineau) à 20 h 30. Informations: 486-8809.

À la demande générale, le Théâtre de 4'Sous a le plaisir de prolonger son spectacle actuellement à l'affiche, *Paul Buissonneau dirige le théâtre de chambre* de Jean Tardieu. Dix comédiens au talent sûr et le génie du metteur en scène, sans oublier le décor, en font un succès. Jusqu'au 17 mars.

LE CINÉMA PARALLÈLE
3602 St-Laurent, 543-4725
DEMANDEZ NOTRE PROGRAMME
20H & 22H
JE SUIS EN MÊME TEMPS MAUDIT ET CLASSIQUE de Guy Simoneau (Première)

Holocauste diffusé en Suisse romande

GENÈVE (AFP) — La télévision suisse romande a décidé de diffuser le film américain *Holocauste*, au printemps prochain. Selon les responsables de la télévision suisse romande, le film devrait passer sur les écrans avant le mois de mai, et chaque épisode sera accompagné d'un dossier sur l'attitude de la Suisse vis-à-vis des réfugiés juifs durant la dernière guerre. Cette décision est une conséquence du grand intérêt suscité en Suisse par ce film, en raison notamment de sa diffusion actuelle par la deuxième chaîne de télévision française, « antenne-2 », que certains téléspectateurs romands peuvent suivre.

Claudio Arrau

L'interprète idéal

par Gilles Potvin



Aucune mesure n'est jouée de façon indifférente ou de manière gratuite.

Il y a environ un an, le retour du pianiste Claudio Arrau en récital, après une certaine absence, était salué dans ces pages comme un événement, particulièrement sa bouleversante exécution de la grande *Sonate en fa mineur*, op. 5, de Brahms. Grâce à Concerts et Artistes canadiens, Arrau était de nouveau parmi nous lundi, salle Wilfrid-Pelletier, quelques semaines après être entré dans sa 77ème année. Encore une fois, le public venu l'entendre s'est vu accorder une soirée privilégiée, une soirée dont il aimera pendant longtemps évoquer le souvenir.

Après avoir rencontré plus tôt dans la journée cette homme modeste et raffiné, à la fois humble et grand devant l'art et les hommes, l'on hésite à employer à son sujet des épithètes ronflantes, lesquelles risqueraient de donner une image faussée de ce grand artiste, dont la sincérité à l'endroit de son art n'a d'égale que sa modestie. Mais il faut, par ailleurs, que les choses soient dites. Résumons en disant qu'assister à un récital de Claudio Arrau est probable-

ment l'expérience artistique la plus enrichissante à laquelle on puisse être convié de nos jours. Interprète vraiment idéal, Claudio Arrau l'est devenu avec les années, à la suite d'une longue carrière artistique et d'une fréquentation quotidienne des grands chefs-d'oeuvre du piano. Il est probablement unique parmi les pianistes d'aujourd'hui à avoir réalisé d'une manière aussi totale, la synthèse de l'art et de la science du piano.

L'art de Claudio Arrau, qu'il s'agisse de Beethoven, Chopin, Liszt ou Debussy ou encore de tout autre compositeur, est un heureux mélange, aussi facile à sentir qu'il est difficile à décrire, de passion et d'objectivité. Aucune page, aucune mesure même n'est jouée de façon indifférente ou d'une manière gratuite. L'on sent constamment chez lui un coeur qui bat et une pensée qui s'active, dans le but de transmettre avec fidélité le message des oeuvres.

Quant à la science pianistique de Claudio Arrau, elle est tout simplement phénoménale. Elle reste par ailleurs si intimement liée à son art

qu'elle ne s'impose jamais pour elle-même. L'auditeur en vient même à prendre pour acquis un mécanisme foudroyant qui fonctionne avec le plus grand naturel, sans le moindre effort apparent. Qu'il s'agisse de puissance ou de délicatesse, de clarté dans les traits rapides ou d'équilibre sonore, dans Debussy par exemple, tout est si juste chez Arrau que le mot perfection ne cesse de venir à l'esprit.

L'on se réjouit à la seule pensée que Claudio Arrau, malgré son âge, n'en continue pas moins de poursuivre une carrière des plus actives même s'il a réduit quelque peu le nombre de ses concerts, il continue à réaliser chez Philips de nombreux enregistrements, notamment les intégrales des oeuvres pour piano et orchestre de Chopin et de Liszt. Et son édition graphique des sonates de Beethoven est en cours de parution chez Peters. Il nous est donc permis d'entrevoir le retour de Claudio Arrau la saison prochaine. A ne pas manquer sous aucun prétexte. Pour fins de référence, voici l'exceptionnel programme

présenté lundi par Claudio Arrau: *Sonate en ré majeur*, op. 10, no 3 et *Sonate en fa mineur*, op. 57, « *Appassionata* » (Beethoven); *Images*, livre I, comprenant *Reflets dans l'eau*, *Hommage à Rameau* et *Mouvement* (Debussy); *Ballade no 2*, en si mineur et *Jeu d'eau à la villa d'Este* (Liszt); *Ballade no 3*, en la bémol majeur, op. 47 et *Scherzo no 1*, en si mineur, op. 20 (Chopin).

Un film japonais sur le Louvre

TOKYO (AFP) — La chaîne de télévision japonaise Fuji a présenté lundi en avant-première un film de deux heures sur le Musée du Louvre qu'elle diffusera samedi soir, à l'occasion de son vingtième anniversaire. Le film retrace l'histoire du musée parisien et, à travers les oeuvres qu'il possède, l'histoire de l'art occidental avec une présentation des pays où sont nés quelques-uns des chefs-d'oeuvres qui résident au Louvre. Le travail des laboratoires, la vie des ateliers de restauration ont été filmés. Parmi les flots de visiteurs, la caméra s'est attachée sur les enfants, les gens qui baillent et les groupes de japonais dont les déplacements studieux sont projetés à un rythme accéléré qui les fait ressembler à des robots. Le tout est accompagné d'une musique originale de Tohru Takemitsu, le plus célèbre compositeur japonais contemporain.

Les Entreprises Gesser Inc. présentent
The National Arts Centre Theatre Company

Hamlet
de William Shakespeare
sous la direction de John Wood
"The play's the thing"
L'action se situe dans les années '30 - Neil Munro interprète avec brio le rôle d'HAMLET dans cette superbe nouvelle production de la plus grande tragédie au monde.
27 FÉVRIER, 1 et 3 MARS à 20h00
4 MARS à 14h00
\$4,6,8,10

William Schwenck and Arthur Who?
ou "Shades of G & S"
Une nouvelle comédie musicale de Alan Laiting & John Wood.
Les paroles et la musique sont pour la plupart de William S. Gilbert & Arthur Sullivan
Une comédie musicale à succès!
Un pot-pourri de chants et danses inspirés par le génie de Gilbert & Sullivan.

28 FÉVRIER, 2 et 4 MARS à 20h00
3 MARS à 14h00 \$4,6,8,10

20% DES ACTIVITÉS DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DÉPENDENT DE VOUS.

faites votre part
Contribuez maintenant à la campagne de souscription 1978-1979 de l'Orchestre Symphonique de Montréal.
844-2867

Orchestre symphonique de Montréal

version remaniée de **jean-claude germain**
mise en scène de **jean perraud**
Salle Léon-Ringuet
Campus de St-Hyacinthe
3000, rue Boullé St-Hyacinthe
Production de l'Action Théâtre
Les 24, 25 et 28 février (le 28 en matinée seulement à 13 h 00) et les 2, 3 et 4 mars 1979 à 20 h 00.

"Génial, le meilleur spectacle en ville!"
Jean Daigle, Montréal-Express
"À voir et à revoir absolument!"
Francine Grimaldi
"Irrésistible, couple le souffle!"
Maureen Peterson, The Gazette
"Vivant et passionnant jusqu'à la dernière minute!"
Pascale Perreault, Journal de Montréal
"Pour une fois que j'en ai follement envie, je me permets d'exhorter vivement tout le monde, amateurs de théâtre ou pas, à ne pas se priver de ce spectacle grandiose, unique, drôle et... impeccable."
Jacques Larue-Langlois, Le Devoir

PAUL BUISSONNEAU
THÉÂTRE DE CHAMBRE
LE JEAN TARDIEU

20h30 Réservez dès maintenant
4SOUS
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS
100 EST AVENUE DES PINS
Billets en vente aux comptoirs TRS et au guichet-845-7277

EDITH BUTLER
Asteur qu'on est là...
Du 14 au 18 mars
Semaine: 20h30
Samedi: 18h30 et 22h

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Renseignements: 842-2112

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Renseignements: 842-2112

Les Vietnamiens auraient pénétré en Chine

BANGKOK (d'après AP, Reuter et AFP) — Tandis que la Chine faisait état, pour la première fois, d'une attaque vietnamienne sur son territoire, l'impasse diplomatique persistait hier sur la situation en Indochine, en dépit d'un message du président Carter invitant les Chinois à « un retrait rapide ».

Ainsi, l'agence Chine-Nouvelle a déclaré hier soir que les forces chinoises ont repoussé une attaque vietnamienne à 25 km environ à l'intérieur de la région autonome de Quangxi Zhuang (Kouangsi Chouan).

Chine-Nouvelle annonce qu'au cours des trois derniers jours de combats autour du

secteur de Ningming, dans le Quangxi, soixante-huit soldats vietnamiens ont été tués et un autre fait prisonnier.

L'agence précise que l'attaque vietnamienne en Chine a commencé vendredi dernier, un bataillon de soldats vietnamiens ayant pénétré dans des communes du secteur de Ningming et ayant tiré plus de 200 obus.

Les Vietnamiens ont incendié deux villages et une forêt, ont endommagé de nombreuses habitations et ont tué un grand nombre de civils chinois, ajoute Chine-Nouvelle.

Au plus fort de l'offensive vietnamienne, dit encore l'agence, les Vietnamiens ont occupé une portion de route de

six kilomètres de long, ainsi qu'une colline.

Les gardes frontaliers chinois et les milices locales ont contre-attaqué dimanche dernier et ont chassé les envahisseurs de l'autre côté de la frontière, selon l'agence qui fait également état de combats entre Vietnamiens et gardes frontaliers chinois dans la province voisine du Yunnan.

Chine-Nouvelle précise qu'une compagnie de soldats vietnamiens a pénétré vendredi dernier dans le secteur de Malipo, dans le Yunnan, mais qu'elle en a été chassée par les forces chinoises.

Plus de trente Vietnamiens ont été tués ou blessés dans ce

secteur et deux lance-roquettes de fabrication soviétique ont été récupérés, selon l'agence.

C'est la première fois depuis le 17 février dernier que la Chine fait état d'intrusions vietnamiennes dans ses provinces frontalières. Le secteur de Ningming fait face à la ville stratégique vietnamienne de Lang Son, où de durs combats continuent de se dérouler.

D'autre part, le secrétaire américain au Trésor, M. Michael Blumenthal, en visite en Chine, a remis au vice-premier ministre chinois, M. Deng Xiaoping, une lettre du chef d'Etat américain. Jamais jusque là, Washington n'avait été aussi ferme pour exiger le départ des forces chinoises, Et, cette fois-ci, l'affaire sino-vietnamienne n'était pas liée à l'invasion du Cambodge par le Vietnam, ce qui trahit l'inquiétude grandissante des Américains.

M. Deng a tenu à réaffirmer qu'il s'agissait d'une opération « imitée, nécessaire en raison des incursions vietnamiennes » et qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer, ni même de craindre que l'opinion publique mondiale se retourne contre la Chine.

Au cours de l'entretien qui a duré une heure, M. Deng a exposé à son interlocuteur la thèse traditionnelle de Pékin sur l'opération. Le problème d'un renforcement des liens économiques entre les deux pays a également été évoqué mais Washington estime que les relations avec Pékin ne pourront vraiment prendre leur essor que lorsque la paix sera revenue.

Interrogé par les journalistes sur la date à laquelle pourrait prendre fin le conflit, M. Deng a répondu « une telle question ne peut être décidée unilatéralement. Nous ne pouvons tolérer que les Cubains jouent les matamores en Afrique, au Proche-Orient et dans les autres régions. De même nous ne pouvons tolérer que les Cubains de l'Orient fassent les matamores au Laos, au Cambodge et même aux frontières de la Chine. Je pense que la population dans le

monde ne devrait pas tolérer de telles actions. »

La presse chinoise demeurait toujours avare de précisions sur la situation militaire. Par contre, Radio-Hanoi a annoncé hier que de violents combats se déroulaient dans la province de Hoang Lien et que 800 soldats chinois avaient été mis hors de combat lundi.

Selon la radio, c'est au total un bilan de 2,200 Chinois mis hors de combat dans la province les 24 et 26 février. Les combats seraient concentrés dans la région de Cam Duong. Deux compagnies chinoises auraient été décimées dans la province de Lang Son le 26 février, et 250 Chinois auraient été tués ou blessés au cours des deux derniers jours dans la région de Phong Tho, province de Lai Chau.

Par ailleurs, le journal de l'Armée vietnamienne Quan Doi Nhan Dan a dénoncé les « efforts stupides » de Pékin pour présenter les soldats chinois comme des amis des populations vietnamiennes. Le journal demande pourquoi de tels récits sont « cuisinés » alors que les dirigeants chinois parlent de donner un leçon au Vietnam, et que « des centaines de milliers de soldats chinois détruisent des foyers vietnamiens et tuent des vietnamiens ».

Dans les milieux proches des services de renseignement thaïlandais, on déclarait qu'après dix jours de combats, les Chinois ne semblaient pas devoir amorcer un retrait. Au contraire, ils renforceraient leurs effectifs dans certaines régions frontalières, notamment celle de Lang Son.

Les observateurs suivent également de près les évolutions des navires et avions soviétiques dans la région. Le journal Asahi Shimbun a publié une photographie montrant le contre-torpilleur américain Richard Edwards suivant deux navires lance-missiles dans la mer de Chine.

A Moscou, M. Andrei Kirilenko, membre du Bureau politique, a déclaré que les Vietnamiens repoussaient l'invasion chinoise mais il a réaffirmé que le Vietnam pouvait

compter sur l'amitié de l'Union Soviétique, M. Kirilenko, qui est considéré comme l'un des dauphins de M. Brejnev, a déclaré: « Le Parti communiste est fermement convaincu qu'une guerre mondiale peut être évitée et utilise la puissance, l'influence et l'autorité de l'URSS » pour éviter cette éventualité qui « a surgi pour la première fois dans l'histoire ».

« Les héritiers de Mao, en proclamant l'inévitabilité de la guerre, ne s'arrêtent devant rien et sont prêts pour des pa-

ris armés qui sont lourds de la menace d'une guerre mondiale dans le but d'étendre leur hégémonie. »

Entre-temps, un nouveau délai a été apporté à la séance du Conseil de sécurité consacrée à New York, à la situation en Indochine, retardée d'hier après-midi à hier soir, et peut-être à aujourd'hui.

Les efforts déployés pour rédiger une résolution susceptible de conclure les débats engagés vendredi dernier paraissent avoir débouché sur une impasse totale.

Les pays non alignés, qui avaient pris la responsabilité en janvier de présenter un texte demandant le retrait des forces étrangères du Cambodge (où l'armée vietnamienne a appuyé une insurrection qui a renversé le régime khmer rouge à Phnom Penh), sont de plus en plus hésitants, indique-t-on dans les couloirs de l'ONU, à prendre une initiative ou à s'associer à une initiative qui les conduirait à prendre davantage encore position entre Pékin et Moscou.

Des pourparlers se tiennent entre belligérants au Tchad

N'DJAMENA (d'après AFP et Reuter) — Une délégation de l'un des principaux chefs de la rébellion tchadienne, M. Goukouni Oueddei, se trouve depuis près d'une semaine à N'djaména où elle a eu des entretiens avec le président Félix Malloum, le premier ministre Hissène Habré et le général Louis Forest, commandant en chef des troupes françaises au Tchad.

Selon des indications recueillies hier, à des sources sûres, cette délégation, forte d'une soixantaine de personnes de la deuxième armée du Frolinat, est arrivée, le 24 février, dans la capitale où l'on croit savoir que M. Oueddei serait désormais prêt à conclure un accord avec le pouvoir central, voire même de participer à un gouvernement de « réconciliation nationale ».

M. Oueddei, président du Conseil de la révolution du Frolinat (Front de libération national) du Tchad, est l'ancien lieutenant de M. Habré, l'actuel chef du gouvernement, dont il s'est séparé.

Les FAN (Forces armées du nord) regroupant les partisans de M. Habré ont récemment livré à N'djaména aux forces fidèles au président Malloum des combats arrêtés par un cessez-le-feu conclu grâce aux bons offices du général Forest.

Ces contacts interviennent à quelques jours de la conférence de réconciliation qui doit réunir, à partir du 1er mars, à Kano (Nigeria), les différentes tendances de la vie politique Tchadienne.

Selon des sources dignes de foi, MM. Malloum et Habré ont accepté de participer à la table ronde de Kano, et il en irait de même de M. Oueddei.

La délégation de ce dernier se trouvant actuellement dans la capitale est conduite par le chargé des relations extérieures de la deuxième armée du Frolinat, M. Goukouni Guet.

Les observateurs estiment que la présence d'une délégation de cette importance à N'djaména et l'intérêt entourant ses conversations risquent de susciter une certaine méfiance de la part de M. Habré.

Le premier ministre serait aussi contrarié que la rébellion ait mis à profit les troubles qui viennent de se produire dans la capitale pour renforcer ses positions.

À la limite, estiment les observateurs, les partisans du premier ministre peuvent redouter d'avoir à lutter sur deux fronts, celui des fidèles du président Malloum et celui de la rébellion.

Entre-temps, des fusillades sporadiques ont éclaté dans la nuit et dans la soirée de lundi, faisant fuir vers des abris les rares personnes qui osent encore s'aventurer dans les rues de N'djaména. Dès le début de l'après-midi, les rues se vident complètement.

Les marchés étaient tous fermés lundi. La population se terre dans les quartiers africains. De plus en plus, on redoute la famine. Certains quartiers ont été évacués qui seraient les plus touchés si les combats reprenaient, notamment celui qui est situé derrière la grande caserne de la gendarmerie, dans le centre de N'djaména, et certains quartiers africains aux maisons en torchis.

Les forces de la gendarmerie, sous le commandement du colonel Abdelkader Wadal Kamougué, ont tenté lundi une manœuvre d'encerclement des forces de M. Habré, dans le but d'interdire leur ravitaillement. On rapporte de bonne source que les forces en présence ne cessent de renforcer à la fois leurs effectifs et leur puissance de feu.

Abèché, capitale du centre du Tchad et « fier » de M. Hissène Habré, a connu des combats d'une extrême violence, rapportent des témoins. Ils se sont déroulés en même temps que ceux de N'djaména.

Ces mêmes témoins assurent que plus d'un millier de personnes ont trouvé la mort. La grande majorité d'entre elles appartenait à l'armée du président Malloum, dont au moins trois cents hommes ont été faits prisonniers par les forces armées du nord. Les pertes de ces dernières ne sont pas connues, mais dépasseraient, à en croire ces témoins, la centaine d'hommes.

Toujours selon les témoins, les combats du lundi au jeudi à midi, ont été suivis d'exécutions sommaires de Saras, ethnique du président Malloum, qui contrôlait jusqu'ici toute l'administration, même dans les régions musulmanes du Tchad.

Les Européens ont reçu l'ordre de ne plus sortir en ville à la suite de la dégradation persistante de la situation militaire. L'ambassade de France a conseillé aux familles françaises encore sur place de quitter le Tchad.

Les femmes et les enfants de diplomates encore à N'djaména en sont partis pour la France lundi à bord d'un avion spécial. Au total, plus de deux cents expatriés ont ainsi quitté le pays au cours de la journée de lundi, soit pour Paris, soit pour Douala. Il ne reste plus que quelques centaines d'expatriés au Tchad, où l'on estime maintenant de bonne source qu'il faudra des mois pour remettre la machine administrative ainsi que l'économie, déjà chancelante, sur les rails.

Le premier ministre serait aussi contrarié que la rébellion ait mis à profit les troubles qui viennent de se produire dans la capitale pour renforcer ses positions.

À la limite, estiment les observateurs, les partisans du premier ministre peuvent redouter d'avoir à lutter sur deux fronts, celui des fidèles du président Malloum et celui de la rébellion.

Entre-temps, des fusillades sporadiques ont éclaté dans la nuit et dans la soirée de lundi, faisant fuir vers des abris les rares personnes qui osent encore s'aventurer dans les rues de N'djaména. Dès le début de l'après-midi, les rues se vident complètement.

Les marchés étaient tous fermés lundi. La population se terre dans les quartiers africains. De plus en plus, on redoute la famine. Certains quartiers ont été évacués qui seraient les plus touchés si les combats reprenaient, notamment celui qui est situé derrière la grande caserne de la gendarmerie, dans le centre de N'djaména, et certains quartiers africains aux maisons en torchis.

Les forces de la gendarmerie, sous le commandement du colonel Abdelkader Wadal Kamougué, ont tenté lundi une manœuvre d'encerclement des forces de M. Habré, dans le but d'interdire leur ravitaillement. On rapporte de bonne source que les forces en présence ne cessent de renforcer à la fois leurs effectifs et leur puissance de feu.

Abèché, capitale du centre du Tchad et « fier » de M. Hissène Habré, a connu des combats d'une extrême violence, rapportent des témoins. Ils se sont déroulés en même temps que ceux de N'djaména.

Ces mêmes témoins assurent que plus d'un millier de personnes ont trouvé la mort. La grande majorité d'entre elles appartenait à l'armée du président Malloum, dont au moins trois cents hommes ont été faits prisonniers par les forces armées du nord. Les pertes de ces dernières ne sont pas connues, mais dépasseraient, à en croire ces témoins, la centaine d'hommes.

Le premier ministre serait aussi contrarié que la rébellion ait mis à profit les troubles qui viennent de se produire dans la capitale pour renforcer ses positions.

À la limite, estiment les observateurs, les partisans du premier ministre peuvent redouter d'avoir à lutter sur deux fronts, celui des fidèles du président Malloum et celui de la rébellion.

Entre-temps, des fusillades sporadiques ont éclaté dans la nuit et dans la soirée de lundi, faisant fuir vers des abris les rares personnes qui osent encore s'aventurer dans les rues de N'djaména. Dès le début de l'après-midi, les rues se vident complètement.

Les marchés étaient tous fermés lundi. La population se terre dans les quartiers africains. De plus en plus, on redoute la famine. Certains quartiers ont été évacués qui seraient les plus touchés si les combats reprenaient, notamment celui qui est situé derrière la grande caserne de la gendarmerie, dans le centre de N'djaména, et certains quartiers africains aux maisons en torchis.

Les forces de la gendarmerie, sous le commandement du colonel Abdelkader Wadal Kamougué, ont tenté lundi une manœuvre d'encerclement des forces de M. Habré, dans le but d'interdire leur ravitaillement. On rapporte de bonne source que les forces en présence ne cessent de renforcer à la fois leurs effectifs et leur puissance de feu.

Abèché, capitale du centre du Tchad et « fier » de M. Hissène Habré, a connu des combats d'une extrême violence, rapportent des témoins. Ils se sont déroulés en même temps que ceux de N'djaména.

Ces mêmes témoins assurent que plus d'un millier de personnes ont trouvé la mort. La grande majorité d'entre elles appartenait à l'armée du président Malloum, dont au moins trois cents hommes ont été faits prisonniers par les forces armées du nord. Les pertes de ces dernières ne sont pas connues, mais dépasseraient, à en croire ces témoins, la centaine d'hommes.

La pression s'intensifie sur le régime ougandais

NAIROBI (d'après AFP et Reuter) — Alors que le comité de médiation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) s'ajournait « sine die » hier, à Nairobi, tout en décidant de poursuivre ses efforts de médiation, la pression s'accroît en Ouganda contre le régime du président Idi Amin, avec la publication d'un manifeste par un groupe d'opposition interne, le Mouvement pour le salut de l'Ouganda (MSO).

Ce manifeste affirme vouloir « organiser, unir et mobiliser tous les Ougandais pour renverser le régime fasciste d'Idi Amin, en vue de restaurer un système démocratique de gouvernement ».

Disant n'être « ni un parti politique, ni un mouvement à base ethnique », le MSO

estime-t-on, de transformer en réduit la région de Kampala et de l'aéroport international d'Entebbe pour livrer le combat que beaucoup considèrent comme devant être son dernier.

On fait par ailleurs état dans la capitale ougandaise de l'arrivée samedi dans le pays de soldats en provenance de pays arabes encore non identifiés. À plusieurs reprises depuis le début du conflit entre l'Ouganda et la Tanzanie, fin octobre dernier, l'arrivée de tels renforts a été annoncée, bien que ces envois de troupes n'aient jamais été revendiqués.

En ce qui concerne la situation sur le terrain, à la limite de la zone contrôlée par les forces tanzaniennes, les nouvelles sont contradictoires. Mbarara, à 240 kilomètres au sud-ouest de Kampala, était lundi soir une ville « en flammes », selon le président Amin cité hier par la radio ougandaise.

Quant à Masaka, à 120 kilomètres au sud-ouest de Kampala, prise par les Tanzaniens selon le président Amin, occupé par des soldats ougandais mutinés selon d'autres sources, elle serait en fait complètement désertée et abandonnée, selon le récit d'un Ougandais qui s'y est rendu lundi et qui a été contacté par téléphone à son retour à Kampala.

Une telle situation laisse donc peu de place à des efforts de médiation. Le maréchal Amin a toutefois déclaré qu'il accueillait favorablement l'appel au cessez-le-feu lancé dimanche par le président kenyan, M. Daniel Arap Moi.

estime-t-on, de transformer en réduit la région de Kampala et de l'aéroport international d'Entebbe pour livrer le combat que beaucoup considèrent comme devant être son dernier.

On fait par ailleurs état dans la capitale ougandaise de l'arrivée samedi dans le pays de soldats en provenance de pays arabes encore non identifiés. À plusieurs reprises depuis le début du conflit entre l'Ouganda et la Tanzanie, fin octobre dernier, l'arrivée de tels renforts a été annoncée, bien que ces envois de troupes n'aient jamais été revendiqués.

En ce qui concerne la situation sur le terrain, à la limite de la zone contrôlée par les forces tanzaniennes, les nouvelles sont contradictoires. Mbarara, à 240 kilomètres au sud-ouest de Kampala, était lundi soir une ville « en flammes », selon le président Amin cité hier par la radio ougandaise.

Quant à Masaka, à 120 kilomètres au sud-ouest de Kampala, prise par les Tanzaniens selon le président Amin, occupé par des soldats ougandais mutinés selon d'autres sources, elle serait en fait complètement désertée et abandonnée, selon le récit d'un Ougandais qui s'y est rendu lundi et qui a été contacté par téléphone à son retour à Kampala.

Une telle situation laisse donc peu de place à des efforts de médiation. Le maréchal Amin a toutefois déclaré qu'il accueillait favorablement l'appel au cessez-le-feu lancé dimanche par le président kenyan, M. Daniel Arap Moi.

estime-t-on, de transformer en réduit la région de Kampala et de l'aéroport international d'Entebbe pour livrer le combat que beaucoup considèrent comme devant être son dernier.

On fait par ailleurs état dans la capitale ougandaise de l'arrivée samedi dans le pays de soldats en provenance de pays arabes encore non identifiés. À plusieurs reprises depuis le début du conflit entre l'Ouganda et la Tanzanie, fin octobre dernier, l'arrivée de tels renforts a été annoncée, bien que ces envois de troupes n'aient jamais été revendiqués.

En ce qui concerne la situation sur le terrain, à la limite de la zone contrôlée par les forces tanzaniennes, les nouvelles sont contradictoires. Mbarara, à 240 kilomètres au sud-ouest de Kampala, était lundi soir une ville « en flammes », selon le président Amin cité hier par la radio ougandaise.

Quant à Masaka, à 120 kilomètres au sud-ouest de Kampala, prise par les Tanzaniens selon le président Amin, occupé par des soldats ougandais mutinés selon d'autres sources, elle serait en fait complètement désertée et abandonnée, selon le récit d'un Ougandais qui s'y est rendu lundi et qui a été contacté par téléphone à son retour à Kampala.

Une telle situation laisse donc peu de place à des efforts de médiation. Le maréchal Amin a toutefois déclaré qu'il accueillait favorablement l'appel au cessez-le-feu lancé dimanche par le président kenyan, M. Daniel Arap Moi.

estime-t-on, de transformer en réduit la région de Kampala et de l'aéroport international d'Entebbe pour livrer le combat que beaucoup considèrent comme devant être son dernier.

On fait par ailleurs état dans la capitale ougandaise de l'arrivée samedi dans le pays de soldats en provenance de pays arabes encore non identifiés. À plusieurs reprises depuis le début du conflit entre l'Ouganda et la Tanzanie, fin octobre dernier, l'arrivée de tels renforts a été annoncée, bien que ces envois de troupes n'aient jamais été revendiqués.

En ce qui concerne la situation sur le terrain, à la limite de la zone contrôlée par les forces tanzaniennes, les nouvelles sont contradictoires. Mbarara, à 240 kilomètres au sud-ouest de Kampala, était lundi soir une ville « en flammes », selon le président Amin cité hier par la radio ougandaise.

Quant à Masaka, à 120 kilomètres au sud-ouest de Kampala, prise par les Tanzaniens selon le président Amin, occupé par des soldats ougandais mutinés selon d'autres sources, elle serait en fait complètement désertée et abandonnée, selon le récit d'un Ougandais qui s'y est rendu lundi et qui a été contacté par téléphone à son retour à Kampala.

Une telle situation laisse donc peu de place à des efforts de médiation. Le maréchal Amin a toutefois déclaré qu'il accueillait favorablement l'appel au cessez-le-feu lancé dimanche par le président kenyan, M. Daniel Arap Moi.

Riyad exhorte les Yémen à la paix

BEYROUTH (AFP) — Intervenant pour la première fois depuis la reprise des hostilités entre les deux Yémen vendredi dernier, l'Arabie saoudite a invité solennellement hier ces deux pays à « cesser de soutenir les rebelles dans les deux camps » et à « régler pacifiquement le conflit qui les oppose ».

Le contenu de ce communiqué, qui paraît renvoyer dos à dos les deux régimes, n'a pas manqué de surprendre les observateurs dans le monde arabe. Depuis toujours, en effet, le royaume Wahabite a entretenu d'excellentes relations avec le Nord-Yémen, tandis que la méfiance la plus profonde a toujours régné dans ses rapports avec le Sud-Yémen considéré comme « dangereusement marxisant ».

Ces derniers, toutefois, s'étaient quelque peu détendus depuis le sommet de Bagdad en novembre dernier, grâce à une initiative de M. Saddam Hussein, vice-président du Conseil de commandement de la révolution irakienne qui avait organisé une rencontre entre l'émir Fahd, prince héritier d'Arabie Saoudite, et M. Ali Nasser Mohammed, premier ministre sud-yéménite.

Riyad avait en effet sévèrement condamné l'assassinat du président nord-yéménite Ahmad Al Ghachmi, en juin 1978, par l'explosion d'une valise piégée convoyée par un émissaire d'Aden.

Autre point d'interrogation pour les observateurs: les autorités saoudiennes n'ont reçu —

aucun émissaire nord-yéménite depuis le début des affrontements, alors qu'au cours des quatre derniers jours le prince Saoud Ben Faisal, ministre saoudien des Affaires étrangères, s'est entretenu longuement et à plusieurs reprises avec son homologue sud-yéménite, M. Mohammed Saleh Mouth. Celui-ci a d'ailleurs effectué deux aller-et-retour entre Aden et Riyad.

Les combats entre les deux Yémen, remarque-t-on, ont éclaté à la veille du premier séjour à Riyad de M. Moth.

ment la responsabilité de la reprise des combats, et se déclarent prêts à y mettre un terme.

Dépendant, le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Mahmoud Riad, a déclaré hier qu'une réunion extraordinaire de la Ligue, au niveau des ministres des Affaires étrangères des pays membres, était devenue « une certitude », rapportait l'agence d'informations du moyen-Orient dans une dépêche datée de Riyad.

« Cette réunion, qui devra examiner le violent conflit qui oppose les deux Yémen, se tiendra prochainement dans l'un des Etats du Golfe », a-t-il précisé.

ment la responsabilité de la reprise des combats, et se déclarent prêts à y mettre un terme.

Dépendant, le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Mahmoud Riad, a déclaré hier qu'une réunion extraordinaire de la Ligue, au niveau des ministres des Affaires étrangères des pays membres, était devenue « une certitude », rapportait l'agence d'informations du moyen-Orient dans une dépêche datée de Riyad.

« Cette réunion, qui devra examiner le violent conflit qui oppose les deux Yémen, se tiendra prochainement dans l'un des Etats du Golfe », a-t-il précisé.

BACCALURÉAT EN PHYSIQUE

Option physique-météorologie

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise à assurer à l'étudiant une base étendue de connaissances en physique complétée par l'acquisition de connaissances relatives à l'atmosphère axées sur le souci de préparer ce dernier à oeuvrer dans des champs d'activités reliés:

- À l'environnement: contrôle de la qualité de l'air, transport, dispersion des polluants; identification et mesure des polluants; réduction et/ou élimination des émissions (fumée, gaz, particules...)
- À la prévision des conditions atmosphériques: (L'U.Q.A.M. est la seule université francophone à offrir un tel programme de 1er cycle. Le service fédéral de l'environnement recrute des gradués de ce programme pour combler ses besoins en prévisionnistes francophones.)
- Aux sciences de l'atmosphère: problèmes reliés aux différents types de précipitation: brouillard, pluie, neige; modifications artificielles des conditions météorologiques ou climatiques; océanographie dans son aspect interaction air-mer; hydrologie...

CONDITION D'ADMISSION

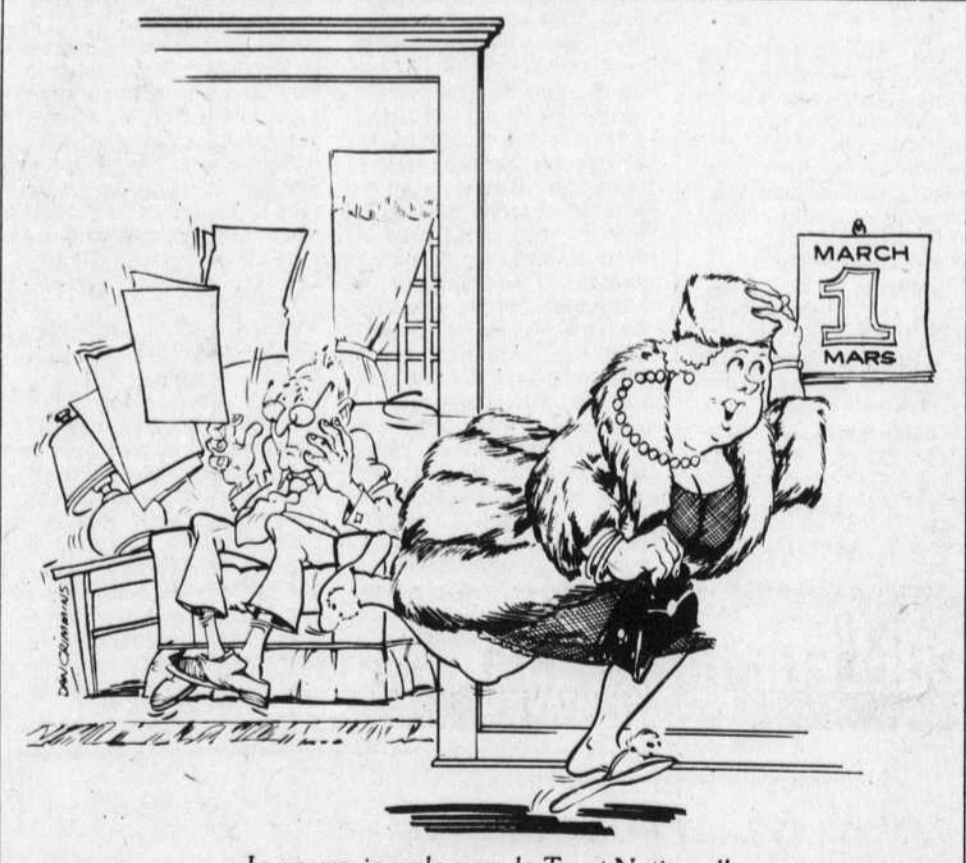
Détener un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent ou être âgé d'au moins 22 ans, posséder une expérience pertinente et des connaissances appropriées.

Conditions particulières: Le postulant détenteur d'un D.E.C. doit avoir suivi et réussi les cours du profil d'accueil de Sciences pures et Appliquées. Le candidat adulte admissible qui ne possède pas l'équivalent des cours de niveau collégial devra suivre et réussir un ou deux cours d'appoint.

INFORMATION	DEMANDES D'ADMISSION
Module de Physique 1200, St-Alexandre C.P. 8888, Succ. A Montréal, H3C 3P8 Tél.: 282-7824	Service d'admission Université du Québec à Montréal 1187, rue Bleury Local 2930 Montréal, H3C 3P8 Tél.: 282-7161

Université du Québec à Montréal

1969-1979 Le réseau de l'Université du Québec: dix ans de réalisations



Je cours, je vole vers le Trust National!

Vous avez jusqu'au 1er mars pour réaliser des économies sur vos impôts de 1978 en faisant votre contribution à un Régime Enregistré d'Épargne-Retraite. Mais n'attendez donc pas à la dernière minute, que vous ayez déjà un tel régime ou non.

Cette année au Trust National, les taux d'intérêt sont très élevés. Notre REER à Fonds Garanti est probablement le placement le plus intéressant qui soit. Votre argent, c'est-à-dire le capital et les intérêts, est

totallement garanti pour 5 ans. Les conditions sont flexibles, c'est-à-dire que vous pouvez faire des retraits n'importe quand. Le taux d'intérêt est élevé et est composé semestriellement. Votre intérêt vous rapporte donc de l'intérêt!

Vous pouvez déduire de votre revenu imposable la totalité de vos contributions à tous les Régimes Enregistrés d'Épargne-Retraite du Trust National. Passez au Trust National avant le 1er mars. Vous pourrez probablement faire des économies plus qu'intéressantes.

1350, rue Sherbrooke ouest N° de tél.: 281-1570	1011, rue Sainte-Catherine ouest N° de tél.: 281-1570
Centre commercial Rockland N° de tél.: 739-4758	Mail Cavendish N° de tél.: 482-3430

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES

EN... AUTOMOBILE

ou EUROCAMPER-TOURMOBILE

Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes

Renault - VW - Citroën
Fiat - Simca - Peugeot
Micro-bus - etc...

Admission: illimitée
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...

Réservations billets d'avion pour PARIS
À compter de \$299

BILLET AVION TOUTES DESTINATIONS

DEPUIS 25 ans au service des voyageurs

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

1176, rue DRUMMOND, MTL - 861-0200

"Touring Club de France"

XIIe CONGRÈS ANNUEL DU CLUB DES RELATIONS INTERNATIONALES: LES RELATIONS EST-OUEST: CONFRONTATION OU DÉTENTE

Montréal, le 20 février 1979 — Le Club des Relations internationales (C.R.I.) organise son XIIe congrès annuel sous le thème des Relations Est-Ouest: Confrontation ou détente. Le congrès se tiendra les 2 et 3 mars 1979 à l'Université de Montréal.

Plusieurs conférenciers de marque y prendront la parole; notons en particulier, le Général français Pierre Gallois, auteur du livre "Le paradoxe de la paix" à la conférence d'ouverture et le Général-Major Robert Close, président du Comité des problèmes nationaux de défense de Belgique et auteur du livre "L'Europe sans défense" à la conférence de clôture.

Les professeurs Albert Legault de l'Université Laval, John Sigler de l'Université Carleton, Bahgat Korany et Philippe Garigue de l'Université de Montréal sont également au nombre des conférenciers invités.

CLUB DES RELATIONS INTERNATIONALES
3200 Jean Brillant, local 1273
Université de Montréal,
Montréal, Qué., H3T 1N8 - 737-1877

Iran: le nouveau régime ne pourra tenir de référendum avant un mois

PARIS (d'après Reuter, AFP et AP) — M. Mehdi Bazargan estime, dans une interview publiée hier par Le Monde, que l'organisation d'un référendum en Iran sur la future forme du gouvernement prendra au moins un mois.

Le Comité révolutionnaire de l'ayatollah Khomeiny a promis le référendum pour le 21 mars, jour du nouvel an iranien, mais n'a pas tenu compte des problèmes administratifs, déclare le premier ministre iranien: « On nous promet le référendum pour Nowruz. Je doute que nous y parvenions avant un mois au moins. Nous n'avons nommé que cinq gouverneurs de province, sur une quinzaine. Il faut imprimer des bulletins de vote, prévoir des scrutateurs, achever la rédaction du projet de constitution », poursuit-il.

Il fait par ailleurs état de la complexité de sa tâche, due à l'existence de divers centres de décisions: « Je n'ai pas de prise sur le Comité. J'ai appris par la radio les quatre premières exécutions, de même que les suivantes ».

L'Iran invitait des observateurs internationaux pour superviser le référendum, poursuit-il. Il estime en outre que la phase finale de la révolution iranienne a été trop rapide. « La population s'est habituée au rythme accéléré des événements et sur son élan, veut que la révolution soit parfaite et totale tout de suite. Or, avant même d'entreprendre des réformes de structures, il faut remettre le pays en marche et ce n'est pas facile, après cinq mois de grèves », poursuit M. Bazargan.

D'autre part, les exportations de brut iranien reprendront le cinq mars, a annoncé hier M. Hassan Nazih, président de la Compagnie nationale iranienne des pétroles (NIOC), que cite l'agence iranienne Pars.

Au cours d'une conférence de presse qu'il donnait à Ahwaz, M. Nazih a précisé que le pétrole iranien allait être dans un premier temps vendues directement au plus offrant, à un prix qui se situerait entre \$18 et \$20 le baril, soit bien au-dessus du prix de l'OPEP.

M. Nazih a ajouté que, lorsque les exportations reprendront la semaine prochaine, les premières ventes se feront sur le tas. « En ce moment, il y a plusieurs pétroliers étrangers dans les eaux iraniennes prêts à prendre notre pétrole, a-t-il dit. Ils doivent se mettre à quai d'ici quelques jours ».

M. Nazih a déclaré que l'accord de la NIOC avec le consortium pétrolier euro-américain était en cours de révision. « Nous n'accepterons plus de traiter avec le consortium aux anciennes conditions. Nous n'accorderons aucune remise ».

L'Iran vendait la majeure partie de sa production au consortium, dirigé par le BP, avec une remise de \$0,18 par baril.

Dans les milieux pétroliers, on s'attendait que le nouveau régime iranien revise les rapports avec le consortium et tente de vendre son pétrole directement sur le marché mondial.

Mais les « experts » ont exprimé des doutes sur l'aptitude de l'Iran à suivre cette voie, surtout aussitôt après

une année de troubles politiques.

La déclaration de M. Nazih indique que l'Iran serait prêt à renégocier l'accord de commercialisation avec le consortium si certaines conditions sont satisfaites.

Entre autres, le nouveau régime veut s'assurer que le pétrole iranien ne parviendra pas à Israël et à l'Afrique du Sud, qui s'en procuraient auprès du consortium par le passé.

Le nouveau président de la NIOC, qui inspectait les gisements du sud, a également exclu des accords de troc tels que ceux qui étaient passés avec les sociétés d'armement occidentales sous contrat de défense.

C'est ainsi que la General Dynamics fournissait à l'Iran des chasseurs à réaction en échange de pétrole.

« A l'avenir, nous ne vendrons le pétrole qu'au comptant, sauf s'il est échangé contre des produits agricoles », a dit M. Nazih. Il a ajouté que les accords d'exportation passés avec les pays de l'Est continueront à être honorés. Ces accords sont pour la plupart des accords de troc. Les deux principaux clients de l'Iran dans les pays de l'Est étaient la Roumanie et la Bulgarie. La Roumanie fournissait du matériel ferroviaire et la Bulgarie des denrées alimentaires en échange.

M. Nazih a déclaré que, depuis que le nouveau régime a pris le contrôle de la NIOC, 400 postes inutiles ont été

supprimés. Les ouvriers avaient dénoncé une pléthore de cadres à la grande raffinerie d'Abadan.

Entre-temps, le Comité révolutionnaire de l'ayatollah Khomeiny a annoncé hier que 15 anciens hauts responsables, dont six anciens ministres, figurent sur la liste des personnes les plus recherchées, avec le chah lui-même et l'ancien premier ministre Chapour Bakhtiar.

Par ailleurs, le Tehran Journal, de langue anglaise, rapportait hier qu'un Iranien qui avait dirigé un bataillon de fedayin palestiniens contre les forces israéliennes, et identifié sous le nom de Jalaeddin Farsi, deviendrait commandant de la nouvelle garde nationale révolutionnaire.

Dans un autre domaine, Khomeiny a reçu lundi soir huit chefs religieux du Kurdistan. Ils ont démenti les informations faisant état de mouvements sécessionnistes et déclaré que les Kurdes soutiennent la révolution islamique car ils pensent que, « au sein d'une république islamique, les droits de chaque groupe et de chaque minorité seront respectés ».

L'ayatollah a également reçu un autre groupe de chefs religieux du Baluchistan, où une certaine agitation serait également apparue.

Enfin, on apprend en dernière heure que des fusillades ont éclaté hier soir autour de l'hôtel Intercontinental dans le centre de Téhéran. L'affrontement a opposé à

l'arme automatique des éléments des forces de sécurité à des tireurs non identifiés.

Le courant électrique a été coupé dans une grande partie de l'hôtel où séjournent des centaines de journalistes et d'Occidentaux attendant d'être évacués. L'affrontement a duré deux heures durant lesquels les clients présents dans le hall sont restés couchés au sol.

Des soldats casqués ont pris position dans la rue où se trouve l'hôtel haut de treize étages, au sommet duquel se trouvaient de nombreux tireurs. Ces soldats étaient en uniforme militaire réglementaire mais ils ont affirmé qu'ils étaient seulement des sympathisants de l'ayatollah Ruhollah Khomeiny.

L'hôtel Intercontinental, qui fut le théâtre d'une sévère fusillade entre miliciens rivaux immédiatement après le soulèvement, est placé sous forte garde chaque nuit, des civils fortement armés patrouillant régulièrement dans le hall.

Parlant dans un mégaphone, un civil armé, protégé derrière une jeep militaire, a demandé aux tireurs de se rendre. Il a déclaré plus tard aux clients de l'hôtel, parmi lesquels des mullahs libanais venus à Téhéran féliciter l'ayatollah Khomeiny, que des agents de la Savak (ancienne police secrète du chah) tentaient d'attaquer l'hôtel.

On ignorait toujours dans la nuit quels étaient les adversaires des unités de sécurité.

Un pays dirigé par deux gouvernements

TEHERAN (d'après AP et Reuter) — Trois semaines après sa nomination comme premier ministre iranien, M. Mehdi Bazargan partage toujours le pouvoir avec l'ayatollah Khomeiny selon un système complexe dans lequel coexistent deux « gouvernements », ce qui pourrait retarder le retour à une situation normale dans le pays.

Désigné à la tête du « Gouvernement révolutionnaire provisoire » par le chef chiite, M. Bazargan occupe la somptueuse résidence du premier ministre située dans le centre de Téhéran, tandis que le « Conseil révolutionnaire islamique » de l'ayatollah, dont la composition est toujours tenue secrète, siège à trois kilomètres de là dans l'école Refah, qui se trouve dans le sud de la capitale.

Bien que M. Bazargan reçoive les ambassadeurs étrangers et préside de nombreuses activités gouvernementales, il a reconnu la semaine dernière que le Conseil islamique se plaçait au-dessus de son gouvernement. L'adjoint du premier ministre, M. Amir Emtezam, a également déclaré à des journalistes que ce conseil est « la plus haute autorité du pays ».

Un « Tribunal révolutionnaire islamique » secret, constitué par Khomeiny, a fait exécuter récemment huit généraux de l'ancien régime sans consulter apparemment très étroitement le gouvernement. M. Bazargan a d'ailleurs exprimé l'espoir que ce tribunal sera supprimé au profit d'un nouveau système judiciaire, qui serait sans doute placé sous le contrôle direct du premier ministre.

Khomeiny gouverne aussi par l'intermédiaire des « comités révolutionnaires », qui ont pris en charge la plupart des responsabilités municipales. Ils ne sont intégrés dans l'appareil administratif normal que très lentement.

Les diplomates qui ont organisé l'évacuation des étrangers ont fait observer que malgré les dispositions prises préalablement en accord avec le ministère des Affaires

étrangères, des membres d'un comité révolutionnaire avaient à leur tour contrôlé le départ des personnes évacuées à l'aéroport de Téhéran.

Aucun incident grave n'a été signalé entre les exécutants de l'ayatollah et ceux de M. Bazargan. La structure de pouvoir du dirigeant chiite semble extrêmement solide, et elle paraît en mesure d'assurer toutes les tâches qui incombent d'ordinaire aux administrations gouvernementales.

La semaine dernière, par exemple, la création d'une garde nationale a été annoncée non pas par M. Bazargan ou les autorités militaires qui dépendent en principe de lui, mais par le comité de l'ayatollah. Le gouvernement est en train de réorganiser l'armée régulière, et la Garde nationale pourrait fournir au Conseil islamique le moyen de la contrôler.

Des comités révolutionnaires ont été mis en place dans des usines, des institutions militaires et des entreprises nationales, notamment la compagnie pétrolière et la compagnie aérienne. Ces comités sont généralement liés à la structure de pouvoir dirigée par Khomeiny, et ils contrôlent les décisions et le personnel.

On ne sait pas si ces comités seront supprimés dans l'avenir ou s'ils resteront en place pour constituer une deuxième chaîne de commandement reliant tous les échelons de la société à la hiérarchie religieuse.

Dans beaucoup d'autres pays, les partis politiques « révolutionnaires » assurent une chaîne de commandement et de contrôle parallèle à celle de l'appareil gouvernemental. Cette structure constitue parfois une deuxième bureaucratie qui ralentit les décisions politiques et économiques.

D'autre part, le nouveau régime vient de mettre sur pied un organisme de sécurité interne auquel il a donné le nom de « gardiens de la révolution islamique ».

Présence US accrue au Proche-Orient?

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Le Conseil national de sécurité passe en revue les moyens par lesquels les Etats-Unis pourraient développer leur présence militaire au Proche-Orient, a déclaré M. Hodding Carter.

Le porte-parole du département d'Etat américain a indiqué que le Conseil n'envisageait pas de créer des bases ou de dépêcher des troupes, mais pourrait par exemple, envoyer davantage de navires ou d'avions dans la région du Golfe.

M. Hodding Carter s'est toutefois refusé à préciser les intentions américaines à ce sujet. Les Etats-Unis tiennent des consultations avec plusieurs gouvernements de la région, dont l'Arabie saoudite, la Jordanie, l'Égypte et Israël, a-t-il ajouté.

Dimanche, le secrétaire à la Défense Harold Brown, qui revient du Proche-Orient, avait indiqué que l'envoi de navires de guerre serait la mesure la plus indiquée. Selon d'autres hauts fonctionnaires, on pourrait aussi faire séjourner au Proche-Orient quelques escadrilles de l'armée de l'air, comme ce fut récemment le cas, à titre temporaire, en Arabie saoudite.

Le président Carter avait évoqué la semaine dernière la possibilité de stationnement de troupes égyptiennes dans certains pays de la région.

Cependant, les déclarations faites par les secrétaires américains à la Défense et à l'Énergie, MM. Harold Brown et

James Schlesinger, sur l'emploi éventuel de la force pour protéger « les intérêts pétroliers vitaux » des Etats-Unis dans la région du Golfe, ont été très mal accueillies par le gouvernement du Koweït.

Le ministre koweïtien des Affaires étrangères, Cheikh Sabah el Ahmed, a déclaré, pour sa part, au journal koweïtien Al-Anba qu'il était « étonné de voir un pays raisonnable et fort, un pays jouant un rôle de premier plan dans le maintien de la stabilité dans le monde tenir de tels propos ».

L'ensemble de la presse koweïtienne a également critiqué les déclarations de MM. Brown et Schlesinger, estimant que « de telles déclarations peuvent être interprétées comme constituant une menace d'intervention militaire, ayant la protection des puits de pétrole comme prétexte ».

De son côté, la Pravda écrivait hier que la prétention des Etats-Unis de renforcer leur présence militaire au Proche-Orient « ne peut conduire qu'à une aggravation de la situation et une déstabilisation dans cette région explosive de la planète ».

Le projet américain, examiné à la Maison Blanche en vue de protéger l'approvisionnement de l'Occident en pétrole, est « contraire à la détente », selon la Pravda, et soulève de vives protestations dans la presse soviétique.

UNE OFFRE QUE VOUS NE POUVEZ VOUS REFUSER!

un REER de la Banque d'Épargne

Régime d'épargne variable

— taux variable à tous les mois
— intérêt crédité à tous les 3 mois

8 3%
8 4

Régime d'épargne à terme

— taux fixe pour 1 an
— intérêt crédité annuellement
— dépôt minimum de \$1.000.

9 3%
9 4

Aucuns frais d'adhésion
Aucuns frais d'administration

Régime Enregistré Épargne Retraite

LA BANQUE D'ÉPARGNE



Parce que!

COLLÈGE VILLE-MARIE

École secondaire indépendante reconnue

D'INTÉRÊT PUBLIC

Par le Ministère de l'éducation

Direction:

M. AURÈLE DAoust

EXAMEN D'ADMISSION

pour septembre 1979
secondaire I à V

Garçons et filles

samedi 10 mars 1979
à 9h a.m.

Coût de l'examen: \$5.00

Les élèves doivent apporter le bulletin final de l'année dernière et le bulletin le plus récent de l'année en cours.

Nécessaire de s'y inscrire

2850, rue Sherbrooke est
Station Métro Préfontaine
Montréal, Québec, H2K 1H3

Tél.: 525-2516
Rendez-vous:
Mme F. Boyer

Une coalition centriste-socialiste paraît presque inévitable en Espagne

MADRID (d'après AFP et Reuter) — Pour la cinquième fois en deux ans, près de 27 millions d'Espagnols de plus de 18 ans voteront demain. Ils devront désigner les 350 députés et 208 sénateurs des premières Cortès (Parlement) de la Monarchie parlementaire instaurée par la constitution du 6 décembre dernier.

Le dernier Parlement avait été élu le 15 juin 1977, et avait été dissous par le président du gouvernement après le référendum constitutionnel.

Le premier ministre, M. Adolfo Suarez espérait jusqu'à récemment que de nouvelles élections permettraient de dégaier une majorité parlementaire suffisante pour que son parti, l'Union du centre démocratique (UCD), puisse gouverner seul. Mais les résultats des derniers sondages vont à l'encontre de ses espoirs, puisqu'ils concluent tous au maintien de la répartition parlementaire actuelle.

Sur la base des résultats de ces sondages, les observateurs s'attendent à la formation d'un gouvernement de coalition réunissant l'UCD et les socialistes du PSOE de Felipe Gonzalez.

Le dernier Congrès était composé de 166 députés UCD, 122 socialistes, 20 députés communistes et 16 députés de l'Alliance populaire. Les autres sièges étaient revenus à des formations régionales souvent apparentées aux deux principaux partis.

Le dernier sondage, publié mardi par le quotidien El País, donne l'avantage au PSOE pour le nombre des voix mais laisse toujours la majorité parlementaire relative à l'UCD. Le système électoral choisi défavorise en effet les partis de gauche en avantageant les campagnes par rapport aux grands centres industriels.

En conséquence, selon le sondage, la composition des prochaines Cortès sera à quelques sièges près la même que celle du Parlement dissous, avec cependant une poussée des partis régionalistes basques, notamment des extrémistes proches de l'ETA. Ce sentiment que ces élections ne vont rien changer, lié à la lassitude née de trop fréquentes campagnes électorales depuis la mort de Franco, fait craindre un taux d'abstention élevé.

Un autre sondage, publié celui-ci par le journal catholique Ya, donne 166 sièges à l'UCD et 132 au PSOE. Ce ne serait pas suffisant encore pour le parti de M. Suarez, pour disposer de la majorité absolue au Congrès. Celle-ci est de 176 pour un total de 350 députés.

À aucun moment, la campagne électorale qui a pris fin hier n'a réussi à secouer l'indifférence de la population. À deux jours du scrutin, le pourcentage des indécis dépassait toujours 20 pour cent, selon les sondages. MM. Felipe

Gonzalez et Adolfo Suarez ont mis le point final à la campagne, dans des allocutions télévisées, en affirmant leur confiance dans une victoire leur assurant la majorité absolue. Mais tous deux semblent déjà résignés à la formule de coalition.

M. Santiago Carrillo, secrétaire général du parti communiste et M. Manuel Fraga, dirigeant de la coalition démocratique, ont indiqué durant la campagne qu'ils étaient prêts à entrer dans un gouvernement d'union avec l'UCD et le PSOE. Dans le cas contraire, ils se cantonneraient dans une opposition constructive.

Les communistes, qui dans la phase finale de la campagne ont redoublé d'attaques contre la fois l'UCD et les socialistes prévoient que l'UCD formera après le scrutin un gouvernement de coalition avec le PSOE.

S'adressant à plusieurs milliers de sympathisants lundi soir dans le faubourg industriel madrilène de Getafe, M. Santiago Carrillo a déclaré: «Aucun travailleur ne devrait voter le 1er mars pour l'UCD car c'est le parti de la classe dominante».

Un peu plus tard, au cours d'une émission électorale communiste à la télévision, M. Carrillo a prédit: après les élections, «Suarez et Gonzalez vont tomber dans les bras l'un de l'autre pour former un gouvernement de coalition».

Les sondages indiquent que les communistes enregistreront des gains. Ils obtiendraient entre 22 et 25 sièges contre 20 en juin 1977.

En revanche, la coalition démocratique de droite perdrait des voix. Formée à la suite d'une scission avant la campagne de l'Alliance populaire (AP), parti de M. Fraga Iribarne, ancien ministre de Franco, la coalition n'obtiendrait que sept à neuf sièges, alors que l'AP en comptait 16 dans le congrès sortant.

C'est au roi Juan Carlos qu'il appartiendra d'analyser les résultats des élections de demain. Après consultation des chefs de groupes parlementaires des nouvelles Cortès, probablement pas avant la fin avril, il devra proposer au Parlement le nom du prochain chef du gouvernement. Pour tous les observateurs, son choix est déjà limité à MM. Adolfo Suarez et Felipe Gonzalez, les deux seuls vainqueurs possibles du scrutin de demain.

La république sahraouie fête son 3e anniversaire

ALGER (Reuter) — Le Front Polisario a fêté hier le 3e anniversaire de la « République arabe sahraouie démocratique » qu'il a proclamée et prévoit que la quatrième année de la RASD sera « décisive ».

Les cérémonies anniversaires de la « république » sahraouie, dans les « territoires libérés », ont fourni l'occasion aux dirigeants du Polisario de célébrer les progrès politiques, diplomatiques et militaires de leur cause depuis plusieurs mois.

Ces progrès ont été illustrés il y a à peine quarante-huit heures avec la reconnaissance accordée à la RASD par l'Éthiopie, 15e pays africain à agir ainsi depuis le 27 février 1976.

On note aussi la prise de contact entre le Front Polisario et le nouveau régime iranien, M. Bachir Moustafa Sayed, secrétaire général adjoint du Front, a été reçu lundi à Téhéran par l'ayatollah Khomeini. Le Front a demandé à être reconnu par l'Iran. Le ministre iranien des Affaires étrangères, M. Karim Sandjani, lui a toutefois demandé hier de plus amples précisions sur ses orientations politiques.

Plus généralement, la cause du Polisario a marqué un point en décembre en obtenant l'adoption à l'Assemblée générale des Nations unies d'une résolution réaffirmant que la question du Sahara occidental est un problème de décolonisation et rendant hommage à la trêve unilatérale décidée par le Front vis-à-vis de la Mauritanie.

Les responsables du Polisario estiment avoir ainsi remporté une grande victoire dans la mesure où le Maroc considère que cette décolonisation a été menée à bien quand il a « recouvré » un territoire dont il dit que l'ancien colonisateur espagnol l'avait privé.

On place quelque espoir du côté sahraoui en une évolution de la position française.

considérée jusqu'à présent comme plutôt favorable aux thèses marocaines. Paris a paru soucieux récemment de voir se régler un conflit menaçant la sécurité de tout le nord-ouest africain, où il a d'importants intérêts.

Le Front Polisario peut trouver aussi sujet à satisfaction dans la réaffirmation nette par les nouveaux dirigeants algériens de la politique suivie jusqu'à présent dans l'affaire du Sahara, et ce malgré les ouvertures du Maroc.

Il a aussi pu saluer le renversement, en juillet dernier, du régime du président Moktar Ould Daddah, en répondant au désir de paix affiché par les nouveaux dirigeants militaires mauritaniens par une trêve unilatérale. Depuis, la Mauritanie et le Front ont engagé des négociations mais ce dernier s'est montré impatient de voir Nouakchott répondre concrètement à son geste d'apaisement, impatience que le nouveau président algérien, M. Chadli Benjedid a reprise à son compte dans un message au colonel Moustafa Ould Mohamed Salek.

D'ailleurs, le président Chadli Benjedid a adressé mardi à ses dirigeants un message réaffirmant le soutien de l'Algérie à la lutte du peuple sahraoui. Au secrétaire général du Front Polisario, M. Mohamed Abdelaziz, le chef de l'Etat algérien déclare notamment: « Nous vous réaffirmons notre solidarité absolue et notre soutien total afin que le peuple sahraoui puisse concrétiser ses aspirations légitimes à la souveraineté, à la liberté et à l'indépendance ».

Agitant la menace d'une reprise des hostilités, le Front presse le chef de l'Etat mauritanien de restituer la partie du Sahara administrée par Nouakchott, hypothèse qui placerait le Maroc dans une situation précaire sur les plans à la fois diplomatique et militaire.

Régionalisation: les Écossais sont divisés, les Gallois opposés

LONDRES (AP) — La régionalisation est soumise à un référendum demain en Écosse et au Pays de Galles. D'après les plus récents sondages, les Écossais sont divisés en deux camps presque égaux et la majorité des Gallois dira « non ».

Il y a quelques années, pourtant, le nationalisme avait beaucoup progressé dans ces deux régions. Le parti nationaliste écossais (SNP), qui n'avait qu'un siège à la Chambre des Communes en 1967, en a obtenu onze et a recueilli plus de 30 pour cent des voix aux dernières élections législatives de 1974. Au Pays de Galles, ou un cinquième de la population parle gallois, les nationalistes du « Plaid Cymru » (Parti du Pays de Galles) détiennent trois sièges de député.

Les récentes élections partielles ont toutefois montré que le nationalisme était en recul en Écosse. Selon les ob-

servateurs, la majorité des Écossais ont abouti à la conclusion qu'ils ne pouvaient s'en sortir sans l'aide de la Grande-Bretagne.

On estime que le premier ministre James Callaghan a conçu ces projets de régionalisation afin que le parti travailliste reste le plus important à la Chambre des Communes; sans les députés travaillistes élus en Écosse et au Pays de Galles, la formation de M. Callaghan n'aurait pas gagné les élections de 1974.

La poussée nationaliste, qui semblait beaucoup plus forte il y a cinq ans qu'actuellement, menaçait la domination travailliste traditionnelle dans les vallées minières du Pays de Galles et dans les zones industrielles écossaises. La régionalisation a alors été mise à l'étude pour écarter ce danger. La majorité du parti travailliste soutient le projet,

mais le parti conservateur y est opposé.

Le projet gouvernemental qui est soumis aux électeurs prévoit la mise en place d'une Assemblée élue dans les deux capitales régionales, Edimbourg et Cardiff. Ces Assemblées seraient responsables de l'administration locale, de l'environnement, de l'industrie, de l'agriculture, du logement, de la culture et de l'enseignement primaire et secondaire, mais elles n'auraient aucun pouvoir en matière fiscale: les Écossais et les Gallois continueraient à envoyer leurs impôts à Londres, qui allouerait chaque année des crédits aux deux Assemblées.

Il y a un an, il semble que le projet aurait été approuvé sans difficulté dans les deux régions. Mais aujourd'hui, la majorité des Gallois et près de la moitié des Écossais seraient d'avis que ces deux Assemblées ne feront qu'ajouter un échelon administratif supplémentaire et multiplier la bureaucratie.

Selon un sondage publié hier dans le Daily Telegraph, 47 pour cent des Écossais se prononceraient pour la régionalisation, 39 pour cent contre et 14 pour cent sans opinion. Un autre sondage publié dans le Glasgow Herald prévoit des résultats encore plus serrés:

43 pour cent de « oui », 40 pour cent de « non » et 17 pour cent d'indécis.

Mais, pour que le projet de régionalisation soit adopté, il faut que la proportion de « oui » soit au moins égale à 40 pour cent des électeurs inscrits. D'après les résultats des sondages, un taux de participation de 77 pour cent serait nécessaire pour atteindre ces 40 pour cent de « oui », ce qui est beaucoup pour un tel scrutin.

Si le projet était rejeté, le gouvernement serait placé dans une position difficile, étant donné qu'il dépend du soutien des députés nationalistes pour faire adopter ses mesures législatives.

En cas de victoire du « non », le gouvernement devrait soumettre aux Communes au projet de loi annulant la régionalisation. Mais cela rendrait certainement furieux les nationalistes écossais, de sorte que le gouvernement demanderait sans doute aux députés de voter contre l'annulation.

M. Callaghan a laissé entendre le week-end dernier qu'il craignait que l'échec du référendum soit suivi du dépôt d'une motion de censure. Et la survie de son gouvernement dépendrait alors en grande partie de l'appui des nationalistes écossais et gallois.

Dernière chance pour la Malfa?

ROME (AFP) — Les résultats de la tentative de M. Ugo la Malfa (républicain), de former un nouveau gouvernement italien seront vraisemblablement connus demain, estimait-on hier à Rome.

Après avoir rencontré les représentants de tous les partis figurant au Parlement, M. la Malfa, première personnalité non démocrate-chrétienne chargée de former un gouvernement, proposera aux cinq partis de l'ancienne majorité parlementaire (Démocratie-chrétienne, partis communiste, socialiste, social-démocrate et républicain), une « formule » qui puisse satisfaire les deux grands protagonistes de la vie politique: la DC (38,7 pour cent de l'électorat) et le PCI (34,4 pour cent).

M. la Malfa, 75 ans, qui avait annoncé au lendemain de l'affaire Moro qu'il se retirait de la vie politique, dispose de plus d'atouts que son prédécesseur, M. Giulio Andreotti. Officiellement, les communistes exigent toujours leur « participation directe au gouvernement », mais plusieurs de leurs dirigeants affirment que le PCI est prêt à discuter sur des « propositions différentes ».

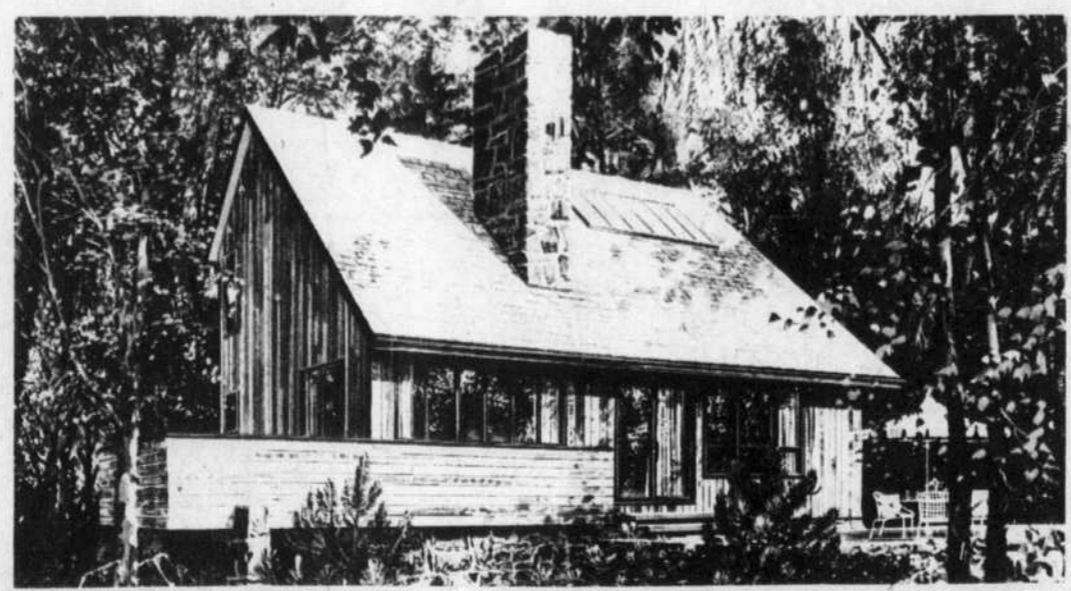
De leur côté, les démocrates-chrétiens estiment qu'il « faut tout faire pour assurer la poursuite de la législature », mais restent fermement opposés à une participation des communistes à la direction du pays.

M. la Malfa devra trouver un compromis sur la structure du gouvernement. En cas de réussite, il a déjà prévu une discussion avec les principaux partis sur l'élaboration d'un programme. En cas d'échec, il faudrait dissoudre les chambres et convoquer des élections anticipées, à moins que le président de la République, M. Sandro Pertini, ne décide de désigner une autre personnalité politique pour une ultime tentative.

Les consultations de M. la Malfa avaient débuté le 22 février dernier après un échec de M. Andreotti. Ce dernier n'était pas parvenu à trouver de compromis entre les positions rigides de la DC et du PCI. La crise elle-même avait débuté le 31 janvier dernier lorsque le PCI avait annoncé qu'il se retirait de la majorité de solidarité nationale soutenue depuis 11 mois le gouvernement démocrate-chrétien de M. Giulio Andreotti.



Résidents de St-Jean, Iberville offrez-vous LE DEVOIR chaque matin 6 jours \$1.50 Renseignements Service du Tirage (514) 844-3361



ROCKWOOD — A compter de \$18,036.

Maisons de Campagne Viceroy VENTE AVANT-PRINTEMPS

ACHETEZ VOTRE MAISON VICEROY DÈS MAINTENANT ET ÉCONOMISEZ DES MILLIERS DE DOLLARS

1. GRATUIT Fenêtres à verre triple, dans chambre à coucher, salle de bain et cuisine.
2. GRATUIT Portes coulissantes, verre triple, cadre en séquoia (bois rouge de Californie).
3. GRATUIT Fenêtres à verre triple pour toutes les autres pièces.
4. GRATUIT Magnifique quincaillerie en bronze avec nouvelle serrure de sécurité pour portes coulissantes.
5. GRATUIT Magnifiques fenêtres pivotantes, à encadrement de séquoia de Californie, permettant d'ouvrir facilement pour le nettoyage, en remplacement des fenêtres coulissantes.
6. GRATUIT Corniche de 4' (tel que démontré sur l'illustration).
7. GRATUIT Isolation pour le toit R-28 (8").
8. GRATUIT Isolation pour les murs R-20 (6").
9. GRATUIT Porte avant contreplaquée d'acier, avec coupe froid sous la porte, quincaillerie de luxe.
10. GRATUIT Cèdre vertical de la Colombie (B.C.) au lieu du cèdre horizontal.

Nos catalogues couleurs sont disponibles pour achat, à \$2.00 chacun, lors de votre visite à notre Terrain de Montre ou, veuillez remplir le coupon, ci-dessous, et le retourner avec votre chèque ou mandat-poste à une des adresses suivantes:

TERRAINS DE MONTRE OUVERTS: 395, Yvon Berger 230, boul. Taschereau 5043, boul. Hamel
Lundi au vendredi — 11:00 à 21:00 heures Ste-Rose, Laval Greenfield Park Ste-Foy
Samedi et dimanche — 12:00 à 17:00 heures 622-3185 672-0834 872-5347

VEUILLEZ ME FAIRE PARVENIR IMMÉDIATEMENT VOTRE CATALOGUE COULEURS DE MAISONS DE CAMPAGNE À \$2.00 CHACUN.

J'inclus

NOM
 ADRESSE
 VILLE ZONE POSTALE
 TÉLÉPHONE
 LOCATION DU TERRAIN

L'INSCRIPTION OFFICIELLE DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES DE LA C.E.C.M. POUR SEPTEMBRE 1979

Demande d'inscription des nouveaux élèves
 Les parents qui veulent inscrire leur enfant pour la première fois dans une école de la C.E.C.M. pour septembre 1979 doivent se présenter à l'école de leur secteur aux dates et heures suivantes:

Dates: du 5 au 9 mars inclusivement
Heures: de 9:00 à 11:30 et de 13:30 à 16:00

Documents requis:
 — pour une inscription à l'école française: un original du certificat de naissance de l'enfant
 — pour une inscription à l'école anglaise: le certificat d'admissibilité de l'enfant à l'enseignement en anglais

(Pour être admis en maternelle, un enfant devra avoir 5 ans avant le 1er octobre 1979 et pour être admis en 1ère année, l'enfant devra avoir 6 ans avant cette même date).

Service des classes d'accueil
 Les enfants non francophones qui se sont vus refuser leur certificat d'admissibilité à l'enseignement en anglais ou les enfants pour lesquels les parents ont choisi l'école française, même s'ils détiennent un certificat d'admissibilité, peuvent être inscrits dans une classe d'accueil pour y apprendre le français avant d'être intégrés dans une classe française régulière.

Les inscriptions dans les classes d'accueil auront lieu au Bureau de l'accueil de la C.E.C.M. au 3737 est, rue Sherbrooke, pièce 33, aux dates et heures suivantes:

Dates: du 5 au 9 mars inclusivement
Heures: de 8:30 à 17:00 et de 18:00 à 21:30.

Les horizons illimités du recyclage



Une activité secondaire de la Ligue anti-chômage de Montréal consiste à récupérer des textiles rejetés, qui sont ensuite transformés en différents objets et revendus. (Photo Jacques Grenier)



Sur une base annuelle, la Ligue anti-chômage de Montréal récupère 4,000 tonnes de verre lequell, après nettoyage, est revendu à un fabricant pour recyclage. (Photo Jacques Grenier)

par André Tardif

Logée dans un modeste édifice de trois étages dans l'est de la métropole, juste au sud du Stade olympique, elle entre dans la catégorie des petites PME avec son personnel de 12 employés à temps plein.

Des camions entrent et sortent régulièrement de la bâtisse, chargés d'objets les plus hétéroclites. Et le garage attenant ne fournit pas aux réparations, car les véhicules ont pour la plupart plusieurs années de service.

Il ne s'agit toutefois pas d'une petite entreprise comme les autres. Incorporée sous le nom de Ligue anti-chômage de Montréal, elle n'est pas pour autant l'un de ces organismes contestataires que certains milieux redoutent.

Mais la Ligue n'en reste pas moins à l'avant-garde, à sa façon bien à elle, pragmatique, à l'image de son directeur général, M. Jacques Foster, un Charlevoisien déraciné qui n'aspire rien d'autre, semble-t-il, qu'à recréer en ville, pour ses concitoyens au-

tant que pour lui-même, la grande beauté de sa Malbaie d'origine.

« C'est bien simple, nous tentons ici de procurer du travail à des sans-emplois dans un domaine à peu près inexploité parce que mal compris, celui de la récupération et du recyclage des déchets », dit-il.

« Et parallèlement, nous poursuivons une action d'éducation auprès des gouvernements, de l'industrie et de la population, dans le but de prouver que le recyclage, c'est non seulement une question de survie pour tous mais que ça peut faire ses frais, sinon devenir rentable. »

Fondée en 1971 comme organisme à but non lucratif, la Ligue anti-chômage a pu démarrer commercialement grâce à quelques vieilles pièces d'équipement, tout en menant son travail d'éducation.

C'est ainsi qu'à l'occasion d'enquêtes subventionnées ayant fait l'objet de rapports publics, elle a découvert des choses intéressantes sur le

comportement des Montréalais.

Savait-on qu'ils jettent annuellement, pour le seul secteur domiciliaire, quelque 30,000 tonnes de verre, un produit qu'aucun incinérateur ne peut éliminer mais par contre indéfiniment recyclable? Savait-on que chaque semaine, dans la métropole, on doit brûler ou enterrer 3,200 tonnes de papier et carton jetés aux poubelles, soit l'équivalent de 4,000 arbres adultes? Et que sur une base annuelle, si tout ce papier et carton était recyclé en pâte, on épargnerait ainsi la vie de près de trois millions d'arbres générateurs de vie?

Mais la Ligue doit vivre pour poursuivre son oeuvre. Et depuis les tout débuts, on s'y spécialise surtout dans la récupération du verre auprès de l'industrie, notamment les fabricants de bière et de boissons gazeuses, au rythme d'environ 4,000 tonnes par année. De là le flot incessant de camions qui viennent livrer leur verre à la Ligue, où des préposés le trient et le nettoient

avant qu'il ne soit vendu ailleurs pour recyclage.

« Si nos prévisions sont bonnes, nous pourrions tripler ce chiffre à 12,000 tonnes d'ici deux ans, grâce à l'acquisition de nouvelles pièces d'équipement et à de nouvelles collaborations », explique M. Foster.

On a récemment fait l'acquisition de deux nouveaux camions équipés de treuils, qui permettent l'utilisation de conteneurs de divers formats adaptés aux besoins des entreprises desservies. Au chapitre des collaborations, les verriers se montrent de plus en plus intéressés, car l'un d'eux, Consumer Glass de Ville LaSalle, a fait la preuve que le verre nettoyé que lui vend la Ligue est parfaitement recyclable.

La Ligue peut également, en vertu de sa charte, parrainer des entreprises à but lucratif. Et c'est justement ce qu'elle s'apprête à faire avec une filiale, Récupération Québec, grâce à une subvention du gouvernement du Québec

qui permettra la création de 15 nouveaux emplois.

« Si l'homme a eu le génie d'inventer la pollution, il doit avoir celui d'inventer des solutions, lance M. Foster. Car si l'on considère que 97% des rebuts industriels sont récupérables, cela laisse libre cours à l'imagination. »

Ces rebuts sont constitués à 70% de papier et de bois, à 27% de métal, de caoutchouc, de verre et de guénilles, et de 3% seulement de déchets non recyclables tels que le plastique.

« Il y a un gaspillage éhonté de bois dans l'industrie, ajoute-t-il. Dans certaines villes canadiennes, on utilise des rebuts de bois pour fabriquer du contre-plaqué, mais il n'y a rien de semblable ici à Montréal. Nous croyons qu'une telle industrie pourrait s'implanter et opérer avec efficacité et rentabilité. »

Les locaux de la Ligue regorgent d'ailleurs d'objets divers en bois recyclé, de façon artisanale, y compris le pupitre et le parquet dans la bu-

reau tout juste aménagé de son directeur général. Même les draperies sont des rebuts transformés, et la pièce a fière allure quoique d'une grande sobriété.

Outre son travail de direction et de collaboration à une foule d'organismes consacrés à la dépollution et au recyclage, M. Foster trouve aussi le temps de faire du bricolage expérimental. Il aura ainsi conçu des échantillons

d'un matériau de construction, à partir de verre et de papier. La Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal s'intéresserait d'ailleurs à cette invention.

Il aura aussi suscité la création, au sein de la Ligue, d'un atelier de recyclage pour tissus et guénilles rejetés, qui occupe deux personnes. Certains grossistes s'y alimentent en oreillers, draps et tapis, entre autres objets qui y sont fabri-

qués. « C'est incroyable ce qu'on peut réaliser avec des rebuts, et si l'industrie voulait se donner la peine de les récupérer et les recycler, on pourrait ainsi créer des milliers de nouveaux emplois. Le recyclage n'a pas de limites, en plus de contribuer à combattre la pollution causée par les déchets ainsi qu'à préserver nos richesses naturelles pour les générations futures. »

Konrad Wachsmann: le quotidien de l'avenir

par Françoise Roberge

A 79 ans, Konrad Wachsmann est un véritable dinosaure de l'architecture contemporaine.

Au même titre que Buckminster Fuller, il représente la race des géants: Le Corbusier, Gropius, Gaudi ou Frank Lloyd Wright, qui ont laissé des traces indélébiles dans ce que notre civilisation possède de plus voyant: l'architecture.

Si Le Corbusier a eu pour obsession le fonctionnalisme social autant qu'architectural, Gropius le dynamisme des lignes droites et Gaudi la folie des façades et des intérieurs d'un baroque délirant, Wachsmann, pour sa part, vit le délire de la précision, intensément absorbé par la construction industrielle, par des matériaux modernes et surtout les intersections des lignes et plans.

« Nous devons être précis, d'une extrême précision », répète-t-il. Comme Alan Watts, il présente des images de structures naturelles, la peau, un oeil de mouche semblable à un dôme géodésique. « Nous devons chercher à imiter la nature qui est d'une extrême précision. »

Fasciné dès son jeune âge par la rigoureuse structure du Crystal Palace de Londres, il rejette d'abord un certain type de fonctionnalisme, celui où la forme est déterminée par la fonction.

« Je suis un « drop-out », dit-il de lui-même, je ne veux appartenir à aucune école sauf celle de la précision rigoureuse. »

« J'ai connu près de 200 ins-

titations de l'intérieur et je ne suis pas convaincu qu'il y ait une meilleure école d'architecture que l'apprentissage d'un métier. »

Wachsmann a reçu sa formation à l'école des métiers de sa ville natale, Francfort, puis à Berlin à l'école des arts appliqués. D'où son affection pour l'architecture pratique.

« Un homme de métier voit l'architecture sous l'angle pratique, dit-il. Un artisan aussi. Voyez, poursuit-il, en montrant l'image d'un mur de briques largement éventré, ce que l'on construisait à l'époque de Georges Washington. Aujourd'hui, c'est fini. Seuls les bourgeois riches peuvent maintenant se payer un bon briqueteur. »

Adeptes de la précision, férus de mathématiques, doués d'un sens pratique prépondérant, Konrad Wachsmann a été l'inventeur du système de construction modulaire le « General Panel System » avec Walter Gropius dès 1942.

C'est à cette époque qu'il se lance fiévreusement dans la recherche de matériaux nouveaux et surtout d'attaches susceptibles de remplacer les clous et les vis. « Finis les clous », proclame-t-il, quand il inaugure la première maison modulaire une maison que cinq travailleurs non spécialisés peuvent monter en huit heures.

Il a inventé des systèmes de joints. Des joints de toutes formes capables de tenir un système de quatre, huit, ou dix modules ou segments. Ces joints sont devenus aujourd'hui la base essentielle de l'architecture modulaire par panneaux. Pour lui, l'architec-

ture doit être à portée industrielle.

« Les chevaux de frises du Parthénon sont des oeuvres d'art parfaites. On a même pris le temps de sculpter avec précision l'arrière des figures statuesques qui n'apparaissent jamais à personne, sauf aujourd'hui aux visiteurs des musées où l'on expose les vestiges de cette architecture. »

« Mais maintenant, on n'a plus le temps de travailler de la même façon. »

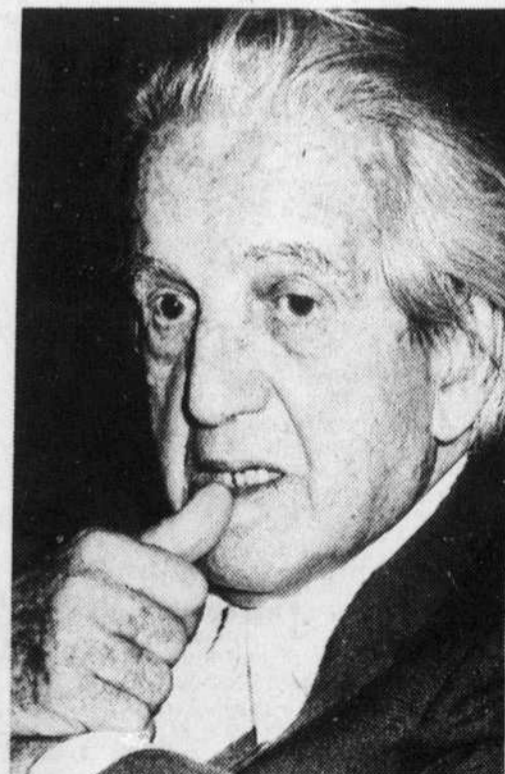
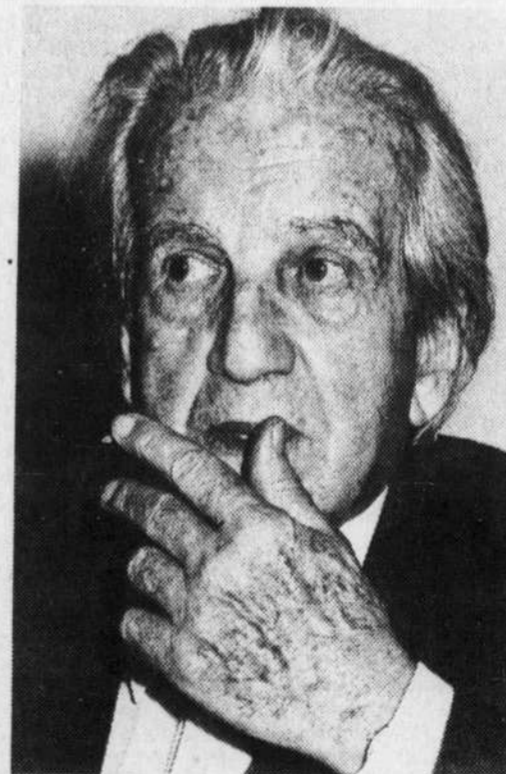
« Il faut vraiment chercher des formes nouvelles, des procédés nouveaux. Toute construction doit être appuyée par une industrie, créer une industrie. »

Pourtant en 1942 quand il crée son usine de maisons préfabriquées, Wachsmann court à la faillite. Le concept s'imposera mais pas assez vite pour rentabiliser une industrie.

Wachsmann se consacre donc à la recherche et à l'enseignement. En 1962, il conçoit un ensemble immobilier et portuaire très important dans le port de Gênes en Italie. En 1966, nouvelle innovation, il construit le centre civique de California City sur une structure complètement déchargée de câbles tendus.

« Nous avons joué de ces câbles comme d'un clavecin, dit-il, jusqu'à ce qu'ils rendent le son de la solidité. »

Konrad Wachsmann est fou de la tension, des points d'appui des intersections. Il a développé d'abord un système de structures de tubes métalliques qui a servi à réaliser des abris pour les grands avions sur les bases de l'armée américaine. Il suffit de poser un



L'un des plus grands architectes contemporains, Konrad Wachsmann, l'inventeur de l'architecture modulaire par panneaux, était de passage. Montréal ces jours derniers à titre d'invité de la faculté d'aménagement de l'Université de Montréal. (Photos Jacques Grenier)

toit ou du verre sur ses structures tubulaires extrêmement complexes en apparence mais d'un usage simple et direct.

Son plaisir est de développer des édifices pliants avec cloisons mobiles, tout un système rétractible, modifiable à l'infini pour servir des fins diverses, et ce, reposant sur un minimum de bases, d'appuis.

Quelques points métalliques évoquant le pied de quelques ballerines soutiennent des constructions qui se déploient en porte-à-faux. Architecture de mouvement et de changement.

Pour mettre au point ses nouvelles attaches, ses nouveaux joints universels, ses rotules, la musculature de son oeuvre, l'architecte a inventé en collaboration avec un scientifique britannique un appareil de haute, de très haute précision, qu'il montre avec un plaisir presque enfantine.

L'appareil permet de mesurer, de tester toutes les positions possibles d'intersections, de lignes et de plans. D'étudier le mouvement de lignes autour de points précis fixés dans l'espace. C'est l'aboutis-

sement de toute une vie de recherche où toutes ces expériences ont été faites à partir d'expédients. Il a fallu des années pour mettre au point l'outil par excellence, l'alter ego du chercheur.

« Nous sommes un point entre le microcosme, l'atome et le macrocosme de l'univers. Nous devons être humbles, mais remplir notre propre espace avec tous les moyens disponibles dans les plans qui nous sont étrangers et que des outils nous permettent d'appréhender. »

En 1929 Wachsmann

construit la maison d'Albert Einstein et plus tard un laboratoire de recherche pour celui-ci. « Einstein était plus vieux que moi. J'étais un novice, mais il semblait m'apprécier. J'ai profité de l'expérience qui s'offrait. »

Wachsmann a connu de près Einstein, Gropius, le Bauhaus. Il a à son actif plus d'une centaine de brevets de produits, attaches, matériaux, machines, de quoi révolutionner le monde de l'architecture et la vie des hommes.

« Mais il faut une vie entière pour imposer des con-

cepts qui dérangent à des corporations d'architectes et des vendeurs de maisons qui ne veulent rien entendre. »

Bien que décoré, primé, médaillé, la suprême gloire de Konrad Wachsmann sera de survivre à ses propres artères dans l'architecture de demain: élégante, folle, mais aussi simple et démocratique, l'architecture qui se met à la portée du commun des mortels... et de toutes les bourses. L'architecture technique et industrielle qu'il défend depuis soixante ans sera le quotidien de l'avenir.

Les oeufs: profitez-en

Cooprix considère de nouveau, cette semaine, qu'il n'y a aucun bon achat à signaler au comptoir de la viande: « Tout est cher, beaucoup trop cher », note le porte-parole de la Coop des consommateurs de Montréal, Mme Luce Poulin, qui invite les consommateurs à planifier des repas sans viande, à tirer davantage profit du fromage et des oeufs.

Même si ces derniers ont augmenté d'un cent la douzaine le 12 février, les oeufs restent un achat encore intéressant tant en termes de coût que du point de vue nutritif. Le Guide alimentaire canadien suggère de remplacer une portion de viande par deux oeufs.

La Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec vient de nous adresser un tableau qui vous aidera à comparer le prix des oeufs à la livre et facilitera leur conversion selon le prix à la livre auquel vous les achetez.

Il s'agit de multiplier le prix par la livre et de diviser par le calibre (poids) tout en tenant compte qu'une douzaine d'oeufs extra-gros pèse entre 27 et 32 onces; gros, de 24 à 27 onces; moyen, de 21 à 24 onces et petit, 18 à 21 onces, ce qui signifie qu'une douzaine d'oeufs « A » gros pèse plus d'une livre et demie et les extra-gros, près de deux livres.

Méthode de calcul:
16 onces/lbs x \$1.02 = \$0.68
24 onces/lbs la livre.

Ce que consommateur veut... Vous avez maintenant le choix entre différentes quantités de sucre lorsque vous achetez des fruits en conserve ou congelés. Le gouvernement permet en effet une gamme de sirops pour les fruits transformés

qui varie d'un sirop très épais à de l'eau légèrement sucrée. Les fruits peuvent aussi être emballés dans leur propre jus ou dans des jus de fruit naturels, sans sucre ajouté. Auparavant, les fruits emballés à l'eau étaient surtout mis en conserve dans des gros contenants pour les institutions; maintenant, on en trouve dans des formats courants.

Les règlements, note un communiqué de la division de la consultation alimentaire d'Agriculture Canada, ont été changés pour correspondre aux préférences des consommateurs. Selon les conseillers en alimentation de cette division, les goûts des Canadiens ont changé: ils attachent plus d'importance aux calories et sont intéressés à réduire leur consommation de sucre.

Cinq densités de sirop sont maintenant permises, déterminées selon le contenu de solides solubles dans le liquide d'emballage. Un sirop très épais, rencontré surtout dans les fruits importés, doit contenir au moins 25% de solides solubles; c'est la inclut le sirop de sucre et le jus de fruit. Un sirop épais contient au moins 18 ou 19% de solides solubles; c'est la densité de sirop la plus courante sur le marché.

Un sirop léger ou un sirop de jus de fruit léger contient au moins 14 à 15% de solides solubles tandis que de l'eau légèrement sucrée ou un jus de fruit légèrement sucré en contient moins de 10 à 11%.

Des fruits emballés dans leur jus, sans sucre ajouté, sont aussi disponibles. Des fruits congelés et en conserve moins sucrés deviendront chose courante si les consommateurs en font la demande. Les fabricants commencent à s'adapter, ils attendent de voir si la de-

LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan

mande est assez grande pour mériter le changement. Si vous ne trouvez pas les produits moins sucrés chez votre épicer ou au supermarché de votre voisinage, demandez au gérant d'en commander. C'est la seule façon d'obtenir ce que vous voulez.

Mangez comme du monde — C'est le titre d'une nouvelle émission de télévision que l'on peut voir chaque semaine, le jeudi, à 19 h 30, à Radio-Québec. Cette série de 22 émissions d'une demi-heure qui a débuté fin janvier s'adresse à toute la famille.

Des situations drôles et amusantes servent de cadre général pour faire passer de l'information sur les grands thèmes de l'alimentation: le sel, le sucre, les légumes, les viandes, les régimes amaigrissants, les repas à l'extérieur de chez soi, etc.

Cette série, réalisée par Pierre Duceppe, a pour but d'apporter à tous les membres de la famille des réponses à des questions concrètes concernant l'alimentation à différentes époques de la vie et de fournir des solutions à la portée de tous.

On a voulu surtout éviter le cours magistral pour s'en tenir à des situations-types dans lesquelles plusieurs d'entre nous peuvent, un jour ou l'autre, se retrouver. Jacques Thisdale joue un personnage « déclencheur ». Avec sa soeur, Gisèle Trépa-

nier en l'occurrence, et son beau-frère de l'heure, Yves Massicotte, il parle, discute d'alimentation, ce qui entraîne souvent des situations cocasses. Un autre comédien, Jean-Pierre Saint-Michel, joue le rôle du « gros mangeur », celui qui devore tout, tout le temps.

En différentes occasions; au cours des émissions, on fait appel à des spécialistes ou des personnes ayant vécu des expériences concrètes en matière d'alimentation. Ces témoignages, brefs, s'intègrent comme des points de force à la fin de scènes jouées par des comédiens. Ils valorisent en quelque sorte les scènes fantaisistes en leur conférant une « crédibilité ». *Mangez comme du monde* est une série à suivre.

Les avocats sont de nouveau à prix abordables cette semaine dans au moins une grande chaîne de supermarchés (voir les bons achats).

Voici quelques idées nouvelles et toutes simples pour les servir: comme entrée, sur une assiette à dessert, alternez des tranches d'avocat et des sections de pamplemousses roses ou blancs. Arrosez d'une bonne vinaigrette. C'est vite préparé, facile à faire et léger.

Également comme entrée, remplissez la cavité d'un demi-avocat avec du consommé en gelée. Arrosez d'un peu de jus de lime ou de citron.

* Les calculs suivants vous aideront à simplifier:

	extra-gros	gros	moyen	petit
Si le prix est:	\$1.08	\$1.02	\$0.94	\$0.71
le coût à la livre sera:	0.64	0.68	0.71	0.63
le meilleur achat sera donc les extra-gros et les petits.				
Si le prix est:	\$1.18	1.12	1.04	0.81
le coût à la livre sera:	0.70	0.75	0.79	0.72

Un plat d'hiver robuste

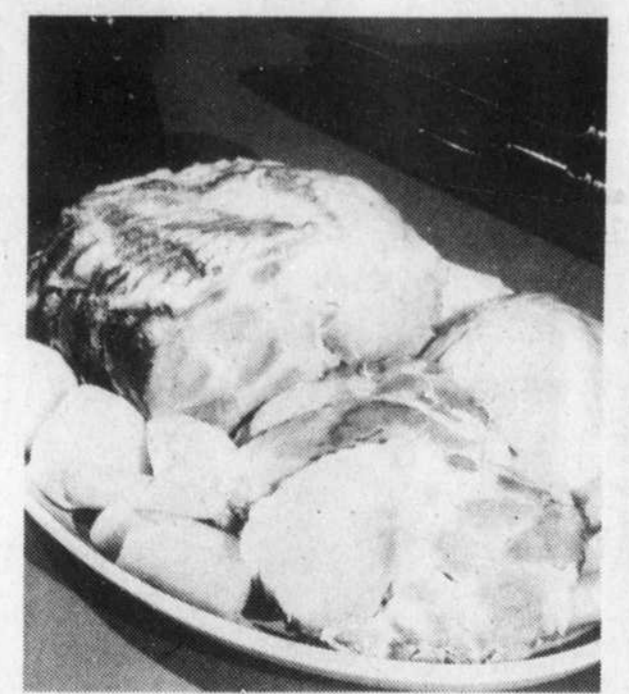
Bien qu'on les prenne souvent pour des jambons, les rôtis de porc de campagne et ceux dits « picnic » proviennent de l'épaule et non de la cuisse. Plus gras que le jambon, ces rôtis ont l'avantage d'être non seulement plus économiques, mais aussi plus tendres. Il suffit de les faire cuire lentement.

Le pot-au-feu de porc est un plat d'hiver robuste qui convient bien après une bonne randonnée de ski.

Les ingrédients: 3 1/2 à 4 livres de rôti d'épaule de porc — 1 gousse d'ail — 1 c.

à table de gras — sel et poivre — 2 oignons moyens — 1/2 tasse de jus de pomme — 3 pommes de terre moyennes, en quartiers — 6 carottes, coupées en deux sur la longueur et coupées en morceaux de trois pouces; 1 petit navet en morceaux — 2 pommes moyennes, pelées, évidées et coupées en quartiers.

Pratiquer plusieurs incisions dans le rôti et y insérer l'ail. Brunir le rôti dans le gras chaud. Saler et poivrer. Ajouter les oignons et le jus de pomme. Couvrir et mijoter jusqu'à ce que le rôti soit tendre (2 1/2 à 3 heures). Retirer le rôti de la marmite et le garder chaud au four. Ajouter les légumes; couvrir et cuire entre 10 et 15 minutes. Ajouter les quartiers de pommes et cuire jusqu'à ce que les légumes soient tendres (environ 10 minutes). Quantité: six portions.



les bons achats

À moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre.

A & P: poulet frais, en morceaux — quarts de cuisse et de poitrine, \$1.19; poulet frais, entier, trois à trois livres et demie, 89 cents; poulet frais; en boîte de 15 morceaux — trois quarts de cuisse, trois quarts de poitrine, trois coins, trois paquets d'abats, trois ailes: 79 cents. Poisson surgelé: filets d'aiglefin, \$1.79.

AVA: poitrines de poulet frais, sans dos, \$1.35; cuisses de poulet frais, sans dos, \$1.05; soc de porc Proviso, fumé, roulé, \$1.99. Poisson: éperlans de lac, préparés, surgelés, \$1.05. Fruits et légumes: tomates rouges du Mex., gros, 6 par 6, 39 cents; pommes McIntosh, atmosphère contrôlée, du Qué., cello de trois livres, 85 cents; oignons jaunes du Qué., cello de cinq livres, 69 cents.

Cooprix: (prix réguliers considérés comme de bons achats cette semaine): pas de viande, tout est trop cher, souligne le porte-parole de la Coop des consommateurs de Montréal. Poisson: doré de mer, frais, \$2.99; petite morue fraîche, trois à quatre livres, \$1.00; filets d'aiglefin congelé, \$2.19. Fromages (substitués de la viande): fromage d'Oka, \$2.71; Saint-Paulin d'Oka, \$2.35; Brie français, \$2.69. Fruits et légumes: pommes de terre du Qué., sac de 20 livres, 98 cents; bananes (petits fruits), 20 cents. Une affiche, au-dessus de l'étalage de la laitue Iceberg porte la mention: qualité moyenne, prix à la hausse; mangez plutôt de l'escarole, de la chiroorée, des germes de luzerne.

Dominion: jambon dans la fesse, prêt-à-manger, bout du jarret ou de la croupe, Legrade, \$1.18; gigot d'agneau complet, surgelé, de la N.-Z., \$1.58; jambon marque Hygrade, deux à trois livres, \$2.38. Poisson: filets d'aiglefin surgelés, marque Nickselson, paquet de 28 onces, \$2.70. Fruits et légumes: bananes, gros fruits, 19 cents; pommes « Délicieuse » rouges ou dorées, de la C.-B., 48 cents; pommes de terre du N.-B., sac de 10 livres, 79 cents;

oignons jaunes du Qué., trois sacs de deux livres chacun, \$1.00; laitue romaine de Cal., gros, 24, 68 cents chac.

Hypermarché: jambonneau de porc frais, gros bout, 99 cents; tranches de porc frais, coupe du milieu, \$1.49; quart de jambon de porc frais, portion du jarret, \$1.19; poulet congelé, cat. « utilité », quatre à cinq livres, 83 cents; dindes fraîches, cat. A, 6 à 12 livres, 83 cents; poitrines de dinde fraîche, \$1.79; cuisses de dinde fraîche, \$1.49. Poisson: dorade fraîche complète, \$2.19; filets de morue fumés, gros, moyenne, \$1.89. Fruits et légumes: pamp. blancs de Flor., gros, 48, huit pour \$1.19; oranges Sunkist « Navel », de Cal., gros, 113, \$1.88 la douz.; échalottes, 19 cents le pqt; pommes de terre de l'I.-P.-E., sac de 10 livres, 87 cents; oignons jaunes du Canada, sac de cinq livres, 79 cents.

IGA/Bonprix: longe de porc frais, environ trois livres, portion des côtes, \$1.27 — portion du filet, \$1.47; côtelettes de porc frais, coupe du centre, \$1.97; jambon dans la fesse, prêt-à-manger, portion de la croupe, environ six livres, \$1.27; quarts de jambon prêt-à-manger, portion de la cuisse, \$1.37; tranches de jambon, coupe du centre, \$1.67; jarret de porc congelé, 69 cents; coeurs et gésiers de poulet, congelés, 89 cents; ailes de poulet congelées, pqt de deux livres, \$1.79. Poisson: filets de perche congelés, \$1.69; filets de sole congelé, \$2.49. Fruits et légumes: tomates de Flor., gros, moyenne, 29 cents; oranges de Flor., gros, 125, 99 cents la douz.; carottes du Qué., sac de cinq livres, 89 cents; pommes Spartan de C.-B., 49 cents; échalotes des E.-U., deux pqt pour 39 cents.

Métro: bifteck de ronde désossée, tranche entière, \$2.18; bifteck de surlonge, tranche entière, \$2.68; bifteck d'aloyau os en « T » ou côté d'aloyau bout enlevé, \$2.98; bifteck ou rosbif pointe de surlonge, \$2.68; boeuf haché maigre, \$2.06; rosbif de croupe Silver, deux à trois livres, \$2.18. Fruits et légumes: tomates rouges, produit du

Mex., 27 cents; poires Anjou, gros, 120-125, 45 cents; champignons frais, cont. d'une chopine, 79 cents; pommes rouges Spartan, de la C.-B., 49 cents; brocoli, gros, 14, 79 cents.

Provicec: soc de porc frais désossé, roulé, \$1.29; épaule de porc fumé, « picnic », Proviso, 98 cents. Fruits et légumes: oranges à jus de Flor., gros, 125, 89 cents la douz.; oignons jaunes du Qué., sac de cinq livres, 59 cents; épinards frais des E.-U., sac de 10 onces, 69 cents.

Provigain: bifteck d'aloyau ou rosbif d'entrecôte, \$3.28. Poisson: filets de morue surgelés, \$1.59. Fruits et légumes: pamplemousses blancs de Flor., gros, 48, huit pour 99 cents; épinards frais de l'Ont., sac de 10 onces, 75 cents; chou-fleur frais des E.-U., gros, 16, 85 cents.

Richelieu: rosbif de palette, coupe régulière, \$1.18; boeuf haché, mi-maigre, \$1.98; rosbif de côtes croisées, \$1.68; rosbif de côtes nature avec os de dos, \$2.68; rosbif de palette roulé, \$1.68; boeuf à ragoût désossé, \$2.18; foie de veau, produit décongelé, importé, \$2.19. Fruits et légumes: tomates rouges, produit du Mex., gros, six par sept, 27 cents; brocoli, produit des E.-U., gros, 14, 79 cents; oranges « Temple », produit de la Flor., gros, 125, 99 cents la douz.; concomres anglais, gros, 12, 89 cents ch.; pommes vertes « Newton » de la C.-B., 55 cents.

Steinberg: soc de porc frais, désossé, roulé, \$1.29; soc de porc roulé, fumé, \$1.89; bacon en tranches, sans couenne, \$1.35; jambon désossé, environ deux livres et demie, \$3.59; dinde surgelée, cat. A, de toutes les grosseurs, \$1.29. Poisson: truites arc-en-ciel surgelées, pqt de 10 onces, \$1.79. Fruits et légumes: oranges Temple de la Flor., gros, 80, 14 cents l'unité; brocoli de Cal., gros, 14, 89 cents; aubergines du Mex., 49 cents chac.; avocat de la Cal., gros, 30, 35 cents; pommes de terre Russett du N.-B., sac de 10 livres, 79 cents.

Mode printemps-été

Un retour aux années 40-50

La maison Eaton présentait hier sa collection printemps-été 1979, une collection jeune, gaie, un rappel de ce qui se portait au cours de la décennie 40-50.

Si le blazer reste omniprésent dans la garde-robe printanière, il prend une allure bien différente de celui des saisons dernières: c'est le style des années 50, version rock'n roll ou le spencer. Les plus nouveaux sont en popeline et ressemblent à des chemises.

Autre grande nouveauté: les vraies paillettes... le lurex et le lamé que l'on retrouve du matin au soir.

Ca, ce sont les points chocs. Pour ce qui est de l'ensemble, la silhouette reprend des proportions raisonnables le court devient un style et les couleurs éclatent. Ce sont les années 40-50 avec la ligne rétro-disco dont les vedettes sont la jupe droite, le tailleur très épaulé, le pantalon avec plis ou pinces à la taille et, pour l'été, le pantalon dit corsaire, coupé sous le genou, la robe moulante pour le soir, avec le bustier, style Brigitte Bardot.

Côté sport, le style survêtement est en vedette avec le blouson comme grand favori et la combinaison dans un

style toujours plus décontracté.

La ligne est droite et plus structurée, les épaules sont carrées. La taille est affinée, parfois étranglée par de larges ceintures ou des corselets à la bergère. Les jambes, qui disparaissent depuis quelques années sous d'amples jupes à mi-mollet, sont de nouveau en évidence: les jupes droites sont souvent fendues. On voit aussi beaucoup de robes chemisiers, ce dont plusieurs femmes se réjouiront.

La longueur: c'est plus court, surtout pour le plein été. Mais on a le choix entre le mi-mollet avec le style gitant et le genou. L'ultra-court reste pour les avant-gardistes.

Les manteaux: le petit manteau dit de demi-saison revient, style hôte de l'air. On reverra l'ensemble robe-manteau qui était disparu, depuis quelques années, de la garde-robe. Sous la pluie, le ciré noir reste à la pointe de la mode.

Le tailleur revient en force, le vrai petit tailleur des années 50 qui souligne la taille. On retrouve le bon vieux temps du « new look » avec la veste plus courte et plus près du corps.

La robe est droite, mais souple. Boutonnée à l'avant et ceinturée, les manches sont courtes et bouffantes. La façon 1979 de la porter? Ouverte sur un « T-shirt » ou sur un bustier. Avec un pantalon ou une jupe. Le soir, la robe devient moulante, profondément décolletée avec de fines bretelles. Autre vedette de la mode d'été: la robe « T-shirt » en tricot fin ou en jersey de coton.

Les pantalons font toujours partie de la garde-robe et plusieurs ont des revers.

Le style maillot de danseuse est le favori pour accompagner les jupes larges, plissées. Les chemisiers plus bouffants sont dotés d'empieces et de profondes encolures en V. Plusieurs cols sont minuscules, à la Nehru. Les ricots rappellent le gilet masculin. Le « twin set » et les motifs à torsades restent des préférés. Les cardigans ont tout du style marin.



Pantalon et chemisier de soie rayée (maron) de Calvin Klein.



Robe noire à pastilles 100% viscosse et rayonne, signée Gudule.



Robe et deux-pièces en soie brune avec ceintures assorties. Création Léo Chevalier.

Les Après-Midi de CKAC

Pierre Olivier
12h30 à 14h

Suzanne Lévesque
14h à 15h30

Louis-Paul Allard
15h30 à 17h45

Dans quelques instants pour vous 30 minutes d'information tous les soirs 17h45 Le Quotidien

Les meilleures choses à faire ne coûtent rien...



Un père de famille ruiné accuse des fonctionnaires

par André Tardif

Acculé à la faillite et dépossédé de sa maison, un père de famille de Saint-Jean tient aujourd'hui des fonctionnaires du ministère fédéral d'Emploi et Immigration responsable de ses déboires financiers.

En janvier 1974, M. René Côté, à titre de promoteur de l'Atelier spécialisé d'handicapés de Saint-Jean, qu'il avait fondé quelques mois plus tôt, obtenait d'être subventionné par le Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE).

Mais en septembre 1976, M. Côté devait fermer les portes de son atelier de menuiserie, après avoir accumulé des dettes de \$67,000 dont il est personnellement responsable, faute d'avoir réussi à temps à constituer en société la petite entreprise qui procurait du travail à une douzaine de personnes, handicapées comme lui.

Aujourd'hui, ce père de cinq enfants âgés de 4 à 18 ans, qui ne peut plus travailler debout à la suite d'accidents de travail aux deux jambes, a non seulement perdu toutes ses économies, mais le 19 mars prochain, à moins d'une intervention de dernière heure, il sera littéralement dans la rue. Ses employés sont redevenus des assistés sociaux ou patients d'un hôpital psychiatrique.

« Le PACLE m'a subventionné durant un an et trois mois, après quoi on a prétendu que l'Atelier était devenu autosuffisant, dit-il. Pourtant, une étude du ministère québécois de l'Industrie et du Commerce avait démontré qu'il aurait fallu au moins trois ans avant qu'il n'atteigne le seuil de la rentabilité. »

Quoi qu'il en soit, après avoir versé

un total de \$112,000 en subventions, le PACLE se retirait du dossier en avril 1975 et réclamait de M. Côté une somme de \$45,000, en faisant valoir qu'il n'avait pas encore obtenu ses lettres patentes. Mais on lui laissait également entrevoir que des fonds étaient toujours disponibles.

Or, l'incorporation avait été refusée deux fois par le gouvernement du Québec parce qu'il y avait déjà un autre atelier pour handicapés à Saint-Jean, et deux fois également par les autorités fédérales, avant d'être finalement accordée en septembre 1976, un mois avant la fermeture de l'entreprise. Les dettes contractées auparavant par M. Côté lui étaient cependant personnellement débitées.

Selon ce dernier, ce sont des fonctionnaires d'Emploi et Immigration qui ont prolongé son « agonie » en lui faisant valoir, verbalement d'abord puis par écrit, que sur l'obtention de son incorporation, les subventions reprendraient.

En effet, dans une lettre en date du 8 mars 1976, M. André Cataford, directeur provincial adjoint à la Direction de la création d'emplois, indique à M. Côté, au sujet du compte de \$45,000 en souffrance, qu'il serait en mesure de l'acquitter une fois les démarches d'incorporation terminées et « que le Ministère aura débloqué des fonds supplémentaires pour le projet ».

Au ministère, on regrette les mésaventures de M. Côté mais on dit qu'on n'y peut absolument rien, qu'il a pris des risques inhérents à de tels commerces, et que si ses affaires ont mal fonctionné après que le PACLE s'en fut retiré, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même.

« En avril 1975, M. Côté avait la preuve que son Atelier était rentable, il faisait de l'argent, tout allait bien. Comme les fonds du PACLE proviennent des contribuables, nous n'avions plus raison de continuer la subvention », explique Mme Eva Ludwig, de la direction des affaires publiques au bureau du Québec d'Emploi et Immigration.

« Si par après, le promoteur du projet a pris des décisions malheureuses, nous n'y pouvons rien. Le PACLE vise à assurer l'autonomie de personnes défavorisées en payant leur salaire durant une période maximale de trois ans. Les projets qu'il subventionne ne sont pas des entreprises privées, et il semble que M. Côté n'ait pas immédiatement compris qu'une des conditions à respecter était que ses employés devaient avoir une participation d'au moins 70% dans l'entreprise, et lui-même un maximum de 30% ».

Elle dit enfin ne pas comprendre pourquoi le gouvernement du Québec a refusé l'incorporation à l'Atelier de M. Côté, car l'autre atelier pour handicapés de Saint-Jean était une entreprise protégée.

M. Côté n'en persiste pas moins à affirmer que c'est sur la foi de promesses verbales et d'encouragements de la part des fonctionnaires fédéraux qu'il a continué son oeuvre aussi longtemps, et ce faisant, y a englobé toutes ses économies. Récemment, il adressait un appel à M. Bud Cullen, ministre d'Emploi et Immigration, lui demandant de redresser les torts causés par ses fonctionnaires. M. Cullen lui a fait répondre que le dossier serait réétudié et « dès qu'une décision sera prise », il en sera avisé.

Les subventions étant insuffisantes L'IPIC doit se saborder

par René Rowan

L'Institut de promotion des intérêts du consommateur (IPIC) recommandera à ses membres, réunis samedi prochain en assemblée générale spéciale, de dissoudre cet organisme qui existe depuis 1971.

« C'est avec beaucoup de regret que nous avons dû arriver à cette décision au conseil d'administration », a déclaré, hier, au cours d'une conférence de presse, un des porte-parole de l'IPIC, M. Yvan Sinotte.

Cet organisme d'éducation et de sensibilisation du consommateur qui comptait à ses meilleurs jours quelque 1,200 membres n'en a plus aujourd'hui que 350 environ. Les choses, en fait, sont allées de mal en pis depuis la querelle survenue entre les Cooprix et l'IPIC qui, depuis les débuts

de leur existence, avaient travaillé ensemble, querelle qui devait aboutir, en 1976, à une scission. Depuis, l'organisme avait réussi, de peine et de misère, à passer à travers plusieurs crises qui ont fortement ébranlé l'édifice.

Mais la goutte d'eau qui a fait déborder le vase sont les deux subventions fédérale et provinciale que l'IPIC vient de se voir accorder.

« Alors que le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Warren Allmand, entreprend une campagne de presse en vue de rassurer les organismes populaires, et surtout, l'opinion publique qu'il n'y aura pas de diminution dans l'aide que son ministère apportera aux organismes voués à la défense des intérêts des consommateurs, il ose faire envoyer au responsable des finances de l'IPIC et ce, par message en « taxi », une lettre dans laquelle il annonce qu'il accorde une subvention dont le montant s'élève à \$15,000 comparativement à \$47,250 l'an dernier... C'est tout simplement dérisoire », affirme M. Sinotte.

Selon M. Sinotte, cette subvention vise uniquement à permettre de poursuivre la publication de la revue « Le réveil du consommateur ». « Elle ne nous permet même pas d'engager un employé à plein temps et encore moins de payer les frais d'analyse de produits indispensables pour informer adéquatement les consommateurs. »

Pour ce qui est des autres

services de l'IPIC — le service de dépannage des membres, le service d'animation, le service aux membres et le secrétariat — la demande de subvention a été refusée.

Selon le bilan établi hier par le conseil d'administration, la dissolution de l'IPIC signifie que six employés voient leur travail permanent disparaître ainsi qu'une dizaine de pigistes réguliers et quelques employés à temps partiel qui ne pourront plus bénéficier d'un revenu d'appoint.

Le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières vient, de son côté, d'accorder à l'IPIC une subvention de \$25,000 comparativement à \$31,500 l'an dernier. Cette somme est accordée uniquement pour l'édition de la revue, note M. Sinotte. « Toutefois, poursuit-il, Mme Payette semble oublier que les analyses de produits nécessaires sont faites par des laboratoires indépendants qui demandent jusqu'à \$15,000 par année. Il ne reste donc que \$10,000 pour assurer les autres services de l'IPIC. »

Même avec tout le courage et l'énergie qui reste aux employés et aux membres du conseil d'administration, a-t-on déclaré, hier à la conférence de presse, il demeure impossible pour l'IPIC de

poursuivre dans la voie qu'il s'était tracée jusqu'à maintenant. « Nous ne sommes pas une maison d'édition, mais un institut de promotion des intérêts du consommateur, ce qui signifie des services à rendre que nous ne sommes plus capables de rendre, faute d'argent. »

Huis-clos contesté

Un syndicat d'enseignants a décidé de contester devant les tribunaux une pratique courante et populaire dans bon nombre de commissions scolaires, celle de tenir des réunions à huis-clos avant ou après les réunions publiques.

C'est le syndicat des enseignants du North Island-Laurentian qui intentera prochainement une poursuite afin d'obliger les commissions scolaires du North Island, de Laval et de Laurentian ainsi que le ministère de l'Éducation à justifier le recours au huis-clos pour discuter de sujets d'intérêt public. Le syndicat estime que cette pratique va à l'encontre de la Loi de l'éducation.

BRIDGE

Jeu de logique

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud

Vulnérables: Tous

NORD
 ♦ A 5 3
 ♥ V 10 2
 ♦ R 10
 ♠ R 7 6 5 3

OUEST EST
 ♦ 10 ♥ V 8 6 4
 ♥ 8 7 6 ♦ R D 9 3
 ♦ 9 8 5 3 ♦ D V 6
 ♦ A D V 9 2 ♦ 10 8

SUD
 ♦ R D 9 7 2
 ♦ A 5 4
 ♦ A 7 4 2
 ♦ 4

Les enchères:
 Sud Ouest Nord Est
 1 ♦ passe 2 ♦ passe
 2 ♦ passe 3 ♦ passe
 4 ♦ passe 4 ♦ passe

L'entame: le 8 de coeur par Ouest.

Cette donne est plutôt facile à résoudre par le joueur avisé mais demande raisonnement et considération aux joueurs moyens. Lors d'une compétition les deux équipes déclarèrent chacune 4 piques et aux 2 tables l'entame fut du 8 de coeur; le 10 du mort fut joué et la Dame par Est. Un déclarant prit la levée avec son As et immédiatement fit 2 levées avec l'As et le Roi de carreau et fit couper 1 troisième carreau par le mort. Alors il prit la main avec son Roi de pique et joua un trèfle. Ouest prit la levée avec son As et retourna le 7 de coeur et 2 levées de coeur furent gagnées par Est. Continuant selon cette technique, quoique un carreau soit

écarté sur le Roi de trèfle, le déclarant dut perdre 2 coeurs 1 trèfle et 1 atout. Ce fut 1 levée de chute.

Le déclarant de la seconde équipe adopta un plan différent mais beaucoup plus raisonné. Comme l'entame suggérait fortement que le Roi et la Dame de coeur soient dans les mains du joueur Est, la main lui fut laissée. Est retourna la Dame de carreau. Le déclarant joua le Roi de carreau du Mort et l'As de sa main et alors le 4 de trèfle fut joué. Ouest gagna la levée avec son As et le Roi du Mort devint donc maître. Ouest retourna un coeur qui alla à l'As du déclarant. Celui-ci fit couper 1 carreau et sur le Roi de trèfle affranchi, une perdante en coeur fut défaussée. L'As de pique du Mort fut joué suivi d'un trèfle; Est ne coupa pas mais le déclarant coupa du 4 d'atout et joua son dernier carreau. Le Roi coupa du 5 de pique et Est du 6 faisant ainsi une levée en atout. Il joua alors la Dame de coeur. Le déclarant connaissait alors le placement des cartes et coupa avec le 9 d'atout. Les deux gros honneurs d'atout furent joués et les atouts placés chez Est furent pris. Et le contrat était accompli.

La manœuvre intéressante qu'employa le déclarant en ne prenant pas la première levée de coeur lui donna son contrat. Car ainsi il forçait le défenseur Est à faire un retour dans une autre couleur et il eut le temps d'affranchir son Roi de trèfle afin d'écarter un coeur perdant. Ce coup est classique et se pratique de différentes manières selon le placement des honneurs: c'est le coup de Bath.

FIDES

POUR DES HEURES DE LECTURE PASSIONNANTE!

GRANDE VENTE

Pré-inventaire

du 1er au 31 mars 1979

RÉDUCTION IMPORTANTE

Sur tous les livres de la librairie plus de 100,000 volumes en étalage!

RÉDUCTION DE 10% À 80%

Plus un grand choix de volumes à prix très spéciaux

HEURES D'AFFAIRES de 9 heures à 17 heures

*Près du métro: sortie Champ-de-Mars
 *Stationnement gratuit à l'arrière de l'édifice

LIBRAIRIE FIDES
 235 est, boul. Dorchester
 Montréal H2X 1N9
 (514) 861-9621

Au Vieux Montréal
 Restaurant Français
 Déjeuners d'hommes d'affaires de \$3.25 à \$6.50
 Table d'hôte tous les soirs • groupes acceptés
 361 est, rue St-Paul - 861-5337

Au Quinquet
 Permis complet
 LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"
 SALLE À MANGER:
 Lun. au Ven. de 11 à 23hres
 Sam. de 5 à 23hres - Fermé le dimanche
 BAR OUVERT TOUS LES JOURS
 354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Av. du Parc et Hutchison 272-4211

À Magog, une bonne adresse
L'Auberge de L'Étoile
 Prés du Mont Orford, face au lac Memphrémagog
 Tous les sports de saison
 Réservations: (819) 843-6521

CRESCENT Le Vert Galant
 RESTAURANT FRANÇAIS ****
 La façon idéale d'interrompre sa journée pour un moment de répit ou encore, de bien débiter la soirée.
 Diners d'affaires à compter de \$3.75
 844-4003 1425/23 Crescent 844-4155
 Stationnement gratuit - Ouvert le dimanche

RESTAURANT El Morocco II
 Un coin de soleil au cœur de Montréal.
 La Cuisine Orientale par excellence
 Fermé vendredi soir
 3450 Drummond, Montréal (au nord de Sherbrooke)
 844-6888

CHEZ PÉPÈRE
 Maison 1810 avec foyer
 Steaks et fruits de mer
 Ambiance chaleureuse • licence complète •
 Diners d'aff.: 11 hres à 14h30 17h à minuit
 3, av. des Terrasses (angle boul. Ste-Rose) 822-7440
 Sortie 16, autoroute des Laurentides, 2km direction est

Chef de cuisine Angelo et Maria Mirra. Médaille d'or du «Grand salon culinaire du Québec» 1971, 72, 73. Bar et restaurant, petits salons pour groupes de 15 à 20 personnes. Aire de stationnement.
Angelo il Cacciatore
 Cuisine Recherchée
 Le fameux OSTERIA DEL CACCIATORE a quitté le 1247 Dorchester. Sous un nouveau nom, une nouvelle adresse, il a fait peau neuve pour mieux vous servir!
 1184 Crescent, Montréal, Qué. Réservations: (514) 861-8791

Chez UBALDO
 CUCINA ITALIANA
 — Repas complets à prix raisonnables
 — Menus d'hommes d'affaires
 LICENCE COMPLÈTE
 6562 St-Laurent, tél.: 274-1488

Beaucoup de gens connaissent le
COUSCOUS...
 Très peu en connaissent la vraie saveur...
La Medina
 Spécialités marocaines authentiques
 3464 rue St-Denis
 Tél.: 282-0359

RESTAURANT SIDI BOU
 Spécialités tunisiennes
 3496 Ave. Du Parc
 Danse du ventre tous les samedis soirs
 844-2223

Le Phénicien
 Gastronomie Libanaise Cuisine familiale Ambiance chaleureuse
 966 ouest, Ste-Catherine (face à Simpsons) Montréal, tél.: 861-2044

Plaisirs de la table
GEORGE'S STEAK HOUSE
 la maison du bifteck située au Café du Nord Fruits de mer • Diners d'affaires • Stationnement gratuit
 en spécial tous les jours \$8.95 LA CÔTE DE RÔTI DE BOEUF AU JUS
 Servie avec soupe à l'oignon gratinée, pommes de terre au four ou frites, salade verte et café
 10,715 boul. Pie-IX (Montréal-Nord) 322-2020

Bô 7 Mön
cholon
 Restaurant typiquement vietnamien
 L'endroit idéal pour déguster la vraie cuisine vietnamienne
 Spécial: Les 7 merveilles de boeuf
 4022 ouest, rue Sainte-Catherine 932-1968
 En face de la Place Alexis Nihon — Métro Atwater

NAPOLEON
 Cuisine réputée depuis plus de 34 ans
 NOTRE GRANDE SPECIALITE LA FONDUE CHINOISE
 Un festin exotique pour fin gourmet
 Tout ceci avec musique d'ambiance dans un décor intime.
 Stationnement gratuit, entrée rue Papineau.
 1694 est, rue SAINTE-CATHERINE 523-2105
 Façade rénovée, décor nouveau, mais la même cuisine raffinée.

LE GARDIN
 CUISINE ITALIENNE RAFFINÉE
 La découverte d'un met nouveau fait plus pour le bonheur du genre humain que la découverte d'une étoile.
 A LA DEMANDE DE SON AIMABLE CLIENTÈLE
LE JARDIN PRÉSENTE
 Les samedis et dimanches soirs dès 17h.
 son BUFFET D'HIVER \$7.95
 Gastronomique Italien Chaud et froid
 Enfants moins de 12 ans — moitié prix
 Pour accompagner votre dîner Tony et sa guitare pour réservations: 842-0420
 475 ouest, rue Sherbrooke

Vieux-Montréal Ft-Lauderdale St-Sauveur
gibby's
 GRILLADES ET FRUITS DE MER
 298 Place d'Youville, Montréal - tél.: 282-1837
 St-Sauveur des Monts, P.Q. - tél.: 277-5275

Spécialités:
 — brochettes
 — grillades et fruits de mer
 247 rue Principale St-Sauveur-des-Monts
 tél.: 227-2924
LE BOUFFE EN BROCHE

Avec une récolte de 10 points

Gillies, Trottier et Bossy malmènent le Canadien

UNIONDALE, N.Y. — Les Islanders de New York ont servi hier soir un sérieux avertissement au Canadien de Montréal en lui infligeant un revers extrêmement sévère par la marque de 7-3. Les Islanders se devaient de l'emporter afin de conserver leurs chances de championnat et les joueurs de Al Arbour ont mis tout en oeuvre pour réduire l'écart les séparant du Tricolore. Ainsi, les Islanders, avec un match en réserve, se sont rapprochés à quatre points du premier rang et leur performance d'hier les convaincra sûrement qu'ils ont les éléments pour devancer le Canadien au fil d'arrivée.

Comment pourraient-ils maintenant en douter puisqu'ils comptent sur le meilleur trio de la Ligue nationale. En effet, Clark Gillies, Bryan Trottier et Michel Bossy, tenus en échec au cours du premier tiers, ont complètement dominé la situation par la suite, enregistrant un total de 10 points. Gillies a pour sa part réalisé un truc du chapeau avec ses 28ème, 29ème et 30ème buts de la saison, Bossy a amassé quatre passes, et Trottier a réduit l'écart le séparant de Guy Lafleur en récoltant trois mentions d'assistance. Lafleur, limité à une passe seulement, a atteint le niveau de 100 points mais ne détient plus qu'une priorité de deux points sur son rival des Islanders. Denis Potvin, le quatrième ténor de la jeune formation newyorkaise, a également tenu un premier rôle en récoltant trois points dont son 22ème but. Les autres marqueurs des Islanders ont été Stefan Persson, Bob Nystrom et Billy Harris.

Le Canadien avait pourtant bien commencé la rencontre puisque Larry Robinson a ouvert le pointage à 14:10 au premier tiers. Les Islanders ont cependant profité de l'excellence de leur jeu de puissance pour d'abord niveler le compte, puis pour prendre les devants. Persson a marqué vers la fin du premier engagement durant l'absence de Robinson, puis Potvin a compté quatre secondes seulement après que Mario Tremblay eut été chassé par l'arbitre Andy Van Hellemond au début du second tiers. Le jeu de puissance du Canadien n'a pas fait preuve d'autorité et les Islanders n'ont eu aucune peine à écarter les trois mineurs décernés par l'arbitre.

Gillies a compté son premier but à 5:33 du deuxième tiers, portant le compte à 3-1. L'offensive du Tricolore, qui avait enregistré 26 buts au cours des trois dernières parties, s'est manifestée par la suite pour toutefois se heurter à un Billy Smith en grande forme. La présence de Smith devant la cage des Islanders a d'ailleurs été une surprise puisque Chico Resch connaît généralement beaucoup de succès contre le Tricolore. Resch venait toutefois de subir une défaite face aux Rangers, dimanche, et Arbour a jugé bon de lancer Smith dans la mêlée. Il n'a pas eu à regretter son geste. En effet, le Canadien, même sévèrement corrigé, a néanmoins connu de bons moments, comme en deuxième période notamment.

Smith a tout arrêté jusqu'à ce que Mario Tremblay ne marque son 24ème filet de la saison à 17:57. Ce but aurait pu changer l'allure de la rencontre si Bob Nystrom n'avait pas profité d'un changement de ligne du Tricolore pour déjouer Ken Dryden avec deux

d'une minute à faire en deuxième. Le Canadien a été incapable de se ressaisir par la suite et les Islanders ont marqué trois buts au dernier tiers avant que Bob Gainey ne compte un but sans signification aucune.

Si l'attaque du Canadien fonctionne très bien, on ne peut en dire autant de la défensive qui a maintenant encaissé 16 buts en trois parties. D'ailleurs le duo Dryden-Laroque ne détient plus qu'une avance de cinq buts dans la course au trophée Vézina, ce qui témoigne du relâchement collectif de l'équipe à la défensive.

Hier soir, Bob Gainey a été employé exclusivement à l'aile gauche alors que Robinson, Serge Savard et Guy Lapointe ont assumé presque l'entière responsabilité à la ligne bleue avec l'aide de Brian Engblom. Malgré cela, les Islanders ont mis Dryden à l'épreuve et on ne peut le blâmer pour la défaite d'hier. Scotty Bowman devra donc apporter les correctifs nécessaires pour resserrer la défensive sinon les joueurs devront compter en moyenne six buts par match pour l'emporter.

Les Islanders ont maintenant 20 parties pour rejoindre le Tricolore mais le calendrier ne les favorise guère. Par exemple, ils doivent affronter les Flames d'Atlanta vendredi et samedi, puis les Sabres de Buffalo mardi prochain. Le Canadien, en revanche, affrontera des rivaux moins coriaces comme les Maple Leafs de Toronto demain au Forum, et les Red Wings de Détroit, samedi.

Les Islanders ont réalisé un pas important, mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres.

pendant au moins deux semaines, sur les conseils d'un neurologue.

Une série de coups à la tête, au cours de ses deux derniers matches, a résulté en une double vision pour le gardien. Il a d'abord reçu un tir sur la tête dans un match de la fin de semaine, puis, lors de la première période du match de lundi contre Buffalo, Palmtater est venu en collision avec Dave Schultz tout en étant atteint au visage par un bâton, ce qui l'a forcé à abandonner le match.

Son adjoint Paul Harrison sera assisté de Pierre Hamel, rappelé de la Ligue américaine de hockey.

Selon le médecin, Palmtater n'a subi aucune commotion cérébrale, mais il a été frappé assez durement pour nécessiter un autre examen.



Brian Engblom et Bob Nystrom bataillent pour la possession du disque au cours de la première période du match d'hier opposant le Canadien aux Islanders de New York. (Photolaser AP)

Middleton réussit un tir de pénalité Colorado surprend les Bruins

(D'après AP) — Des buts de Randy Pierce et Ron Delorme, à 11 secondes d'intervalle en troisième période, ont procuré hier soir aux Rockies du Colorado une victoire de 4-2 contre les Bruins de Boston au Garden.

Pierce a rompu une égalité de 2-2 à 6:44, au terme d'une échappée, et son but fut suivi à 6:55 par celui de Delorme. Rick Middleton avait créé l'égalité pour Boston, à l'occasion d'un rare tir de pénalité, avec son deuxième but de la soirée et son 30ème de la saison. Il était le premier joueur des Bruins à marquer dans une telle occasion depuis Johnny Bucyk en 1967.

Wilf Paiement et John Van Boxmeer ont réussi les autres filets des Rockies.

Le gardien Michel Plasse a exécuté 31 arrêts pour les Roc-

kies, stoppant notamment Terry O'Reilly et Bobby Schmautz sur des échappées.

A St. Louis, les Blues, après avoir marqué trois fois en première période, ont signé une victoire de 4-1 contre les Rangers de New York.

C'était la première fois que St. Louis remportait une victoire contre le gardien Wayne Thomas depuis le 2 janvier 1974. Thomas, depuis le début de sa carrière, il y a six ans, avait affronté les Blues 13 fois et ne s'était incliné qu'une fois.

Curt Bennett, Tony Currie, Bernie Federko et Bob Murdoch ont réussi les buts des Blues, avant que Don Murdoch, le frère cadet de Bob, ne réplique pour New York.

D'autre part, le gardien Mike Palmtater, des Maple Leafs de Toronto, sera inactif

pendant au moins deux semaines, sur les conseils d'un neurologue.

Une série de coups à la tête, au cours de ses deux derniers matches, a résulté en une double vision pour le gardien. Il a d'abord reçu un tir sur la tête dans un match de la fin de semaine, puis, lors de la première période du match de lundi contre Buffalo, Palmtater est venu en collision avec Dave Schultz tout en étant atteint au visage par un bâton, ce qui l'a forcé à abandonner le match.

Son adjoint Paul Harrison sera assisté de Pierre Hamel, rappelé de la Ligue américaine de hockey.

Selon le médecin, Palmtater n'a subi aucune commotion cérébrale, mais il a été frappé assez durement pour nécessiter un autre examen.

L'arbitre donne raison à Scott face aux Expos

DAYTONA — Rodnay Scott exigeait \$80,000. Les Expos ne lui offraient que \$40,000. L'arbitre chargé de trancher le débat lui a finalement consenti un salaire de \$75,000, hier, une augmentation de \$35,000!

Scott, a ainsi frappé son premier coup sûr dans l'uniforme de l'équipe depuis que les Expos l'ont obtenu des Cubs de Chicago en compagnie de Jerry White en retour de Sam Mejias.

« Je suis convaincu de gagner ma cause, avait-il dit, sûr de lui, à ses coéquipiers, lundi, en apprenant que la décision du juge-arbitre serait connue cette semaine.

Scott, 25 ans, a conservé une excellente moyenne de .282 en saison régulière, l'an dernier, prenant un malin plaisir à jouer son meilleur baseball contre les Expos, au Stade olympique. Utilisé comme voltigeur, deuxième-but et troisième-but, il remplira probablement les mêmes fonctions de réservistes à Montréal, où le gérant Dick Williams entend bien l'employer très souvent.

Voilà sans doute pourquoi Scott et son agent ont d'abord fait sourcilier le président et directeur-général John McHale, l'hiver dernier, en exigeant d'abord un salaire de \$120,000 qu'ils ont ensuite réduit à \$80,000 quelques semaines plus tard.

D'autre part, trois joueurs des Expos, Tony Perez, Pepe Frias et Duffy Dyer, manquaient à l'appel, hier, alors

qu'a été officiellement ouvert le camp d'entraînement des Expos, à Daytona.

Comme le veut la tradition, John McHale a souhaité la bienvenue à tous et chacun, réunissant tous les joueurs au champ centre afin de leur souhaiter la meilleure des chances, en 1979.

« Il nous faut plus de victoires et moins de défaites, a-t-il dit aux joueurs auxquels il a demandé de penser davantage en fonction de l'équipe, en 1979, qu'à leurs succès personnels.

« Nous avons fait notre grand possible pour améliorer l'équipe cet hiver, en faisant l'acquisition de nouveaux joueurs et je ne vois pas pourquoi l'équipe ne connaîtrait pas la meilleure saison de sa jeune histoire. »

Des propos qu'a d'ailleurs repris quelques minutes plus tard l'instructeur Dick Williams, qui, à lui, clairement indiqué à ses joueurs que les Expos devraient batailler avec les Phillies et les Pirates dans une lutte à trois pour la première position.

« Il n'en tient qu'à vous de fournir les efforts nécessaires, a-t-il ajouté, avant de diriger un premier exercice « officiel » au City Island Park de Daytona.

Il faisait froid une fois de plus, hier, le mercure indiquant 35 degrés, le matin, et au plus 55 degrés, en après-midi, même si le soleil brillait de tous ses feux pendant que les instructeurs de l'équipe

faisaient le décompte des joueurs présents.

En plus de Tony Perez, qui avait avisé la direction de l'équipe qu'il ne serait à Daytona que vendredi, le joueur Pepe Frias et le receveur Duffy Dyer brillaient, eux, par leur absence.

Frias, de la République dominicaine, a fait savoir qu'il avait de la difficulté à obtenir son visa, pour la septième fois en sept ans, tandis que Dyer, l'agent libre embauché par les Expos pour soulager Gary Carter du fardeau de receveur, est demeuré à son domicile, à Phoenix, souffrant de maux de dos. Il ne sera à Daytona qu'en fin de semaine.

Les Championnats sportifs québécois

3,652 athlètes dans 22 disciplines

par Richard Milo

Un total record de 3,652 athlètes d'élite évoluant dans 22 disciplines sportives participeront à la prochaine édition des Championnats sportifs québécois qui auront lieu aux Centres Claude-Robillard, Pierre-Charbonneau et Étienne-Desmarreau, à Montréal, les 3, 4, 5 et 9, 10 et 11 mars prochains.

La nouvelle a été annoncée hier par le directeur-général de la Confédération des sports du Québec, M. Jean Villeneuve, en présence des représentants des fédérations sportives qui ont bien voulu accepter, ces jours derniers, une entente en vertu de laquelle chacune d'entre elles recevra de la CSQ un montant de \$5 par athlète n'habitant pas la région métropolitaine, solutionnant ainsi les problèmes de transport créés par la grève chez Voyageur.

Plus de 1,500 athlètes, selon l'estimation de Villeneuve, profiteront de cette solution de rechange dans laquelle le succès des Championnats sportifs québécois aurait pu être fortement compromis.

La Compagnie Voyageur, par l'intermédiaire de son président, M. Hubert Pitre, qui est également président des Championnats sportifs québécois, avait en effet accepté de défrayer, l'an dernier, le coût du transport, aller-retour, de tous les athlètes d'élite inscrits aux compétitions, peu importe leur lieu de résidence au Québec.

Une aide alors appréciable dont le retrait, il y a quelques semaines, a eu l'effet d'une bombe au sein du comité organisateur qui a ensuite frappé, sans succès, à la porte de Québecair, avant d'entreprendre des négociations avec Via Rail, et de finalement conclure une entente avec les fédérations.

Des 3,652 athlètes, 450 prendront part, samedi le 3 mars, au championnat provincial d'athlétisme en salle, au Centre Claude-Robillard, où compétitionneront Francine Gendron, dans les 400, 800 et 1,500 mètres, Glen Colivas, au saut à la perche, et le réputé Marcel Jodin, à la marche.

Le jour suivant, également à Claude-Robillard, 360 joueurs de calibre senior participeront au championnat provincial de hand-ball, dont le titre a été remporté l'an dernier par les Dynamos de Valrennes invités une fois de plus à rivaliser d'excellence, cette année, avec les Corsaires de Champlain et les Cobras de l'Immaculée-Conception, deux clubs de première division dans la Ligue provinciale de hand-ball du Québec.

Il y aura aussi de la natation, vendredi, samedi et dimanche, alors que seront disputés les Championnats provinciaux qui serviront d'épreuve de sélection aux Championnats canadiens de Winnipeg, du 29 mars au 1er avril; du tennis de table, samedi et

dimanche, à Étienne-Desmarreau, où l'équipe du Québec, gagnante de la médaille d'or, à Brandon, aiguëra davantage ses réflexes que les équipes nationales du Canada et des États-Unis en préparation pour les championnats seniors de Vancouver, du 19 au 21 mai, et les championnats juniors de Toronto, du 22 au 25 juin; du tir-à l'arc, samedi et dimanche, à Claude-Robillard, où l'élite des archers féminins et masculins, parmi lesquels Marthe Cusson, Margot Lebel, Jacques André Morin et Normand Aubry se feront la lutte pour l'obtention du titre provincial senior; du basket-ball, vendredi et samedi, à Claude-Robillard, où seront présentés les éliminatoires du circuit provincial de catégorie cadet, filles et garçons; du ballon sur glace, vendredi, samedi et dimanche, à Étienne-Desmarreau, où le Bar Salon Rachel défendra son titre de champion du Québec dans un tournoi qui servira d'épreuve de sélection des joueurs qui représenteront la province aux championnats canadiens de cette discipline, les 6, 7 et 8 avril, à Val d'Or; du saut de barils, dimanche à Étienne-Desmarreau, pour l'obtention des titres de champion provincial chez les benjamins, cadet et junior.

Il y aura aussi du soccer, du karaté et de la culture physique, à Pierre-Charbonneau, ce qui portera à 11 le nombre de disciplines à l'affiche lors du premier bloc.

HOCKEY

Ligue Nationale									
Lundi									
Buffalo 3, Toronto 1									
Los Angeles 2, Vancouver 0									
Hier									
Islanders NY 7, Montréal 3									
Colorado 4, Boston 2									
St. Louis 4, Rangers NY 1									
Ce soir									
Rangers NY au Minnesota									
Atlanta à Toronto									
Washington à Los Angeles									
Colorado à Pittsburgh									
St-Louis à Detroit									
Chicago à Vancouver									
Jeudi									
Toronto à Montréal									

LIGUE NATIONALE									
Section James Norris									
	pj	g	p	n	pp	pc	pts		
MONTREAL	61	42	11	8	266	155	92		
LOS ANGELES	61	26	27	8	215	218	60		
PITTSBURGH	59	25	9	204	215	59			
WASHINGTON	61	18	34	9	209	265	45		
DETROIT	60	14	32	14	192	227	42		
Section Charles Adams									
BOSTON	61	34	17	10	240	192	78		
BUFFALO	59	25	23	11	183	191	61		
TORONTO	60	24	25	11	191	190	59		
MINNESOTA	59	23	27	9	196	197	55		
Section Lester Patrick									
ISLANDERS NY	60	39	11	10	274	160	88		
RANGERS NY	60	34	20	8	249	206	74		
ATLANTA	61	33	22	6	245	207	72		
PHILADELPHIE	59	27	19	13	194	183	67		
Section Connie Smythe									
CHICAGO	60	23	26	11	181	210	57		
VANCOUVER	61	19	30	9	177	229	47		
ST. LOUIS	62	14	43	8	183	271	36		
COLORADO	62	13	41	8	169	264	34		

HOCKEY

Association Mondiale									
Hier									
Birmingham à Winnipeg									
N.-Angleterre à Edmonton									
Les meneurs									
Parties d'hier non comprises									
	b	p	pts						
Cloutier, Qué.	50	41	91						
Florek, Cin.	31	60	91						
Mark How, NA	38	51	87						
Nielsen, Win.	27	58	85						
Lukowich, Win.	50	24	74						
Lacroix, N.-A.	29	45	74						
Tardif, Qué.	35	37	72						
Gretzky, Edm.	31	37	68						
Bernier, Qué.	30	37	67						
Sullivan, Win.	35	28	61						

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC									
Section Lebel									
	pj	g	p	n	pp	pc	pts		
VERDUN	64	37	20	7	329	273	81		
MONTREAL	63	33	23	7	337	259	73		
CORNWALL	64	25	35	4	311	363	54		
LAVAL	63	19	38	6	278	401	44		
HULL	65	10	49	6	231	439	26		
Section Dillo									
T.-RIVIÈRES	64	52	7	5	471	208	109		
SHERBROOKE	64	39	19	6	380	361	84		
QUÉBEC	62	26	25	12	292	285	64		
CHICOUTIMI	63	23	32	8	288	301	54		
SHAWINIGAN	63	21	37	5	262	372	47		

Curling: première défaite du Québec

La Colombie-Britannique, représentée par Lindsay Sparkes, de North Vancouver, était la seule équipe à n'avoir pas encore subi la défaite, hier soir, à l'issue du septième tour du championnat de curling féminin du Canada.

La Colombie-Britannique a défait la Saskatchewan 6-4, au septième tour, et occupe la tête du classement avec une fiche de 6-0. Le Québec, vainqueur en soirée du Nouveau-Brunswick par 10-7, suit avec six victoires et une défaite, devant Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse ex-aequo au troisième rang.

Dans les autres rencontres du septième tour, La Nouvelle-Écosse a battu les Territoires 12-6, le Manitoba a eu raison de Terre-Neuve 9-6 et l'Alberta a surclassé l'Île-du-Prince-Édouard 9-6.

Au sixième tour, ce fut: C.-B. 9, Nouvelle-Écosse 4; Québec 13, Saskatchewan 5; Terre-Neuve 11, Nouveau-Brunswick 4; Alberta 11, Territoires 5; et Ontario 9, I.-P.

SOMMAIRES

Islanders 7, Canadien 3									
Première période									
1-MONTREAL, Robinson (16)									
Lafleur, Lemire	14:10								
2-ISLANDERS, Persson (7)	17:42								
Potvin, Trottier	17:42								
Pénalités: Bourne Isl. 0:45, Robinson Mtl 17:12.									
Deuxième période									
3-ISLANDERS, Potvin (22)	1:25								
Bossy, Trottier	1:25								
4-ISLANDERS, Gillies (26)	5:33								
Bossy	5:33								
5-MONTREAL, Tremblay (24)	17:57								
Lapointe, Lambert	17:57								
6-ISLANDERS, Nystrom (14)	19:12								
Persson	19:12								
Pénalités: Tremblay Mtl 1:21, Persson Isl 12:09.									
Troisième période									
7-ISLANDERS, Gillies (29)	7:45								
Trotter, Bossy	7:45								
8-ISLANDERS, Harris (11)	13:53								
Potvin	13:53								
9-ISLANDERS, Gillies (30)	18:41								
Bossy, Hart	18:41								
10-MONTREAL, Gainey (13)	19:41								
Houle, Jarvis	19:41								
Pénalité: Howatt Isl 4:00.									
Tirs aux buts:									
Montréal	13 17 11-41								
Islanders	14 12 9-36								
Gardiens: Dryden, Montréal; Smith, Islanders.	A-14,995.								

Rockies 4, Bruins 2									
1ère période									
1-BOSTON, Middleton (29)	13:06								
Cashman, Park	13:06								
2-COLORADO, Paiement (20)	15:03								
Valiquette, Van Boxmeer	15:03								
Pénalités: Van Boxmeer Col 1:09, Christie Col 11:14, McTab Bos 14:39, Beverley Col 19:42.									
2ème période									
Aucun but.									

Blues 4, Rangers 1									
Première période									
1-ST-LOUIS, C. Bennett (12)	5:24								
Gibbs, Zuke	5:24								
2-ST-LOUIS, Currie (4)	6:44								
Van Boxmeer, Plasse	6:44								
3-COLORADO, Delorme (15)	6:55								
Beverly, Paiement	6:55								
Pénalités: Paiement Col, Miller Bos majeurs 6:50, Delorme col, O'Reilly Bos majeurs 7:31, Lachance Col, Jonathan Bos mineurs 8:58									
Tirs aux buts:	4 7 9-20								
Colorado	4 7 9-20								
Boston	13 9 11-33								
Gardiens: Plasse, Colorado; Gilbert, Boston.	A: 12,021.								

Rothmans verse \$250,000 Programme d'aide au sport équestre

Un programme d'aide au sport équestre canadien d'un montant de \$250,000, ayant pour but d'offrir aux cavaliers canadiens toute la formation utile en vue des Jeux olympiques de Moscou en 1980, a été dévoilé hier par la Compagnie Rothmans de Pall Mall Canada Limited.

Le programme comprendra d'une part une série de 14 grands prix disputés au Canada par les meilleurs cavaliers d'Amérique du Nord, et, d'autre part, une série d'épreuves de perfectionnement qui auront pour but d'encourager l'épanouissement des jeunes cavaliers et chevaux encore inexpérimentés.

Trois des 14 grands prix seront présentés à Québec. Le premier, le Concours hippique de Terre des hommes, sera disputé à Montréal du 26 juin au 1er juillet; le second, le Concours hippique de la Ville de Québec, aura lieu du 11 au 15 juillet; enfin, le troisième, le Concours hippique de Sutton, se tiendra du 8 au 12 août.

La Coupe challenge est-ouest Rothmans sera par ailleurs l'une des épreuves vedettes de la saison 1979. Elle se disputera à l'issue de 10 épreuves grands prix dont cinq auront lieu dans l'est du pays et cinq autres dans l'ouest. Les cinq meilleures paires, cavalier et monture, au classement de chaque région, se qualifieront pour défendre leur région respective.

Les manufacturiers canadiens auront désormais un indice de compétitivité

par Michel Nadeau

La baisse du dollar et les faibles augmentations de salaires négociées au Canada ont placé les manufacturiers canadiens dans une position idéale pour entrer sur les marchés extérieurs ou encore accroître leurs ventes à l'étranger.

C'est ce qui se dégage d'une première lecture d'un nouvel indice rendu public hier par le Service économique de la Banque Royale. Ce thermomètre, qu'on appelle « indice de compétitivité », suivra de près l'évolution de la position manufacturière canadienne par rapport à celle de quatre partenaires commerciaux: les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon et l'Allemagne de l'Ouest.

québécois pourra avoir une vue d'ensemble des chances de succès de ses produits par rapport à des produits similaires fabriqués dans d'autres pays. L'indice indique ainsi dans quelle mesure nos produits sont concurrentiels sur les marchés internationaux.

Pour bâtir l'indice de la compétitivité, les économistes de la Banque Royale ont utilisé deux facteurs de base: les prix de vente dans l'industrie au Canada et les coûts de la main-d'œuvre. Puis, on a ajouté à ces deux variables l'élément monétaire car le cours de devises exerce une influence déterminante sur les prix des produits vendus à l'étranger. Ces calculs ont été faits pour le Canada et ses quatre principaux partenaires commerciaux.

comptent pour environ 80% dans la pondération de l'indice », précisait hier un économiste de la Banque, M. Jacques Garon.

M. Garon reconnaît que cet indice, qui sera dorénavant publié à tous les trois mois, ne renferme pas toutes les variables qui touchent notre position internationale. Ainsi, les taux d'intérêt pour le financement des ventes ne pouvait être inclus en raison de l'impossibilité de comparer des séries statistiques vraiment identiques.

Le graphique de l'indice suit une courbe assez voisine de celle du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain. On constate qu'à la fin de 1976, notre position internationale s'est considérablement améliorée avec la chute

par étape de la devise canadienne par rapport à la monnaie US.

Toutefois, les salaires ont commencé à progresser beaucoup moins vite à cette époque alors que la Commission de lutte contre l'inflation sabrait dans les hausses accordées aux travailleurs.

Ainsi, dans le secteur manufacturier en 1978, l'augmentation a été de 8,6% alors qu'aux États-Unis, la progression a été de 9%. Si on ajoute la dimension productivité en calculant la production par travailleur employé, on constate que les coûts unitaires de main-d'œuvre n'ont avancé que de 2,6% au Canada par rapport à 6% pour les entreprises américaines.

Donc, même en ne tenant pas compte du taux de change,

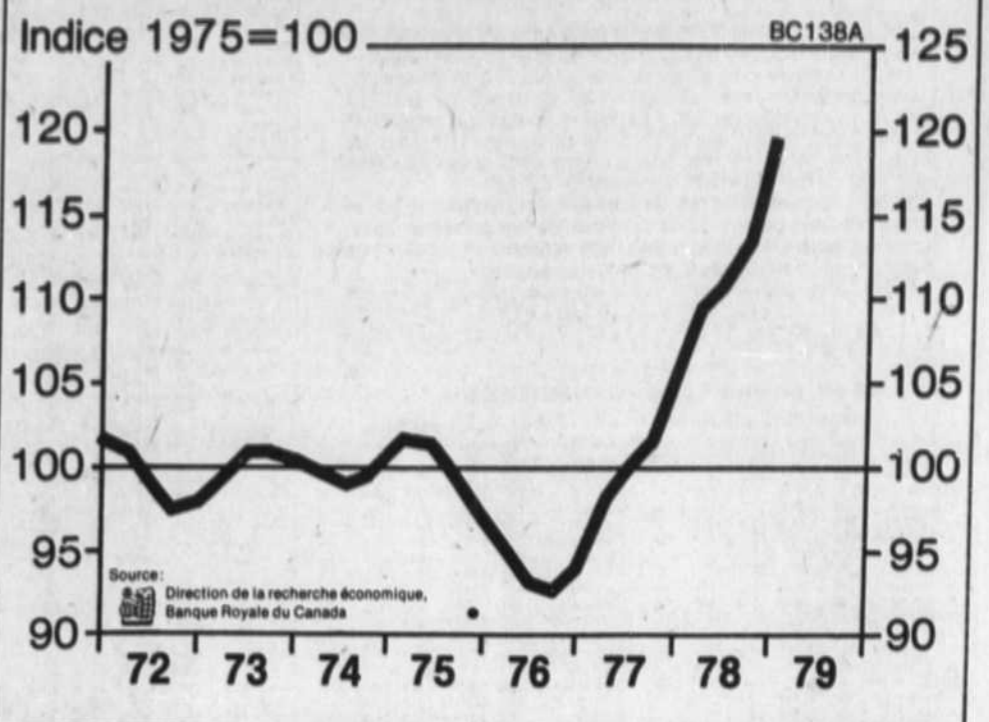
les dirigeants d'entreprises au Canada et au Québec ont profité d'un avantage important grâce au faible taux d'augmentation de salaire payé aux employés.

Toutefois les prix de vente, l'autre composante de l'indice, semble plus inquiétante car l'inflation à ce chapitre a été supérieure au Canada par rapport à ce qui passe dans les quatre autres pays.

Selon M. Garon, « la dégringolade du dollar a joué ici contre nous en faisant croître les prix. »

Dans un document accompagnant l'indice, la Banque Royale mentionne que par rapport au dollar canadien, le yen a augmenté de 33% en 1978, le deutschemark de 24%, la livre Sterling de 15% et le dollar US de 8% seulement.

Indice de compétitivité du secteur manufacturier canadien



Les hausses «sauvages» se poursuivent au sein de l'Opep

LONDRES (Reuter) — Les exportations de pétrole iraniennes reprendront le 5 mars mais les ventes se feront « au plus offrant ».

Maitre Hassan Nazih, directeur de la N.I.O.C. l'a annoncé mardi au centre pétrolier d'Ahwaz devant les travailleurs de la compagnie nationale iranienne, quelques heures après la nouvelle que le Koweït, à son tour, relevait le prix de son pétrole brut, imitant la Libye, Abou Dhabi, Qatar et le Venezuela.

L'Arabie saoudite a répété pour sa part qu'elle maintiendrait ses prix à leur taux actuel. Jusqu'à la réunion consulative des pays exportateurs de pétrole à Genève le 28 mars.

Maitre Nazih a dit qu'il s'attendait à ce que les acheteurs offrent de \$18 à \$20 le baril. Il n'a pas précisé le volume des exportations iraniennes quand celles-ci vont reprendre.

La date du 5 mars n'a pas été choisie au hasard. Ce sera le 14ème anniversaire de la mort de Mohammad Mossadegh, l'ancien premier ministre qui nationalisa le pétrole iranien en 1951.

Avant les grèves des travailleurs du pétrole, l'Iran était le deuxième exportateur du monde, avec 5,7 millions de tonnes, derrière l'Arabie Saoudite.

L'augmentation de \$1,20 — de \$12,83 à \$14,03 — du baril de brut koweïtien, annoncé mardi, est rétroactive au 20

février. Pour la justifier, Cheikh Ali Khalifa Al Sabah, ministre koweïtien du pétrole, a dit à l'agence Reuter, que la hausse avait pour but de « partager les énormes bénéfices procurés aux compagnies pétrolières par l'augmentation des prix du pétrole sur le marché mondial ».

« Les prix seront revus chaque mois en fonction du marché », a-t-il ajouté. Le ministre koweïtien a laissé entendre que d'autres pays de l'OPEP allaient également augmenter le prix de leur brut.

Il a cependant ajouté que, si le marché retrouvait son équilibre, « nous reviendrons aux prix fixés à Abou Dhabi. Mais si la pénurie se prolonge et que les compagnies relèvent encore leurs prix, nous envisagerons une nouvelle hausse ».

Conformément à la décision prise par le conseil ministériel de l'OPEP à Abou Dhabi en décembre, les prix du pétrole avaient été relevés de 5% au 1er janvier dernier. Il s'agit

de la première phase de la hausse de 14,5% qui devait être répartie sur l'ensemble de l'année 1979.

Après l'annonce de la décision du Koweït, l'Arabie saoudite, qui joue habituellement un rôle modérateur au sein des pays exportateurs, a déclaré qu'elle maintiendrait ses prix actuels jusqu'à la réunion de l'OPEP à Genève à la fin du mois prochain.

Dans un communiqué diffusé par le palais royal, elle a également préconisé des consultations urgentes « afin d'empêcher l'aggravation du problème de l'énergie et d'empêcher un petit nombre de compagnies de réaliser d'énormes bénéfices aux dépens des producteurs et des consommateurs ».

Le communiqué ne précise pas quelles sont les compagnies visées. Le marché mondial du pétrole s'est tendu sous la pression notamment des anciens acheteurs du pétrole iranien privés depuis la fin décembre de leur source d'approvisionnement normale. C'est le cas notamment de l'Afrique du sud et du Ja-

pon. Par ailleurs, l'administration Carter a transmis hier au Congrès un plan de rationnement de l'essence aux États-Unis, qui ne serait appliqué qu'en cas de pénurie grave.

Ce plan fait partie d'un ensemble de mesures de contingence comprenant entre autres la répartition autoritaire des approvisionnements entre les raffineries et la possibilité de fermer les stations-

service le dimanche ou à certaines heures de la journée. Il vise à donner à l'administration les moyens de forcer à réduire la consommation de pétrole en cas de crise prolongée.

Ces mesures, dont l'application dépendra de la Maison Blanche, ne résultent nullement de la pénurie résultant de l'arrêt des exportations iraniennes de pétrole. L'administration était en effet tenue

de les soumettre au Congrès par la législation sur l'énergie. Certaines d'entre elles pourraient être appliquées d'ici la fin de l'année si la pénurie de pétrole se poursuit.

BANQUE DU CANADA



BOB ROBERTSON

R.H. OSBORNE

Le Gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald K. Bouey, annonce la nomination de M. Bob Robertson comme Chef du département des Opérations bancaires, et celle de M. R.H. Osborne comme Chef du département des Services administratifs.

Vous possédez une VOLVO! Alors confiez-la à de vrais experts L'ATELIER GRENIER

1971 Timens à St-Laurent (près de Canadair)
Tél.: 337-1363
Nous sommes hautement recommandés par l'APA
Mastercharge et Chargex acceptés

Emprunt de l'Hydro au Canada

L'Hydro-Québec vient de négocier au Canada un emprunt de \$150 millions dont le produit sera ajouté à ses fonds généraux et servira à financer son programme de construction.

Les nouvelles obligations (série « DM ») seront datées du 27 mars 1979 et comprendront des obligations à 10,40% échéant le 27 mars 1989, et des obligations à 10,40% échéant le 27 mars 2004.

Les obligations à 10,40% échéant en 1989 seront offertes à \$100 et ne seront pas rachetables par anticipation. Les obligations à 10,40% échéant en 2004 seront offertes à \$100 avec rendement de 10,75%. Elles seront rachetables à leur valeur nominale par anticipation à compter du 27 mars 1988.

Le syndicat chargé de l'émission est dirigé par les maisons Lévesque, Beaubien Inc., Wood Gundy Ltée, Tassé & Associés, Molson, Rousseau et Cie Ltée et René T. Leclerc Inc.

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

Moi j'ai bien choisi!

Un R.E.E.R. SANS FRAIS
ni à l'entrée - ni à l'échéance

Dépôts garantis 10 1/4%

Pour votre **Régime Enregistré d'Épargne-Retraite**
Flexible - Profitable - Sans frais
Comparez avant de renouveler

APPELEZ-NOUS
225 OUEST ST-JACQUES MONTREAL
288-1221
Institution membre à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec

“Diriger sa propre entreprise, c'est pas facile. Heureusement, j'ai trouvé de l'aide!”



“J'ai toujours voulu être mon patron. Mais dès la première année, j'ai commencé à avoir des problèmes. J'étais tellement pris par la vente que je n'avais plus de temps pour l'administration.”

“Un ami m'a alors suggéré de m'adresser à la Banque fédérale de développement. Ce n'est pas d'un prêt que j'ai besoin, lui dis-je, c'est de conseils en gestion. Mon ami a quand même insisté pour que j'aille voir la banque.”

“Je l'ai fait. Et j'ai eu de l'aide comme jamais je ne pensais en recevant d'une banque. C'est vrai que ce n'est pas une banque ordinaire. En plus de l'aide financière, elle offre toute une gamme de services créés pour des gens comme moi, propriétaires ou directeurs de petites entreprises. Ainsi, grâce à CASE (Consultation au service des entreprises), j'ai eu chez moi un conseiller en gestion que j'ai payé seulement \$5 l'heure — la banque assumait

ses autres frais. Et croyez-moi, les résultats ne se sont pas fait attendre!”

Ceci n'est qu'un exemple des multiples services que nous rendons à des milliers de petites entreprises au Canada. Des services comme CASE, des séminaires de formation en gestion et des avis financiers, de même que des informations inestimables sur une infinité de genres d'entreprises, y compris des renseignements sur les programmes d'aide du gouvernement et l'accès, dans chacune de nos 99 succursales, à une bibliothèque d'ouvrages modernes traitant du domaine des affaires.

En un mot, nous mettons toutes nos ressources, toute notre compétence et toute notre expérience à votre service.

Nous croyons en la petite entreprise. Nous croyons que nous pouvons lui être d'un grand secours.

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

SERVICES DE GESTION-CONSEIL

Appelez ou écrivez pour obtenir des renseignements. Un de nos conseillers en gestion vous contactera aussitôt.

Montréal 1008 Place Victoria 800, square Victoria H4Z 1C8 (514) 878-9571	LaSalle 1550, avenue Dollard H8N 1T6 (514) 364-4410	St-Laurent 750, boul. Laurentien H4M 2M4 (514) 748-7323	Longueuil Complexe Bienville 1000, rue de Scrigny J4K 5B1 (514) 670-9550
Montréal 205 Place Frontenac 2600, rue Ontario est H2K 1K4 (514) 524-1188	Laval 2525, boulevard Marois Chomedey H7T 1S9 (514) 681-9289	St-Léonard 5980, rue Jean-Talon est H1S 1M2 (514) 254-6073	



La Compagnie Seagram Ltée

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par la présente donné qu'un dividende de vingt-huit cents (28¢) l'action en monnaie canadienne sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie a été déclaré, payable le 15 mars 1979 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 2 mars 1979.

Les actionnaires peuvent recevoir le paiement de ces dividendes en monnaie du Canada ou en monnaie des États-Unis, à leur gré.

Les actionnaires résidant au Canada recevront le paiement de leurs dividendes en fonds canadiens à moins d'en avoir demandé le paiement en fonds américains; les actionnaires ne résidant pas au Canada recevront le paiement de leurs dividendes en fonds américains à moins d'en avoir demandé le versement en fonds canadiens. Les actionnaires qui veulent recevoir le paiement de leurs dividendes dans l'autre monnaie offerte doivent signifier leur choix par écrit à la Compagnie Trust Royal, Services aux sociétés, 630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, Québec, H3B 3L5 au plus tard le 2 mars 1979. Dans le cas des versements en fonds américains, le taux de change sera celui qui est affiché par la Banque du Canada à midi le 2 mars 1979.

Par ordre du Conseil d'Administration,

ALAN A. SHARP,
Secrétaire et trésorier adjoint.

Montréal, Québec,
le 6 février 1979.

COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

Avis d'audience publique

Le Comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des transports tiendra une audience publique à Montréal (Québec) le 30 mars, suite à la requête présentée par la ville de Saint-Pierre et par la ville de Montréal-Ouest.

- en vue d'obtenir la prorogation du délai prévu pour l'achèvement des réparations permanentes au passage supérieur permettant à la rue Saint-Jacques de franchir les voies des Chemins de fer Nationaux du Canada,
- en vue d'obtenir la répartition des coûts des réparations provisoires et permanentes à être effectuées audit passage supérieur.

L'audience s'ouvrira à 10h de l'avant-midi, le vendredi, 30 mars 1979 au Salon Beauchemin de l'Hotel Loews La Cité, 3625 avenue Parc, Montréal (Québec). Toutes les personnes désireuses d'être entendues auront l'occasion de présenter des exposés écrits ou oraux lors de l'audience. Toute personne présente à l'audience pourra témoigner ou s'adresser au Comité et s'attendre à suivre les délibérations de l'audience dans la langue de son choix.

J. O'Hara
pour le
Comité des transports
par chemin de fer

Chute des cours

La Bourse de Toronto a plié sous le poids des mauvaises nouvelles relatives aux événements en Extrême-Orient et au Moyen-Orient hier et l'indice composé s'est effaissé de 7,85 à 1.365,79 à la clôture. Les mines font une chute de 18,44 à 1.252,43, les pétroles de 11,05 à 1.966,34, les industries de 7,80 à 1.111,59 et les finances reculent de 3,38 à 1.303,92.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data including columns for company names (e.g., A.G.P.M., Baccus, Blyth), prices, and changes. Includes sub-sections for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.'.

MOINS QUINZE POINTS

Fortes baisses de cours, hier, à New York dans un concert de mauvaises nouvelles. Après avoir cédé plus de 15 points une heure avant la clôture, l'indice terminait finalement à 806,99 en baisse de 14,12 dans un marché assez actif; plus de 37 millions de titres ont été échangés.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data including columns for company names (e.g., ACF Int'l, ASA Ltd, Alleg Co), prices, and changes. Includes sub-sections for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.'.

Activité moyenne

La bonne tenue du dollar n'a pas réussi à empêcher les cours de baisser à la Bourse de Montréal hier et l'indice composé marquant un recul de 1,50 à 236,59 à l'issue d'un marché modéré. En tout, 770,710 actions ont changé de mains.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data including columns for company names (e.g., Abitibi, Agri, Alta G.T.), prices, and changes. Includes sub-sections for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.'.

WAYNE R. HAYWORTH

M. N.C. Darrach, Président de Groupe Continental Canada Ltée, a annoncé la nomination de M. Wayne R. Hayworth au poste de Vice-président, Division des pièces d'automobiles.

John D. Allan

Gulf Canada Limitede annonce la nomination de monsieur John D. Allan à son conseil d'administration. Il succède à monsieur J. Peter Gordon qui se retire après avoir siégé sept ans au conseil d'administration.

Options

Table of options market data including columns for company names (e.g., Abitibi, Agri, Alta G.T.), prices, and changes.

Bourse américaine

Table of US stock market data including columns for company names (e.g., Aeronca, Alcoa, Alcan), prices, and changes. Includes sub-sections for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.'.

Souhaitant une hausse du prix du sucre

Redpath supporte mal la concurrence

par Michel Nadeau

La compagnie Redpath de Toronto déplore la concurrence acharnée qui existe présentement dans l'industrie sucrière dans l'Est du Canada et compte sur une hausse du prix du sucre pour rentabiliser sa future usine, construite au coût de \$60 millions en Ontario, pour la fabrication, à partir de maïs, d'un sirop à haute teneur en fructose qui pourra être un substitut direct du sucre liquide.

Prénant la parole hier matin devant les actionnaires de la compagnie à Montréal, le président des Industries Redpath, M. Neil M. Shaw a déclaré

qu'il se pourrait que le prix du sucre sur les marchés internationaux augmente légèrement en 1979 pour passer de son niveau actuel de 8,5 cents la livre à environ 11 cents la livre.

M. Shaw a tenté d'expliquer à l'assemblée des actionnaires les causes des piètres résultats publiés par la direction de la firme torontoise. Après une baisse marquée des profits en 1978, les résultats du premier trimestre de 1979 indiquent que les gains ont fondu de plus de la moitié passant de \$1,9 millions à moins de \$900,000. Le fonds de roulement a baissé de \$1,1 millions en trois mois.



Plusieurs observateurs se demandent si Redpath n'aurait pas pris des décisions malheureuses en s'engageant dans des projets d'investissements au moment où le marché du sucre demeure très bas.

Chanteclerc au Québec alors que ce secteur connaît un succès remarquable suite à la hausse des ventes dans les épiceries.

« Toutes les dépenses en matière d'immobilisations font maintenant l'objet d'un examen rigoureux avant d'être approuvées » a dit M. Shaw.

Celui-ci a expliqué que le marché du sucre aux USA est très concurrentiel mais qu'il demeure crucial pour Redpath qui exporte une partie de sa production dans ce pays. Si les États-Unis relevaient leurs tarifs, « Les conséquences seraient marquées sur nos bénéfices et une démarche radicale vers la rationalisation de l'industrie du raffinage dans l'Est du Canada s'imposerait. »

Pour M. Shaw, le problème du sucre au Canada est simple: il y a trop de monde! La consommation de sucre baissera d'ici trois ans, passant de un million de tonnes par année à 968,000 tonnes. Environ 78% de ce marché est situé dans l'Est du Canada où se trouvent six raffineries. Deux d'entre elles (dont Sucre Cartier, filiale de Steinberg's) appartiennent à des distributeurs de produits alimentaires.

« Il en résulte une concurrence sévère caractérisée par une politique d'escompte et une guerre des marchés. Il faudra des entreprises plus grosses parce que plus efficaces » d'ajouter le p.-d.g. de Redpath.

Ces propos sonnent curieusement pour l'opinion publique qui n'ignore pas que les trois grands du sucre (Redpath, Atlantic et St. Lawrence) font face à des accusations de collusions et ont été condamnés à des amendes de \$750,000 chacun.

Redpath pour sa part doit aussi verser au fisc canadien un montant de \$3 millions plus les intérêts pour évasion fiscale. Cette décision a été portée en appel.

Si les verdicts devaient être maintenus, le fonds de roulement (en baisse de \$4,3 millions en 1978) serait fortement négatif en 1979.

Le rapport annuel indique que le sucre compte toujours pour 65,4% des revenus de la compagnie. Les divisions des matériaux de construction et des emballages représentent environ 20%. Le projet de construction d'une raffinerie en Côte-d'Ivoire a rapporté \$37 millions bruts l'an dernier. On espère vendre l'expertise de la compagnie dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest.

Au niveau des administrateurs de Redpath, le sénateur Louis P. Beaubien a pris sa retraite pour être remplacé par l'ancien ministre des Finances de l'Ontario, M. Darcy McKeough. M. Beaubien était le seul francophone au niveau du conseil d'administration et de la haute direction de Redpath.

Par ailleurs, en dépit de ses déboires financiers, la compagnie a tout de même cru bon de prêter plusieurs dizaines de milliers de dollars, et ce sans intérêt, aux cadres de la direction qui ont quitté le Québec pour Toronto à la fin de décembre 1977.

Au sommet de Montebello

La Chambre provinciale présentera un plan de relance des investissements

par François Barbeau

La Chambre de commerce du Québec présentera à Montebello l'occasion du deuxième sommet convoqué par le gouvernement du Québec une proposition en trois points visant à relancer les investissements dans la province.

C'est ce qu'a annoncé hier le président de cet organisme, M. Roger Hamel, invité à prendre la parole devant ses collègues de la Chambre de commerce de Montréal.

La proposition globale de la Chambre de commerce du Québec, qui devrait idéalement s'étendre sur une période de deux ans, part du principe que les entreprises doivent être encouragées et incitées à réaliser les bénéfices les plus élevés possibles, en s'engageant d'autre part à en réinvestir la plus grande

proportion.

Dans un autre volet, les travailleurs devraient par contre accepter de limiter leurs demandes de majoration de salaires pour la même période.

Conscient que le taux d'inflation prévu ne laisserait à peu près pas d'augmentation de revenu disponible réel aux travailleurs, les auteurs de cette proposition estiment que le gouvernement du Québec, par le jeu de la fiscalité et particulièrement par l'impôt sur le revenu, devrait être la principale source d'accroissement du revenu disponible réel.

La Chambre de commerce du Québec, de souligner M. Hamel, proposera certains autres mécanismes spécifiques pour stimuler les investissements.

Cette proposition aura comme résultat de stimuler une hausse de productivité, d'aider à contenir l'inflation, apportera un correctif significatif à la position concurrentielle du Québec et surtout servira à protéger les emplois

existants, servira à créer de nouveaux emplois et servira enfin à comprimer les dépenses gouvernementales.

M. Hamel a fait état dans sa causerie de la politique constitutionnelle de la Chambre de commerce du Québec, qui rejette la souveraineté association, qui n'apporterait aucun avantage économique à la province, puisqu'elle amorcerait la désintégration du marché canadien et du marché québécois.

Le gouvernement central, de rappeler M. Hamel, a bien réalisé son rôle de redistribution de la richesse nationale mais a mal réalisé celui de la promotion d'un développement économique le plus équitable entre toutes les parties du pays, parce que sur ce dernier point il n'a pas associé les provinces à la définition de l'intérêt national.

La Chambre propose une nouvelle association fédérale au Canada, axée sur trois éléments:

- un meilleur équilibre dans les rapports du gouvernement fédéral et des provinces;
- l'association des provinces à la détermination de l'intérêt national;
- une décentralisation des fonctions administratives en faveur des provinces.

M. Hamel a aussi fait état dans sa causerie des constatations de la Chambre suite à un voyage en Suède, en Finlande et dans les Pays-Bas, nations que le gouvernement du Québec cite souvent en exemple.

En définitive, ce qui frappe le plus, de souligner M. Hamel, en reconnaissant qu'il dresse un tableau sommaire et même biaisé de ce voyage, « c'est que la social-démocratie se réalise aux dépens des libertés individuelles ».

« Je ne crois pas que ce soit le modèle de société apte à satisfaire les aspirations des Québécois ».

Emprunt fédéral pour soutenir le dollar canadien

Alliance
mutuelle-vie



RAYMOND TESSIER

Le président de l'Alliance mutuelle-vie, Monsieur Hervé Belzile, est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur Raymond Tessier au poste de Directeur des ventes - Assurance collective. Depuis son entrée à l'Alliance, en 1959, Monsieur Tessier a occupé plusieurs postes importants dans les secteurs de la tarification, des ressources humaines, de l'assurance et des rentes collectives.

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral va emprunter 1,5 milliard de francs suisses (près de US\$900 millions) auprès des principales banques helvétiques pour soutenir le dollar canadien, a annoncé mardi, dans un communiqué de presse, le ministre des Finances, M. Jean Chrétien.

Les négociations à cet effet sont en bonne voie, ajoute le communiqué. À la suite de cette annonce ainsi que du marché de blé canadien conclu avec la Chine, le dollar canadien a progressé de 17% pour clôturer à 83,72.

Il y a deux semaines, M. Chrétien avait annoncé l'intention du gouvernement de contracter cet emprunt, sans toutefois en avoir précisé le montant.

L'emprunt, a déclaré M. Chrétien, comportera trois tranches: — Un prêt bancaire de 700 millions de francs suisses (soit

US\$420 millions) auprès de l'Union de Banques suisses, du Crédit suisse et de la Société de banque suisse. Le taux d'intérêt annuel a été fixé à 2,78%.

— Une émission privée d'obligations, par l'entremise d'un groupe de banques suisses, pour six ans, de 500 millions de francs suisses (soit US\$300 millions) à 3%. Le prix des obligations sera de 100 francs suisses.

— Une émission publique d'obligations, par l'entremise de l'Union de Banques suisses et en coopération avec la Société de banque suisse et le Crédit suisse, pour une durée de 10 ans et un montant de 300 millions de francs suisses (soit US\$180 millions) à un intérêt de 3,5/8%. Le prix de ces obligations sera fixé la semaine prochaine. Elles ne seront pas rachetables au cours des six premières années.

Le ministre a précisé que les francs suisses seraient convertis en dollars américains et permettraient de reconstituer les réserves internationales officielles du Canada.

Au cours de l'année écoulée, la Banque du Canada a prélevé \$5 milliards sur ses réserves en devises étrangères pour soutenir le dollar canadien sur les marchés monétaires mondiaux.

Malgré ces efforts, le dollar canadien est tombé à moins de 84 cents US, contre 90 cents il y a un an.

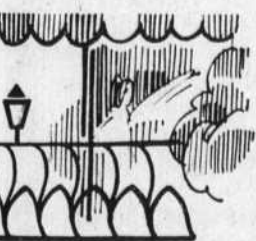
Un test pour les fumeurs qui désirent cesser de fumer

Ce test vous est offert par le Centre de Propagande Anti-Tabac. Vous pouvez le faire chez vous. C'est facile et ne présente aucun danger. Vous pourrez constater si votre envie de fumer peut être coupée.

C'est vous qui jugerez. Il s'agit d'une petite dragée à base de plantes aromatiques. Elle ne rend pas le goût de la cigarette insupportable. Vous pourrez fumer comme d'habitude. Mais en aurez-vous envie? Vous le saurez bientôt.

Pour recevoir ce test il suffit d'envoyer rapidement 10¢ et une enveloppe portant vos nom et adresse au Centre de Propagande Anti-Tabac, 52H, 4221 Ste-Catherine ouest, Suite 220, Montréal, Qué. H3Z 2Y9.

le dernier chic...



avoir sa maisonnette à LaCité.

Maisonnettes à 2 paliers: au 1er palier: cuisine avec lave-vaisselle, salle à manger, salon et w.c. au 2e palier: les chambres (2 ou 3 à votre choix), salle de bain complète et balcon.

Venez nous visiter Demandez Mme J. Piche ou M.L. Thompson 845-4173

350 ouest, rue Prince Arthur à l'angle de l'avenue du Parc.

c'est la vie rêvée!

LaCité



COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
DOLLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCHAUD C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS
Comptables agréés

MONTREAL—QUÉBEC—RIMOUSKI—SHERBROOKE—TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA—SEPT-ÎLES—COATICOOK—MATANE

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS "MITA"
Le choix des graphistes! La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢ Une des plus pratiques!
VENTE - LOCATION • LOCATION

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 av du Parc, Mil
270-1141
Stationnement Ouvert samedi de 9h à 12h

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE Robic, Robic ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Gendron, Lefebvre & Associés
Ingénieurs-conseils

Edifice G.L., suite 200, 1 Place Laval, Laval, Qué.
Tél.: (514) 384-1260 Téléc.: 05-25469 Télég.: Gendlefeb

Hausse de 46% des profits de la Banque de Montréal

Le solde des revenus de la Banque de Montréal pour le trimestre terminé le 31 janvier, se chiffrait à \$58,5 millions, soit une hausse de 45,9% sur le trimestre correspondant l'an dernier.

Par action, les revenus après impôts pour le trimestre, s'établissent à \$1,22, au regard de \$0,94 pour le trimestre correspondant l'an dernier. Les revenus par action pour l'exercice 1979 reflètent le plus grand nombre d'actions en circulation, par suite des émissions de droits de souscription qui ont eu lieu en 1977 et 1978.

M. W.D. Mulholland, président et chef de la direction, a dit que les principaux facteurs ayant contribué à la performance de la Banque étaient une forte croissance de l'actif et un contrôle soutenu des dépenses d'exploitation. Il a ajouté que ces facteurs, cependant, étaient en partie neutralisés par un fléchissement des écarts d'intérêts au pays, causé par le coût plus élevé des achats de fonds. Il semble que cette tendance se poursuivra au cours du deuxième trimestre.

Les gains nets provenant d'intérêts pour le trimestre se sont élevés à \$22*2 millions, soit une hausse de \$29,5 millions, ou 15,2%, sur le premier trimestre de l'an dernier.

Les dépenses d'exploitation pour le premier trimestre se sont chiffrées à \$194,4 millions, soit une hausse de 3,7 pourcent sur le trimestre correspondant de l'an dernier.

L'actif de la Banque, en date du 31 janvier cette année, s'est élevé à \$33,9 milliards, soit une augmentation de \$7,8 milliards, ou 30 pourcent au regard des chiffres consignés à la même date l'an dernier.

Les prêts et les hypothèques en argent canadien et les prêts commerciaux à l'étranger forment un pourcentage élevé de cette croissance, a dit M. Mulholland, quoique l'on s'attend à ce que la croissance des prêts au Canada ralentisse quelque peu au cours de l'année.

Les dividendes du premier trimestre, à 31 cents par action, se sont élevés à \$15 millions, à comparer à \$11,3 millions, à 26,5 cents par action, au premier trimestre de l'an dernier. L'augmentation du chiffre total des dividendes est attribuable en partie au plus grand nombre d'actions en circulation au cours du premier trimestre cette année.

Les actions de la Banque s'échangent présentement à \$25,25 à la Bourse soit deux dollars seulement du niveau record de \$27,50.

Steinberg: d'autres restaurants

M. Lewis Steinberg, président de la société Multi Restaurants, de Montréal, filiale de la chaîne de magasins d'alimentation Steinberg, a annoncé hier que sa firme se préparait à faire l'acquisition de la totalité des actions de Salisbury House of Canada Ltd, dont le siège social est à Winnipeg et qui opère 24 points de vente au Manitoba et en Saskatchewan.

La transaction sera achevée dans quelques semaines, dit-il, ajoutant que la raison sociale de Salisbury House, ainsi que sa direction ne seront pas changées.

Filiale de Steinberg, la Multi Restaurants est propriétaire de 170 points de vente en Ontario et au Québec, sous diverses appellations: Pik-Nik, Le Quick, Le Comptoir, la Rotisserie du village, etc.

Le premier magasin de Salisbury House avait été ouvert il y a plus de 48 ans par M. Ralph Irwin, actuellement détenteur de parts majoritaires dans l'entreprise.

D'autre part, Imasco a confirmé qu'une entente est intervenue pour la vente de la division Progresso des Aliments Imasco, de Rochelle Park, au New Jersey, à Tillie Lewis Foods, de Stockton en Californie, filiale d'Ogden Corporation de New York. Le prix est

de l'ordre de E.U.\$35 millions.

Tillie Lewis Foods conditionne des fruits et légumes (surtout les tomates) vendus sous marques privées. Ogden a déclaré que l'acquisition de Progresso ajouterait une marque importante et réduirait sa dépendance envers les pro-

duits et les tomates de marques privées.

Progresso a été fondée au tournant du siècle. Elle fabrique ou achète pour la vente de nombreux aliments de type italien commercialisés sous la marque Progresso. Elle possède des installations modernes à Vineland au New Jersey.

À QUÉBEC

Découvrez le charme et les prix de **L'HÔTEL CLARENDON**

En plein coeur du Vieux Québec

\$23.00

Occupation simple

\$28.00

Occupation double

Taux en vigueur jusqu'au 1er mai 1979

Pas de frais d'appels locaux
Stationnement: \$2.50/24h,
privilège d'entrée et sortie

Réservez à nos frais:
(418) 692-2480

HÔTEL CLARENDON
57, rue Ste-Anne,
Québec, Qué.
G1R 4S7

Quel est le meilleur régime pour vous?

Le Régime enregistré d'épargne-retraite constitue un excellent moyen d'épargner en vue de la retraite, tout en payant moins d'impôt. Ça, vous le savez déjà. Mais l'épargne-retraite, c'est aussi un choix de placements. Et savez-vous quel est le meilleur régime pour vous?

Au Montréal Trust, nous avons une équipe de spécialistes qui ont la formation et l'expérience nécessaires pour vous aider à choisir la formule de placement qui vous convient le mieux. Vous pouvez placer vos épargnes dans l'une ou l'autre des cinq sections (Certificat de placement garanti, Épargne garantie, Revenu, Actions et Hypothèques) ou encore vous pouvez diversifier vos placements en choisissant plusieurs sections ou même toutes les sections. Ce choix de placements vous permet de mieux réaliser vos objectifs. Par exemple, la Section hypothèques (qui n'est pas offerte dans la plupart des autres régimes) vous donne un rendement intéressant et la possibilité d'investir dans un portefeuille diversifié de premières hypothèques.

Par ailleurs, comme notre régime est très souple, vous pouvez, en temps opportun, transférer vos placements d'une section à une autre, pour mieux profiter des fluctuations du marché.

De plus, au Montréal Trust, quand vous placez votre argent dans un régime d'épargne-retraite, chaque dollar travaille pour vous. Il n'y a ni chargement, ni frais de participation.

Si vous désirez en savoir plus long sur le Régime d'épargne-retraite du Montréal Trust, consultez nos représentants sans tarder. Ils pourront répondre à toutes vos questions et vous aider à choisir le meilleur régime pour vous.

Quand on prend ses intérêts personnels au sérieux, on s'adresse aux bonnes personnes.

Montréal Trust
Chez nous, vos intérêts sont bien servis.



PLACE VILLE-MARIE 861-1681

FAIRVIEW 695-5230

POUR LES LÈVE-TÔT*
DU LUNDI 26 FÉVRIER AU JEUDI 1^{er} MARS
DE 7h30 À 21h

*LE CAFE SERA SERVI JUSQU'À 9h.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

est publiée tous les jours. Le tarif est de 0.60 la ligne agate (grandeur minimum: 30 lignes agate sur 2 colonnes). Notre service de cases (dossiers) coûte \$3.00 et les réponses sont assurées par courrier. La date limite pour la réception des annonces est fixée à 48 heures avant publication. Tout courrier devra être adressé comme suit:

Téléphonez ou écrivez à:
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - H2Y 1X1
Compétence:
Micheline Turgeon,
Rens.: 844-3361

École des
Hautes Études
Commerciales



Affiliée à
l'Université de Montréal

SECRÉTAIRE DE PROGRAMMES

Fonction:
Sous l'autorité du registraire et en collaboration avec les directeurs de programmes d'Études supérieures, participe aux activités d'information, d'admission et d'inscription des étudiants, de l'analyse, de la gestion et de la conservation de leurs dossiers, le tout conformément aux échéances déterminées par les calendriers universitaires et administratifs.

Exigences de la fonction:
Le(la) candidat(e) devra posséder un diplôme de 1er cycle universitaire dans une discipline reliée aux sciences de la gestion ou l'équivalent.
Une expérience dans le domaine et une bonne connaissance des programmes d'études universitaires seraient souhaitables.

Les candidats(es) intéressés(es) par ce poste sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 9 mars à l'attention du:

Directeur du service du personnel
École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles
Montréal, Québec
H3T 1V6

P.S. Toute demande sera traitée confidentiellement.

CENTRE HOSPITALIER PIERRE-JANET

recherche un

PSYCHOLOGUE

temps complet

Fonctions:

À l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire et, sous l'autorité fonctionnelle du responsable des services pour adolescents, le psychologue doit exercer des activités: d'évaluation, de consultation, de traitements psychologiques adaptés aux besoins individuels des bénéficiaires.

Exigences:

- De préférence doctorat en psychologie;
- Expérience pertinente en clinique et particulièrement avec adolescents;
- Connaissance ou initiation aux approches thérapeutiques des secteurs suivants: thérapie familiale, comportement, individuelle, de groupe, de jeux, analytique.

Rémunération:

Selon la convention collective en vigueur.

Les personnes intéressées à poser leur candidature sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 10 mars 1979, au:

Service du personnel
Centre Hospitalier Pierre-Janet
20, rue Pharead
Hull, Québec, J9A 1K7

AGENT DE FORMATION ASSURANCE-VIE

Nous sommes à la recherche d'une personne dynamique pour assister le Directeur de la Formation au Service du Marketing. Les principales tâches consistent à donner des cours de formation aux représentants, à participer à des réunions d'information et de formation, à accompagner des représentants pour faire des démonstrations de vente, à vérifier et évaluer le développement des recrues.

La personne idéale possède quelques années d'expérience dans le domaine, un diplôme du cours CFAAV et un CLU. Elle est capable également de s'adresser à un groupe.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae au Directeur du Service des Ressources Humaines & Communications et peuvent être assurées que leur candidature sera traitée confidentiellement. Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec le Directeur du Service des Ressources Humaines & Communications ou avec André Lamarche, CLU, Directeur de la Formation.



LES COOPÉRANTS

Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie
1259 Berri
Montréal, Qué. H2L 4C7
Tél.: 288-1502

ASSURANCE-VIE CHEF DE SECTION

Nous sommes à la recherche d'une personne dynamique pour diriger les opérations administratives de la section des prestations et changements en assurance individuelle et, plus spécifiquement, les rachats, les emprunts, les réclamations et les modifications de polices.

La personne idéale possède environ trois (3) années d'expérience dans le domaine, une bonne connaissance du système informatique et elle a passé avec succès quelques examens LOMA. Elle démontre également des aptitudes dans la direction du personnel.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae au Directeur du Service des Ressources Humaines et Communications et peuvent être assurées que leur candidature sera traitée confidentiellement.

LES COOPÉRANTS
Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie
1259 Berri
Montréal, Qué. H2L 4C7



LES COOPÉRANTS

Maison d'édition et de distribution québécoise
recherche

REPRÉSENTANT (E)

Dynamique, pour promotion auprès des libraires et des commissions scolaires.
Automobile nécessaire.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

DOSSIER 3136
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

OFFRE D'EMPLOI VÉRIFICATION INFORMATIQUE

Notre bureau à Montréal a besoin de vérificateurs d'expérience, spécialisés en vérification informatique. Ils doivent pouvoir assumer des responsabilités dans le cadre des mandats de vérification portant sur des applications informatiques et les installations du client et participer à la mise au point des techniques de vérification informatique.

Les postulants, âgés de 25 à 32 ans, doivent être des comptables, membres d'une association professionnelle reconnue. Ils doivent également posséder au moins trois années d'expérience en vérification, dont une en vérification informatique (ordinateurs de moyenne et de grande puissance) dans un cabinet d'expertise comptable ou un service de vérification interne. Les candidats peuvent également être des comptables diplômés possédant une expérience poussée en informatique à titre d'analyste-programmeur.

Nous offrons pour ces postes une rémunération et des avantages sociaux excellents.

Nous accuserons réception de toutes les demandes qui resteront confidentielles. Les postulants doivent donner des renseignements détaillés sur leur instruction et leur expérience. Veuillez envoyer vos demandes à:

M. Edward M. Eustace C.A.
Thorne Riddell & Cie
630 ouest, boul. Dorchester
Suite 2500
Montréal, Québec
H3B 1W2

Poissant,
Richard
et Associés
COMPTABLES AGRÉÉS

Thorne
Riddell
& Cie
COMPTABLES AGRÉÉS



CARRIÈRE DANS L'INDUSTRIE DE L'ASSURANCE AVEC L'UNIQUE

LA CARRIÈRE:

Desservir une clientèle de professionnels, de cadres et d'hommes d'affaires dans les secteurs de l'assurance-vie et de l'assurance générale.

OBJECTIFS:

Progresser et se développer avec une équipe jeune et dynamique afin de devenir un professionnel de l'assurance.

QUALIFICATIONS:

- Détenir un diplôme universitaire ou être sur le point de terminer un baccalauréat spécialisé.
- Aimer le public, esprit d'initiative et d'indépendance.
- Désir d'œuvrer avec une équipe dynamique.

Communiquez avec les personnes suivantes:

Montréal	Robert Parthenais:	514-382-2854
Québec	Raoul Garneau:	418-683-1531
Sherbrooke	Gervais Morier:	819-565-7771
Trois-Rivières:	Gaétan Huard	819-376-4112



Le Centre de
Services Sociaux
du Nord-Ouest Québécois

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NUMÉRO: C-1/78

Directeur de bureau en services sociaux

Poste temporaire pour une période de 6 à 8 mois avec possibilité d'intégration à un autre poste quand le mandat sera terminé.

ENDROIT: Val d'Or

NATURE DU POSTE:

Coordonner et contrôler les activités relatives à l'application des programmes décentralisés dans le but d'assurer l'organisation et la distribution des services sociaux sous sa responsabilité.

Nombre d'employés sous sa responsabilité: 20.

EXIGENCES:

- Détenir un diplôme d'études universitaires en Travail social.
- Posséder quelques années d'expérience à un poste similaire.

CONDITIONS:

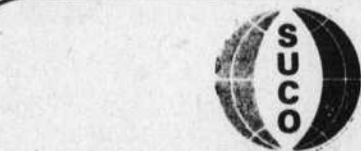
Salaires selon le système de rémunération des cadres du Ministère des affaires sociales, classe 15.

DISPONIBILITÉ: Immédiate.

Faire toute demande, avant le 9 mars 1979, à l'adresse suivante:

Le Directeur des ressources humaines,
Le Centre de services sociaux
du nord-ouest québécois,
282, 1ère Avenue est,
AMOS, P. Qué. J9T 1H3

Amos, le 19 février 1979.



UN ORGANISME NON GOUVERNEMENTAL
DE COOPÉRATION INTERNATIONALE EST
À LA RECHERCHE D'UN(E):

COORDONNATEUR(TRICE)

Pour son programme en
Guinée-Bissau

La personne choisie aura la responsabilité de représenter le SUCO auprès des autorités du pays-hôte et de coordonner toutes les activités inhérentes au programme en conformité avec les politiques de l'organisme.

Appelée à travailler en collégialité avec les coopérants, elle devra faire preuve de leadership démocratique dans l'exercice de ses fonctions.

Elle devra assurer la préparation et le suivi de projets dans lesquels intervient le SUCO tant par l'envoi de coopérants que par le financement de projets.

Elle devra assurer une analyse et une évaluation des secteurs d'intervention et donc faire preuve d'une conscience politique éprouvée et d'une capacité d'utilisation d'outils méthodologiques permettant de telles analyses (politiques, économiques et sociologiques).

Une implication directe dans les groupes populaires au Québec et une expérience pertinente de coopération outre-mer sont nécessaires (préférentiellement un séjour prolongé (2 ans) en Afrique).

La fonction de négociation et de représentation est aussi nécessaire. Elle devra, de préférence, posséder un bac en sciences sociales et une formation en administration.

CONDITIONS GÉNÉRALES:

DURÉE DU CONTRAT: 2 ans

SALAIRE ET AVANTAGE SOCIAUX: Les mêmes que ceux des coopérants.

ENTRÉE EN FONCTION: Mai 1979

FERMETURE DU CONCOURS: 17 mars 1979.

INSCRIPTION:

Envoyez votre curriculum vitae et une lettre justifiant votre candidature à:

Louis-H. de Lorimier
Coordonnateur des programmes
de coopération
Service Universitaire
Canadien Outre-mer
4824, Côte-des-Neiges
Montréal, H3V 1G4



La Société
québécoise d'information
juridique
(L.Q. 1975, ch. 12)
Recherche un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Société a pour fonction d'améliorer la qualité et l'accessibilité de l'information et de la documentation juridique destinées tant aux juristes qu'à l'ensemble de la population.

La Société offre actuellement des services de conception et de préparation de publications à caractère juridique ainsi qu'un service de recherche documentaire. Celle-ci doit également développer des techniques de traitement, de conservation, de repérage et de diffusion de l'information juridique.

Le directeur général est responsable de l'administration de l'ensemble des activités de la Société et aura principalement pour tâche de planifier et de coordonner les activités de recherche et l'exécution du plan de développement récemment approuvé par le conseil d'administration.

Le juriste recherché doit posséder une très bonne connaissance d'un ou plusieurs champs d'activité de la Société et plusieurs années d'expérience de l'administration dont quelques-unes à un poste supérieur de direction et avoir démontré des capacités d'analyse, de synthèse et de décision ainsi qu'un sens très développé des relations humaines.

Le traitement et les avantages sociaux offerts reflètent le niveau supérieur des responsabilités confiées et saura intéresser les personnes dont le traitement annuel est d'environ \$40,000. Lieu de travail - Montréal. Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur curriculum vitae avant le 16 mars 1979, à:

SOQUIJ
Comité de sélection - "Directeur général"
1 est, rue Notre-Dame
Suite 12.100
Montréal, P. Québec
H2Y 1B6



La Fédération
des associations
de professeurs
des universités
du Québec

recherche

CONSEILLER EN RELATIONS DE TRAVAIL

FONCTIONS:

- Assister la Fédération et ses membres dans la préparation, la négociation et l'application des conventions collectives;
- Effectuer des études sur tout dossier concernant l'enseignement supérieur et procéder aux travaux de recherche appropriés;
- Représenter la Fédération auprès de différents organismes syndicaux.

QUALIFICATIONS:

- Diplôme universitaire en droit ou relations industrielles;
- Excellente capacité d'analyse et de synthèse écrite et orale;
- Expérience minimum de 2 ans en relations de travail et en particulier dans la défense de griefs.

TRAITEMENT: \$20,000 à \$28,000

Adresser toute correspondance avant le 9 mars 1979 avec curriculum vitae, au:

Directeur général
F.A.P.U.Q.
2715, chemin de la
Côte Ste-Catherine
Montréal, Qué.
H3T 1B6

La FAPUQ est une organisation syndicale regroupant le Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal, le Syndicat des professeurs de l'Université Laval, le Syndicat des professeurs de l'Université de Sherbrooke, McGill Association of University Teachers, Concordia University Faculty Association, Association of Professors of Bishop's University, l'Association des ingénieurs-professeurs de l'Université de Sherbrooke, l'Association des professeurs de l'École Polytechnique, l'Association des professeurs de l'Institut Armand-Frappier et l'Association des professeurs de la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke.



La Société d'Ingénierie de l'Énergie Atomique du Canada, Limitée, responsable de la conception et du développement des centrales nucléaires de la filière CANDU, est à la recherche de candidats qualifiés pour combler le poste suivant à son bureau de Montréal. Ce poste est également ouvert aux femmes et aux hommes.

Agent de relance des transports Dossier No. D-79-061M

Fonctions:

Sous la direction du chef des transports pour les projets:

- contrôler les calendriers d'expédition du projet et coordonner l'information concernant l'expédition entre le groupe de planification du projet et l'agent d'expédition;
- contrôler la circulation de la documentation d'expédition;
- garder à jour les données des calendriers d'expédition et les systèmes de contrôle en collaboration avec les employés à l'approvisionnement, planification et ordonnancement;
- aider à la planification des transports.

Exigences:

- Détenir certaines connaissances formelles d'une université ou d'un CÉGEP, sans obligatoirement en avoir le diplôme;
- avoir un minimum de 5 années d'expérience à l'expédition dans un projet d'envergure plus spécialement à faire des horaires d'expédition de machinerie et de matériel de plusieurs vendeurs pour des chantiers de construction outre-mer;
- avoir une connaissance des procédures sur la documentation de transport reliées à l'expédition d'exportation;
- comprendre et diriger la correspondance associée est essentiel.

Les personnes intéressées devraient poser leur candidature en envoyant leur curriculum vitae en mentionnant leurs exigences salariales et en rappelant le numéro de dossier au: Bureau du Personnel, l'Énergie Atomique du Canada, Limitée, Société d'Ingénierie, 2001, rue University, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 2N2.



L'Énergie Atomique - Atomic Energy
du Canada, Limitée - of Canada Limited

Un caricaturiste, victime de la censure

par Daniel Raunet

VANCOUVER — Depuis la condamnation du Victoria Times à une amende de \$3,500 le mois dernier, le caricaturiste Bob Bierman se fait systématiquement refuser la publication des caricatures du ministre Bill Vander Zalm qu'il propose au quotidien. Le juge Craig Munroe, de la Cour supérieure de la Colombie-Britannique, rappelle-t-il, avait trouvé diffamatoire un croquis sans sous-titre qui représentait M. Vander Zalm en train d'arracher les ailes d'une mouche. Selon le juge, le dessin représentait « une personne d'une nature cruelle et sadique qui prend plaisir à faire souffrir des personnes sans défense ».

Rejointe à son domicile, Barbara McLintock, rédactrice en chef du Victoria Times, nous a déclaré qu'il était difficile d'imprimer quoique ce soit au sujet du ministre crédité tant que les tribunaux ne se seraient pas prononcés sur l'appel fait par son journal. « Je trouve la situation très déplaisante », a ajouté Mme McLintock. Tous les matins, il me faut maintenant aller voir notre avocat pour savoir si la caricature du jour ne constitue pas une diffamation ou un outrage au tribunal.

M. Bierman refuse pour sa part de se livrer à l'autocensure.

« Je suis un caricaturiste politique. Je ne peux pas me permettre de mettre de l'eau dans mon vin, sous peine de produire des dessins insipides. »

Parmi les caricatures rejetées, on note, au lendemain du jugement, un portrait du

caricaturiste, avec un bras arraché, qui comparait devant un juge, avec en arrière-plan, une longue déclaration où il est dit que la caricature ne représente aucune personne existante et ne constitue en aucune manière une insulte à la justice, au gouvernement ou à la profession médicale. M. Bierman a par la suite puisé son inspiration dans une chanson entonnée il y a une dizaine de jours par le ministre provincial des Affaires municipales à un congrès régional du Crédit social. M. Vander Zalm avait comparé le premier ministre René Lévesque à une grenouille dont le croisement venu de l'est servait d'écran de fumée à M. Trudeau. Bob Bierman avait alors proposé au Victoria Times une caricature où l'on voyait le ministre tenir une grenouille grimaçante par le cou et lui tirer la patte, quatre fois plus longue que l'autre. En sous-titre: « Je ne fais que te tirer la patte, » mais aussi, en anglais, « Ce n'est qu'une plaisanterie » (allusion aux explications que le ministre a données à ceux qui trouvent le terme « grenouille » raciste).

M. Vander Zalm ayant déclaré qu'il trouvait le terme « frog » aussi comique que celui de « cheesehead » (tête de fromage, M. Vander Zalm est d'origine hollandaise), M. Bierman s'est vu également refuser la publication d'un dessin représentant le premier ministre Bennett se bouchant le nez avec un fromage à alure humaine dans la main. Au-delà des qualités humoristiques que l'on peut trou-

ver ou ne pas trouver dans les dessins de Bierman se pose le problème d'une nouvelle forme de censure. Le cas de la grenouille est particulièrement frappant, puisque deux quotidiens, le Montreal Gazette et l'Edmonton Journal ont jugé bon d'imprimer des caricatures similaires. La direction du Victoria Times a cependant suggéré à M. Bierman de modifier son dessin afin d'éliminer toute interprétation possible de sadisme ou de cruauté qui aurait pu provoquer une citation pour outrage au tribunal. L'avocat du journal a ainsi proposé que le ministre ne tienne pas la grenouille par le cou, que les pattes soient d'égale longueur, et que l'animal donne l'impression de vouloir s'échapper.

Bob Bierman, qui pourtant dépend du Victoria Times pour assurer son gain-pain, se refuse à tout compromis. D'origine hollandaise, tout comme M. Vander Zalm, il déplore que le ministre ait jugé bon d'ironiser sur l'appartenance ethnique de certaines personnes, et il rappelle « qu'il y a de nombreuses grenouilles dans les cimetières des Pays-Bas venues défendre son pays contre le nazisme ».

Il déplore enfin qu'il appartienne désormais « à la justice de décider comment le caricaturiste doit dessiner ». La morale de l'affaire, pour Bob Bierman, se trouve dans un dessin du dessinateur montrealais Aislin: un juge, qui dit à un caricaturiste que s'il redresse la cravate du ministre et s'il lui donne un air un peu plus sympathique, il pourrait peut-être alors réviser sa décision.

Les femmes font les frais de l'austérité

OTTAWA (PC) — Le président du Conseil du Trésor, M. Judd Buchanan, a reconnu hier que ce sont les femmes qui font les frais des coupures budgétaires décidées dans la fonction publique.

Selon les chiffres dévoilés hier par un groupe de femmes d'Ottawa, les mises à pied chez les femmes ont atteint un niveau disproportionné, compte tenu de leur participation et de leur nombre dans la fonction publique.

Le leader en Chambre du

Nouveau Parti démocratique, M. Stanley Knowles, a soutenu que ces statistiques démontrent hors de doute la discrimination dont sont victimes les femmes à l'emploi du fédéral.

Par exemple, a-t-il dit, dans la catégorie du personnel professionnel et scientifique, 23 pour cent des employés sont des femmes mais les mises à pied dans ce secteur atteignent 56 pour cent pour elles. Par contre, bien qu'il y ait 77 pour cent d'hommes dans

ce groupe les mises à pied ne touchent que 44 pour cent d'entre eux.

Le président du Conseil du Trésor n'a pas mis en doute les chiffres avancés par M. Knowles.

Cependant il a dit que bien des progrès ont été accomplis afin d'encourager les femmes dans la fonction publique. « Nous avons fait des progrès importants et je crois que cela est encourageant surtout au niveau « junior » de la fon-

tion publique », a-t-il ajouté. Alors que M. Knowles et le député conservateur, Flora MacDonald exigeaient des explications sur ces mises à pied qui touchent les femmes, M. Buchanan s'est demandé ce qu'ils cherchaient à obtenir au juste.

Il a indiqué que les femmes occupent des postes à des niveaux « juniors » et qu'il est normal que ce soit les derniers arrivés qui aient à céder leurs emplois lorsqu'il y a des mises à pied.

« Est-ce que vous dites que nous devrions mettre à pied les hauts fonctionnaires, et garder ceux qui ont le moins d'ancienneté? Si c'est votre idée, c'est une bien étrange politique pour l'administration du personnel dans la fonction publique », s'est-il exclamé.

Le député néo-démocrate a fait savoir que le gouvernement doit adopter des programmes d'encouragement de promotion de la femme dans la fonction publique, afin qu'elles accèdent à des postes supérieurs et qu'elles ne soient plus victimes d'un taux disproportionné de mise à pied.

Pour sa part, Mlle Flora MacDonald a soutenu que la décision de mettre à pied autant de femmes, démontre que le gouvernement n'a pas l'intention de respecter ses engagements et d'assurer leur représentation juste et proportionnelle à tous les échelons de la fonction publique.

Selon le porte-parole du centre des femmes d'Ottawa, Mme Susan Phillips, quelque 236 femmes ont été mises à pied qui n'auraient pas dû l'être.

Elle a dit espérer que la Commission des droits de l'homme tentera de forcer le gouvernement à dédommager ces personnes ou à mettre en oeuvre de véritables programmes de promotion des femmes au sein de la fonction publique.

Pour le maintien de l'indexation

OTTAWA (PC) — Deux associations de fonctionnaires ont invité mardi le gouvernement fédéral à maintenir l'indexation au coût de la vie de la pension de retraite des fonctionnaires, afin de les protéger contre les effets de l'inflation.

Soutenue par l'Institut professionnel de la fonction publique — IPFP — qui compte 18,000 adhérents, l'Association des économistes, des sociologues et des statisticiens AESS — qui représente 2,500 adhérents, a déclaré à la Commission parlementaire du budget que le projet de loi visant à l'abandon du régime de l'indexation porterait préjudice aux retraités de la fonction publique, dont le pouvoir d'achat serait rongé par la montée des prix.

« Faut-il attendre que toute une génération de retraités disparaisse pour le comprendre? » s'est écrié M. Harley Potter, économiste attaché à Statistique Canada.

Pour l'AESS ce projet de loi est réactionnaire. Il constitue une capitulation devant les pressions exercées par les compagnies d'assurance, qui estiment que le plan gouvernemental est d'une générosité excessive.

Aux termes de ce projet de loi, 157,000 retraités de la fonction publique, des forces armées, de la gendarmerie et leurs veuves ne bénéficieraient plus de l'indexation automatique appliquée depuis 1974. En échange, ils recevraient, par intermittence, des majorations variables en

guise de compensation pour les effets de l'inflation.

Les pensions qui ne dépassent pas \$7,000 par année demeureront intégralement indexées. Celles qui dépassent ce plafond seront majorées d'un montant inférieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, qui sert d'indicateur de l'inflation.

Dans son mémoire, l'IPFP, formule le même avis, ajoutant cependant que le gouvernement devrait inciter les entreprises privées à indexer les pensions de retraite de leurs employés au coût de la vie, au lieu de tenter de réduire celle des retraités de la fonction publique.

M. Potter, a rappelé que les fonctionnaires avaient versé des cotisations au fonds de

pension avec la conviction de se prémunir ainsi contre les effets de l'inflation. C'est pourquoi, il trouve le projet de loi injuste. « Les gens devraient recevoir ce pour quoi ils ont payé » dit-il.

Si le projet de loi est entériné par le Parlement, la situation des retraités de la fonction publique va s'aggraver par rapport à celle des retraités du secteur privé, a ajouté M. Potter.

Le gouvernement, déclare-t-il, prélève des intérêts substantiels sur les cotisations des fonctionnaires au fonds de pension, ce qui lui permet d'accroître ses dépenses sans pour autant avoir à majorer les impôts ou à contracter des emprunts.

Transfert chez les protestants

La Commission scolaire catholique Montfort se propose de transférer vers une école protestante 135 de ses élèves anglophones de niveau primaire, meilleure manière, selon elle, d'assurer un enseignement adéquat à ces enfants.

La Commission scolaire Montfort est située sur la Rive Sud et accueille environ 5,350 enfants dont quelque 550 de langue anglaise, 150 d'entre eux fréquentant l'école de Salaberry de Chambly, qu'ils partagent avec leurs camarades de langue française.

La Commission scolaire

Montfort envisage de faire de l'école de Salaberry une école totalement française et a fait savoir aux parents qu'ils devraient ou bien déménager à Saint-Bruno où se trouve la deuxième école anglaise de la commission ou bien fréquenter une école primaire protestante attachée au Richelieu Valley School Board, elle aussi à Chambly.

À sa réunion de lundi soir, le conseil des commissaires décidait donc de mettre un comité d'initiative sur pied, chargé de voir au transfert pour septembre prochain. Les membres du comité sont aussi

chargés de s'assurer que des enseignants catholiques seront engagés à l'école protestante William Latta au pro rata des élèves de la même confessionnalité et de voir à la présence d'un aumônier catholique dans l'école protestante.

Les deux commissions scolaires signeront une entente d'une durée de cinq ans si tout se passe comme le désire la Commission Montfort. Un groupe de parents des élèves affectés par le transfert entend toutefois revendiquer la poursuite des études à Salaberry et a déjà recueilli plus de 200 noms à cet effet.

Une retraite confortable... pourquoi pas?

Le plan d'épargne-retraite BCN

peut vous aider à réaliser cet objectif. En effet, grâce à lui, vous pourrez, tout en réduisant votre revenu imposable, vous constituer un capital intéressant destiné à être converti en revenu de retraite.

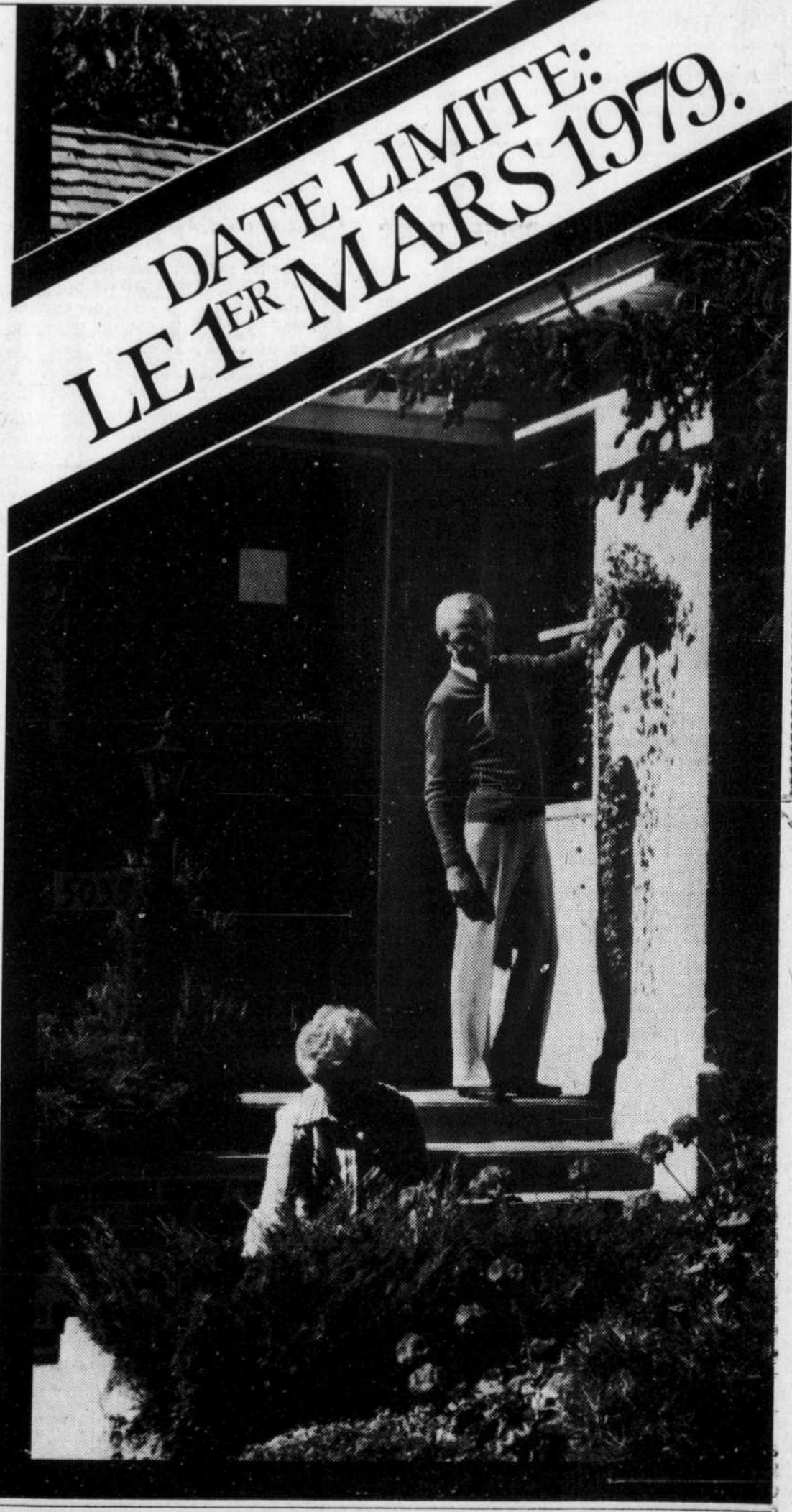
Le plan BCN vous offre cinq modes de placement pour votre épargne, dont le mode «dépôt garanti-5 ans» à rendement supérieur, et trois modes de versement adaptés à vos besoins.

À la BCN, vous trouverez maintenant deux nouvelles options de revenu de retraite. Si vous désirez en savoir davantage, venez rencontrer notre Conseiller au comptoir INFO-BCN de chacune de nos succursales. Il saura vous renseigner. Et profitez de votre visite pour vous procurer notre brochure **Plan d'épargne-retraite BCN.**

Oui, c'est facile de se constituer un revenu de retraite avec le Plan d'épargne-retraite BCN. Vous avez déjà un tel plan ailleurs? Vous pouvez le faire transférer à la BCN. C'est simple.

Rappelez-vous: pour pouvoir bénéficier des avantages fiscaux rattachés au plan d'épargne-retraite, vous devez faire vos dépôts avant le 1er mars 1979.

Alors, hâtez-vous! Laissez la BCN vous aider à réaliser vos projets.



on s'adonne bien.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 20

MINISTÈRE DE LA JUSTICE MÉDECIN OMNIPRATICIEN (contractuel)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- 2 postes au Centre de Prévention (Mtri) - (24 hres/sem. chacun)
- 2 postes à l'établissement de détention de Montréal - (21 hres/sem. chacun)
- 1 poste à la Maison Tanguay (Mtri) - (12 hres/sem)

FONCTIONS:

— Sous l'autorité du directeur de l'établissement de détention, le médecin omnipraticien a la responsabilité de la pratique médicale au niveau de la population carcérale et du personnel de l'établissement. De plus, il doit effectuer les examens médicaux pré-emplois et diriger l'équipe médicale sous sa responsabilité, en tenant compte des normes médicales établies et en émettant les directives nécessaires au bon fonctionnement de l'infirmerie.

EXIGENCES:

— Membre de la Corporation professionnelle des médecins du Québec; posséder trois (3) années d'expérience pertinente aux fonctions; Inclure une photocopie de sa carte de membre.

REMARQUES:

— Ces emplois à titre contractuel sont d'une durée minimale d'une (1) année et renouvelables avec l'accord des parties et l'approbation du Conseil du trésor.

TRAITEMENT:

— La rémunération du contractuel est définie selon le mode de la vacation médicale, considérée comme une ou des périodes de travail totalisant trois (3) heures.
— La vacation médicale sera rémunérée au taux de quatre-vingt-cinq dollars (\$85,00) jusqu'au 31 octobre 1979, date à laquelle une nouvelle entente interviendra entre le ministère des Affaires Sociales et la Fédération des Médecins Omnipraticiens du Québec.

DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION: 9 mars 1979.

Inscription: Soumettre un bref curriculum vitae à:

RICHARD VERREAULT
Agent de la gestion du personnel
Ministère de la Justice
1200, route de l'Église, 6e étage
SAINTÉ-FOY (Québec)
G1V 4M1
Téléphone: 643-9128

Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice

La fuite de chlorure à Québec

QUÉBEC (PC) — La fuite de chlorure survenue vendredi dernier à la fabrique d'eau de javel Chanteclerc, dans le quartier Limoilou, à Québec, pourrait bien avoir des retombées au cours des prochains jours.

Des citoyens demeurant près de cette usine ont entrepris de recueillir des signatures afin d'exiger que des mesures de sécurité soient prises par les propriétaires de l'entreprise, la firme Bristol Meyers, de Toronto, et les responsables de la santé publique.

« A Seveso, en Italie, c'était des gaz roses qui affectaient la vie des gens, nous c'est un gaz vert », a commenté l'instigateur du mouvement de protestations des citoyens du secteur, M. Umberto Zena-docchio, un Québécois d'origine italienne.

A la suite de cet incident, une quarantaine de personnes, dont des policiers, des pompiers et des ambulanciers, ont dû recevoir des soins à l'hôpital pour des troubles respiratoires.

L'usine de Chanteclerc est située dans un secteur où l'on retrouve de nombreuses maisons, une école fréquentée par 300 élèves et un terrain de jeux.

« Personne n'est venu dans nos maisons voir si des personnes avaient été affectées par l'échappement du gaz, vendredi. Nous on n'a pas d'alarme ni de masque à gaz. Quand je m'absente pour mon travail, je m'inquiète pour ma famille », a affirmé M. Zena-docchio.

Avis légaux

AVIS DE CESSON GÉNÉRALE
Avis par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 décembre 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FADCO A. & M. SALES CO., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 16ème jour de février 1979, sous le numéro 2949792. Ce 20e jour de février 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 février 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LA CHEMISE CONTINENTALE INC. / CONTINENTAL SHIRT INC., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 16ème jour de février 1979, sous le numéro 2949858. Ce 20e jour de février 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 janvier 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Alimentations Grenada Inc. / Grenada Foods Inc., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 6 jour de février 1979, sous le numéro 2947353. Ce 19e jour de février 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 janvier 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Alimentations Grenada Inc. / Grenada Foods Inc., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 6 jour de février 1979, sous le numéro 2947353. Ce 19e jour de février 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

La notaire soussigné exerçant en la ville de Québec, au N° 235, boul. Dufferin, suite 301, tel. 861-9491, dont les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi entre 9 h 00 AM et 17 h 00 PM, vous avise par les présentes qu'il a été nommé gardien provisoire des greffes et des dossiers de Me Marcel Côté et de Me Adolphe Côté pour une période de trois (3) mois à compter du 3 janvier 1979, suivant ordre émanant du Président de la Chambre des Notaires du Québec et signés le trois janvier et le huit février mil neuf cent soixante dix-neuf.
Pierre H. Archambault
Notaire

Le présent avis est donné que M. Alain A. Blier, Tourville, C.I. l'Islet, P.O., détenteur du permis 0-501561, région no-3, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Laurentien Gaudin, Tourville, C.I. l'Islet, P.O., région no-3, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère parution... 27 février 1979
2ème parution... 28 février 1979
3ème parution... 1 mars 1979

La requérante, J.N. Grondin Transport Enrg., s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de demander l'autorisation de transférer son permis no 2158-V à Transport J.N. Grondin Inc.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 28 février 1979
2ème publication: 1 mars 1979
3ème publication: 2 mars 1979
CLICHE ET CLICHE 1121, 6e rue VAL D'OR, QUE.

AVIS JUDICIAIRE
AVIS par les présentes donné, en vertu de l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964, c. 275), que la garantie crée par l'acte de fidéjussion entre FS Valve Corporation Limited et Compagnie Montreal Trust à la qualité de fidéjussaire, passé le 22 décembre 1977 devant Me Louise Langlier, notaire, et enregistré le 23 décembre 1977 à la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2839779, est devenue exécutoire.
Montréal, le 23 février 1979
Compagnie Montreal Trust
fidéjussaire

Prenez avis que la requérante, Transport Vite L.P.M., dont le siège social est situé au 718 rue Du-mont, Notre Dame Du Lac, comté Yamousségué, P.Q., et détenteur du permis 13067-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à donner le service suivant, aux conditions réglementaires:
TRANSPORT PAR REMORQUAGE — CONTRAT — Transport par remorque pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vidées ou chargées en possession légale de la requérante-conjointe: Transport Morneau Inc., détentrice du permis no 7863-V, et ce sur chacune des clauses du permis no 7863-V.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication... 27 février 1979
2ème parution... 28 février 1979
3ème parution... 1er mars 1979

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

• Chaque parution coûte \$2.00, maximum 20 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.10 chacun
• Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

• Chaque parution coûte \$6.40 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles etripiés, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaîne 207 est, Beauharnois. Tel: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

ANTIQUITÉS

Achetons antiquités de toutes sortes — (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icar — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier — 661-4363. J.N.O.

À VENDRE, bahut 8 pieds X 20 pouces, en érable. Frises sculptées à la main, portes, pointe diamant. (Reproduction) \$3,000. Après 3 hrs, 622-9555. 3-3-79

ACHETONS antiquités européennes, au prix le plus élevé à Montréal. 284-0856. 5-3-79

MEUBLES QUÉBÉCOIS EN PIN: armoires, buffets 2 corps, ensemble de chaises, tables, commodes, lit d'enfant, hôches, coffres, armoire, chaises berçantes, encoignure, lit de cuivre 36 pouces, divers. 659-2651. 5-3-79

APPARTEMENTS À LOUER

5250 VICTORIA, 3 1/2 meublé, chauffé, mal, \$150. 488-2229, 733-4512. 1-3-79

C.D.N., 3955 St-Kevin, nouveaux 2 1/2, 3 1/2 pièces, électricité, foyer, garage, ascenseur, 731-6083, 738-5850. 5-3-79

CIRCLE ROAD, 1 1/2 très bien situé, climatisé. Chauffage et électricité payés, libre. 738-5681 ou 342-1354. 1-3-79

McGREGOR, 1530 le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alvéole 2 1/2, 4 1/2 avec électricité, immédiatement. 932-0933, 845-3151. J.N.O.

N.D.G. grands 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, repeints, équipés, eau chaude, ascenseur. \$205, \$275, \$350, 731-6083 — 738-5850 — 488-9723 5-3-79

ARTICLES À VENDRE

REFRIGÉRATEUR, 15 pieds cube, 2 portes. Meuble pour rangement, avec tablette, portes, 7 pieds de haut, 4 pieds de large, 22 pouces d'épaisseur. 721-0396. 2-3-79

AUTOS À VENDRE

FIAT SUPER BRAVA, 1979, 500 miles, AM-FM cassette-stéréo, très bon état. Particulier. 487-4143. 1-3-79

LINCOLN, "town car" 1977, limousine noire, toute équipée, intérieur velour bourgoigne, fenêtre opéra, 36,000 miles, \$8,000 ou meilleure offre. Particulier 523-3161, 661-1679. 1-3-79

PEUGEOT 504, 1975, 40,000 miles, automatique, toit ouvrant, 4 portes AM-FM stéréo, bon état. \$2,950, 288-8124, 465-5310. C. Dubuc. 1-3-79

AVIS

RECHERCHE dans Montréal une fille et son père qui ont assisté à une conférence de l'Institut National de la Santé à Washington D.C. et à l'exposition de Corcoran à la galerie d'ART CAFE, au début de l'été 1977. La jeune fille était petite, cheveux foncés, teint pâle, yeux bleus et étudiait la littérature française. Si vous croyez connaître cette fille écrivez à C.P. 117, Brossard, Québec, J4Z 3J1, Dossier C-246. 5-3-79

CHALET À LOUER

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux bazaris, meublés Thibault. Cheminée pierre, toit cathédrale. Semaine, fin semaine/ski. Dépliants sur demande, aussi location été. 256-6825, 819-326-5836. J.N.O.

CHALET À VENDRE

BROMONT, Mt. Gale #60, chalet suisse, 5 belles pièces, foyer, construction récente, piscine, prix réduit. \$49,900. M.L.S. Gilles Marcl, 354-2950, 351-3222. DesRosiers, Le Maître Courtier. 1-3-79

CHAMBRES À LOUER

CHAMBRE à louer, grande, claire, près du métro Guy, tout inclus, \$100. Jeudi à dimanche après 6 hrs, 845-3638. 5-3-79

COMMERCES À VENDRE

IMPRIMERIE fondée 1969, inc. 1972. Pouvez acheter 50% des parts ou le tout. Équipement parfaite condition. Valeur réelle \$45,000. Chiffre \$180,000. année. Soir 625-4376. 5-3-79

POINTE AUX TREMBLES — Commerce fleuriste à vendre clientèle établie tout l'inventaire en stock véritable aubaine, à qui la chance? Denyse Cyr, 661-9030, 689-0398 MONTREAL TRUST COURTIER 1-3-79

BUREAUX À LOUER

BUREAUX À SOUS-LOUER

2,400 pi. ca. situé au Centre-Ville, 1550 boulevard de Maisonneuve Ouest, au-dessus du Métro Guy... au 8e étage, bureaux spacieux, grand standing, face à la rue. Pour information appelez M. Claude Régamey.
937-9131 2-3-79

COMMERCES À VENDRE

Vendons franchise exclusive pour le Canada, de disques politiques et historiques, inventaire et clientèle. R. Bastien 467-5849 ou 464-4420. 1-3-79

CONDOMINIUM À LOUER

LAUDERDALE by the sea (Floride). Pompano beach, condominium à 1,500 pieds de la mer, quartier très résidentiel, 3 1/2 pièces, \$40 25 par jour (4 personnes), après le 16 janvier 4 1/2 pièces, \$51.75 par jour (6 personnes), aussi à vendre. Inf.: Louise Hurlibise, 735-5494 ou 334-4703. Le Permant, courtier. 1-3-79

Condominiums à vendre

LE COUR LE ROYER - Vieux Montréal, élégant appartement en copropriété, 4 1/2, 1,040 pi. ca. Foyer naturel, murs intérieurs de briques. Hauts plafonds avec poutres d'origine. Appareils électro-ménagers, climatisés. MICHELLE C. BÉDARD 481-2177, 281-1515.

Des Rosiers, Le Maître courtier. 2-3-79

DÉMÉNAGEMENTS

Conseiller en petits déménagements, service rapide, qualité, courtoisie. bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

À bas prix, appelez Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

DIVERS

Nous offrons la livraison gratuite, à domicile ou au bureau, de votre café préféré. Moka, Java, Colombian. Pour un service économique, il suffit d'appeler: CAFE MAISON à 522-3986 ou 524-4866 J.N.O.

ÉBÉNISTERIE

JEAN-PIERRE RIVEST, ébéniste et polisseur, restauration de meubles antiques et d'époque, décapage et refinitions de tous genres, travail soigné et personnalisé, 10 ans d'expérience. 656-9608, 656-5918 3-3-79

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

Monsieur Baignoire

refait la porcelaine SUR PLACE

Estimations à domicile, hôpitaux, institutions.
336-1133
Ville St-Laurent
Jacques Laurendeau 1-3-79

DÉCAPAGE de boiserie, portes et fenêtres, dans les maisons anciennes. Refinitions expertes. Travail professionnel très rapide. Prix raisonnable. Aussi réparations et finitions de meubles anciens ou modernes. 284-0856 12-3-79

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armatures, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

CENTRE-VILLE, bureau de professionnels avec firme de comptables agréés, secrétaire, réception, service téléphonique et de photocopie, etc. Mme Lyall, 866-5362 1-3-79

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

BABY GRANT, piano à queue, 4 1/2 pieds, excellente condition. Aubaine \$1,850. Possibilité de livraison. Sherbrooke 1-(819) 567-7781 5-3-79

LOGEMENTS À LOUER

2351 rue Cartier, près de Sherbrooke, bas 4 pièces, \$110. 842-2394 ou 524-2551. 1-3-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

FRANK NORMAN & CIE LTÉE

COURTIERS

VILLE MONT-ROYAL

COTTAGE DÉTACHÉ de 4 chambres à coucher - den, 2 1/2 salles de bain. Spacieuse cuisine avec buanderie attenante. Salle de jeu bien finie, 2 foyers, grand terrain. Nouvelle exclusivité. Mme Lois G. Aucoin, 342-9300 ou 731-6817.
DUPLIX de 5/6 pièces, à deux coins de rue du train. Salle de jeu finie, 3 salles de bain, garage pour 2 voitures. En excellente état partout. Logement du bas disponible pour juin. Co-exclusivité \$91,500. Mme Paul L. Jarry, 731-6883 ou 731-6817.
TRIPLEX, 5 1/2, 6 1/2, 8 1/2. Revenu brut annuel \$9,800.00. Chauffage et taxe d'eau payés par le locataire. Gros hypothèque à 10 1/2%. Excellent investissement. M.L.S. M. Ernest Skutezky, 737-5281 ou 731-6817.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT, coin Bloomfield et Bernard, 4 1/2 chauffé, poêle et réfrigérateur fournis, ensoleillé, \$155, par mois, libre début mars. Jour: 873-7029, soir: 277-7164. 1-3-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

SNOWDON, près Queen Mary & Victoria, haut de duplex, 7 1/2 pièces chauffées, \$395, par mois. Libre 1er mai. Adultes préférence. 738-2581 le jour, sauf lundi et mercredi, après 6 hrs. 1-3-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VILLE ST-LAURENT, 3 1/2, 4 1/2, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu, 1,100 Goulet. Tel.: 332-3078 bureau de location: 336-8308. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VILLE ST-LAURENT, 4 1/2 5 1/2 à louer, toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

NOUVEAU-BORDEAUX, à partager avec dame de 35 à 50 ans, travaillant à l'extérieur, ayant permis de conduire et références. 334-3252 après 6 hrs. 3-3-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

WESTMOUNT-DUPLIX Un sublime logement de 4 ou 7 pièces + quelques bureaux d'architectes, de médecins-psychiatres. Comme un placement des plus valables et magnifiquement situé face au Victoria Hall. Unique. André B. Thomas 866-9641 ou 731-6307.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-CHARLES RICHELIEU Maison traditionnelle de 1870. Pièce sur pièce lambrassée de briques et correctement transformée en deux logements impeccables de 6 pièces. Avec vue et terrain aménagé sur le Richelieu. Arrière: terrasse, potager, 2 garages. Au coeur du calme, village de St-Charles à 20 milles de Montréal, 460 chemin des Patriotes.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

TRUST GÉNÉRAL Courtier André B. Thomas 866-9641 (b), 731-6307 (r) 1-3-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO Prix baissé à \$52,500. Grand bungalow 6 pièces, belle cuisine, salle à manger, très beau sous-sol, foyer, bar, beaucoup d'extra. Luxueux bungalow, possibilité 4 chambres, grand salon, salle à manger, mur et foyer brique, grand terrain, 2e cuisine au sous-sol. À voir. \$94,500. Cottage, 3 étages finis, 10 grandes pièces, très belle décoration professionnelle, cours arrière privée, piscine creusée. \$31,900. Cottage semi-détaché, 3 chambres, taxes \$772.22. À voir. Josée-Lise Cayer 653-2496, 653-7726 1-3-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DUVERNAY - Féérique bungalow pierre, brique 6 1/2 pièces, s/s fini, foyer, véranda, air climatisé, aspirateur central, humidificateur, alarme anti-vol directe. De très bon goût. Appelez: Ninon Marcl, 661-9030, 384-2136 MONTREAL TRUST COURTIER 1-3-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ILE BIZARD, CONTEMPORAINE. Architecture réalisée avec matériaux tel béton, verre, cédre, céramique, etc. 40,000 pi. terrain. \$135,000. Renseignements supplémentaires, téléphonez Francine Delaney 687-3391-695-4884. Montréal Trust, courtiers. 1-3-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ILE PERROT - Maison centenaire renovée avec terrain 17,750 p.c. ou plus. Bord de l'eau \$44,000.00 M.L.S. André Ouellet-Boutin 453-4054 ou 453-1900. Trust National Courtier 1-3-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

JOLIETTE: Maison canadienne en pierres, classée monument historique en 1968, entièrement restaurée, terrain boisé de 70,000 pi. ca. 895, Visitation, Joliette, visite sur rendez-vous. Téléphone à Montréal: 722-5853, 254-5851 1-3-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LAVAL-DES-RAPIDES - Luxueux bungalow, construction 1976, chauffage électrique radiant, sous-sol fini avec foyer naturel, bar complet avec réfrigérateur fixe, joli remarquable, 6,480 c. garage double. Informations: Francine Baril, 661-9030, 667-3884. MONTREAL TRUST COURTIER 1-3-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MONTREAL - Maison appartements (44) très bien situés près métro Sauvé, (2 1/2, 3 1/2, 4 1/2). Denyse Cyr, 661-9030, 689-0398 MONTREAL TRUST COURTIER 1-3-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

NOUVEAU BORDEAUX: Professionnels luxueux et de construction unique split-level de 1972, carré 53x45, 10 pièces, double garage, chauffage électrique, tout ce que vous pouvez désirer. MICHEL NAIL 661-5220, 663-0407. LE PERMANENT TRUST, COURTIER 1-3-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT, duplex en très bonne condition, 6 1/2 + 5 1/2, sous-sol fini, 2 foyers naturels. Paul De Serres, 277-4603, 739-3265, Trust National, courtier 1-3-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-CHARLES-RICHELIEU - Domaine unique, serre, magnifique parc. Yvan Boulanger 584-3456, 487-1120, MONTREAL TRUST COURTIER 1-3-79

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

AHUNTSIC - HENRI-BOURASSA: Situé au 323 ouest, Henri-Bourassa, cet édifice de 3 étages a été converti en édifice commercial. Excellent pour celui qui requiert un bureau dans ce secteur. Excellent financement disponible. Comptant requis d'environ \$15,000. Pour plus d'informations, communiquez Pierre Martin (bureau 842-5011) - (rés. 325-1118). A.E. LaPage (Québec) Inc., courtier. 1-3-79

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

COTE-DES-NEIGES: Propriété à revenus - 54 logements - près Université de Montréal - occupation complète - construction 10 ans. Ruben Thibaut, 274-9491, 342-4233. Trust Royal, courtier. 1-3-79

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

LONGUEUIL: 23 logements, 1974. Très bien situés. Revenu \$65,000. Pour 5.6 fois les revenus. Excellent rendement. Sydney 651-5300, 651-9543. MONTREAL TRUST, courtier 2-3-79

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

LONGUEUIL, immeuble de 23 logements, 4 1/2 et 5 1/2 près centre d'achat, école, autobus. Propriétaire ouvert aux discussions. Michel Mainville, 354-0360, 588-5463. TRUST ROYAL, courtiers. 1-3-79

SERVICES DIVERS

REDACTA

— Curriculum vitae
— Travail soigné et professionnel.
671-9992 1-3-79

REDACTA

— Traductions;
— Compositions;
— Corrections.
Travail de toutes sortes.
Travail professionnel.
671-9992 2-3-79

REDACTA

DACTYLOGRAPHIERS de tous genres, travaux effectués sur IBM sélectric II, prix à discuter, communiquez avec Louise Lalime 849-3291 ou 522-1274. 1-3-79

SERVICES DIVERS

SERVICE traduction rédaction. Journaliste et traducteur avec 10 ans d'expérience outre-mer (dont 4 dans l'enseignement au niveau secondaire et universitaire), offre service de traduction, anglais-français, français-anglais. Textes commerciaux ou littéraires, travail prompt et soigné. 271-1713. 5-3-79

SERVICES DIVERS

TRADUCTION, français/anglais de première qualité. Par étudiant au niveau de la maîtrise en traduction à l'Université de Montréal. Taux abordables. 739-5654 2-3-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS



NOTRE SERVICE DE RENCONTRES DE DISTINCTION

vous permettra de nouer le genre de relations que vous souhaitez. Depuis 1966, RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE a mis sur pied, avec un succès sans précédent, un programme unique à l'intention de tous âges. Obtenez plus de renseignements sur ce service confidentiel.

Appelez **282-0058 ou 933-3673** ou retournez ce coupon à

FESTIVAL DU DISQUE CLASSIQUE



ANGEL



Rég. 17.98 **10.99**
Bach/Cello Suites CB 3786



Rég. 17.98 **10.99**
Bizet/The Pearl Fishers S 3603 B/L



Rég. 17.98 **10.99**
Puccini/Tosca S 3655 B/L



Rég. 27.98 **15.99**
Verdi/Aida SLB 3815



Rég. 27.98 **15.99**
Rossini/The Barber of Seville SCLX 3781



Rég. 17.98 **10.99**
Bach/The Complete Brandenburg Concertos SB 3787



Rég. 26.98 **15.99**
Rossini/The Barber of Seville S 3559 C/L



Rég. 27.98 **15.99**
Verdi/La Traviata SCLX 3780



Rég. 17.98 **10.99**
La Divina/Maria Callas SCLX 3841



Rég. 35.98 **19.99**
Gounod/Faust S 3622 D/L

SUPER RABAIS JAMAIS VU POUR DES DISQUES CLASSIQUES!

40% D'ESCOMPTE sur les coffrets

DU 28 AU 3 MARS

QUANTITÉ LIMITÉE



Piano Music of Eric Satie/Volume 1. S36482

Rég. 8.98

Spécial

5 79



Duets with The Spanish Guitar. S36050

Rég. 8.98

Spécial

5 79

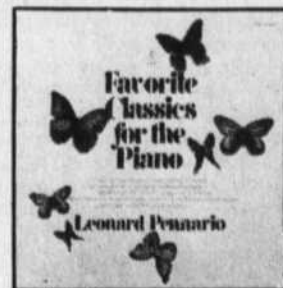


West Meets East Vol. 1 S36418

Rég. 8.98

Spécial

5 79



Favorite Classics For The Piano. S36049.

Rég. 8.98

Spécial

5 79



Puccini/Madame Butterfly/Highlights. S35821

Rég. 8.98

Spécial

5 79



Villa-Lobos/Bachianas Brasileiras No 2, 5, 6. S3547.

Rég. 8.98

Spécial

5 79



Vaughan Williams/Green-sleeves. S36799.

Rég. 8.98

Spécial

5 79



Clair de lune. S36064

Rég. 8.98

Spécial

5 79



Chopin/Six Polonaises (Malczynski). S35728.

Rég. 8.98

Spécial

5 79



The Johann Strauss Orchestra of Vienna. S36826.

Rég. 8.98

Spécial

5 79

PROFITEZ AUSSI DE TOUS CES AUTRES SPÉCIAUX À \$5.79 Rég. 8.98

- | | | | | | |
|---|--------------------------|---|--------------------------|--|--------------------------|
| 1- Warsaw Concerto. S36062 | <input type="checkbox"/> | 18-Laurindo Almeida/Duets/With The Spanish Guitar Album 2. S36051 | <input type="checkbox"/> | 36- Glazounov/The Seasons. S37509 | <input type="checkbox"/> |
| 2- Ransom Williams & Nancy Allen/Impressions for Flute. S37308 | <input type="checkbox"/> | 19- Royal Philharmonic Orch./Verdi/La Traviata/Highlights. S36925 | <input type="checkbox"/> | 37- Beethoven/Sonatas. S36424 | <input type="checkbox"/> |
| 3- Lehar/The Merry Widow. S37500 | <input type="checkbox"/> | 20- Sills & Milnes/Opera in Central Park. S37323 | <input type="checkbox"/> | 38- Great Hits From Grand Opera/Vol. 3. S36818. | <input type="checkbox"/> |
| 4- Showpieces for Orchestra, Album 2/Philharmonia Orch., Berlin Philharmonic Orch., Karajan. S37232 | <input type="checkbox"/> | 21-Dvorak/Sym. no 5/Smetana. S35615 | <input type="checkbox"/> | 39-Greatest Hits From Grand Opera/Vol. 2. S36817 | <input type="checkbox"/> |
| 5- Mozart Serenade in G Major/Eine Kleine Nachtmusik/Handel/Water music S35948 | <input type="checkbox"/> | 22-Rodrigo/Guilliani/Concertos. S36496 | <input type="checkbox"/> | 40-Debussy/Nocturnes & La Mer. S37067 | <input type="checkbox"/> |
| 6- Tchaikovsky/The Nutcracker S36990 | <input type="checkbox"/> | 23-Tchaikovsky/The Swan Lake/The Sleeping Beauty. S35740 | <input type="checkbox"/> | 41-Hollywood Bowl Symphony Orchestra. S36056. | <input type="checkbox"/> |
| 7- Handel/Messiah Highlights. S36324 | <input type="checkbox"/> | 24-West Meets East/Vol. II. S36026 | <input type="checkbox"/> | | |
| 8- Favourite Waltzes of Johann Strauss. S37070 | <input type="checkbox"/> | 25-Four Trempet Concertos by Vivaldi. S37063 | <input type="checkbox"/> | | |
| 9- Chopin Waltzes/Malczynski. S35726 | <input type="checkbox"/> | 26-Virgil Fox Plays/The Classics. S36052 | <input type="checkbox"/> | | |
| 10-Mozart/Symphony No 40 S36814 | <input type="checkbox"/> | 27-Mozart/Last Symphonies Vol. 3. S36772 | <input type="checkbox"/> | | |
| 11-Beethoven/Concerto in C Oistrakk. S36727 | <input type="checkbox"/> | 28-Beethoven/Sym. No 5 in C Minor, Op. 67. S36927 | <input type="checkbox"/> | | |
| 12-Vivaldi/The Four Seasons. S35877 | <input type="checkbox"/> | 29- Holst/The Planets, O. 32. S36991 | <input type="checkbox"/> | | |
| 13-Previn Plays Gershwin/Gershwin/Rhapsody. SF036810 | <input type="checkbox"/> | 30-Rimsky Korsakov/Scheherazade/Borodin. SF036034. | <input type="checkbox"/> | | |
| 14-Mozart/Horn Concertos. S36840 | <input type="checkbox"/> | 31-Grieg/Peer Synt. S36531 | <input type="checkbox"/> | | |
| 15-Brahms/Double Concerto in A Minor, Op. 102. SF036032 | <input type="checkbox"/> | 32-Rossini Overtures. S35890 | <input type="checkbox"/> | | |
| 16-Ravel/Bolero. S37147 | <input type="checkbox"/> | 33-Mozart/Symphony No 40 in G minor. S36183 | <input type="checkbox"/> | | |
| 17-Shankar/Concerto For Sitar & Orchestra. SF036806 | <input type="checkbox"/> | 34-Beethoven/Concerto No 5 in E flat major. S36031 | <input type="checkbox"/> | | |
| | | 35-Handel/Music For The Royal Fireworks. S36604 | <input type="checkbox"/> | | |

CETTE VENTE VOUS EST OFFERTE DANS TOUS LES MAGASINS SUIVANTS:

MONTRÉAL

ARCHAMBAULT MUSIQUE

500 Ste-Catherine est, Montréal, P.Q.

MONTRÉAL

PIERRE LEBLANC MUSIQUE

1222 Mont-Royal est Montréal, P.Q.

LONGUEUIL

MUSIQUE MELO

2877 Chemin Chamby Place Des Ormeaux Longueuil, P.Q.

LAVAL

STACCATO MUSIQUE

3A Centre d'Achat Duvernay Laval, P.Q.

MONTRÉAL

CENTRE DE MUSIQUE LAU-SON

4284 Jean-Talon est, Ctre d'achat Boulevard St-Léonard, P.Q.

MONTRÉAL

BEAULIEU DISQUES

766 Beaubien est, Montréal, P.Q.

REPENTIGNY

BÉLAIR MUSIQUE

100 Brian Galerie Rive Nord Repentigny, P.Q.

SHERBROOKE

LIBRAIRIE PAYETTE

30 Wellington Nord Sherbrooke, P.Q.

MONTRÉAL

L'AVANT GARDISQUES

1606 Fleury est, Montréal, P.Q.

ST-JEAN

LE CARROUSEL ST-JEAN

33 Saint-Jacques, Saint-Jean, P.Q.

REPENTIGNY

MUSIC-O-THÈQUE ENRG.

155 Notre-Dame Place Repentigny Repentigny, P.Q.

LACHUTE

LACHUTE MUSICALE

Galerie Lachute Lachute, P.Q.